

# Revue Africaine sur le Terrorisme

Volume 11 . Numéro 3 . Décembre 2021

CAERT



ISSN: 2617-8478

UNE REVUE DU CENTRE AFRICAIN D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE SUR LE TERRORISME



# Revue Africaine sur le Terrorisme

**Volume 11 • N° 3 • Décembre 2021**

**UNE REVUE DU CENTRE AFRICAIN D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE  
SUR LE TERRORISME**

*La Revue Africaine sur le Terrorisme* est publiée par le Centre Africain d'Études et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT), Alger, Algérie (ci-après dénommé le Centre), qui a été créé en 2004 en tant que structure de l'Union Africaine, conformément au Protocole de la Convention de l'OUA sur la Prévention et la Lutte Antiterroriste. La Revue Africaine sur le Terrorisme est stratégiquement positionnée pour servir d'outil permettant de réaliser les objectifs du Centre et de l'Union Africaine guidés par la perspective d'une Solution Africaine pour les Problèmes Africains.

La Revue Africaine sur le Terrorisme vise à créer un espace pour des recherches et des documents politiques robustes, rigoureux et novateurs sur le terrorisme et l'extrémisme violent, et encourage un engagement intellectuel fructueux entre les praticiens des politiques et le monde universitaire. Les rédacteurs recherchent, en particulier, des articles empiriques, théoriques et politiques qui reconnaissent la nature intrinsèquement problématique du terrorisme sur le continent africain et utilisent une perspective critique et normative en la matière.

Les sujets d'intérêt de la revue comprennent la recherche conceptuelle et de terrain sur le terrorisme, l'extrémisme violent, l'insurrection et la radicalisation ainsi que les questions liées à la sécurité humaine au renforcement de la résilience communautaire en Afrique. La Revue Africaine sur le Terrorisme offre un forum pour la publication d'articles de recherche théoriques et pragmatiques originaux, des débats et des évaluations disciplinaires, des commentaires éditoriaux, des numéros et sections spéciaux, des rapports de fin de mission, des notes de recherche, des annonces et des critiques de livres.



Rue Chahid  
Boukhazara Abdellah  
B.P 141,  
Bureau Poste Mohammadia  
Alger, Algérie  
Tél.: +213 21 520 082/83  
Fax: +213 21 52 03 78  
[www.caert-ua.org](http://www.caert-ua.org)

**Correspondance Éditoriale :** Les communications doivent être soumises à tout moment de l'année. Les communications acceptées seraient publiées dans des volumes appropriés. Les articles et communications à soumettre à la revue doivent être envoyés au directeur de la revue, CAERT, Alger, Algérie. Courriel: [journalmanager@acrst.org](mailto:journalmanager@acrst.org)

**Avis de non responsabilité :** Les opinions exprimées dans la contribution à la Revue Africaine sur le Terrorisme ne reflètent pas nécessairement celles du Centre Africain d'Études et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT), de l'Union Africaine ou des États Membres de l'Union Africaine. La responsabilité d'une quelconque erreur dans la transposition des faits devrait être attribuée aux auteurs.

Copyright © 2021 *La Revue Africaine sur le Terrorisme* est publiée par le *Centre Africain d'Études et de Recherche sur le Terrorisme*

ISSN: 2617-8478

Cette publication, ou toute autre partie de celle-ci, ne peut être reproduite, copiée ou distribuée sous forme imprimée ou électronique; ou stockée sur tout système de récupération d'informations, sans en avoir obtenu l'autorisation écrite de l'éditeur.

### **Éditeur en Chef**

- Prof. Isaac Olawale Albert  
*Institute for Peace and Strategic Studies, University of Ibadan, Nigeria*

### **Rédacteur en Chef**

- Mr. Idriss Mounir Lallali - *Directeur par intérim*  
*Centre Africain d'Études et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT), Algérie*

### **Responsable de la Publication**

- Mr. Moïse Lazare Emery Leckiby  
*Centre Africain d'Études et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT), Algérie*

### **Membres du Comité de Rédaction**

- Prof. Hussein Solomon - *University of free State, South Africa*
- Prof. Cyril Musila - *Collège des Hautes Etudes de Stratégie et de Défense (CHESD), République Démocratique du Congo*
- Prof. Nicodemus Fru Awasom - *University of Swaziland, Swaziland*
- Prof. Henry Kam Kah - *University of Buea, Cameroon*
- Amb. Prof. Joram M. Biswaro  
*African Union SRCC/Head of AU Mission in South Sudan*
- Prof. Sariette Batibonak - *Université de Yaoundé I, Cameroun*
- Dr. C. Nna-Emeka Okereke - *Nigeria Defense College, Nigeria*
- Dr. Fiifi Edu-Afful  
*Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre, Ghana*
- Dr. Abdoulaye Maïga  
*Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest ( CDEAO), Abuja-Nigéria*
- Dr. Rania Hussein Khafaga - *Cairo University, Egypt*
- Dr. Mohammed Salah Djemal - *Université Guelma, Algérie*
- Dr. Mustafa Yusuf Ali - *HORN International Institute for Strategic Studies, Kenya*
- Dr. Mady Ibrahim Kante, *Enseignant-chercheur à la Faculté des Sciences administratives et politiques de l'USJP de Bamako, Mali.*

## MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE RÉDACTION

- Prof. Lisa Schirch - *Eastern Mennonite University, Virginia, USA*
- Prof. Saïbou Issa - *University of Maroua, Cameroon*
- Prof. Ugur Gungor - *Baskent University, Ankara-Turkey*
- Assist. Prof. Anita Peresin - *National Security Council, Croatia*
- D<sup>r</sup> Festus Kofi Aubyn - *Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre, Ghana*
- D<sup>r</sup> John Karlsrud - *Norwegian Institute of International Affairs (NUPI), Norway*
- D<sup>r</sup> Jakkie Cilliers - *Institute for Security Studies, South Africa*
- D<sup>r</sup> Frimpong Twum - *Kwame Nkrumah University of Science and Technology, Ghana*
- D<sup>r</sup> Freedom C.C. Onuoha - *University of Nigeria, Nigeria*
- Brig. Gen. (Dr.) Emmanuel Kotia - *Ghana Armed Forces (GAF), Ghana*
- Col. Christian Emmanuel Mouaya Pouyi  
*Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT), Algérie*
- M<sup>r</sup> Inusah Ziblim  
*Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT), Algérie*
- M<sup>s</sup> Mauna Bagwasi  
*Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT), Algérie*
- M<sup>r</sup> Hussain Usman  
*Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT), Algérie*
- D<sup>r</sup> Ladislas NZE BEKALE, *Commission de l'Union Africaine, Addis-Abeba, Éthiopie*
- M<sup>r</sup> Richard Apau  
*Adjunct Research Fellow (Cyber Security), Human Security Research Centre, Ghana*

## **INFORMATIONS AUX CONTRIBUTEURS**

### **Contributions**

La Revue Africaine sur le Terrorisme est une revue continentale, interdisciplinaire et évaluée par des pairs. La revue cherche à publier des recherches de qualité sur tous les aspects du terrorisme, du contreterrorisme et de l'extrémisme violent. La revue cherche à fournir une plateforme qui favorise l'analyse critique et la réflexion soutenue sur le terrorisme et l'extrémisme violent sur le continent.

### **Procédures**

Tous les manuscrits soumis font l'objet d'un premier examen collégial aveugle par les rédacteurs et, s'ils sont jugés recevables, un second examen collégial sera effectué par au moins deux arbitres-experts indépendants et anonymes. Le rédacteur en chef et les rédacteurs examinent les commentaires des réviseurs et, le cas échéant, les communiquent directement à l'auteur. Les rédacteurs sont chargés, par la suite, d'informer l'auteur concernant la publication dans la revue de l'article original ou révisé.

### **Longueur et Format**

Les auteurs qui soumettent des articles à l'examen de la revue doivent limiter leurs ouvrages à un maximum de 5000 à 6000 mots, incluant les références, le texte, tous les tableaux et figures. Ils sont encouragés à étayer leurs arguments par des statistiques, des images et des illustrations graphiques pertinentes. Le format de référence préféré de la revue est celui des notes en fin de texte générées électroniquement. Le style de référencement, cependant, est le style de référencement de Harvard. Le résumé ne doit pas dépasser 300 mots avec au moins cinq mots-clés.

## SOMMAIRE

- Commentaire éditorial ..... **vii**
- La rentalisation de la participation populaire à la lutte contre le terrorisme en Afrique – *D<sup>r</sup> Ladislas NZE BEKALE* ..... **13**
- Géolocalisation des terrorismes en corrélation avec les ressources minérales en Afrique : Réflexion théorique sur coïncidences, récurrences et persistances – *P<sup>r</sup> Paul BATIBONAK & P<sup>r</sup> Sariette BATIBONAK*..... **37**
- Femmes et terrorisme en Afrique : enjeux et perspectives pour une négociation qui stoppe les peines de la femme victime du terrorisme au Burkina-Faso – *Thierry Martin FOUTEM* ..... **57**
- La coopération des populations civiles avec les forces de défense et de sécurité dans la lutte contre le terrorisme au Cameroun – *NKOUÉ Éléazar Michel* ..... **73**
- Lutte contre l'extrémisme violent à l'extrême-nord du Cameroun : penser l'avenir des comités de vigilance – *Aicha Pemboura* ..... **87**
- Résolution de conflit armé et lutte contre le terrorisme : perspectives d'appropriation des approches dans le Sahel central – *Ali IBRAHIM* ..... **109**

- L'intégration régionale dans le bassin du lac Tchad face au défi sécuritaire –  
*Mahouli HEURANG Mahoulii* ..... **123**
  
- Du terrorisme rural à la résilience communautaire : une analyse à partir  
 du social (Adamaoua-Cameroun) – *Toumpiguim Missa Daniel* ..... **139**
  
- Les causes socio-économiques du terrorisme et de la violence politique  
 dans les pays de l'UEMOA – *D<sup>r</sup> Edem AMOU* ..... **157**
  
- Les Femmes : Victimes de l'extrémisme violent au mali et au Nigeria –  
*D<sup>r</sup> MESSIA NGONG Lionel & Ayabavi Linda Ophélie COMLAN SESSI* ..... **175**
  
- Victimes et bourreaux : réflexion autour du paradigme de sauvegarde  
 des enfants ex-terroristes de Boko Haram au visage double –  
*Jean Magloire YEBEGA AYISSI* ..... **191**
  
- Dossier du CAERT sur le Terrorisme en Afrique : Politique et stratégies  
 de l'union africaine en lien avec les femmes et les jeunes  
 dans la prévention de l'extrémisme violent ..... **207**

## COMMENTAIRE ÉDITORIAL

La Revue Africaine sur le Terrorisme continue d'attirer l'attention de l'Afrique étant donné le nombre d'articles que le comité de rédaction reçoit de temps à autre. Nous recevons également des échos positifs de la part des décideurs sur certaines des questions traitées dans le passé. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de publier tous les articles qui nous sont envoyés en raison de certaines contraintes éditoriales et d'espace. Dans tous les cas, notre objectif premier est de veiller à ce que les articles abordent les questions pertinentes et adoptent des méthodologies qui pourraient facilement repousser les frontières du savoir et de la connaissance.

Les articles ont été soigneusement assemblés pour répondre à deux questions cruciales que ceux qui étudient le terrorisme en Afrique n'ont cessé de poser. La première question porte sur les raisons pour lesquelles nous continuons d'avoir de plus en plus de cas de terrorisme en Afrique tandis que la deuxième concerne la manière dont le terrorisme se manifeste dans différentes circonstances. Les personnes chargées de la prévention et de la gestion du terrorisme doivent continuer à poser ces questions et à y répondre. Ce faisant, ils participeraient à ce qu'on appelle techniquement le « cadrage », et on entend par là le processus de description et d'interprétation d'une situation de sécurité complexe. Pour ce faire, on pose un certain nombre de questions selon la méthode « QQQQCP » : qu'est-il arrivé, à qui et par qui, où, de quelles manières et avec quelles implications ? Les questions reposent sur les facteurs de causalité et les vulnérabilités. Les réponses à ces questions aident un intervenant à réfléchir attentivement aux situations et à prendre ensuite des décisions éclairées sur les mesures à prendre.

La responsabilité fondamentale du Centre Africain d'Études et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT) est de fournir des orientations pour poser toutes ces questions et y répondre. Par conséquent, ce que nous avons simplement fait dans cette édition de notre Revue, c'est de laisser les auteurs se pencher sur les questions telles qu'elles sont le mieux comprises à ce moment-là. Nous avons limité nos propres rôles au fait de faire en sorte que les articles respectent les règles de base de la recherche universitaire. Nous veillons également à ce que les articles contiennent des recommandations qui pourraient guider les décideurs politiques. Nous avons donc onze articles et un dossier sur le terrorisme émanant du CAERT. Un regard critique sur le contenu des articles nous suggère qu'à un moment donné, nous pourrions être amenés à commander un article qui porte un regard critique sur les scénarios émergents en Afrique, d'une manière qui pourrait mieux guider les décideurs sur les causes, les voies et les modes de gestion du terrorisme en Afrique. Le continent ne peut se permettre d'être transformé en refuge pour les extrémistes violents.

*Editeur en chef*

**Prof. Isaac Olawale Albert,**  
*Institut pour la paix et les études stratégiques,*  
*Université d'Ibadan, Nigéria*

*Rédacteur en chef*

**M. Idriss Mounir Lallali,**  
*Directeur par intérim, CAERT*



# LA RENTALISATION DE LA PARTICIPATION POPULAIRE À LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME EN AFRIQUE

Par: Dr. Ladislas NZE BEKALE

Membre du Réseau des Nations Unies pour la réforme du secteur de la sécurité,  
Chef d'Unité à la Commission de l'Union Africaine

## RÉSUMÉ

Dans cet article la *rentalisation* définit les différents procédés visant à tirer profit de la rente multiforme induite par la popularisation de la lutte contre le terrorisme. Les mutations de ce combat démontrent que la participation des populations au contreterrorisme et ses effets occasionnent non seulement des rentes mais aussi des méthodes d'interception de ces rentes. Les acteurs politiques et institutionnels n'hésitent pas à se crédibiliser et, à tirer les profits de l'impact de la popularisation du contreterrorisme. En outre, la participation populaire au contreterrorisme mute de politique nationale en politique inter régionale, avec la contribution d'une cohorte d'acteurs internationaux, consolidant de fait sa *rentalisation*, concomitamment aux évolutions doctrinales. La popularisation de la lutte contre le terrorisme est de la sorte formalisée par les politiques nationales et régionales, attisant un intérêt spécifique pour les institutions internationales, avec des formes de reconnaissance politique, économique et sociale de ses acteurs.

## Mots clés

Participation, populaire,  
Contre-terrorisme,  
Captation, Rente.

## ABSTRACT

In this article *profitalisation* defines the various initiatives aiming to profit from the multiform rent induced by the popularization of the fight against terrorism. Developments in the fight against terrorism show that the participation of populations in counterterrorism and its effects not only generate rents but also in the process of intercepting these rents. It should be noted that political and institutional actors do not hesitate to gain credibility and profit from the impact of the popularization of counterterrorism. In addition, popular participation is changing in inter-regional politics, with the contribution of a cohort of international actors. It is therefore clear that there has been a consolidation of the profitability of popular participation in Africa, concomitantly with doctrinal developments. The popularization of the fight against terrorism is now formalized by national and regional policies, arousing a specific interest in international institutions, with forms of recognition, of these actors by society and participation in social and economic initiatives.

## Keywords

Participation, popular,  
Counterterrorism,  
Capture, Rent.

## INTRODUCTION

Les relations internationales sont marquées par l'apparition d'un terrorisme qui s'est mondialisé et qui place de nouveaux acteurs, non-étatiques, au cœur de la politique internationale, imposant aux États [et à tous les autres acteurs concernés par la lutte contre le terrorisme] de repenser leurs cadres stratégiques en fonction de la menace [1 : 9]. Les conditions d'organisation du contre-terrorisme, ont donc été repensées du global au local. Les transmutations incessantes des méthodes terroristes ont contraint, parallèlement à des innovations dans les différentes répliques contre cette menace. D'ailleurs : « *le terrorisme de masse ou « terreur-monde », comme l'a nommé Edgar Morin, ne répond pas aux cadres traditionnels des menaces auxquels les États avaient été jusque-là appelés à répondre* » [Ibid. : 8]. Car les perspectives traditionnelles de la sécurité insistent plus sur le rôle de l'État et lui attribue la fonction principale de garant de la sécurité des individus. Pourtant l'État peut faillir à sa mission [Ibid.]. Face aux insuffisances du garant naturel de la sécurité en raison du caractère diffus, de la mobilité et de la volatilité de la menace, « *la lutte contre le terrorisme telle que pratiquée dans la région exige une extrême mobilité des forces. Elle est par ailleurs une guerre d'usure et d'adaptation permanente dans laquelle*

*la dimension civilo-militaire joue un rôle majeur* » [2: 5]. Les actions civilo-militaires sont un enjeu essentiel en la matière pour une meilleure acceptation des forces en présence par les populations locales et, combinées avec des enjeux de développement, elles demeurent un outil efficace d'image et de perspective d'actions [Ibid.: 6]. La nature du combat contre le terrorisme se manifeste sous plusieurs formes aujourd'hui et ne concerne plus uniquement les acteurs traditionnels engagés dans les systèmes sécuritaires étatiques. La démocratisation de l'action publique a comme conséquence aujourd'hui l'implication des populations aux activités sécuritaires, interrogeant dans une certaine mesure la nature du régalien de nos jours. La participation des populations à la lutte en Afrique est riche de nombreuses initiatives [3: 382]. Pour cette raison, les populations s'autosaisissent leur sécurité face à la menace terroriste, tout comme elles se positionnent vis-à-vis des acteurs institutionnels, bien que les instruments internationaux les reconnaissent comme acteurs de la lutte contre le terrorisme [Ibid.: 383]. Le terrorisme, à cause de son caractère destructif et insidieux, particulièrement la capacité des extrémistes à se fondre dans la population, ont mené l'État dans l'exercice des fonctions régaliennes à plus d'imagination. Ceci en autorisant les populations à s'organiser en comité dans les quartiers, villages et communautés [tout comme les initiatives de la société civile, des leaders traditionnels et religieux] pour combattre l'extrémisme [Ibid.: 384]. Cette stratégie d'intervention permettrait d'impliquer non seulement les élites, mais aussi les populations à travers diverses activités [4: 5]. La participation citoyenne, qui permet aux individus et groupes d'être associés aux processus de décision les concernant, apparaît comme un levier d'action indispensable. Facteur d'appropriation, de durabilité et d'efficacité, la participation citoyenne est une condition essentielle à la mise en œuvre effective [5: 1] des politiques et des initiatives publiques au niveau de la micro-gouvernance. Subséquemment: « *la participation citoyenne est la capacité pour des individus, citoyens et populations à faire valoir leurs points de vue dans l'élaboration des politiques publiques et dans les prises de décisions collectives les concernant* » [Ibid.: 3]. Il est cependant convenable de préciser que l'immixtion des populations dans la sphère des affaires publiques, spécifiquement sur le terrain sécuritaire considéré comme régalien, occasionne les conditions de potentielles revendications populaires. En d'autres termes, les retombées de l'amélioration de l'environnement sécuritaire doivent bénéficier à tous les acteurs engagés dans la lutte contre l'extrémisme. Dans ces conditions, plus que des doléances, les initiateurs du contreterrorisme populaire sont en position de tirer profit de leur reconnaissance.

La lutte contre le terrorisme a, aujourd'hui, une importance qui suscite la sensibilité de tous les acteurs politiques, à tel point qu'elle devient source de rentes multiformes [6:10]. La mobilisation autour de la lutte contre le terrorisme finit par être productrice de rentes. Celles-ci sont politiques, diplomatiques, économiques, financières et sociales. Produites par la lutte contre le terrorisme; elles laissent

apparaître une certaine spécialisation des États affectés par ce phénomène dans la captation de cette rétribution inhérente à la lutte contre le terroriste [*Ibid.*]. Comme l'État n'est plus seul dans cette bataille contre le terrorisme et que les populations y sont activement engagées, alors apparaît la problématique d'une *rentalisation* multiforme de la participation populaire à la lutte contre le terrorisme. De cette manière, les éléments de discussion relatifs à ce questionnement central se prescrivent successivement par les capacités d'interception de la présumée rente (1). Et singulièrement celle inférée par la visibilité internationale de la popularisation du contreterrorisme (2) ainsi que ses implications socioéconomiques (3).

## 1. LES CONTENANCES D'UNE CAPTATION DE LA RENTE CONSÉCUTIVE À LA POPULARISATION DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Dans le combat contre Boko Haram au Cameroun (au Tchad, au Niger et au Nigéria), le pouvoir en place s'engage vigoureusement contre le groupe terroriste Boko Haram, action lui permettant de récolter les retombées de cette lutte [7:12]. Ainsi, l'implication des populations à la lutte contre le terrorisme et ses conséquences (1) deviennent facteurs de stratégies diverses (2) pour bénéficier des rentes y relatives. Les désertions consécutives aux initiatives populaires sont mises à l'actif des actions politiques (3). À cet effet, la popularisation de phénomène national devient un moyen inter régional de lutte contre le terrorisme (4).

### 1.1. *Formes et conséquences de la participation populaire à la lutte contre le terrorisme*

Devant l'incapacité des forces de défense et de sécurité africaines à faire face aux menaces asymétriques et particulièrement au terrorisme, les populations africaines, poussées par l'instinct de survie, ont imaginé des moyens pour participer et contenir les ravages du terrorisme dans leurs communautés, villages et quartiers. Elles se sont ainsi mobilisées au moyen d'associations organisées autour d'autorités traditionnelles ou de personnalités influentes dans les communautés, parfois dotées d'un savoir ou d'un pouvoir informel, souvent religieux. Ces groupes d'autodéfense ou comités de vigilance, selon l'endroit, sont désormais reconnus au plan international comme des acteurs de la lutte contre le terrorisme [8: 11]. Les populations africaines ont recours à trois moyens d'autodéfense contre l'hydre terroriste qui sévit à travers le continent. La première repose principalement sur les ressources qu'offre la tradition et le type d'activités, de rapports de pouvoir ou d'influence qu'elle induit aujourd'hui encore, mettant en scène des groupes organisés autour de coutumes et des individus reconnus comme influents dans les communautés car dotés de savoir ou d'une autorité, notamment religieuse. Le second renvoie à des initiatives ou organisations citoyennes spontanées constituées pour

répondre à la menace dans les quartiers, villages et communautés. Ces initiatives sont connues sous les appellations de groupes d'autodéfense ou comités de vigilance, en fonction des pays et des objectifs. Le dernier prend la forme de pressions de la société civile, essentiellement dans un rôle de prévention et de dissuasion, afin de décourager les éventuels candidats tentés de rejoindre les groupes terroristes [Ibid.]. C'est la conception dans laquelle semble s'inscrire l'approche relative à la participation des populations à la lutte contre le terrorisme en Afrique. N'étant pas composées ou organisées comme les forces de défense et de sécurité, les populations africaines intègrent cette lutte en utilisant des moyens qui leurs sont propres et sont assimilables à ceux de la petite guerre ou guerre populaire [Ibid.:7]. L'inclusion met, de ce fait en évidence, toutes les composantes des populations organisées de différentes manières. Ce caractère inclusif a pour but la popularisation de la veille sécuritaire ou la prévention dans un contexte où leurs rôles (populations) à cet égard ont connu une diversification du fait des mutations des actions terroristes. Elles exercent dans certaines localités des activités de police de proximité; elles font également du renseignement au bénéfice des forces de défense et de sécurité, et leur apportent toute forme de collaboration possible [Ibid.]. La popularisation du contreterrorisme prend ainsi une multitude de formes pouvant non seulement se résumer en initiatives citoyennes mais aussi en une incrustation sur le terrain des fonctions régaliennes des forces de défense et de sécurité. Pour plus d'efficacité le gouvernement a donc fait le choix d'impliquer les citoyens pour les actions nécessitant leur participation comme par exemple la collecte des informations, de surveillance et de contrôle dans les villages, quartiers et même les lieux de culte [Ibid.: 406]. Le cas malien met en évidence que les méthodes utilisées ne sont pas celles d'une guerre conventionnelle, mais ont plutôt comme but d'empêcher l'ennemi de lancer ses attaques au sein des communautés [Ibid.:3]. Des milices de chasseurs s'y sont organisées au sein du mouvement « *Dan na Amba Sagou, qui est composé de Dogon, Dafi, Samoko et Bwa [dont les] membres considèrent qu'il est de leur devoir d'assurer la sécurisation des populations et de leurs biens conformément à leur mission traditionnelle* ». Tandis qu'apparemment la méthode tchadienne repose à la fois sur l'incitation des chefs traditionnels à participer au combat contre le terrorisme et la participation des citoyens [Ibid.:401]. Les autorités tchadiennes « *ont demandé aux chefs traditionnels et à la population de s'investir pour assurer la sécurité. Pratiquant une politique duale à l'égard des autorités traditionnelles du lac, faite de pression et d'incitation* ». En Guinée, parmi les actions en cours, celles qui ont le plus d'impacts sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent sont les initiatives des OSC (organisations de la société civile/ organisations non gouvernementales) ONG pour 72% des enquêtés, contre 45% pour les initiatives gouvernementales et 39% pour les initiatives locales [Ibid.: 6]. L'on peut déduire que les actions populaires, de lutte contre le terrorisme, sont acceptées par la majorité, du moins c'est que nous prouvent les statistiques précédentes.

## 1.2. Popularisation de la lutte contre le terrorisme et apparition de calculs politiques

La démocratisation de la lutte contre le terrorisme a fait de ce combat un phénomène public et populaire. Cette popularisation marquée par son enracinement sociétal n'est pas sans impact sur les communautés, suscitant quelques convoitises. C'est dans ce contexte que : « *la popularisation de cette guerre [ou guerre du peuple] devient dès lors facteur de cohésion, d'opportunités personnelles et d'intégration nationale. Ce faisant, on a fait de la population un acteur engagé dans le soutien à la guerre dans un rapport de participation-soutien* » [9 : 290] au Cameroun. Le gouvernement stimule tant bien que mal ce dispositif de défense populaire aujourd'hui indispensable, qui jouit d'une légitimité historique, et présente pour lui l'avantage de susciter une véritable implication des populations [10 : 5]. Sur le plan politique intérieur, la lutte contre Boko Haram a ouvert une fenêtre d'opportunités permettant au régime de se re-légitimer et de neutraliser l'action des forces de l'opposition. La rhétorique sur l'union sacrée, la loi antiterroriste controversée et la récupération des victoires réalisées par les forces de sécurité sur le front, illustrent tous les bénéfices politiques tirés par le pouvoir [11 : 19] dans ce pays. En Ouganda les autorités du Teso et les autres dirigeants de la région n'avaient, quant à eux, aucune volonté de faire des Archers un nouveau groupe rebelle, malgré les critiques formulées à l'égard de Museveni dans la région. Les archers ont, au contraire, cherché à obtenir une influence politique pour eux-mêmes et pour leurs administrés, et ont, pour ce faire, entretenu de bonnes relations avec Museveni et veillé à maintenir leur influence au sein du régime [*Ibid.*]. Le terrain politique offre des exemples intéressants d'actions de captation de la rente par les autorités politiques qui tirent profit des succès des comités de défense, tout en recherchant des positionnements sur les scènes politiques nationales. La dynamique de popularisation de la lutte contre le terrorisme présente des variantes. De ce fait « *les associations sont le lieu d'expression des dynamiques familiales, culturelles, ethniques, sportives et autres et, en général, sont l'expression du dynamisme des populations du bas. Les confessions religieuses et les formations politiques d'opposition sont aussi en bonne place. La population dans sa diversité et dans sa large majorité s'est donc spontanément mobilisée pour soutenir l'effort de guerre* » [*Ibid.* : 293] contre les extrémistes au Cameroun. En Ouganda, Museveni a tiré parti du succès des Archers du Teso en nommant des responsables politiques locaux du Teso à des postes d'influence au sein du régime. Après la défaite de l'armée de résistance du seigneur (LRA) de Joseph Kony, ils ont continué à représenter les intérêts de leur communauté. Cette région auparavant hostile et qui aurait pu être le lieu de nouvelles rébellions avait donc intérêt à maintenir le *statu quo*. Les gouvernements et leurs partenaires, en appliquant ce type de vision à long terme, devraient planifier en amont la façon dont ils vont gérer les comités de vigilance une fois l'insurrection terminée [*Ibid.* : 28]. La clé réside tout autant dans l'appropriation du projet par

les autorités locales que dans le caractère “inclusif” de ces politiques, pour des populations qui bien souvent se trouvent plus éloignées, et isolées, des centres de décision administratifs de leurs pays [*Ibid.*: 11]. Les dispositifs d’interception de la rente prolifèrent indiscutablement dans les pays gangrenés par le terrorisme, à l’exemple de l’Ouganda et du Cameroun.

À l’échelle inter régionale, les politiques de lutte contre Boko Haram et particulièrement celle de l’Union Africaine ont une propension au « *renforcement de la participation à la vie publique et de l’engagement civique à travers l’engagement et la participation des citoyens à la mise en œuvre de la stratégie* » [12: 38] contre Boko Haram dans le bassin du lac Tchad. La participation populaire à la lutte contre le terrorisme est l’objet d’une certaine attractivité tant au niveau national qu’international. La lutte contre Boko Haram a montré que les autorités camerounaises, les populations et les associations souhaitent tirer un minimum de bénéfice de cette nouvelle forme d’engagement citoyen face au terrorisme. C’est une tendance également mise en évidence en Ouganda où le régime en place n’a pas hésité à faire des Archers non seulement un allié dans la lutte contre la LRA, mais également un allié politique pour le contrôle de certaines régions du pays. Le moins que l’on puisse affirmer est que, la lutte contre le terrorisme dans sa dimension populaire mute en moyen ou facteur de *rentalisation* et de rentabilité politiques que les acteurs politiques nationaux et internationaux n’hésitent plus à reconnaître.

### **1.3. Les défections comme conséquence de la dé-radicalisation : une crédibilisation des acteurs politiques ?**

La politique menée à l’égard des anciens membres de Boko Haram sera déterminante pour stabiliser l’Extrême-Nord [du Cameroun]. Tandis qu’une politique avisée de réinsertion pourrait inciter ses combattants à quitter le mouvement, une approche inadéquate risquerait de renforcer leur détermination, ou au moins leur offrir peu de raisons de se rendre. L’affaiblissement du mouvement djihadiste et la perspective de la fin du conflit posent aussi la question du devenir des forces auxiliaires que constituent les comités de vigilance [13: 18]. Contrairement à la stratégie régionale, qui s’applique à l’ensemble des associés de Boko Haram, le décret présidentiel du Cameroun cible uniquement les ex-combattants. À cet égard, il s’apparente à la technique de la Haute autorité à la consolidation de la paix au Niger, qui s’inscrit dans un processus transitionnel. Les politiques en vigueur au Cameroun et au Niger distinguent les personnes qui se rendent volontairement pour échapper à la faim ou à cause des victoires territoriales remportées par l’armée, des individus arrêtés sur le champ de bataille ou dénoncés. Toutefois, le dépôt des armes ne traduit pas nécessairement la reddition ou la repentance [14: 10]. Au Cameroun en 2017 dans la région de l’Extrême Nord: « *grâce, en partie, à l’approche du*

*gouverneur Midjiyawa Bakary et avec l'appui des autorités traditionnelles et des parents, environ 50 ex-associés ont été réintégrés. En raison de l'insuffisance des infrastructures de logement, ces ex-combattants, leurs épouses et enfants, ont été renvoyés dans leurs communautés respectives. Les retournés se sont engagés devant leur communauté villageoise, en jurant sur le Coran, à abandonner toute activité criminelle et à cesser toute interaction avec Boko Haram » [Ibid. : 4].* Le Niger explore aussi actuellement l'option de l'amnistie. Le 22 décembre 2016, Mohamed Bazoum [actuel Président de la République], ministre d'État en charge de l'intérieur, de la sécurité publique, de la décentralisation et des affaires coutumières et religieuses a annoncé qu'une amnistie serait offerte à ceux qui déposent les armes [Ibid. : 6]. L'annonce du ministre a provoqué le retour de près de 200 associés non armés de Boko Haram, qui sont recueillis dans le centre de dé-radicalisation et de réintégration de Goudoumaria. Comme alternative à l'emprisonnement, l'État garantit aux ex-associés de Boko Haram un logement, la sécurité et l'accès aux programmes de formation et de réadaptation qui favorisent leur réintégration dans la société [Ibid. : 7], à condition d'abandonner les activités terroristes. Les pays affectés par le terrorisme notamment par le groupe Boko Haram, par le biais de leurs autorités, entreprennent des programmes pacifiques de dé-radicalisation pour fragiliser le groupe dans la région du bassin du Lac Tchad. Les exemples du Cameroun et du Niger ont été cités. Ce dernier se présente comme étant particulièrement offensif sur ce terrain au regard des défections observées, en proposant une sorte de package social incitatif aux ex associés de Boko Haram. Cependant, ces succès contre le groupe sont parfois vantés par les autorités à l'opinion nationale et internationale faisant des gouvernements en place des acteurs essentiels de la lutte contre le terrorisme par tous les moyens. Il est difficile ne pas faire le lien entre la lutte contre le terrorisme, la candidature et l'élection de l'actuel Président du Niger. En ce sens qu'il représentait probablement la garant de la sécurité et de la stabilité pour les nigériens. En conséquence, cette situation participe parfois à l'octroi de l'aide et de certaines largesses politiques et économiques, de la part des partenaires internationaux, aux régimes des affectés par Boko Haram. Autant d'éléments caractéristiques d'une transmutation des aspects populaires de la lutte populaire contre le terrorisme en rente politique.

#### **1.4. La reconnaissance politique de la participation populaire à la lutte contre le terrorisme**

La riche diversité de la sous-région [Afrique centrale] exige une approche participative, inclusive et décentralisée en matière de gouvernance, qui puisse rapprocher les autorités des citoyens en améliorant les relations horizontales au sein de la société et les relations verticales entre le gouvernement et les gouvernés. Une telle approche contribuera à renforcer le contrat social en établissant une relation

fondée sur la confiance, la justice et la collaboration entre l'État et les citoyens [Op. Cit.]. Elle vise à montrer, dans une approche tout d'abord stratégique, que l'admission des comités de vigilance comme maillon important dans la nouvelle stratégie militaire émane non seulement d'une volonté de l'État, mais aussi de la disposition des populations à s'organiser pour assurer leur propre sécurité [Ibid. : 2]. Une approche globale et participative au niveau local est le meilleur garant pour que l'intervention globale soit perçue et acceptée comme étant manifestement d'intérêt public, entreprise au bénéfice de tous et conforme à l'état de droit. Même s'ils sont influencés par la mondialisation des idées, la radicalisation et le recrutement restent en fin de compte des processus à forte dimension locale. Les groupes de pairs au sein de la communauté (par exemple, les amis) ainsi que les personnalités religieuses jouent un rôle important dans la facilitation du recrutement dans la mouvance de l'extrémisme violent [Ibid. : 44-45]. Dès lors, la place accordée aux comités de vigilance dans la stratégie d'action des armées est le produit contingent de forces politico-militaires et de la dynamique sociale. Elle devient de ce fait pour l'État, à défaut d'autres solutions assurées d'elles-mêmes, un impératif stratégique en vue d'une hypothétique victoire finale sur ce fléau [Ibid.]. Les citoyens se sont [ainsi] autosaisis de la lutte contre le terrorisme en Afrique, en formant des comités de vigilance et des groupes d'autodéfense que les gouvernements ont finalement décidé d'encadrer et d'intégrer dans les dispositifs nationaux de lutte contre le terrorisme [Ibid. : 4]. Dans le contexte d'une coopération entre région *« l'architecture de paix locale, nationale et régionale devrait être consolidée et renforcée. Cette Stratégie appelle la CEDEAO et la CEEAC à accélérer leurs travaux pour élaborer un modèle commun d'alerte précoce et de réponse aux conflits. Ainsi, les plans d'action territoriaux constituant cette Stratégie pourront établir et opérationnaliser les mécanismes et processus nécessaires pour faire face aux conflits actuels et, à l'avenir, les éviter en temps opportun »* [Ibid. : 46]. D'une part, l'architecture de paix devrait comprendre une unité d'alerte rapide chargée de la collecte des données, de l'analyse et de la communication des stratégies d'intervention à tous les niveaux. D'autre part, l'architecture de la paix devrait comprendre une équipe de personnalités éminentes chargées de faciliter le dialogue, la médiation et la réconciliation aux niveaux local, régional et national. La mise en place et l'opérationnalisation du système d'alerte rapide et d'intervention sont indispensables au suivi et à l'analyse systématique des menaces à la paix et à la sécurité existantes et émergentes, ainsi qu'à l'élaboration de modalités concrètes pour y faire face [Idem]. La Stratégie estime que l'intégration des questions de genre et des jeunes doit s'accompagner d'une action spécifique et urgente visant à renforcer la protection des femmes et des filles. Elle doit aussi permettre aux femmes et aux jeunes de participer pleinement aux processus de planification et de prise de décisions, à toutes les actions de résolution des conflits, de relèvement rapide [Ibid. p68]. Les instruments inter régionaux reconnaissent le caractère inclusif de la lutte contre le terrorisme avec des populations, à contrario de la posture ultra sécuritaire de l'Union Africaine (UA).

## 2. L'INTERCEPTION DE L'IMPACT INTERNATIONAL DE LA PARTICIPATION POPULAIRE À LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME EN AFRIQUE

La lutte contre le terrorisme s'avère rentable tant pour les institutions que pour les acteurs non-gouvernementaux comme les populations organisées autour des structures populaires. La conjoncture politique, économique et sécuritaire est représentative d'une « *occasion de revitaliser toute la machine [de l'aide] qui bénéficie aussi bien au personnel de l'humanitaire qu'aux populations locales : financement des projets, acquisition des mandats, occasion de publicité pour certains organismes, création d'emplois locaux, construction des carrières professionnelles, etc. C'est toute l'industrie de l'humanitaire et du relèvement qui est relancée derrière la crise sécuritaire* » [Ibid. : 19] incluant une cohorte d'acteurs internationaux, source de raffermissement de la rentalisation de la participation populaire (1) à la lutte contre le terrorisme. Les effets de ce processus sont perceptibles dans les mutations doctrinales, en ce sens que la participation populaire à la lutte contre le terrorisme intègre les politiques régionales (2) dédiées au terrorisme, suscitant un intérêt spécifique pour les partenaires internationaux (3).

### 2.1. L'internationalisation de la popularisation de la rente du contre-terrorisme en Afrique ?

La lutte contre le terrorisme et les changements climatiques sont des thématiques pour lesquelles la communauté internationale et ses bailleurs de fonds sont particulièrement attentifs. Comme conséquence : « *les relations internationales sont marquées par l'apparition d'un terrorisme qui s'est mondialisé et qui place de nouveaux acteurs, non-étatiques, au cœur de la politique internationale ce qui impose aux États de repenser leurs cadres stratégiques en fonction de la menace qu'ils peuvent constituer pour leur sécurité* » [Ibid.]. La complexité du terrorisme appelle à l'adhésion aux instruments internationaux définissant l'action des acteurs étatiques et intra étatiques, notamment les populations. L'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) se sont dotées de stratégies antiterroristes établissant l'implication des citoyens. Ces instruments rappellent le rôle de l'État comme dépositaire du pouvoir régalien d'assurer la sécurité et de la conduite de la lutte contre le terrorisme [Ibid.]. Avec la reconnaissance du rôle des populations dans la lutte contre le terrorisme, ces différentes stratégies sont « *inclusives et donnent un rôle proportionnel à la menace aux populations. Celles-ci sont reconnues comme acteurs stratégiques de la lutte contre le terrorisme* » [Ibid.]. La réplique actuelle contre le terrorisme suppose « *la mise en place d'une nouvelle approche de la sécurité (dite "en profondeur") dans laquelle la place des autorités locales est reconnue comme échelon de décision et d'action pour la sécurité du quotidien. Plus généralement, il s'agira, pour endiguer*

*les flux criminels, de repenser la notion de frontières sur le continent africain » [Ibid.]. L'adaptabilité de la popularisation du contre-terrorisme, sa reconnaissance internationale et sa réception de la rente prennent « la forme d'actes diplomatiques exprimant un fort consensus à leur propos dans la région. C'est le cas, notamment, des instruments signés par les chefs d'État du Cameroun et du Nigeria, principales victimes de la menace djihadiste. Avec l'entrée en scène des opérations kamikazes, la situation sécuritaire qu'on pensait maîtrisée plonge les armées et les citoyens dans une inquiétude croissante. Vu la difficulté qu'éprouvent les armées à faire face à cette nouvelle stratégie de guerre djihadiste, les deux chefs d'État préconisent en décembre 2016 la mise sur pied de comités de vigilance pour assurer la sécurité le long des frontières des deux pays » [Ibid. : 4]. Les perspectives d'internationalisation de la participation populaire à la lutte contre le terrorisme prennent donc d'autres dimensions. Les plus hautes instances en charge de la sécurité internationale se sont prononcées sur cette question. En effet : « le 3 mars 2017, les émissaires des quinze pays membres du Conseil de sécurité de l'ONU effectuent une tournée dans les pays affectés par Boko Haram, notamment dans l'Extrême-Nord du Cameroun, au Tchad, au Niger et au Nigeria, pour faire le point de la situation sur le terrain. L'objectif est précisément d'aborder des questions relatives à la place dans cette crise des comités de vigilance. Ces miliciens mobilisés dans plusieurs régions affectées par Boko Haram acquièrent de ce fait une reconnaissance internationale et le statut symbolique d'acteurs légitimes dans le déroulement de la guerre » [Ibid. : 5]. En revanche sur les apports multisectoriels des partenaires l'attention doit être portée sur d'autres thématiques pour éviter une extraversion de l'internationalisation de la participation populaire à la lutte contre le terrorisme.*

Sur le volet de l'aide économique et humanitaire, « un accent doit être mis sur le rôle joué par les organisations internationales, non gouvernementales et communautaires. Ici aussi, il est difficile de distinguer le principe de la réalité, d'identifier les bonnes pratiques et l'innovation et d'éviter la régionalisation et la localisation des réponses face aux logiques internationales, nationales et communautaires. La multitude d'activités et de fonds déterminés par les donateurs ne laisse qu'une faible marge de manœuvre aux agents d'exécution et aux populations confrontées à l'inefficacité des réponses nationales » [Ibid. : 10]. Ces différents espaces ouvrent la voie à une gouvernance à plusieurs niveaux. Elle permet de prendre en charge les ex-associés de Boko Haram en impliquant les acteurs bilatéraux et multilatéraux, les ONG internationales, les institutions publiques indépendantes telles que la Haute autorité à la consolidation de la paix au Niger, et les organisations de la société civile entre autres, qui sont invitées à discuter avec les acteurs politiques, administratifs et universitaires sur les facteurs de la radicalisation et de l'extrémisme violent, et à trouver des réponses conjointes basées sur le contexte régional et les bonnes pratiques internationales [Ibid. : 11]. La participation populaire à la lutte contre le terrorisme en Afrique devient de fait

un système de rente multiforme consécutive à la reconnaissance diplomatique des mécanismes populaires de lutte contre le terrorisme. Une reconnaissance internationale portant ces acteurs de la sécurité en profondeur au niveau de l'ONU, à l'opposé les différentes formes d'assistance et d'aides apportées à ces mécanismes confortent davantage leur caractère de système de rentes profitant à une multitude d'intervenants.

## **2.2. L'inscription de la participation populaire à la stratégie inter-régionale de lutte contre le terrorisme**

En partant des inquiétudes suscitées par la menace terroriste en Afrique (et dans le monde), la riposte contre ce phénomène s'organise à plusieurs niveaux, du global au local. La dimension globale représentée par l'ONU donne la vision susceptible d'encadrer la lutte contre le terrorisme à tous les niveaux de gouvernance (globale, continentale, régionale, nationale) et au niveau des populations [Ibid.: 379]. En Afrique, « *cette guerre est devenue éminemment [inter] régionale par les métastases qui touchent de plus en plus d'espaces et obligent davantage d'États fragilisés par des organisations terroristes à la recherche d'une nouvelle "zone grise" refuge à s'engager vers plus de coopération régionale, bien au-delà de la réussite des organisations régionales économiques* » [Ibid.: 6]. La lutte contre le terrorisme fait donc l'objet d'une intégration régionale concourant au projet d'intégration africaine par la sécurité. Au-delà de l'intégration régionale, on assiste aussi à l'intégration inter régionale de la lutte contre le terrorisme avec récemment l'annonce de l'échange d'informations entre la Communauté économique des états de l'Afrique Centrale (CEEAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) lors du sommet de Lomé qui a lieu en 2018 [15: 18]. La coopération opérationnelle interrégionale dans ce domaine entre la CEEAC et la CEDEAO est rendue possible dans le cadre de la Commission du bassin du lac Tchad. Par la suite: « *la lutte contre Boko Haram a donné une nouvelle vie à certaines organisations en perte d'influence. C'est le cas de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) qui a vu son importance s'accroître et son mandat s'élargir à la faveur du conflit. Son secrétariat exécutif assure désormais le pilotage politique de la Force Multinationale Mixte (FMM)* » [Idem]. En conséquence, « *l'Union Africaine (UA) a contribué au renforcement de cette coopération sécuritaire à l'œuvre dans le bassin du lac Tchad. Elle a doté la FMM d'un cadre légal en obtenant une autorisation formelle de son Conseil de Paix et de Sécurité. Depuis la signature d'un protocole d'accord le 20 octobre 2015 sur le rôle de la Commission de l'UA et du Secrétariat de la CBLT dans la mise en œuvre du Concept d'opération, l'UA assure le pilotage stratégique de la FMM* » [Ibid.: 18]. Aux dimensions classiques, la coopération interrégionale CEDEAO-CEEAC s'est vue adjoindre en sus un aspect opérationnel à travers la force contre Boko Haram.

À mesure que les forces militaires libèrent les zones tombées sous le contrôle de Boko Haram, une transition rapide et ordonnée vers la sécurité civile doit être mise en place afin que les déplacés et les réfugiés rentrent chez eux et que les acteurs humanitaires et les acteurs du développement s'acquittent de leur travail en toute sécurité. Ce processus de planification nécessite une coopération civilo-militaire renforcée au niveau sous régional, national et local [Ibid.: 28]. Dans la prise en compte de la dynamique locale, il est convenable de rappeler avec Pr Ntuda Ebode que: « *les groupes d'autodéfense déployés dans le bassin du lac Tchad ont comblé une lacune importante en matière de sécurité communautaire et continuent de coopérer avec les autorités militaires et locales. Ceux d'entre eux qui continueront à fournir des services de sécurité à leurs communautés auront besoin d'une formation plus formelle notamment en ce qui concerne les processus d'obligation redditionnelle afin d'éviter les violations des droits de l'homme. Les autres membres dont les services ne sont plus nécessaires doivent recevoir un soutien pour s'intégrer aux structures de sécurité officielles ou pour réintégrer la vie civile au sein de leur communauté et créer de nouveaux modes de subsistance* » [Ibid.: 29]. La stratégie inter-régionale a également pour objectif de renforcer les capacités communautaires en matière de sécurité et de sûreté par une application plus vigoureuse de la loi, qui étend et garantit le respect de l'état de droit dans toutes les régions, à mesure que les forces militaires libèrent les territoires tombés sous le contrôle de Boko Haram [Ibid.]. La sécurisation communautaire et son amélioration sont absolument liées à la participation populaire à la lutte contre le terrorisme, notamment les comités de vigilance et assimilés, dans ces conditions de coopération interrégionale particulière, de toutes les dimensions sécuritaires y compris le niveau communautaire.

### ***2.3. L'intérêt des partenaires financiers internationaux pour la participation populaire à la lutte contre le terrorisme***

Préoccupées par la situation difficile que vivent les populations du Sahel (en particulier les plus pauvres) et par les défis de la sécurité régionale et mondiale, les Nations Unies ont adopté en juin 2013 une stratégie intégrée pour le Sahel. Le principal objectif de cette stratégie est de définir un ensemble d'axes communs à l'ensemble du système onusien et de proposer une cohérence régionale des engagements pour le Sahel, en favorisant la mise en œuvre d'une approche multisectorielle dans la région [16: 32]. Le système de rente généré par la lutte contre le terrorisme se renforce ainsi au Sahel en générant des fonds importants. Il s'agit spécifiquement de: « *deux contributions, de 50 millions d'euros chacune, de l'UE en soutien à la Force du G5S, ont été mobilisées dans le cadre de la Facilité de paix pour l'Afrique. Pour autant, l'APF (Facilité Africaine de la Paix) peut également servir de réceptacle à des contributions volontaires provenant d'États membres de*

*l'UE, d'États tiers ou d'organisations internationales. Ce rôle sera reconnu par le Conseil de sécurité des Nations Unies, dans sa résolution 2391 de décembre 2017 » [17: 36]. L'enjeu du financement international jaillit comme source d'alimentation de la rente à partir des fonds européens et ceux du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). L'hypothèse d'une rente pouvant servir non seulement aux acteurs du contreterrorisme populaire mais aussi aux organes de l'État, peut-être même aux humanitaires. D'ailleurs pour certains: « il s'agit du cadre d'action tant attendu par l'État et les partenaires nationaux et internationaux pour mettre en œuvre une synergie d'actions présentes et futures et pour fournir un appui humanitaire aux victimes ou aux communautés » [Ibid.]. Bien que les intentions des différents acteurs indiqués ci-dessus ne soient pas explicites, on ne saurait éviter l'hypothèse d'une attente de la réception de cette nouvelle rente. C'est dans cette situation que les comités de vigilance deviennent des récepteurs de la rente internationale sous toutes ses formes. En substance la question de la participation populaire au contreterrorisme est définitivement inscrite sur l'agenda de la communauté internationale et spécifiquement celui des bailleurs de fonds. Pour ce faire: « les partenaires et les bailleurs internationaux auraient intérêt à travailler avec les autorités gouvernementales, pour les aider à gérer les relations avec les comités de vigilance, les mettre en garde concernant les éventuelles difficultés liées à la négligence, à la répression et à soutien inconditionnel. De même, ils devraient éviter d'apporter un soutien direct aux comités de vigilance, pour éviter d'affaiblir le pouvoir de négociation des autorités nationales » [Ibid.: 25]. La sphère des partenaires étrangers et la sphère sportive et culturelle, inspirées par cet élan administratif et politique, vont emboîter le pas et organiser des collectes de dons et des marches. Entre autres partenaires étrangers, la Chine, la Russie, la France, les États-Unis et l'Allemagne ont apporté un soutien multiforme et remarquable au Cameroun. Les associations sportives et culturelles ainsi que la diaspora camerounaise à l'étranger ont joué un rôle déterminant [Ibid.: 296]. Ces organisations ont mobilisé des ressources matérielles et financières considérables pour appuyer non seulement les initiatives institutionnelles mais aussi la participation populaire à ce combat. Les agences de développement, GIZ (Agence allemande de coopération internationale), USAID (Agence américaine pour le développement international) et le PNUD accompagnent les projets portés par les organisations de la société civile locale et internationale pour renforcer la résilience communautaire, prévenir l'extrémisme violent et relancer le développement durable dans l'Extrême-Nord du Cameroun. Plus de 42 organisations pilotant environ 156 projets participent avec les structures gouvernementales à relever ces défis humanitaires et socio-économiques dans l'Extrême-Nord mais aussi à l'Est du pays [Ibid.: 19]. Les contributions des partenaires internationaux deviennent un lien évident entre l'aide apportée aux pays affectés par le terrorisme et les communautés, par ricochet les comités de vigilance et d'autodéfense. La *rentalisation* n'épargne donc aucun acteur impliqué dans ce combat organisé au niveau international, aux ramifications à l'échelle de*

la *micro-gouvernance*. Il s'agit de celle issue du génie des populations pour pallier aux carences des institutions publiques. Dans ces circonstances, les structures de micro-gouvernance sont directement impactées par la rente consécutive à la lutte internationale contre le terrorisme à laquelle leur participation et leur efficacité ont été reconnues à l'échelle mondiale, notamment par les Nations unies.

### 3. LES IMPLICATIONS SOCIOÉCONOMIQUES DE LA PARTICIPATION POPULAIRE À LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME EN AFRIQUE

Le raisonnement sur la quête de la captation de la rente consécutive à la participation populaire à la lutte contre le terrorisme, prouve que les acteurs de cette lutte au niveau de la micro-gouvernance sont également récepteurs pour ne pas dire cueilleurs de la rente. La *rentalisation* préjuge pour ces acteurs des formes de reconnaissance de la société (1), comme la participation au développement, des activités génératrices de ressources (2), ainsi que des perspectives d'insertion sociale (3). Sans omettre la complémentarité sécuritaire (4) de la participation populaire à la lutte contre le terrorisme.

#### 3.1. *La reconnaissance sociétale des acteurs de la participation populaire à la lutte contre le terrorisme*

Le citoyen ordinaire se trouve donc impliqué dans l'appropriation et la protection de son espace, face aux attaques meurtrières. Et lors des opérations menées par l'armée camerounaise de l'autre côté de la frontière avec le Nigeria, ces comités de vigilance fournissent guides et traducteurs [*Ibid.*: 6]. Ils participent pleinement à la défense et à la sécurité du territoire dans ces deux pays, ils sont dignes de reconnaissance de la société dans sa globalité même si certains n'en sont guère convaincus. De leur opinion, « *certains comités de vigilance se font également une haute opinion de l'aide qu'ils apportent aux autorités et s'attendent à des contreparties importantes, comme être intégré dans les forces armées ou de la police, percevoir une retraite, bénéficier d'une offre d'emploi ou une formation. Si ces attentes venaient à être déçues, ils pourraient à l'avenir poser des problèmes de sécurité, ce qui rend risqué le recours à de tels comités* » [18: 22]. Ils reçoivent des émoluments variables en fonction des lieux, grâce à une collecte auprès des habitants et commerçants les jours de marché ou par les autorités locales. La prise de conscience de leur rôle dans le système de maillage de l'information a parfois suscité des revendications. Certains ont ainsi entamé une « grève », comme en 2016 à Bol, pour être payés davantage [*Ibid.*]. À leur actif, on compte des dizaines de membres de Boko Haram, arrêtés et livrés aux forces de défense et de sécurité. Et s'il est vrai qu'on peut facilement s'exagérer l'efficacité combattante de gens ordinaires armés de pétroires, d'arcs, de machettes, de fusils de chasse et de flèches empoisonnées et de leur courage, et que

la seule alternative pour eux est de résister ou de quitter une région “où il n’y a jamais eu de travail ni d’aide de l’État”, il reste que seul l’amour pour les siens et pour la patrie peut bien justifier un tel engouement pour ces comités de vigilance [Ibid.: 7]. Sur le terrain, les membres des comités de vigilance ont contribué, au-delà de l’identification des djihadistes et de l’alerte, à déjouer plusieurs attentats kamikazes ou à réduire leur létalité parfois au péril de leur vie. Leur ancrage communautaire et leur parfaite maîtrise de la géographie, de l’histoire, des langues et des cultures locales, font d’eux des partenaires privilégiés de la contre-insurrection pilotée par les services de sécurité camerounais [Ibid.: 19]. Au chapitre des récompenses offertes aux comités, « *il faut ajouter 600 tonnes de denrées alimentaires et de vivres offertes par les paysans, commerçants et entreprises publiques et parapubliques et signalées par le même comité. De toute évidence donc, l’élan de solidarité des populations camerounaises vis-à-vis de leur armée et ainsi matérialisé par ces dons rend bien compte d’un saisissement populaire de la problématique de la guerre contre Boko Haram* » [Ibid.: 291]. Les soutiens divers apportés par l’ensemble des parties prenantes ont nettement contribué à faire reculer l’emprise des djihadistes sur le front camerounais et soulager les souffrances des nombreuses victimes [Ibid.: 18]. La société prend la mesure du rôle des mécanismes populaires anti-terroristes et, en reconnaissance du travail abattu, ils sont honorés de plusieurs manières. Ces comités sont devenus des dispositifs ancrés dans les stratégies nationales et régionales de lutte contre le terrorisme et, reçoivent en sus une forte approbation de la société. Elle s’organise afin de les appuyer, les encourager et les motiver dans leur activité de sécurité populaire. Les différentes dimensions de la participation populaire à la lutte contre le terrorisme symbolisent donc un phénomène sociopolitique multidimensionnel consentant que la *rentalisation* de la lutte contre le terrorisme impacte finalement tous les niveaux et tous les acteurs. C’est tout l’intérêt de cette contribution, de confirmer son extensibilité à d’autres agents. En d’autres termes, il est aléatoire de croire que le problème de la rente dans la lutte contre le terrorisme se limite aux agents politiques et institutionnels.

### **3.2. La proximité des initiatives populaires de lutte contre le terrorisme aux actions de développement**

Les nouvelles manières de « faire la paix » prônent l’implication des acteurs locaux; elles préconisent le travail « à la base », « à l’échelon communautaire » comme assurent ses promoteurs. Selon les tenants du *peacebuilding*, cette stratégie d’intervention permettrait d’impliquer non seulement les élites, mais aussi les populations au travers d’activités pour la promotion du dialogue et la réconciliation. Elle permettrait de faciliter la stabilité sociale dans les zones post-conflit, et d’éviter un nouvel embrasement de la violence [Op. Cit.]. À cet effet l’inclusion s’avère encore plus importante, car ses dimensions socioéconomiques favorisent une meilleure

répartition des dividendes de la rente générée par la lutte contre le terrorisme. En ce sens que les microprojets et les différentes actions de développement communautaires viennent davantage rentabiliser le contreterrorisme populaire. C'est fort de cela que : *« l'approche inclusive doit chercher activement à impliquer toutes les branches de la société civile, les communautés locales, les chefs traditionnels, les ONG et les organisations communautaires, ainsi que les médias, les institutions universitaires et le secteur privé » [Ibid. : 45].* En toute rationalité : *« tout ne s'arrête pas avec l'engagement des villageois ou avec l'inscription des comités de vigilance dans la stratégie des armées en conflit. L'une des plus grandes difficultés qu'ils rencontrent réside dans les garanties que peut leur offrir la puissance publique quant à leur prise en charge » [Ibid. : 8].* Dans un premier temps, en dehors de la générosité des éléments du (bataillon d'intervention rapide) BIR, ils n'ont pu obtenir de l'État, par le biais des services de la préfecture de région, qu'une enveloppe de 300.000 francs CFA (457 euros) à se partager entre eux. Dans un second temps, 9.500.000 FCFA (14.483 euros) ont été alloués au comité de vigilance de Fotokol, et 4.500.000 (6.860 euros) à celui de Dabanga [Ibid. : 10]. Une réflexion est actuellement en cours, au Tchad, sur les moyens d'articuler cette réponse d'urgence et des projets de développement autour du lac pour favoriser la résilience des populations sur le long terme (en incluant les acteurs et les mécanismes de participation populaire à la lutte contre le terrorisme). De nombreux bailleurs comme la Banque mondiale, l'Union européenne à travers son Fonds fiduciaire, son instrument de stabilité et le service de la Commission européenne à l'aide humanitaire (ECHO), ou encore l'Agence française de développement et la Banque africaine de développement, ont déjà défini ou fait part de leur intention d'investir dans de tels projets [Ibid. : 27]. Ces investissements produits par l'aide au développement sont des vecteurs d'inclusion. Ils reconnaissent de fait, non seulement le rôle des acteurs de la lutte contre le terrorisme au niveau de la micro-gouvernance, mais aussi l'utilité d'améliorer leurs conditions sociales. Bien que l'idée : *« d'affecter des sommes importantes au développement du lac Tchad, bien que nécessaire, n'est pas sans risque et impose d'évaluer en amont l'impact de chaque dollar dépensé pour éviter de renforcer certains facteurs de crise (do no harm policy). Dans cette région très particulière, marquée par une croissance démographique importante et les fluctuations incessantes du lac, seule la mobilité des acteurs a en effet permis de maintenir un équilibre entre les communautés » [Ibid.].* Même si les actions humanitaires et les initiatives relatives à l'aide et aux projets de développement ont abouti à des résultats concluants et que des activités de subsistance ou à faible revenu ont été relancées au sein des groupes et communautés vulnérables, il convient de s'interroger sur les résultats obtenus [Ibid. : 11] pour les acteurs et les mécanismes populaires de lutte contre le terrorisme.

La panoplie explicative précédente établit l'importance des acteurs et mécanismes populaires de lutte contre le terrorisme. Au regard de ce qui précède l'UA, dans sa stratégie pour le bassin du lac Tchad, a décidé d'affiner sa conception

des groupes d'autodéfense. Pour l'organisation, ils « *sont gérés par des initiatives appropriées pour l'intégration des individus dans les agences de sécurité régulières, ou leur réorientation et réintégration pacifiques vers des opportunités alternatives d'emploi* » [Ibid. : 64]. Cependant, plusieurs comités de vigilance ne souhaitent pas que les chefs traditionnels ou les autorités administratives locales gèrent seuls le soutien matériel ou financier du gouvernement ou des partenaires internationaux. Des ONG locales devraient donc être associées au déboursement de ces fonds [Ibid.]. D'autres soutiens apportés à la lutte populaire contre le terrorisme ne sont pas épargnés par l'épineux problème de gestion des ressources étant donné que ces acteurs doutent apparemment de la bonne foi et de la bonne volonté des autorités dans la redistribution de la rente. En définitive, la participation populaire à la lutte contre le terrorisme n'est pas exemptée, de multiples moyens de *rentalisation* d'un problème sécuritaire, qu'il s'agisse de l'aide financière et matérielle apportées par les partenaires bilatéraux et multilatéraux ou encore les investissements dans les projets communautaires. Ce processus inclut également les acteurs régionaux et interrégionaux qui exhortent les gouvernements et les partenaires à mettre en place des initiatives inclusives qui prennent en compte ces acteurs tout comme les actions de création d'emplois pour les membres de ces différentes initiatives. D'ailleurs au Cameroun, « *la présidence de la République envisage un budget d'un milliard de FCFA (2 millions de dollars)* » [Ibid. : 20] pour l'exercice budgétaire 2019.

### **3.3. Les perspectives d'insertion sociale des acteurs de la lutte populaire contre le terrorisme**

Les revendications des acteurs du contreterrorisme sont connues. Elles visent « *des avantages différés, en termes de carrière. Nombre des membres des comités de vigilance espèrent, au vu des mérites qu'ils accumulent sur le terrain, pouvoir entrer dans l'armée* » [Ibid. : 9]. Puisqu'en termes concrets, ces villageois (jeunes, femmes et autres) abandonnent leurs troupeaux, leurs champs et leurs petits commerces de subsistance pour se consacrer à la défense de leur village et de la région, quelles dispositions peuvent prendre les pouvoirs publics pour compenser le temps passé au service de la patrie [Ibid. : 8]. Le Nigéria n'a pas hésité à insérer certains membres des comités de défense dans les forces de défense et de sécurité. Aussi : « *ceux qui ont été sélectionnés pour la formation militaire ont fait l'objet d'un processus de vérification, incluant une analyse de leur parcours antérieur et des examens médicaux. Habituellement, seuls les commandants de secteur portaient des armes modernes, l'armée a fourni aux membres des fusils d'assaut pour les opérations spécifiques* » [Ibid. : 19]. Les membres des comités maintenus [ou recrutés ailleurs sur le plan local ou régional] devraient avoir accès à des programmes de formation sur des compétences pratiques (en matière de renseignement, de premiers secours, et de déminage). En fonction des localités, le gouvernement pourrait encourager

une collaboration entre comités camerounais et nigériens comme cela s'est fait avec succès par le passé à Tourou, dans l'Extrême-Nord du Cameroun [*Ibid.*: 21]. La résilience sécuritaire des communautés est progressivement prise en compte à travers les membres des groupes d'autodéfense. Le fait de les placer à l'avant-garde des efforts de réintégration peut renforcer l'efficacité des solutions étatiques. Il faut pour cela renforcer la coopération entre les États, les partenaires et les communautés, afin de combiner les principes universels de responsabilité et d'acceptabilité, les ressources matérielles et financières et les approches proactives pour répondre aux besoins de toutes les parties impliquées [*Ibid.*: 12]. Les autres comités devront être graduellement démobilisés et leurs membres réinsérés. Le gouvernement devrait organiser leur dissolution progressive et/ou encadrer leur autodissolution, en veillant à ce que les anciens membres possédant une arme à feu soient recensés. Il devrait élaborer des projets visant à réinsérer économiquement les membres des comités démobilisés ou autodéfense dissouts, soit en les aidants à trouver du travail dans des secteurs porteurs au niveau local, soit en finançant leurs microprojets dans des secteurs tels que le commerce et l'agriculture [*Ibid.*]. En participant à la lutte contre Boko Haram, les civils et les forces de sécurité se sont réconciliés, en appuyant l'Etat à retrouver une certaine légitimité à l'échelle locale tout en soutenant les communautés locales. S'il donnait aux membres de cette force une raison d'être et une responsabilité dans la police communautaire, en lien étroit avec les institutions étatiques, le gouvernement éviterait qu'ils ne deviennent un cauchemar sécuritaire sur le long terme et pourrait s'appuyer sur les résultats positifs de la coopération entre l'Etat et les civils en matière de sécurité lors de l'insurrection de Boko Haram [*Ibid.*: 31]. Au Nigéria, les comités d'autodéfense négocient l'intégration de leurs membres au sein du Service de sécurité et de défense civile, de l'administration pénitentiaire, ainsi que des services des douanes et de l'immigration. Nous voulons aussi que le groupe d'autodéfense devienne une institution à part entière. Certains collègues veulent faire des études et d'autres veulent devenir charpentiers ou mécaniciens: eux aussi ont besoin d'un soutien. Ces préoccupations devraient être portées à l'attention du gouvernement parce que nous ne savons pas ce qu'il adviendra de nos membres [*Ibid.*: 20]. Pour les acteurs de la lutte populaire contre le terrorisme, toutes les opportunités sont bonnes. C'est dans cette logique qu'ils discutent, chaque fois que possible, des perspectives et de leurs possibilités d'insertion socioprofessionnelle avec les autorités.

### **3.4. La popularisation du contreterrorisme quel supplétif sécuritaire?**

Cette stratégie sécuritaire [de popularisation de la lutte contre le terrorisme] est indispensable au déracinement du groupe terroriste Boko Haram mais les résultats obtenus récemment dans ce combat prouvent que la participation des citoyens est un facteur essentiel de la lutte contre le terrorisme [*Ibid.*]. Elle rend les opérations

militaires moins brutales et plus efficaces et ont dans une certaine mesure recréé du lien entre ces États et bon nombre de leurs communautés locales. L'implication spontanée des citoyens, à travers des groupes ou comités d'autodéfense, a complètement changé la configuration de cette guerre asymétrique, où au départ le terrorisme ne visait que les représentants de l'État et les notabilités quelles qu'elles soient, en une guerre entre terroristes, États, institutions et citoyens, ces derniers compliquant davantage la tâche des premiers. Sans participation populaire, cette guerre serait probablement plus facile pour les groupes adverses; elle serait extrêmement complexe pour les forces de défense et de sécurité [Ibid. : 1]. Au Niger, face aux raids lancés dans le sud-est du pays par Boko Haram à partir de ses positions au Nigéria [Ibid. : 10], les autorités confèrent aux comités de vigilance un rôle de renseignement militaire sur les mouvements de combattants et l'identification d'éléments suspects afin de prévenir les attaques-surprises, rôle auquel sont associés notables et chefs de village [Ibid. : 8]. Les membres des comités de vigilance ont contribué, au-delà de l'identification des djihadistes et de l'alerte, à déjouer plusieurs attentats kamikazes ou à réduire leur létalité parfois au péril de la vie. Leur ancrage communautaire et leur parfaite connaissance de la géographie, de l'histoire, des langues et des cultures locales, font d'eux des partenaires privilégiés de la contre-insurrection pilotée par les services de sécurité camerounais. Leurs exploits valent d'être régulièrement félicités par les pouvoirs publics et de bénéficier d'une attention médiatique inouïe ainsi que des marques de bienveillance. Les soutiens divers apportés par l'ensemble des parties prenantes ont nettement contribué à faire reculer l'emprise des djihadistes sur le front camerounais et soulager les souffrances des nombreuses victimes [Ibid. : 409]. In fine la participation populaire à la lutte contre le terrorisme s'avère une solution additive pour les forces de défense et de sécurité, en sous-traitant certains aspects de la lutte contre le terrorisme comme le renseignement. Par ricochet, cette collaboration entre les entités régaliennes et les populations, qui s'ordonnent dans un espace réservé, s'avère finalement efficace et complémentaire car, ce que les hommes en uniforme ne peuvent accomplir, les populations le réalisent sous le couvert de l'anonymat et en toute discrétion pour le compte des forces de défense et de sécurité. Ces différentes reconfigurations appellent à réinventer et à repenser la défense tout comme la sécurité, en menant une réflexion sur la sécurité et de la défense de proximité. Celles-ci nécessitent de nouveaux acteurs qui opéreraient aux côtés des forces de de défense et de sécurité classiques, sans pour autant provoquer une gêne du côté des hommes en uniforme. Alors on peut s'interroger l'idée d'instituer un corps des auxiliaires de défense et de sécurité agissant pour des missions et dans des contextes particuliers.

## CONCLUSION

L'agitation légitime et la mobilisation autour de la lutte contre le terrorisme ont des conséquences insoupçonnées sur la vie politique, institutionnelle, économique et sociale des pays affectés par cette menace. Sans pour autant s'en limiter, la problématique de la *rentalisation* de la lutte contre le terrorisme, à savoir l'objectif de tirer toute sorte de profit et avantages de quelque nature que ce soit des éléments de la lutte contre le terrorisme, s'africanise pour ne pas dire, se continentalise. Sur le plan politique, les acteurs politiques de toutes catégories, au plus haut niveau de la vie politique, essaient à chaque opportunité d'instrumentaliser la participation populaire à la lutte contre le terrorisme en Afrique. Ceci à des fins électoralistes, de contrôle politique ou encore d'une présumée cohésion sociale bénéficiant naturellement aux acteurs politiques. En revanche, une généralisation de la captation de la rente du contre-terrorisme est réelle, elle ne se limite plus uniquement aux acteurs politiques et aux détenteurs de positions publiques. S'étant incrustées activement et singulièrement sur le terrain de la lutte contre le terrorisme, au prix fort de leur vie, les populations sont elles aussi finalement réceptrices, ou du moins captatrices des rentes produites par le contreterrorisme version populaire. Elles n'entendent donc pas s'auto-exclure, ou même se faire exclure par un quelconque acteur fut-il politique ou institutionnel. Cette posture forte propulse cette catégorie sous le feu des projecteurs, une forme de rente effective à leur participation au contre-terrorisme notamment au niveau national et sur le terrain politique. Les mécanismes de la lutte populaire contre le terrorisme, profitent dans certains pays africains, de cette situation de membres des comités de défense ou de vigilance. En outre, l'internationalisation de la lutte contre le terrorisme propose un éventail de possibilités encore plus substantiels, débouchés naturels de captation des rentes pour et par ces *rentalisateurs*. Le flux d'acteurs internationaux intervenant sur le terrain de la lutte contre le terrorisme alimente ainsi la quête de la captation de la rente et, de multiples perspectives pour la participation populaire à la lutte contre le terrorisme. L'intensification et l'augmentation, *des services* de la lutte contre le terrorisme profitent également aux structures populaires, si bien que cette *rentalisation* duale authentifie son internationalisation. La reconnaissance internationale des mécanismes populaires de lutte contre le terrorisme manifeste des occasions pour les partenaires financiers internationaux. D'autres perspectives d'amplification de la captation de la rente par les participants à la lutte populaire contre le terrorisme. La machinerie autour de la *rentalisation* de la lutte populaire contre le terrorisme alimente ainsi davantage ce phénomène créant les conditions d'une socialisation des acteurs de la lutte populaire contre le terrorisme. Ils sont ainsi impliqués dans de nombreuses fonctions sociales, politiques, économiques et de développement, avec comme corollaire des perspectives d'en faire des membres des forces de défense et de sécurité, à défaut de l'institutionnalisation des forces de sécurité alternatives pour une lutte de proximité contre le terrorisme.

## RECOMMANDATIONS

À la suite de la conclusion de cet article, il est loisible de faire quelques recommandations à l'endroit des États africains (membres de l'UA); des Communautés économiques régionales (CER); et de l'Union Africaine (UA). Au regard du caractère sournois du terrorisme et de son impact sur les populations. Nous recommandons aux Etats membres:

- Les États membres de l'UA sont invités à adopter des politiques de lutte contre le terrorisme inclusif, en considérant la proximité entre la menace et les populations.
- Instaurer les mécanismes populaires de lutte contre le terrorisme (comité d'autodéfense, chefs religieux et traditionnels, la société civile etc.) dans les États confrontés à la montée de l'extrémisme ou comme moyens de prévention.
- Encadrer, administrativement et par les forces de défense et de sécurité, les mécanismes populaires de lutte contre le terrorisme.
- Instituer la nationalisation de l'éducation à la paix comme politique résiliente de lutte contre l'extrémisme et d'instauration de la paix.

La régionalisation des menaces sécuritaires et des politiques de l'UA demande des réponses à ce niveau d'intégration. Il est donc recommandé pour les régions et les CER de:

- Adopter des stratégies antiterroristes régionales inclusives.
- Imaginer des stratégies ou des approches interrégionales inclusives de lutte contre le terrorisme.
- Intégrer la participation populaire à la lutte contre le terrorisme aux politiques et stratégies y relatives.
- Organiser à l'échelle des régions des programmes d'éducation à la paix comme moyen résilient de lutte contre l'extrémisme.

La continentalisation des menaces sécuritaires et des politiques requiert des réponses à ce niveau d'intégration. Il est donc recommandé à l'UA de:

- Adopter une politique ou stratégie africaine de lutte contre le terrorisme.
- Aligner la lutte contre le terrorisme tout comme la politique commune de défense et de sécurité aux défis politiques, économiques, économiques et sociaux. En adaptant ces instruments à une démarche orientée par la sécurité humaine.
- Adopter une approche plus inclusive, et non exclusivement axée et dirigée par les Etats membres, pour faire taire les armes en Afrique.

- Adopter un programme panafricain d'éducation à la paix pour combattre de manière résiliente l'extrémisme.

## NOTES

Ce néologisme rentalisation a été proposé par l'auteur pour définir le système de captation des rentes qu'induisent la lutte contre le terrorisme en Afrique. L'idée a été ainsi esquissée: « *Nous proposons le terme de rentalisation pour tenter d'explicitier les initiatives de captation de la rente issue de la lutte contre le terrorisme. Depuis quelques années les bailleurs de fonds sont sensibles certaines questions comme la lutte contre le terrorisme, les changements climatiques, la réalisation des ODD, ces questions relatives au développement sont porteuses d'une rente que les pays s'évertuent à capter. Dans le cas de la lutte contre le terrorisme, la rente est politique, économique, diplomatique, financière et sociale* ». In Ladislas NZE BEKALE, La politique de lutte contre le terrorisme de l'Union africaine est-elle résiliente? *Vigie Afriques*, Vol. 2 (1), 2019, CEIM, Université du Québec à Montréal, pp 2-15.

## BIBLIOGRAPHIE

1. Meszaros Th., (2009), « Les terrorismes en relations internationales: regards croisés entre les approches positivistes et post-positivistes », Lyon, Congrès AFSP, *section thématique 31 Les terrorismes: un objet pluriel pour un champ restreint?* Séance 2: Pour un renouvellement des modes d'appréhension des terrorismes.
2. Folliot Ph. & Dupuy E., (2016), « Evolution de la guerre asymétrique contre le terrorisme: l'exemple de la lutte contre les groupes armés terroristes dans la bande sahélo-sahélienne, en Afrique de l'Ouest et dans le Golfe de Guinée », in *Res Militaris*, hors-série, *France: Opérations récentes, enjeux futures*.
3. Nze Bekale L., (2019), « La participation citoyenne à la lutte contre le terrorisme en Afrique francophone une contribution à la mondialisation de l'érosion du régalién en Afrique? », in *Revue Gabonaise de Science politique*, n°5, GREPOD.
4. Jones Sanchez A. (Mars 2018), « Les comités de paix pour la résolution de conflits en Casamance: De l'illusion populaire au déni politique », Fondation Croix-Rouge française, *Les Papiers de la Fondation*, n° 13.
5. Coalition eau, (2020), « La participation citoyenne: Définition et contenu », in *La participation citoyenne dans le secteur de l'eau et de l'assainissement* », disponible sur <https://www.coalition-eau.org/wp-content/uploads/note-dexpertise-coalition-eau-participation-citoyenne-1.pdf> (02/04/21).

6. Nze Bekale L., (2019), « La politique de lutte contre le terrorisme de l'Union africaine est-elle résiliente? », in *Vigies Afriques*, Vol. 2, n°1, CEIM, Université du Québec à Montréal.
7. Crisis Group, (mars 2017), *Boko Haram au Tchad: au-delà de la réponse sécuritaire* Rapport Afrique N°246, Bruxelles.
8. Nze Bekale L., (2021), « Les dynamiques d'organisation de la participation populaire à la lutte contre le terrorisme en Afrique », in *Res Militaris*, vol.11, n°1.
9. Batchom P. E., (2016), « La guerre du peuple: de la popularisation de la guerre contre Boko Haram au Cameroun », in *Etudes internationales*, vol.47, n°2-3, pp285-304.
10. Fanyim G., (2019), « Les comités de vigilance comme acteurs de la lutte contre Boko Haram au Cameroun », in *Res Militaris*, vol.9, n°1.
11. Crisis Group, (septembre 2017), *Une arme à double tranchant: comités de vigilance et contre-insurrections africaines*, Rapport Afrique 251, Bruxelles.
13. Union Africaine, (2018), *Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience des zones du bassin du lac Tchad affectées par la crise de Boko Haram*, Commission du bassin du lac Tchad.
13. Crisis Group, (août 2018), *Extrême Nord du Cameroun: Nouveau chapitre dans la lutte contre Boko Haram*, Rapport Afrique 263, Bruxelles.
14. Saibou I., & Machikou N., (février 2019), « Réintégration des ex-associés de Boko Haram Perspectives de la région de l'Extrême Nord du Cameroun », *Note Politique*, Global Center on Cooperative Security.
15. Bolak Funteh M., Mbarkoutou Mahamat H., Nkwalo Ngoula J. L., Ntuda Ebode J.V., (2017), *Le conflit Boko Haram au Cameroun: Pourquoi la paix traîne-t-elle?* FES, Yaoundé.
16. Konfourou I., (2016), *Le G5: une tentative de coordination des efforts nationaux au regard des stratégies de sécurisation et de développement au Sahel*, mémoire de Master Etudes européennes et relations internationales Spécialité Relations internationales et Actions à l'Etranger Parcours «Action internationale», Université Paris 1 Ecole nationale d'administration, Sous la direction de Monsieur Guillaume BLANC.
17. Desgrais N., (2018), « Le G5 Sahel, en réaction à la mutation de l'environnement stratégique sahélien Politiques régionales de coopération et niveaux d'engagement des Etats membres », *Observatoire du monde arabo-musulman et du sahel*, Fondation pour la recherche stratégique.
18. Omar S M., & Ndubuisi Ch. A., (2018), *Faire face à Boko Haram dans la région du lac Tchad: politiques, coopération et moyens de subsistance*, Rapport de recherche, ISS.

# GÉOLOCALISATION DES TERRORISMES EN CORRÉLATION AVEC LES RESSOURCES MINÉRALES EN AFRIQUE : RÉFLEXION THÉORIQUE SUR COÏNCIDENCES, RÉCURRENCES ET PERSISTANCES

Par : Pr. Paul BATIBONAK  
CRÉDIS et S&D

Pr. Sariette BATIBONAK  
Université de Yaoundé I, ICT-U, S&D et CRÉDIS

## RÉSUMÉ

Les ressources minérales demeurent un enjeu de développement dans le monde (Calas, 2015). L'Afrique depuis la colonisation a toujours été l'objet de nombreuses conquêtes, compte tenu des richesses naturelles, en particulier énergétiques. « Les relations entre guerres et ressources naturelles ont conduit à une écologie politique de la guerre analysant les guerres de ressources, environnementales, de pillage ou de sécession liées aux ressources naturelles » (Hugon, 2009 : 63). Les enjeux géoéconomiques et géopolitiques furent à l'origine de nombreux conflits militaires entre les pays occidentaux et justifèrent la conquête coloniale avec en bout de ligne l'asservissement politique des pays et territoires indépendants. Les « terrorismes », phénomènes très récurrents et insidieusement persistants voire percutants menacent paix et sécurité des pays en quête de solution durable face à leur instabilité. Présents de manière diversiforme, des exactions violentes revêtent des modalités novatrices depuis l'attentat des deux tours jumelles au point de trouver des points de fixation à côté des sites précieux. De toute observation, les indépendances en Afrique n'ont pas pu détacher les pays de leurs anciens colonisateurs, conservant ainsi leur proximité, leur domination et leur hégémonie à travers des conventions internationales, des accords bilatéraux, dans le but de perpétuer leur exploitation. Comment comprendre cette fonctionnarisation et cette priorisation de la proximité géohistorique ? Cet article s'inscrit dans le sillage des enjeux sous-jacents dissimulés sous le couvert des guerres pour les ressources naturelles stratégiques contemporaines. Cette esquisse exemplifie, sur fond théorique, les coïncidences entre la persistance depuis des décennies des conflits dans des aires géographiques minièrement riches, notamment en Afrique. Des origines des terrorismes contemporains aux aspérités exposées par ce phénomène, à travers leur présence, le but reste celui de s'accaparer des ressources énergétiques stratégiques, sous le couvert de la lutte légitime contre le terrorisme.

## INTRODUCTION

Après les supplices de l'esclavage et de la colonisation, les africains indépendantistes ont espéré un temps de grâce au cours de la période des années 1960. Comme dans une évasion massive, chaque gouvernement atteignait l'autonomie interne dans la gestion de son territoire et de ses ressources. Cet acte traduisait l'expression d'une souveraineté endogène et la possibilité de s'exprimer dans les grandes conférences au nom de son pays. Ce rêve d'une réelle liberté, indépendance complète voulue par la Charte de l'Atlantique dès 1941, va s'estomper lorsque les dirigeants, héritiers du colonialisme, auront en esprit le plein exercice de leur souveraineté sans la boussole occidentale. Cette lueur de prise de conscience a engendré l'ère des coups d'État et des putschs en Afrique.

Une rétrospective phénoménographique montre que des déstabilisations étatiques perdurent jusqu'à nos jours. L'Afrique s'érige alors en théâtre d'affrontements fratricides et homicides sous l'arbitrage des anciennes métropoles. Ce continent fait la course en tête, en enregistrant le plus grand nombre de guerres à l'ère contemporaine, dont nombre d'entre eux sont d'une rare rare cruauté. Désormais, l'histoire s'écrit pourtant par des acteurs africains sans aucune autre main étrangère. Dans son ouvrage intitulé *Les guerres d'Afrique, des origines à nos jours*, Lugan (2013) comptabilisait 70% des décisions onusiennes et 45% des séances du Conseil de Sécurité des Nations unies sont consacrées principalement aux conflits en Afrique. Le continent est donc au centre de toutes les attentions mais aussi au centre de tous les revirements de situation. Les interrogations face à ces carnages fuseront de toute manière. Pour un peuple ayant longtemps lutté pour sa libéralisation, les batailles intestines et fratricides tendant à faire oublier l'essentiel, son avenir, étonnent plus d'un. Le surprenant constat est le lieu de cette explosion de conflits. Non seulement les richesses dont regorge le continent ne servent pas proportionnellement à son développement, mais bien pis, elles génèrent des conflits (Bassou, 2017). Pour la plupart de ces heurts, ce sont des zones à fort potentiels énergétiques à l'instar de la région des grands lacs. Ntuda Ebodé (2010) notait l'appétit qu'entretiennent les pays occidentaux à préserver leurs intérêts dans la région, à travers la forte densité des stratagèmes « militaires dans son pourtour ». La vigilance épistémologique impose de comprendre pourquoi ces conflits armés et cette terreur naissent et/ou émergent proches des sites des ressources dont regorgent le

pays ou la région concernée. Comment expliquer la récurrence des conflits armés aux alentours des zones riches en ressources minérales stratégiques ?

Cet article de réflexion mobilise l'observation diversiforme, l'analyse documentaire et l'interprétation stratégique des données pour aboutir à des conclusions et recommandations concrètes en vue de sortir de ces pages sombres de l'histoire continentale. L'objectif visé dans ce travail est de montrer que les ressources africaines suscitent des actes de terrorisme. La géolocalisation des actes terroristes côtoie les nappes profondes à riches potentiels énergétiques. Pour exposer cette thématique, il importe de comprendre quelle esquisse apposer sur des « terrorismes » africains. Il reviendra ensuite d'aborder tour à tour, les postures terroristes et autres actes de sabotage et de déstabilisation post-indépendances, ainsi que les premiers « terrorismes » en Afrique après le 11 septembre 2001. En définitive, la guerre énergétique inspirera en substance, les éléments conclusifs ainsi que les recommandations.

## I. ORIGINE ET ASPÉRITÉS DES « TERRORISMES » EN AFRIQUE

Le terrorisme a définitivement pris une orientation et des formes modernes qui ne lui étaient pas attribuées au 20<sup>ème</sup> siècle. Selon Ntuda Ebode (2010), le terrorisme reste un modèle de communication dont les supports demeurent la force et la violence. En d'autres termes, les auteurs visibles de ces actes agressifs oeuvrent à imposer leur vision de la société, leur(s) avis, leur politique et même leurs revendications, en perpétrant des attentats et des crimes de toute espèce espérant contraindre les autorités en place à les écouter. Avant les attentats du 11 septembre 2001, le terme était mal connu de toutes les classes politiques. Cependant, les coups d'État et autres formes d'expression de radicalisme ont parfois fait le quotidien des gouvernements africains. L'attentat des deux tours jumelles aux États-Unis d'Amérique a servi d'exercice pratique à la société pour une connaissance approfondie des manœuvres terroristes. Plus de confusion entre une simple crise intercommunautaire et une invasion de cette nature. Parler du terrorisme en Afrique a semblé avoir des connotations particulières surtout au moment où l'émancipation des mentalités constitue plus que jamais une toile de fond perceptible au sein de la classe intellectuelle et politique.

Dans ses travaux, Ntuda Ebode peint un tableau assez lugubre de la situation géopolitique des États africains avant 2010. Pour la plupart des pays arrosés par une côte maritime, ils ont été le théâtre de plusieurs invasions de pirates. Au passage, ces derniers emportaient d'importantes cargaisons de ressources tout en commettant des scènes dont la cruauté n'est plus à démontrer. Les terroristes partent d'un territoire, franchissant la frontière pour induire le désordre dans un autre univers

national. Le cas du Nigeria avec en prime les terroristes Boko Haram est le plus indiqué. Pour tenter de barrer la route à cette nébuleuse, les Chefs des États du Golfe de Guinée et plus précisément les pays du Bassin du Lac Tchad, ont mis en place une force mixte multinationale permettant de combattre cette secte. Au fil des ans, les fruits issus de cette collaboration inter-régionale sont observables mais pas nécessairement ceux escomptés (Lugan, 2013). Les stratégies mises en place ne permettent pas à cette force multilatérale de combattre efficacement. L'asymétrie fait partie des paramètres à prendre en compte. En d'autres termes, l'ennemi réussit à s'infiltrer pour commettre les attentats. Des espaces stratégiques sont visés tels que les puits de pétrole, les lieux de grande fréquentation ou encore les infrastructures publiques.

Les questions d'interventionnisme et des instabilités notamment au Tchad, au Mali et en Guinée en 2021 reflètent les réalités des subtiles intrusions étrangères. L'ingérence américaine au Sahel pourrait-elle repousser le djihadisme du territoire malien? Certainement, comparaison ne sera pas raison pour ce cas (Hugon, 2009). Il y a toutefois lieu de se projeter afin de chercher les motivations latentes de ces interventions qui ne parviennent pas à stopper le terrorisme, phénomène dont les Nations unies sont saisies depuis les résolutions 1269 du 19 Octobre 1999, 1368 du 12 Septembre 2001 et 1373 du 28 Septembre 2001. Au contraire, les grandes puissances laissent l'impression d'être des adjuvants pour soutenir et maintenir les incursions sur le terrain. « Ceux qui ont tenté d'asservir le Mali, ceux qui s'en prennent périodiquement à notre territoire national, ceux qui probablement ont influencé certaines factions en Centrafrique et ceux qui ont créé le chaos en Somalie poursuivent les mêmes objectifs: établir leur pouvoir sur la bande sahélienne de l'Atlantique à l'océan Indien et y installer leur régime obscurantiste impitoyable... À menace globale, riposte globale », disait Paul Biya lors de son discours en réponse aux vœux du Corps diplomatique à Yaoundé, le 8 Janvier 2015. Cet appel à la solidarité internationale inciterait à affronter le djihadisme, Boko Haram ou des shebabs par des voies efficaces en vue des résultats durables. À cet égard, les pays du Nord en ont profité pour s'immiscer sous le label de « gendarmes du monde ». Et s'il s'avérait qu'ils étaient à la base de ces menaces? Qui d'autre qu'eux pourrait être aussi présent presque partout? Cette démarche aux intérêts masqués obstrue les voies de la paix dans les territoires impliqués en guerre.

À coup sûr, des pays tels que la France ou les États-Unis d'Amérique disposent des moyens logistiques pour neutraliser les révolutionnaires qui emploient le terrorisme comme moyen. Leur « incapacité » à renverser la vapeur impose cependant à questionner l'anguille sous roche (Moda Dieng et al., 2019). De plus, les terrains des manifestations/expressions terroristes ne sont pas anodins. Antil et Leboeuf (2007) s'interrogent sur les formes d'intervention possibles des Nordes dans les Suds. Ces acteurs naviguent sur la logique d'un État fragile nécessitant

du secours. Par des motifs d'infériorité, certains Africainssurfent sur la notion de vulnérabilité pour lancer des appels à l'aide internationale et s'enliser dans des cercles d'endettement, rendant ainsi nécessaires et légitimes les interventions extérieures.

À n'en point douter, les ressources énergétiques constituent un mobile important pour maintenir ce continent dans une phase de déstabilisation ou du moins pour justifier une présence militaire extérieure au continent. L'ambiance des canons favorise la pénétration des forces exogènes dans les lieux de fortes concentrations des richesses. Qu'il s'agisse du Cameroun, de la RCA, de la RDC, du Mali, du Nigéria, du Tchad et de bien d'autres, il n'est plus surprenant qu'ils représentent des cibles potentielles des opérations de barbarie eu égard à la vision énergétique des États Unis à l'entrée du troisième millénaire (Cheney et al., 2001). La zone maritime du golfe de Guinée, zone pétrolifère de grande importance, suscite des attractions de toutes les économies du globe, en particulier les États Unis dont la stratégie énergétique américaine soumise en mai 2001, l'équipe dirigée par Dick Cheney dont les recommandations appelaient le Gouvernement américain à augmenter ses importations pétrolières du Golfe de Guinée (15% en 2001) à 25% entre 2015 et 2021(Ibid.). Cette région représente 50% de la production pétrolière du continent et les 10% sur l'échiquier mondial. En dehors du pétrole, l'espace de cet or noir dispose des forêts fortement riches qui contribuent au redressement du PIB de certains pays comme le Congo ou la RDC. « Un État détenteur de ressources en hydrocarbures a neuf fois plus de risques d'être le théâtre de conflits armés qu'un État non pourvu. Les ressources naturelles peuvent fournir les moyens de financer les rébellions motivées par d'autres intérêts que les ressources elles-mêmes » (Hugon, 2009: 63).

Paradoxalement, et comme par coïncidence, cette aire géographique subit des atrocités du grand banditisme et du terrorisme international. Le Cameroun et le Nigéria sont les principaux points d'intérêt des organisations propageant l'idéologie du terrorisme à travers la branche Boko Haram. Cette concentration n'exclut pas que son avancée et son expansion sur d'autres territoires arrosés par l'océan. Malgré la création d'une commission inter-régionale, les aspects sécuritaires continuent à échapper au contrôle des autorités locales. Même le riche potentiel forestier, terrestre et énergétique ne sert pas à la transformation du milieu. À cause des menaces de toutes natures provenant des groupes militarisés et rebelles, la zone est caractérisée par une pauvreté accrue (Bassou, 2017). Il se dégage ainsi une situation préoccupante.

Pourtant, les regroupements des États en communautés sous régionalesont auguré beaucoup d'espoir. Selon la vision de ces projets collectifs, il était question de favoriser l'intégration du territoire partagé par les États-membres. Qu'il s'agisse de la Communauté Économique de l'Afrique Centrale ou de l'Afrique Australe ou de

l'Ouest, ces organisations n'empêchent pas la pénétration occidentale en rapport aux pillages des ressources (Antil et Leboeuf, 2007 ; Lugan, 2013). Dans la zone du golfe de Guinée, les pirates et Boko Haram y circulent alors que les USA ont installé des bases militaires (AFRICOM). À analyser de près, ces bases ne protègent pas les populations contre l'invasion étrangère encore moins contre l'exploitation illégale des mines. Il s'agit des moyens d'exploitation rapide des ressources. L'Afrique se trouve ainsi dupée dans une scène dominée par des acteurs supranationaux et hors continentaux.

Sous le prétexte de la protection, l'Afrique subit le plus grand pillage de ces ressources parfois au mépris de la législation internationale (Moda Dieng et al., 2019). Il a été attesté que les coopérations militaires des lendemains des indépendances constituent le bras séculier du colonisateur pour une main mise subtile sur les richesses africaines (Bassou, 2014). Dans ce contexte, toute opposition conduit inexorablement à une démarche exogène de renversement du régime sur fond d'incitation endogène. Tous les moyens sont bons au regard de leur efficacité : coup d'États militaires, terrorismes, racisme, pirateries maritimes, gangs armés, coupeurs de route, semeurs de terreur, bandits de grand chemin, guerres fratricides, ethnocides, génocides, revendications sécessionnistes, etc. (Borrel et al., 2021). En somme, toutes ces manœuvres s'érigent en voies de consolidation des acquis des perturbations sur le terrain de la conquête des intérêts géostratégiques.

L'Afrique restera-t-elle dupe pour toujours ? Les mouvements de revendication au Nigéria, région du Biafra ou le sécessionnisme au Cameroun sur fond de « crise anglophone » charrient des envies de fragmentation pour s'implanter et étendre les tentacules sur les ressources disponibles (Ogunsola, 1976 ; Pison, 1989 ; Lafargue, 2005 ; Ndam Njoya, 2018). Sur la base de la stratégie du « diviser pour mieux régner », se dégage la modalité « diviser pour mieux piller ». De façade, ces mouvements s'exercent à montrer leur volonté d'apporter un changement sans pour autant montrer les alliances qui s'y cachent avec les forces occidentales et étrangères. La guerre au Nord-Ouest et Sud-Ouest (Cameroun), serait cette pseudo-guerre fratricide, suivant les résultats des tueries sur le terrain. Au bout du compte, ce conflit du pétrole au profit des « grands » est exhibé comme une rixe de libération ; pas du peuple, mais du potentiel minier et énergétique existant. Il existe une double perte : perte des ressources humaines, et perte de ce qui pourrait constituer un atout, les richesses du sol et du sous-sol.

## II. ACTES TERRORISTES DE DÉSTABILISATION POST-INDÉPENDANCES POUR LE CONTRÔLE DES RESSOURCES

Bien que le concept de terrorisme n'ait pas été accolé aux assassinats des personnages tels que Ruben Um Nyobé et Patrice Lumumba, relevant plutôt de

la françafrique et des systèmes apparentés (Borrel et al., 2021), les mobiles de ces actes ne constituent plus des secrets. Leurs postures nationalistes étaient gênantes pour les éventuels exploitants des potentiels de leurs pays. L'année 1960 reste inscrite dans les repères historiques de l'Afrique comme étant l'aboutissement d'une vaste période de décolonisation entreprise par l'élite du continent. Pour la majorité, l'autonomie interne véritable était offerte et par conséquent, il fallait en jouir et assoir des nouvelles politiques (Batibonak et Batibonak, 2019). Dans une intervention purement biographique, Maurice Robert, homme politique français, ancien ambassadeur (1954-1981), revient sur son implication dans l'implémentation de la politique africaine au lendemain des indépendances. En Guinée, Ahmed Sekou Touré embrasse le pouvoir en émettant des réformes considérables pour complètement rompre avec la politique africaine de la France essentiellement fondée sur l'exploitation et le pillage (Antil et Leboeuf, 2007; Bassou, 2014). Une opposition farouche lui était venue de la France qui n'a pas manqué de mobiliser des opposants guinéens pour tenter de renverser le pouvoir de Sekou Touré, non sans tenant d'étouffer l'économie en infiltrant une fausse monnaie.

S'opposer à la politique française depuis cette époque était devenu une porte ouverte pour toute espèce de sabotage, de résistance et de rébellion. De nombreux coups d'État vont être perpétrés contre les Chefs en place rétifs. À qui profitent ces mouvements d'insurrections? Le terrorisme sous ses formes modernes n'était pas encore manifeste. Toutefois, la cruauté qui l'accompagne était de mise. Les nationalistes se verront expulser. Pour d'autres, ils bénéficieront du droit d'exil sans autre forme de procédure (Cilliers, 2004; Schraeder et Crouzel, 2005; Cormier-Salem et Tarik Dahou, 2009; Batibonak, 2019). Les forces extérieures entrées en action pour des médiations de paix, se créeront des ramifications. Curieusement, ces espaces d'affrontements se localisent prioritairement des zones à fortes ressources énergétiques et gazières.

Les travaux de Bayart et al. (2010) tentent d'apporter un démenti sur les propos des anti africains comme Hegel ou, plus près de nous, l'ancien Président français Sarkozy. Selon ces derniers, l'Afrique n'est pas suffisamment entrée dans l'histoire, et reste « un continent de l'immobilité ». En d'autres termes, elle n'a rien à prouver aux yeux du monde en dehors de ses vestiges traditionnels. C'est en partie l'une des raisons pour lesquelles des affrontements ont souvent été organisés pour faire de l'Afrique une chasse gardée de certains anciens « patrons » (Batibonak, 2019; Trémolières et al., 2020). À chaque affrontement organisé, financé par méthodes voilées, se dévoilent des résistances difficiles à contrer. En l'occurrence, il paraît difficile de comprendre les raisons de la persistance, depuis 2002, de la nébuleuse Boko Haram comme force terroriste sur le terrain. Près de vingt ans après, ni les forces nationales, ni les forces inter-régionales voire internationales (ONU), ne parviennent à l'anéantir alors que sa nocivité est avérée pour plusieurs pays (Cameroun, Nigéria, Niger, Tchad). Le 1<sup>er</sup> Avril 2015, les pays développés n'ont pu accepter une condamnation de Boko haram

dans la clarté au cours de la 23<sup>ème</sup> session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme à Genève sur les exactions, attentats terroristes, abus et violations des droits de l'homme commis par ce groupe. De nombreuses guerres intertribales, la guerre du Biafra, ne seraient rien d'autres qu'une incitation et/ou une invention occidentale pour maintenir des tentacules hégémoniques sur le sol africain (Calas, 2011 ; Lassarre et al., 2016). En d'autres termes, la géopolitique africaine se dessine dans des cadres flous. Les agendas cachés des structures telles que la Françafrique, le Commonwealth, ACP-UE méritent d'être scrutés précisément à l'heure de l'implémentation de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Le réveil de ce continent représenterait le point de départ de la multiplication des conflits observés de part et d'autre. Cette expression de la violence a eu pour élément déclencheur le soupçon de perte des privilèges des puissances étrangères en Afrique. Insidieusement, au lieu de la solidarité, le néocolonialisme a su implanter un climat de haine que nourrissent les États et les communautés. Emballée dans des actes de barbarie à répétition, l'Afrique s'expose comme terre où l'instrumentalisation de la terreur en vue d'une certaine légitimité fait son nid. Le génocide rwandais de 1994 reste interrogateur sur ses auteurs jusqu'en cette date. Comment deux groupes ethniques ont-ils pu se livrer à une guerre fratricide sans retenue? Des pays du Nord étant aux manettes, l'origine de ces violences reste mal cernée. Étant les fournisseurs d'armes et de matériel de guerre aux groupes armés et terroristes, la complicité de ces États avec les rebelles est à présager (Lassarre, F. et al., 2016; Trémolières et al., 2020).

Le commentaire éditorial de *La Revue Africaine sur le Terrorisme* du Centre Africain d'Études et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT) peint un tableau assez sombre de la récurrence du terrorisme sur le sol africain pour la seule année 2020. Entre janvier et Novembre, 1878 attentats faisant 8211 morts sont enregistrés. La récurrence de ces actions est à questionner la récurrence en même temps que la conscientisation collective est interpellée. Ces expressions de violences sapent les efforts de développement consentis par les autorités et les élites africaines. Ces manœuvres freinent, et même étouffent des régions entières quand ils ne les maintiennent pas sous le contrôle et la protection de ses « anciens patrons ». Arrêter les guerres fratricides en instaurant un climat de fraternité reste la solution escomptée.



Figure 1. Image du slogan-thème « Silencing the guns ». Source: [www.ua.int](http://www.ua.int).

À travers son programme « Silencing the guns by 2020 »(figure 1), l'Union Africaine travaille à faire « taire les armes à feu en 2020 ». Considérant l'horizon échu et le nombre de conflits armés en augmentation, il s'avère intéressant de questionner l'efficacité de la lutte contre le terrorisme par les instances de l'organisation panafricaine. Des années 1960 à la fin de 2020, soixante années plus tard, les pas semblent marquer sur place voire vers la reculade (Trémolières et al., 2020). Les moyens durables sont à convoquer surtout en prenant en considération les causes profondes et passeulement les autres pans parfois superficiels.

L'approche définitionnelle de l'indépendance éclaire le vent des contestations et des revendications ayant pris forme juste au lendemain de 1960, à la découverte des indépendances formelles, piégées (Batibonak, 2019; Borrel et al., 2021). Un État indépendant jouit de sa souveraineté pleine et entière, parce qu'il est totalement libre. L'autonomie d'un pays sur le plan économique suppose que ce dernier élabore souverainement ses politiques de production, ainsi que le stipulait la Charte de l'Atlantique en 1941, idée reprise par la Résolution 1515 (XV) du 15 décembre 1960 de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a recommandé le respect du droit souverain de chaque État de disposer de ses richesses et de ses ressources naturelles, et plus tard, par la célèbre Résolution 1803 (XVII) du 14 décembre 1962 : « Souveraineté permanente sur les ressources naturelles ». Pourtant, la rémanence de la tutélarisation est prégnante et attestée (Batibonak et Batibonak, 2019). Les politiques en matière économique, infrastructurelle, culturelle, éducative de même que le choix de systèmes les systèmes et formes juridiques dépendent foncièrement de l'extérieur. Il est donc plus réaliste de se rendre compte d'un terrain de compétitivité ouvert. Le terrorisme s'y invite comme pour faciliter et accélérer le pillage des ressources, accroître le niveau de soumission aux civilisations étrangères, confortant une sorte de diagenèse de la ruine l'Afrique. Les coups d'État se sont enchaînés voire normalisés à en croire la triade des situations contemporaines : Tchad, Mali, Guinée. On assiste à une normalisation des installations des nouveaux régimes politiques par la violence, cautionnée par certaines anciennes puissances tutélaires.

L'historien Joseph Ki-Zerbo (2003) s'interrogeait déjà sur cet espace, berceau de l'humanité, des civilisations, des sciences et de toutes les richesses, qui pourtant continue de subir une instabilité sans pareille, sur le devenir du continent, souvent mal appréhendé par la communauté internationale. Relever le fait de l'instrumentalisation des conflits comme *modus operandi* des occidentaux peut être pointé comme un affront. L'étonnement de l'évêque brésilien Dom Helder Camara reste d'actualité. « Quand je donne à manger aux pauvres, ils disent que je suis un saint. Quand je demande pourquoi les pauvres sont pauvres, on dit que je suis un communiste ». Autrement dit, si nous nous apitoyons sur la situation des pays en guerre, nous serions traités de « sains ». Mais si nous questionnons les soubassements de ces conflits, nous serions taxés de subversifs. Le nationalisme semble être en déphasage avec les plans de spoliation et de

domination des forces extérieures. Que cachent ces actes de terreur sur l'ensemble du territoire africain et chaque fois avec la présence des forces occidentales en pyromanes et en sapeurs-pompiers prétendant éteindre le feu par eux allumé?

« J'ai remarqué que dans les échanges entre les pays occidentaux et leurs homologues en Asie et au Moyen-Orient se résument à une compétition sur l'Afrique, dans certains cas... [Ils] se comportent comme si l'Afrique est à prendre... » (Olewe, 2020). Ces propos de Kenyatta Uhuru, Président de la République du Kenya lors d'une visite aux USA sous Donald Trump indiquent une Afrique comme champ compétitif où chaque conquérant, y compris la Chine, s'investit à s'arroger la plus grosse partie (Wagner, 2014). Le continent devient un article de boutique sollicité par tous. La typologie enregistre des revendications du pouvoir, de velléités sécessionnistes, des questions identitaires, des problèmes de frontières, et des réclamations de libération nationale.

En définitive, les indépendances des pays africains et l'apprentissage de l'exercice de la souveraineté ont abouti à une forme de deutéro-dépendance plurielle de ces territoires aux forces exogènes (Batibonak, 2019). S'accrochant sur la coopération militaro-diplomatique tel qu'arrêté dans les différents accords de partenariat, les colons resurgissent sous une forme plus douce pour continuer l'œuvre de pillage amorcée au cours de la colonisation à travers une « stratégie de reconquête » (Borrel et al., 2021). Le terrorisme, les coups d'État, les luttes intercommunautaires formeront le quotidien des populations situées en zone de forte concentration minière et énergétique.

Cette partie avait pour objectif de mesurer la « stratégie d'annexion » adaptée par l'occident pour rester maître en Afrique suivant la stratégie pluridirectionnelle de la gouvernance par le chaos, dont les attentats du 11 septembre 2001 aux USA constitueront une forme d'officialisation à travers le monde.

### **III. DES PREMIERS « TERRORISMES » EN AFRIQUE APRÈS LE 11 SEPTEMBRE 2001 À LA CONTAGION TERRORISTE**

Les attentats des deux tours jumelles (World Trade Center) et du Pentagone aux USA le 11 septembre 2001 ont ouvert une porte à des procédés nouveaux aujourd'hui employés par les acteurs du terrorisme mondial et surtout par le groupe dit Al Qaida. Cela survint après les attentats du 7 Août 1998 visant les Ambassades américaines à Nairobi et à Dar-Es-Salaam. La proximité d'une partie du continent africain avec le Moyen-Orient, ou encore le Nord, a déclenché des réformes au sein de l'administration Bush pour une meilleure surveillance (Schraeder et Crouzel, 2005). Dit autrement, l'Amérique a choisi de réduire sa dépendance au pétrole du Moyen-

Orient au profit de l'Afrique, en anticipant sur la violence éventuelle en sorte de barrer la route à une implosion du terrorisme dans le continent au regard de sa diversité et de ses potentielles ressources énergétiques. Cette démarche géostratégique viserait à mettre sur pied une approche interventionniste sur le continent afin d'étouffer toute forme de menaces et s'assurer du niveau d'approvisionnement souhaité.

Dans cette ère de socialisation de la violence terroriste au lendemain du 11 septembre 2001, les USA, sont devenus l'hégemon, le pilier central de ce monde unipolaire. Selon les discours officiels, la bande à Oussama Ben Laden va se répandre dans les pays musulmans en commettant des actes et des attentats au bilan ahurissant. L'Afrique ne sera pas épargnée de ces atrocités. En 2002, c'est le Kenya (Mombassa) qui est frappé de plein fouet par les branches de Al-Qaida. De prime à bord, ces attentats, consécutifs de ceux des tours jumelles aux USA, furent interprétés comme anti-américains. Il convient de relever que l'alibi affiché est la contestation des factions en présence contre l'influence américaine dans le monde, pays assumant le rôle de « gendarme du monde » cherchant à imposer son contrôle sur la manne pétrolière des États. Le terrorisme va servir d'appui pour tenter de renverser l'autre et de faire entendre la raison (Ntuda Ebode, 2010). Seulement, le rejet des positions américaines en Afrique servira à l'implantation des bases militaires occidentales dans les zones menacées par les rébellions à travers le continent.

Ainsi, pour chaque contingent, il s'agira de prétexter de la protection des ressortissants et des intérêts du pays. Malgré la multiplication des Missions onusiennes et des Commissions parfois mixtes, et après des luttes, le phénomène perdure non sans retarder les efforts de développement entrepris au sein des États. La multiplication des implantations des forces extérieures est inversement proportionnelle à leur succès sur le terrain. En effet, le terrorisme constitue « le recours illégitime à la violence contre des individus ou des biens afin de contraindre et intimider des États et des sociétés pour des revendications politiques exprimées la plupart du temps en termes sociaux, économiques ou religieux » (Cilliers, 2004). La percée diplomatico-militaire russe récente en Afrique occidentale et centrale confirme cette thèse. Or, par ces actes, la vie sociale étant liée, l'activité terroriste paralyse tout le système et conduit les populations dans un gouffre sans précédent, étant donné que les bastions djihadistes sont généralement implantés dans les zones à fort potentiel économique. Ce choix n'est donc pas fortuit. Il rentre dans des logiques organisationnelles et opérationnelles précises des groupes pour contraindre les pouvoirs en place à céder à leurs revendications. Il en est de même du choix des symboles forts, cibles des différents attentats, à l'instar du World Trade Center ou de l'hôtel Paradise de Mombasa au Kenya.

Le terrorisme actuel ne procède aucunement d'une improvisation de la tactique. Il est le produit d'un travail de laboratoire (Cilliers, 2004). Où préparent-ils ces actes? Avec quels moyens supportent-ils les coûts de leur arsenal de guerre? Le

mode opératoire est changeant et laisse penser à une organisation cohérente et sophistiquée. Dans l'extrême Nord du Cameroun, en dehors des attentats, les tactiques asymétriques ont été employées pour essayer de dissuader les autorités et surtout réduire la capacité opérationnelle de l'armée régulière. Les modes opératoires sont connus : ciblage des éleveurs, enlèvements des personnes et exigence des rançons, attentats suicides, etc. Dans les pays où le terrorisme a domicilié ses bastions, l'ambition est moins de challenger l'armée ou d'arriver à la battre que d'y imposer son idéologie. De prime abord, les auteurs des exactions terroristes, ne disposant pas de ressources suffisantes pour faire face à une armée, font des zones à fort potentiel économique leurs cibles prioritaires. La stratégie de la déstabilisation de la zone vise à provoquer une sorte de crise économique susceptible de perturber fortement le quotidien des populations au point de les pousser au soulèvement ou à une désobéissance civile.

La mobilisation devient tout azimut pour éradiquer le phénomène en Afrique. Le Mali connaît des fréquentations inhabituelles dans sa zone désertique avec entre autres, les rebelles Touaregs et les forces de l'Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) qui envahissent l'Extrême-Nord du pays près des frontières algériennes. Les injonctions du Président malien de l'époque Aladji Toumani Touré n'ont pas empêché l'avancée du terrorisme en territoire malien. Suite à l'assassinat des otages britanniques par les rebelles, le gouvernement a choisi d'engager une « lutte sans merci » contre le terrorisme, avec l'aide française à travers notamment l'opération Serval, lancée en 2013 par le Président François Hollande. Cette opération qui a pour objectif de « casser les reins des terroristes » en vue de la protection des intérêts de la France au Mali. Avec les attentats contre les ambassades et les prises d'otages à répétition, la France a renforcé sa présence militaire en Afrique, en particulier au Niger.

Au Nord du Mali, quatre groupes s'imposent : l'AQMI, le Mouvement pour l'unicité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) et Ansar Dine. Ils dictent la loi à coups de revendications politiques et économiques. Mais tous au départ ne sont pas des branches terroristes. Dans un esprit de perpétuation des exactions au profit de la « mère française », des accords sont conclus pour tenter de renverser le nationalisme au détriment des intérêts étrangers. À l'interrogation de nombreux observateurs sur la présence des forces françaises prétendument pour endiguer les interminables conflits en plein désert malien, seule l'exploitation de l'uranium et des autres ressources stratégiques du Nord malien semble une hypothèse pertinente. Autrement dit, faute d'armes ou chars de guerre conséquents, l'Afrique subit l'acharnement des forces occidentales en quête d'intérêts géoéconomiques et de positionnement géopolitique et géostratégique sur le continent. On se retrouve exactement dans une logique de redistribution des espaces, de recolonisation, dans un nouveau partage du continent (Aziz Ahmadou, 2021 ; Borrel et al., 2021).

Le printemps arabe a été l'un des moments forts de l'histoire de l'Afrique après les attentats du 11 septembre 2001. En effet, il s'agit d'une vague de contestation populaire que subirent les régimes de certains pays aux alentours de 2010 à l'instar de la Libye. Des forces loyalistes affrontent des contestataires, principaux alliés des chancelleries occidentales. Or, pour ces pays de l'Afrique du Nord (Libye, Algérie, Tunisie, Égypte), le pétrole est la principale ressource énergétique. En effet, 80% du pétrole libyen est exporté vers l'Europe. Ce qui laisse penser que ce pays est un partenaire de choix dans la zone de l'Union Européenne. Ce membre de l'Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole (OPEP), avec le Nigeria, l'Angola et l'Algérie, produisent environ 1,5 et 1,8 million de barils par jour avec des réserves estimées à environ 43 milliards de barils (Cf. [www.le-cartographe.net](http://www.le-cartographe.net)). Sous les coups du printemps arabe, la déstabilisation a eu comme effet collatéral la disparition de Mouammar Kadhafi, panafricaniste et farouche défenseur de l'Afrique sur la scène mondiale.

La zone soudano-sahélienne quant à elle est traversée par des rebellions armées Touaregs et autres groupes séparatistes favorisant un climat délétère, occasionnant un pillage à l'occidental des ressources de la zone par des missions dites humanitaires et/ou de maintien de la paix, de lutte contre le terrorisme dont la multiplication n'est pas adossée sur des obligations de résultat. Malgré les 07 missions de l'ONU en Afrique sur les 11 visant la paix dans le monde, ils'observe un champ de guerre en ébullition sur le terrain. Les mouvements séparatistes à travers le continent (guerre du Biafra au Nigéria, crise « anglophone » au Cameroun, guerres civiles en Centrafrique, Tigre en Ethiopie) perdurent sans raisons apparentes.

#### **IV. ENTRE GUERRE ÉNERGÉTIQUE CONTINUE ET POSITIONNEMENT GÉOSTRATÉGIQUE PERMANENT**

« Les ressources naturelles du sous-sol peuvent, du fait de leur abondance, attiser des contrôles par la violence (coloniale, impérialiste, pillage) » (Hugon, 2009: 63). Lorsqu'un pays est riche en pétrole, le risque de guerre civile est de 19,1 % contre 9,2% pour des pays peu ou pas dotés. Il existe une corrélation entre le potentiel en ressources naturelles et la fréquence des instabilités (Doyle et Sambanis, 2000; Reynal-Querol, 2002; Fearon et Laitin, 2003; Hugon, 2009). « Pour 138 pays entre 1960 et 1995, l'abondance en ressources naturelles est un des facteurs essentiels. Enfin, (...) les guerres civiles sont plus longues pour les pays dotés en ressources naturelles » (Hugon, 2009: 70). Les multiples crises traversées par le continent africain suscitent un étonnement au regard des lieux ou des pays dont elles touchent. Pour la plus part, elles sont orientées vers les pays au potentiel énergétique incommensurable. Et les données ci-après (figures 2 et 3) sont assez éloquentes pour exemplifier la cartographie des violences armées.

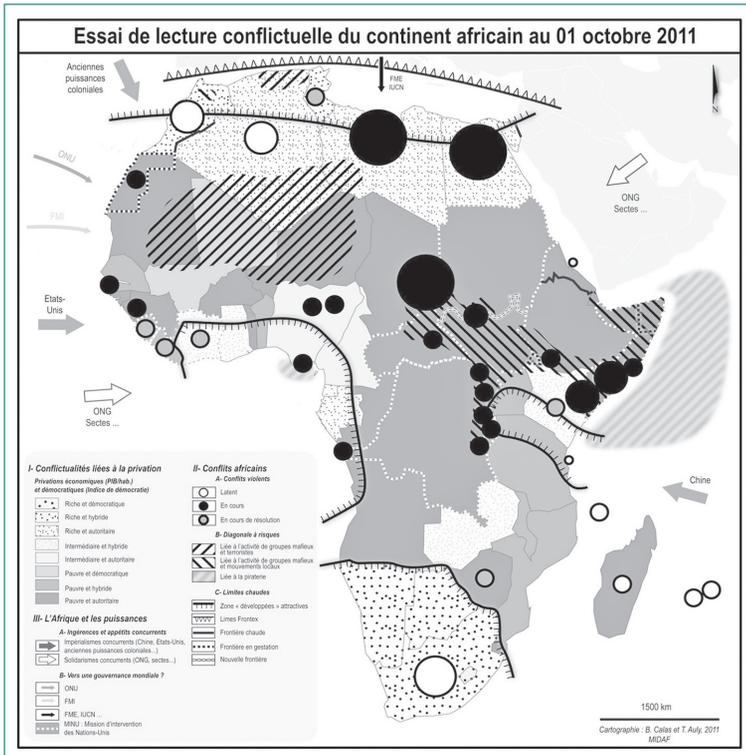


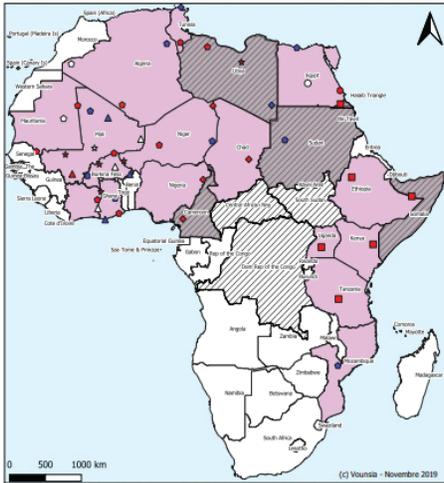
Figure 2. Zones conflictuelles en Afrique en 2011. Source: Calas, 2011.

Début	Lieux	Guerres/Conflits	Ressources en conflit
1975	Angola	Conflit du Cabinda	Pétrole, uranium, or, etc.
1982	Sénégal	Conflit en Casamance	Zircon, phosphate,
1987	R. D. du Congo, Soudan du Sud, Centrafrique	Insurrection de l'armée de Résistance du seigneur	Pétrole, or, uranium, diamant, phosphate, etc.
1995	Éthiopie	Insurrection dans l'Ogaden	Cuivre, or, zinc
	Éthiopie et Érythrée	Seconde insurrection de l'Afar	Gaz, pétrole, cuivre, or, zinc
1996	R. D. du Congo	Insurrection de	Coltan, pétrole, cuivre
1999	R. D. du Congo	Conflit d'Ituri	Or, pétrole
1991	Somalie	Guerre civile somalienne	Gypse, bauxite, cuivre, sel, gaz naturel
2003	Soudan	Guerre du Darfour	Pétrole
2003	Algérie, Mali, Niger, Mauritanie, Burkina Faso, Tchad	Guerre du Sahel	Pétrole
2004	Guerres civiles	Centrafrique	Diamant, pétrole, or, uranium
2004	Nigeria	Crise dans le delta du Niger	Pétrole, or, phosphate, uranium
2004	R. D. du Congo	Guerre du Kivu	Pétrole, or, coltan
2009	Nigeria, Cameroun, Tchad, Niger	Insurrection de Boko Haram	Pétrole
2011	Égypte	Insurrection du Sinaï	Pétrole
2011	Soudan	Conflit du Kordofan du Sud	Pétrole
2012	Mali	Guerre du Mali	Pétrole, or, gaz naturel
2015	Burundi	Crise burundaise	Pétrole,
2015	Burkina Faso	Insurrection djihadiste au Burkina Faso	Or, pétrole, bauxite, argent

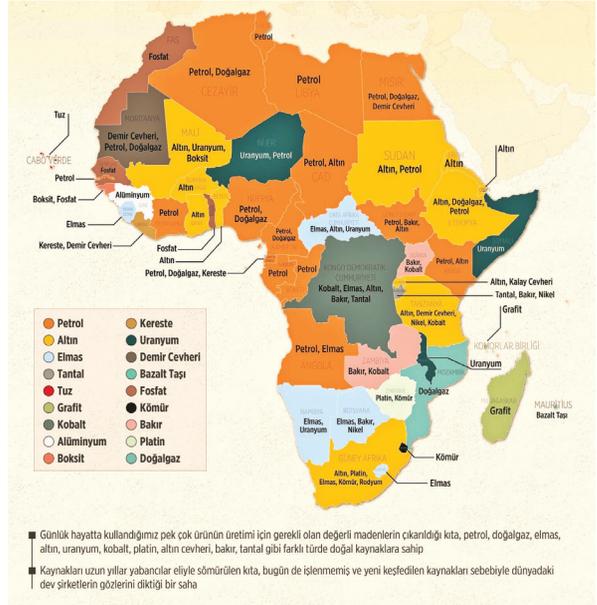
2016	R. D. du Congo	Rébellion Kamwina Nsapu	Or, pétrole, coltan, uranium
2017	Mozambique	Insurrection djihadiste au Mozambique	Pétrole
2020	Tigré (Éthiopie)	Guerre du Tigré	Pétrole
2020	Soudan Éthiopie	Affrontement soudano-éthiopiens de 2020-2021	Pétrole

Figure 3: Dates, lieux des conflits et ressources présentes dans la zone, objets de conflits.

À l'observation, entre 1975 et 1991, les foyers de violence concernent principalement l'Afrique de l'Ouest et de l'Est. De 2003 à 2009, l'Afrique Centrale est particulièrement secouée par les guerres. En 2011, la présence des tensions est visible au Maghreb, dans la Corne de l'Afrique, en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest. Généralement, ces actes permettent d'attirer l'attention des organisations internationales qui, essayeront de soumettre les États aux revendications de ces séparatistes. Les enjeux géopolitiques, géoéconomiques autour de ces tensions cachent mal les valeurs géostratégiques des ressources naturelles.



- |  |   |
|--|---|
| <b>Type de menace</b>  | <b>Groupes Terroristes</b>  |
| <span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color: #f080f0; border: 1px solid black;"></span> Terrorisme  | <span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color: #ff0000; border: 1px solid black;"></span> Al Qaïda         |
| <span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, #ccc 2px, #ccc 4px); border: 1px solid black;"></span> Crise sociopolitique | <span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color: #0000ff; border: 1px solid black;"></span> Etat Islamique   |
| <span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color: #808080; border: 1px solid black;"></span> Terrorisme et crise sociopolitique  | <span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color: #000000; border: 1px solid black;"></span> GPSC             |
| <span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; border: 1px solid black;"></span> Aucune   | <span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color: #ff0000; border: 1px solid black;"></span> Boko Haram       |
|  | <span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color: #ff0000; border: 1px solid black;"></span> MNLA & MUJAO     |
|  | <span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color: #ff0000; border: 1px solid black;"></span> Ansar Dine       |
|  | <span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color: #ff0000; border: 1px solid black;"></span> Front du Macina  |
|  | <span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color: #0000ff; border: 1px solid black;"></span> Al Mourabitounne |
|  | <span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color: #0000ff; border: 1px solid black;"></span> Ansar Islam      |
|  | <span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color: #0000ff; border: 1px solid black;"></span> Al Shabaab       |
|  | <span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color: #0000ff; border: 1px solid black;"></span> Mouvement Hasani |
|  | <span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color: #0000ff; border: 1px solid black;"></span> Ajjnad Mir       |
|  | <span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color: #0000ff; border: 1px solid black;"></span> Ansar Al-Charia  |



Figures 4 et 5: Rapprochement des cartographies du terrorisme et des ressources principales en Afrique. Sources: Younsia, 2019 et <https://www.aa.com.tr/fr/info/infographie/6602>, 2017.

Le Golfe de Guinée constitue une zone d'attraction des économies internationales après la découverte des réserves de pétrole dans cet espace. C'est à juste titre que le plan énergétique des États Unis mettait déjà cette zone au centre de sa stratégie (Cheney et al., 2001). La zone pétrolière de Bakassi, pour ne citer que celle-là, fait partie de ces points de fixation. Ainsi, cette zone à elle seule, constitue un point chaud avec environ 20 milliards de barils de pétrole (Hugon, 2009). Comme par coïncidence, cette zone connaît depuis cette découverte des heurts interminables.

Les luttes intercommunautaires, les coups d'État (Mali, Guinée, Congo), les luttes sécessionnistes (Cameroun, Nigéria) se multiplient et questionnent les postures des partenaires économiquement développés des pays africains en guerre de positionnement et en reconquête de ce potentiel économique des pays jugés pauvres, mais cernés pour leurs richesses.



Figure 6: L'Afrique cernée par les forces étrangères. Source: Air-defense.net

Des travaux de Global Witness (2003) essentiellement fondés sur « les affaires sous la guerre » remettent en question les guerres fratricides ou communautaires. Considérant les travaux de cette ONG sur l'Angola par exemple, les complicités entre les sociétés pétrolières et les banques internationales sont mises en évidence, et parfois avec au centre, l'argent du contribuable des pays du Nord. Les moments de guerre représentent des occasions de pillage des ressources du pays au détriment de la population qui continue à souffrir majoritairement.

L'histoire du monde est révélatrice de l'étroit lien entre le pétrole principalement, à côté des autres ressources, et les relations diplomatiques. Le prix du baril dans les années 70 a servi d'arme redoutée détenue par les pays du Golfe. Ce baril de pétrole ne se chiffre qu'en dollar quelque soit son lieu de production dans le globe (Nouschi, 2014). Cette illustration du contrôle de cette ressource est à appairer avec les conflits qui mettent l'Afrique dans une « stagnation durable » après plusieurs années d'indépendance.

## CONCLUSION

La présente contribution avait pour objectif de montrer l'enjeu des ressources minières et énergétiques dans les stratégies de lutte contre le terrorisme et de relever la proxémie cartographique de la géolocalisation des foyers de terrorismes et de la présence militaire extra-africaine sur le continent, à défaut d'une causalité, en raison de la multidimensionnalité des conflits (Pourtier, 2012). Dans notre démarche, il a été judicieux de rappeler que de nombreux actes de sabotage et de déstabilisation post-indépendances d'avant 2001, au demeurant terroristes, procédaient tout aussi du contrôle des ressources dans les pays jadis colonisés, même s'ils n'étaient pas encore analysés sous le concept terrorisme. Au total, il ressort que la présence étrangère, en l'occurrence française, revêt des noms différents sans différence d'objectifs.

L'analyse a révélé que le potentiel énergétique africain constitue un « problème » pour son émancipation. Cette situation paradoxale a conduit le continent à subir des affres d'une intensité incommensurable. Les pseudo-indépendances accordées à plusieurs des États africains autour des années 60 n'ont servi que le temps d'une célébration. Différentes conventions signées par des pays africains et relatives à la sécurité et à la défense du territoire ont favorisé une certaine deutérodépendance vis-à-vis de quelques grandes puissances (Batibonak, 2019) en quête d'espace géopolitique et en conquête d'espaces géoéconomiques précieux (Lafarge, 2005 ; Wagner, 2014). Cet exercice consistant à clamer une « indépendance complète » a permis de mettre en place des « indépendances formelles au service d'un impérialisme informel » (Borrel et al., 2021 : 16) à travers, entre autres, une françafrique en mue et en mutation permanentes. Face à toute opposition à la règle d'entrer et de sortir occidentale, tout nationalisme est appelé à mourir ou à subir une forme de rébellion. Bien plus que ces actes non spécifiques à la françafrique, les terrorismes ont pris une part importante dans la reconfiguration géopolitique de l'espace africain. Par conséquent, « les réalités géopolitiques de l'Afrique impactent et sont impactées par les ressources naturelles du continent » (Bassou, 2017 : 8).

Si l'Afrique n'est qu'une terre à exploiter, les mobiles d'aide au développement ou à la protection des populations risquent ne jamais aboutir à l'objectif escompté annoncé. Les présentes conclusions invitent les générations conscientes africaines à tenter de reconsidérer le récit qui leur est proposé de manière à envisager, faute d'une véritable exérèse de cette présence militaire étrangère cancérigène, un changement dans la réponse africaine aux différents partenariats pluriels et multiscalaires proposés ou en cours d'implémentation. À l'orée du XXIème siècle, la géographie des conflits rime convenablement avec la présence des ressources énergétiques stratégiques. Ce contexte rend impérative une réaction appropriée de l'Union Africaine.

## RECOMMANDATIONS

Il s'agissait de cartographier les zones de turbulence en Afrique en vue de cerner les raisons qui président à leur récurrence. Cette réflexion se fonde sur des indicateurs spatiaux de la violence comme marqueur des tensions majeures. Deux recommandations sont répertoriées en vue de contribuer aux solutions durables pour une Afrique sans conflits armés :

- Mise sur pied d'une Cellule de Veille et de Surveillance Géostratégique (Geowatch/Africa Geowatch): Il s'agit d'ériger une cellule de veille en vue de détecter et de cartographier les menaces et guerres en corrélation avec la présence des ressources énergétiques stratégiques. Étant donné que les vrais enjeux des tensions sont voilés, cette cellule pourrait répertorier tout nouveau conflit en lien avec les minerais ou détecter toutes les nouvelles tournures de conflit se développant sous le couvert des ressources minières. Cette structure aurait également pour mission de produire une cartographie annuelle des conflits en lien avec les ressources énergétiques stratégiques principales à savoir, le pétrole, le coltan et l'uranium. Elle pourrait en outre concevoir, en autonomie et/ou en liaison avec le CAERT, des programmes de sensibilisation et de vulgarisation de ses résultats. Ce travail ne manquerait pas de faire des propositions pour l'action.

- Création d'un Centre Africain d'Analyse et de Prospective (CAFAP): Il serait créé par la Commission de l'UA, constituée des personnalités, des représentants des structures patriotes, nationalistes, africanistes et panafricanistes. Leur mandat consisterait à analyser les faits, anticiper sur les événements et concevoir une stratégie de mise à l'écart de toutes les troupes militaires étrangères jugées contreproductives pour les pays du continent. Cette structure ferait le bilan exhaustif des actions de pacification sur le continent par l'ONU, l'UA, et autres. Le double objectif sera d'auditer les initiatives de paix et de procéder à une modélisation susceptibles d'identifier les profils à ne jamais reproduire sur le continent, tout en exigeant ou en imposant des modèles compatibles à tous les niveaux. Les publications régulières de ce Centre ou co-publication en collaboration avec des structures proches, devraient être mises à la disposition des populations africaines dans le cadre de leur diffusion et vulgarisation à travers les médias nationaux et les réseaux sociaux.

## BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Antil, A. et Leboeuf, A., 2007, « Etats fragiles et terrorisme, un lien ambigu », *États et sociétés fragiles: Entre conflits, reconstruction et développement*, pp. 191-215.
- Aziz Ahmadou, A., 2021, « La Turquie en Afrique et la problématique de l'indépendance du continent dans un monde interdépendant: les cas du Soudan et de la Somalie », in *Revue Africaniste Inter-Disciplinaire*, n°19, Septembre 2021, pp. 21-36.

- Bassou, A., 2014, « La mer du Golfe de Guinée. Richesses, conflits et insécurité », *Paix et sécurité internationales, Revue maroco-espagnole de droit international et relations internationales*, 2, pp. 151-163.
- Bassou, A., 2017, « Ressources naturelles et réalités géopolitique en Afrique », *OCP Policy Brief*, n°17/19, pp. 1-10.
- Batibonak, P., 2019, *Indépendances inachevées en Afrique. « Nous n'avons jamais été indépendants »*, Paris, L'Harmattan.
- Batibonak, S. et Batibonak, P., 2019, *Indépendances inachevées en Afrique. Rémanence de la tutélarisation*, Yaoundé, Éditions Monange.
- Bayart, J.-F., Hibou, B. et Boris, S., 2010, « L'Afrique « cent ans après les indépendances » : vers quel gouvernement politique? », *Politique africaine*, 119, pp. 129-157.
- Borrel, T., Boukari Y. A., Collombat, B. et Deltombe, T., 2021, *L'empire qui ne veut pas mourir. Une histoire de la francafrique*, Paris, Éditions du Seuil.
- Brunel, S., 2003, *L'Afrique: un continent en réserve de développement*, Editions Bréal.
- Calas, B., 2011, « Introduction à une géographie des conflits... en Afrique », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 255, pp. 295-320.
- Calas, G., 2015, « Les ressources minérales, enjeu majeur du développement durable », Leçon inaugurale au Collège de France à Paris, le 22 janvier 2015, <https://books.open-edition.org/cdf/4748?lang=fr>.
- Cheney, D. and al., 2001, *Reliable, Affordable, and Environmentally Sound Energy for America's Future*, Report, Washington, National Energy Policy Development Group.
- Cilliers, J., « L'Afrique et le terrorisme », *Afrique contemporaine*, 1(209), pp. 81-100.
- Cormier-Salem, M.-C. et Tarik Dahou, 2009, « La politique des espaces maritimes en Afrique. Louvoyer entre local et global », *Politique Africaine*, 116, pp. 5-22.
- Global Witness, 2003, *Les affaires sous la guerre, Armes, pétrole et argent sale en Angola*, Marseille, Agone.
- Doyle, M. et Sambanis, N., 2000, « International peacebuilding: a theoretical and quantitative analysis », *American Political Science Review*, 94(4), p. 779-802.
- Dubuy, M., 2013, « La spécificité de la menace terroriste au Mali: quelles conséquences internationales? », *Civitas Europa*, 2(31), pp. 35-57.
- Fearon, J. D. et Laitin, D. D., 2003, « Ethnicity insurgence and civil war », *American Political Science review*, 97(1), pp. 75-90.
- Ki-Zerbo, J., 2003, *A quand l'Afrique? Entretien avec René Holenstein*, Editions d'en bas.

- Lafargue, F., 2005, « États-Unis, Inde, Chine: rivalités pétrolières en Afrique », *Afrique contemporaine*, 4(216), pp. 43-56.
- Lasserre, F. et al., 2016, *Manuel de géopolitique. Enjeux de pouvoir sur des territoires*, Paris, Armand Colin.
- Lugan, B., 2013, *Les guerres d'Afrique: des origines à nos jours*, Editions du Rocher.
- Moda Dieng, Onguny, P. et Souaré I. K., 2019, *La lutte contre le terrorisme en Afrique: acte de bienveillance ou prétexte géostratégique?*, Montréal, Les Presses de l'université de Montréal.
- Ndam Njoya, N., 2018, « Géostratégie: les grandes puissances encerclent l'Afrique. Pour son grand malheur! », *Camerounvoice.com*, en ligne, publié le 4 juillet 2018, consulté le 14 Mars 2020.
- Nouschi, A., 2014, *Pétrole et les relations internationales depuis 1945*, Armand Colin.
- Ntuda Ebode, J. V., 2010, *Terrorisme et piraterie: de nouveaux enjeux sécuritaires en Afrique Centrale*, Yaoundé Presses Universitaires d'Afrique.
- Ogunsola, J. I., 1976, « Évolution du commerce clandestin entre le Dahomey et le Nigeria depuis la guerre du « Biafra », *La revue canadienne des études africaines*, 10(2), pp. 235-247.
- Olewe, D., 2020, « Comment les grandes puissances espèrent tirer profit de la nouvelle ruée vers l'Afrique? », *www.BBC.com*, consulté le 27 Septembre 2021.
- Pison, G., 1989, « Le Sida en Afrique. Aspects sociaux et perspectives démographiques », *Journal des africanistes*, 59(1), pp.239-244.
- Pourtier, R., 2012, « Ressources naturelles et conflits en Afrique subsaharienne (Natural resources and conflicts in Sub-Saharan Africa) », in *Bulletin de l'Association de géographes français*, 89<sup>e</sup> année, 1, Risques et conflits, pp. 34-53.
- Reynal-Querol, M., 2002, « Ethnicity, political systems and civil war », *Journal of Conflict Resolution*, 46(1), pp. 29-54.
- Robert, M., 2005, « Ministre de l'Afrique, compte rendu », *Politique étrangère*, 1(70), pp. 202-203.
- Schraeder, P. J. et Crouzel, I., 2005, « La guerre contre le terrorisme et la politique américaine en Afrique », *Politique africaine*, 2(98), pp. 42-62.
- Trémolières, M. et al., 2020, *Géographie des conflits en Afrique du Nord et de l'Ouest*, Paris, OCDE.
- Wagner, J., 2014, *Chine - Afrique: le grand pillage. Rêve chinois, cauchemar africain?*, Paris, Eyrolles.

# FEMMES ET TERRORISME EN AFRIQUE : ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR UNE NÉGOCIATION QUI STOPPE LES PEINES DE LA FEMME VICTIME DU TERRORISME AU BURKINA-FASO

Par: *Thierry Martin FOUTEM, Ph.D,*  
*Historien des Relations Internationales, Département d'Histoire et Archéologie, FLSH,*  
*Université de Dschang-Cameroun, Groupe de Recherche en Sciences Sociales*  
*des Étudiants Doctorants du Cameroun (GRSS-EDC)*

## RÉSUMÉ

La femme est incontestablement la plus grande victime du terrorisme contemporain dans les États africains. Elle l'est d'autant plus, en raison de son statut de mère, d'épouse et d'être vulnérable. Les hommes armés qui tombent sur les champs de batailles contre les terroristes, les habitats et marchés rasés, impactent négativement sa vie et ses conditions sociales dans les pays africains victimes de terrorisme. Elle en sort veuve, perd ses activités quotidiennes de survie et ses enfants. L'avènement du terrorisme au Burkina-Faso expose ces réalités. Notre objectif est de montrer que ces souffrances doivent constituer des arguments solides amenant les autorités burkinabées à lâcher du lest et envisager des négociations avec les terroristes, pour un retour à la paix qui met fin aux souffrances de la femme. Dès lors, en quoi la condition sociale de la femme et la grande perdante qu'elle constitue face au terrorisme devraient amener l'État burkinabé à négocier avec les terroristes qui l'attaquent pour une sortie de crise? La méthodologie repose sur la collecte et l'analyse documentaire, qui ont permis de saisir les souffrances de la femme dans le terrorisme au Burkina-Faso et son influence sur une nécessité de négociation. Il en résulte que la femme est la victime à multiple facettes du terrorisme, car elle porte la société comme mère, épouse et productrice, et ressent au premier plan la désorganisation sociale qu'induit le terrorisme. Ces conditions doivent constituer le leitmotiv pour une négociation avec les terroristes au Burkina-Faso, pour ramener la paix et une vie paisible de la femme.

## Mots clés

Afrique occidentale,  
Burkina-Faso, Femme,  
négociation, terrorisme.

## INTRODUCTION

Le terrorisme qui est présenté comme l'utilisation de la force et des armes en particulier pour imposer une logique a réussi au bout de deux décennies; 2000-2020, à s'incruster dans les arcanes de tous les pays africains (Fofack, 2019). Par son spectre évoluant dans le sahel et avec ses bases au Mali, le terrorisme a réussi à atteindre le Burkina-Faso, où il fait de nombreuses victimes. Par ailleurs, même si l'on ne le dit pas toujours, les femmes sont indubitablement les plus grandes victimes du terrorisme au Burkina-Faso. À cause du terrorisme, elles y ont perdu époux, enfants, pères, leurs propres vies, alors que l'on dit régulièrement que la femme c'est la vie. Pour que la société se perpétue en effet, la femme doit être préservée. Notre communication a pour objectif d'analyser les raisons pour lesquelles, au regard des pertes subies par les femmes dans le terrorisme au Burkina-Faso, l'on devrait négocier avec les terroristes pour limiter les saignées féminines. L'hypothèse que nous postulons est qu'en raison de leur rôle en société, la condition affligeante des femmes en situation de terrorisme, constituerait le fondement majeur amenant l'État burkinabé à négocier avec les terroristes pour un retour de la paix au Burkina-Faso.

La question centrale est de savoir en quoi la condition sociale de la femme et la grande perdante qu'elle constitue en situation de terrorisme, devraient amener l'État burkinabé à négocier avec les terroristes attaquant cet État pour une sortie de crise? Il est question de savoir spécifiquement: quels sont les modes d'agissement des terroristes au Burkina-Faso et leurs effets sur la condition de vie de la femme burkinabée? Quelles sont les raisons pour lesquelles la souffrance endurée par la femme burkinabée en contexte de terrorisme doit amener l'État burkinabé à négocier avec les terroristes pour un retour à la paix? Quels sont les gains généraux potentiels d'une telle négociation dans un nouveau départ du développement du Burkina-Faso? La méthodologie repose sur la collecte et l'analyse documentaire, qui décryptent la production sur le terrorisme au Burkina-Faso et en l'occurrence, la place des femmes dans ce dernier. Le cadre théorique repose sur le *gender studies*, qui revient surtout sur la place de la femme dans la société et surtout dans les situations de crise. Ce cadre théorique s'enrichit aussi de la théorie des *peace studies*, qui constitue le cadre théorique le plus indiqué pour les études sur la recherche de la paix par la négociation. Le plan de la communication porte sur le contexte d'émergence du terrorisme au Burkina-Faso (1), la femme victime du terrorisme au Burkina-Faso: négocier pour limiter les souffrances des femmes (2) et enfin, les inconvénients limitant l'argument femme dans les motifs de nécessité de négocier avec les terroristes au Burkina-Faso (3).

## 1. CONTEXTE D'ÉMERGENCE DU TERRORISME AU BURKINA-FASO

Le terrorisme qui embrase aujourd'hui le Burkina-Faso n'a pas émergé *ex nihilo*, mais émane de l'implosion progressive du Sahel occidental par le terrorisme, à partir du Mali voisin au Burkina-Faso. Ce terrorisme parti des pays voisins du Burkina-Faso, dont le groupe principal est Al-Qaïda, a trouvé un terrain fertile à l'interne, favorisé par des injustices de son propre mode de gouvernance socioéconomique.

### 1.1. *Un contexte favorisé par le spectre général du terrorisme d'Al-Qaïda au sahel occidental*

Il est historiquement reconnu que l'origine du terrorisme ne se trouve pas en Afrique. Pourtant, depuis la fin de la décennie 2010, l'Afrique en général et l'Afrique de l'Ouest en particulier en sont devenues ses principaux fiefs avec Al-Qaïda au Maghreb islamique, le Mouvement pour l'Union du djihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et Boko-Haram (Kante, 2019: 74). Boko-Haram en l'occurrence a fini par impliquer tous les pays du Bassin du Lac-Tchad, après ses origines annoncées au départ dans la zone de Maiduguri dans l'Est du Nigéria, où se trouve d'ailleurs son quartier général implanté par les leaders don Aboubakar Chekao (Chaliand et Blin, 2015: 64). C'est dire la capacité d'irradiation du terrorisme d'un pays africain aux pays voisins, lorsqu'il trouve des conditions de propagation favorables. Il est difficile de situer avec exactitude les origines du terrorisme en Afrique de l'Ouest, mais il convient de relever qu'il émane de l'islam fondamentaliste et extrémiste importé à partir du Moyen et Extrêmes orient par réseaux dans les pays comme l'Iraq, l'Afghanistan et le Pakistan, transitant par l'Égypte et la Libye (Dalissou, 2019: 92).

Par ailleurs, si la solidité et la force que les organisations terroristes ont fini par avoir en Afrique de l'Ouest étonnent plus d'un, les acteurs locaux en ont suffisamment connaissance. C'est dans cette logique que le général Salif Traoré, Ministre malien de la sécurité, affirmait que: « le projet d'alliance et de coopération des terroristes pose un défi économique et sécuritaire parce que ces groupes négatifs en s'attaquant à nos démocraties, veulent détruire nos manières de vivre » (Kante, 2020: 69). Salif Traoré ajoute que: « les groupes terroristes au Mali et au Burkina-Faso ont fait alliance avec Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), en créant le Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM), qui a commis tous les derniers attentats enregistrés dans la région d'Afrique de l'Ouest » (Mahdi Kante, 2020: 69). Cette déclaration dans laquelle le ministre malien citait le Burkina-Faso, rend suffisamment compte de la place délicate de cible du terrorisme qu'occupe le Burkina-Faso en Afrique de l'Ouest. Le terrorisme religieux islamique au Sahel et en Afrique de l'Ouest a ainsi formé une boucle et un réseau clos, qui encercle les pays de ces régions depuis l'Afrique du Nord sahélienne, jusqu'à sa partie occidentale intégrant le Burkina-Faso.

Le processus de dissémination du terrorisme au Burkina-Faso à partir du Mali notamment, remonte à la décennie 2010, quand des attentats terroristes sont notés dans différents pays d'Afrique de l'Ouest, y compris au Burkina-Faso, en provenance du Mali avec les groupes terroristes implantés à Gao et à Tombouctou (Ibdango, 2018: 127). La première réunion collective de riposte contre les mouvements terroristes dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest avait alors eu lieu les 23 et 24 mars 2016 à Abidjan, entre la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal, pour une mise en œuvre d'un projet de coopération contre le terrorisme (Kafour, 2016: 95). Par la suite, le Niger, le Mali et le Burkina-Faso ont décidé le 24 janvier 2017, de la mise en place d'une force commune pour lutter contre la mobilisation des terroristes entre leurs trois pays (Abdekoyu, 2020: 87). Il convient d'ajouter que la brèche qui avait ouvert l'entrée des groupes terroristes au Burkina-Faso en provenance des pays voisins, vient de la chute de Blaise Compaoré en octobre 2014. Cette chute à la suite de grandes manifestations populaires, avait mis ce pays à feu et à sang pour une longue période, pendant laquelle la politique sécuritaire et de prévention du terrorisme était négligée par l'équipe de transition, avant l'entrée en fonction du président Roch Marc Kaboré, qui avait redéfini une politique nationale de lutte contre le terrorisme au Burkina-Faso, en coopération avec les États voisins et de la sous-région, après son accession au pouvoir le 29 décembre 2015 (Progour, 2016: 76).

L'Afrique de l'Ouest dans son ensemble est victime d'un terrorisme conduit par des groupes suffisamment organisés, qui y ont fait des pertes énormes au pays suivants: Mauritanie, Mali, Tchad, Burkina-Faso, Sénégal et Côte d'Ivoire. Les groupes terroristes qui ont attaqué le Burkina-Faso au départ, sont partis des pays voisins comme le Mali en l'occurrence à partir de Mopti et Gao, mais aussi du Niger et ont fait alliance avec des anciens groupes rebelles implantés au Burkina-Faso depuis la fin des décennies 1980, à l'instar du mouvement de libération de l'Azawad (Ekonti, 2020: 137). Dans leur propagation, il ressort que c'est la recherche des ravitaillements en ressources matérielles, humaines et financières et spatiales en l'occurrence, qui les a amenés à attaquer le Burkina-Faso (Kante, 2019: 97). L'analyse ci-dessus est assez importante dans la compréhension de l'émergence du terrorisme au Burkina-Faso, et indique que tout est coopération et alliance dans la scène internationale. En effet, tout comme les États coopèrent entre eux pour résoudre un certain nombre de problèmes, les groupes terroristes font pareil, en scellant des alliances, qui les rendent encore plus nuisibles. Après avoir analysé son entrée au Burkina-Faso en provenance du Mali, du Niger, bref du grand sahel en l'occurrence, il convient à présent d'analyser à l'interne, les bases et fondements qui ont cimenté l'assise du terrorisme en terre burinabée proprement dite.

## *1.2. Les mobiles de l'amplification du terrorisme au Burkina-Faso après son "importation" des pays voisins*

Plusieurs auteurs (Chaliand et Blin, 2015; Ibdango, 2018; Fofack, 2019 et Kante, 2020) ont étudié le terrorisme en Afrique, en s'étonnant sur les raisons de l'ancrage du terroriste et de la floraison des groupes terroristes en Afrique, alors qu'à l'origine, le terrorisme est externe à l'Afrique. Il convient de relever de façon objective, que la floraison des groupes terroristes en Afrique est liée au fait que le terrorisme trouve dans les États africains, des terrains fertiles et propices à leur déploiement, qui ne sont rien d'autres que les inconvénients de leurs systèmes de gouvernance. Ces inconvénients basés sur les injustices, la corruption, le népotisme et la répression armée de toutes les revendications populaires, caractéristiques des régimes de dictature. Elles génèrent misères et fractures sociales, dont beaucoup de personnes victimes ne trouvent pas d'autres moyens de s'y opposer que de recourir au terrorisme (Tsereli, 2017: 73). En outre, les pays africains à l'instar du Burkina-Faso, sont caractérisés par des modes de gouvernance qui ne satisfont pas toujours la majorité de leurs populations (Batibonak et al., 2019, 49-51). Au Burkina-Faso depuis son accession au pouvoir le 15 octobre 1987 après le coup d'État par lequel il renversa Thomas Isidore Sankara, l'ex président burkinabè Blaise Compaoré y installa un régime de dictature, qui a créé des griefs au sein de la majorité de la population burkinabè (Fofack, 2008: 253). De nombreux jeunes burkinabè furent alors victimes du chômage, de misère, d'une gestion avec gabegie des ressources naturelles dont l'uranium, de la confiscation de la fortune publique par la famille Compaoré, dont les membres occupaient des prestigieuses fonctions dans les hautes sphères de l'État burkinabè (Badie et Vidal, 2017: 94).

D'autre part, relevons que pour la préservation de son pouvoir, Blaise Compaoré prêta allégeance à la France, qui lui a régulièrement fourni du matériel militaire pour la sécurisation de son pouvoir contre les rebelles du mouvement de libération de l'Azawad (Dassetto, 2014: 86). Le favoritisme était alors la règle, ainsi que le tribalisme et la corruption dans les hautes sphères de l'État du Burkina-Faso. Face à ces situations d'injustices, des groupes rebelles se sont progressivement constitués contre le pouvoir de Compaoré, en plus de la masse de la population qui baignait dans la misère. Bien plus, depuis le début décennie 1990, les mouvements indépendantistes qui ont secoué le pays n'ont reçu aucune attention de la part des gouvernements successifs de Compaoré. Il s'agit notamment des groupes rebelles indépendantistes du mouvement National pour la libération de l'Azawad (MNLA), des insurgés arabes du Front de libération de l'Azawad (FLNA), mais aussi des revendications portées par des groupes salafistes djihadistes comme l'Ansar Dine, Al-Qaïda au Maghreb et le Front du Macina (Ney et Touchard, 2011: 54). Cette description montre assurément que venu de l'extérieur, la doctrine terroriste a trouvé un terrain fertile pour sa propagation au Burkina-Faso, terrain favorisé par un malaise

interne. La mauvaise gouvernance apparaît ainsi avoir été le substrat sur lequel s'est installée et fleurie la pensée terroriste dans plusieurs États africains à l'instar du Burkina-Faso. Face à leur chômage, à leur exclusion et à leur oisiveté créée par des régimes nombrilistes qui ne s'intéressent qu'à leurs familles, les jeunes africains au Sud du Sahara en général et ceux du Burkina-Faso en particulier, n'ont pu résister à la séduction que leur offrent les groupes terroristes avec des recrutements dans les groupes armés et les autres avantages qui y tirent (Edjangué, 2013: 65).

Le Burkina-Faso est devenu progressivement, l'un des fiefs de déploiement des mouvements terroristes en Afrique de l'Ouest. Suite à l'approbation de la structure de la force conjointe qui a été créée lors de la réunion de juin 2010 à Ouagadougou au Burkina-Faso pour coordonner les efforts de pays de l'Afrique de l'Ouest dans la lutte contre le terrorisme, Abuja au Nigéria a été choisi comme quartier général de la Force en attente de la CEDEAO dans la lutte contre le terrorisme (Lasserre Yakité, 2019: 77). Les attaques terroristes au Burkina-Faso présentent à ce jour un bilan dramatique. Leurs conséquences n'y épargnent aucune catégorie sociale, mais les femmes semblent en être les plus grandes victimes. Il convient en fait de dire qu'à ce jour, le terrorisme a créé un tort irréparable à la femme au Burkina-Faso, qui doit constituer la raison nécessaire pour envisager une négociation avec les terroristes pour un retour à la paix.

## **2. LA FEMME VICTIME DU TERRORISME AU BURKINA-FASO : NÉGOCIER POUR LIMITER LES SOUFFRANCES DES FEMMES**

Il n'y a pas de doute que dans la configuration pratique des positions sociales de l'homme et de la femme, la femme paraît être la meilleure victime des situations de crise, pire encore en contexte de terrorisme. Elle est en effet le réceptacle de toutes les violences, car elle se trouve au centre de la régulation sociale avec ses positions de mère, épouse, femme de foyer et productrice. Les souffrances analysées dans ce travail et qui mettent la femme au centre des victimes du terrorisme, constituent des arguments clés pour négocier avec les terroristes au Burkina-Faso et dans les autres pays africains victimes du terrorisme.

### ***2.1. Les souffrances de la femme dans la mouvance terroriste au Burkina-Faso***

Dans son mode opérationnel dans la sous-région Afrique de l'Ouest en général et au Burkina-Faso en particulier, l'action des groupes terroristes est caractérisée par la multiplication des attaques et attentats terroristes, qui frappent les forces de défense et de sécurité, les populations civiles, les écoles, églises et centres de santé, lieux par excellence de concentration des femmes comme usagers ou

professionnelles (CID, 2015 : 54). Le Mouvement burkinabé des droits de l'Homme et des peuples (MBDHP) relevait dans un rapport cité par Aradj Slimane (2018), que ces attaques font des dizaines de victimes, des dégâts matériels importants, entraînent des déplacements massifs des populations en errance confrontées à la misère et à l'insécurité, dont les femmes constituent les effectifs les plus importants. Ndong (2020 : 98) renchérit que cette dégradation sécuritaire, grave menace pour la paix et la sécurité, se poursuit, malgré les déclarations de l'État burkinabè et la présence de forces militaires étrangères dont la France, au Burkina-Faso et dans la sous-région ouest africaine, et réduit le pouvoir de participation économique de la femme au développement.

Relevons que les attaques terroristes au Burkina-Faso sont observées à l'Est et au Nord du pays dans leur majorité, où les femmes avaient jusque là, une pratique séculaire d'une agriculture vivrière basée sur le sorgho, le mil, le maïs et le riz pour nourrir leurs familles, mais dont les attaques terroristes ont pratiquement stoppées depuis 2015, à cause des déplacements de ces femmes qui y fui les attaques terroristes (Ibdango, 2018 : 65). Kante Mahdi indiquait en 2020 (78) que les attaques des groupes djihadistes et la répression des forces de sécurité ont chassé de leurs foyers au Burkina-Faso, un million de personnes, avec près de 700 femmes. Dans la ville de Koutogou, une attaque armée de terroristes avait coûté la vie en 2016, à 132 personnes dont 96 femmes (Aradj Silimane, 2018 : 77). Dans un autre village burkinabè au Nord de Kaya selon un récit relaté par Fofack (2019 : 66), Amena, une fille de 23 ans, se souvient du présent qui se fige et de sa peur. Elle raconte traumatisée, l'assassinat de son grand frère. Elle indique que son grand frère tué à la nuit tombée, elle se mit à courir dans le noir sans rien voir.

Les conséquences humaines du terrorisme sont assez immenses sur les femmes, d'autant plus qu'avec le renforcement de la coopération internationale pour lutter contre le terrorisme, les groupes terroristes renforcent eux aussi leur coopération pour être plus forts et davantage nuisibles. Rapportant les propos ironiques du chef d'un groupe rebelle d'anciens rebelles du Nord-Est du Mali, Abdekoyu (2020 : 95) écrit que : « les terroristes ont aussi leur G5-Sahel. Ansar Dine, Al-Mourabitoune, AQMI, Ansarul islam, État islamique dans le grand Sahara. Ça fait cinq ». Pour ce combattant, depuis la déroute de l'État islamique dans le Grand Sahara (EIGS) dans l'Est du Mali et de la Katiba Macina (affiliée au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, GSIM) au centre, les jihadistes se sont retranchés au Burkina-Faso pour se recomposer et redevenir plus solides (Abdekoyu (2020). Des connexions ont même été établies entre eux. Ce serait notamment le cas pour l'attaque de Boulkessi au Burkina-Faso en janvier 2020, attribuée par la force G5-Sahel aux terroristes burkinabè d'Ansarul islam. Une version qu'interrogent des sources sécuritaires et politiques au Burkina-Faso, dont un analyste sécuritaire déclarait que : « les combattants d'Ansarul islam ne sont pas à la hauteur d'une attaque de ce

genre. Mais une collaboration avec le GSIM ou l'EIGS est envisageable. Car nous sommes dans leur zone d'action » (Kante, 2020). Le Burkina-Faso est une terre fertile au retranchement des terroristes chassés dans le sahel malien, car les forces de sécurité burkinabé ne bénéficient pas d'un équipement militaire de qualité. Ces attaques ont laissé plusieurs femmes dans l'émoi. Les attaques terroristes contre des forces de sécurités et de défense en 2017 à Djibo ont tué 8 soldats, des responsables de familles, qui laissaient ainsi derrière eux des veuves, avec des enfants désormais à leur charge. Ces attaques laissaient aussi des mamans qui perdaient leurs enfants. Il en a été de même après les attaques d'Arbinda, qui ont fait de nombreux décès dont les femmes en 2019 (Ndon, 2020: 95).

Le traumatisme des femmes a augmenté, en raison de leur sensibilité et de la peur d'être à nouveau ciblées. Plusieurs d'entre elles habitant les villes burkinabé de Djibo et d'Arbinda se sont alors engagées dans des déplacements, parfois des périples sans destination précise, accompagnées parfois de huit à dix enfants en leur suite, dont le père est mort dans l'attaque (Lasserre Yakité, 2019: 75). Relevons par ailleurs que les cibles des terroristes sont principalement les hommes et les jeunes garçons, qu'ils cherchent à éliminer, car l'homme est plus dangereux aux yeux du terroriste que la femme, qui n'est pas offensive au plan militaire. Pour s'en convaincre, il faut dire que les comités locaux de vigilance et d'autodéfense de lutte contre les attaques terroristes sont constitués d'hommes. C'est pourquoi dans leurs incursions dans les villages les terroristes éliminent en priorité les hommes, laissant derrière les femmes qu'ils violent, enlèvent pour leurs quartiers généraux dans les forêts qu'ils transforment en esclaves sexuels, et assassinent souvent celles qui ont opposé des résistances contre leurs viols ou leurs enlèvements.

Il faut sur cette base remarquer que les femmes burkinabées souffrent un martyr énorme dans la guerre terroriste que mène le pays. Bien plus, plusieurs d'entre elles qui nourrissent leurs familles avec le travail de la terre sont obligées d'abandonner les champs de cultures, de peur d'y être enlevées. En outre, la plupart se convertissent dans la prostitution contre leur volonté, situation favorisée par le terrorisme. Il devient alors urgent d'envisager de négocier avec les terroristes au Burkina-Faso, pour soulager les peines que la femme burkinabé vit dans le terrorisme.

## ***2.2. Négocier avec les terroristes au Burkina-Faso pour soulager les peines créées par les terroristes à la femme burkinabé: Une nécessité***

Négocier avec les terroristes au Burkina-Faso est une nécessité! Elle est d'autant plus que comme nous venons de le voir dans les analyses ci-dessus, des vies humaines en seraient épargnées. En fait, même si les intérêts égoïstes du politique au Burkina-Faso comme dans la plupart d'États africains victimes de terrorisme le font camper sur ses positions intransigeantes refusant tous débats sur

l'éventualité des négociations avec les terroristes, l'on est en droit de rétorquer que rien ne vaut la vie humaine, même pas un mandat présidentiel, encore moins les ressources naturelles qui sont régulièrement objet de luttes entre les terroristes et les forces armées régulières (Lasserre Yakité, 2019 : 79). La vie humaine est l'idéal qui devait dans une circonstance de crise comme celle des guerres de terrorisme au Burkina-Faso, amener le politique à desserrer l'étau. Une négociation entre les autorités du Burkina-Faso et les leaders des mouvements de l'Azawad, des Al-Morabitoune, d'Ansarul islam doit être envisagée pour limiter les tueries, les viols, les enlèvements, la faim, l'emportement à la prostitution, le veuvage, autant d'atrocités que les attaques terroristes causent à la femme burkinabé, mère de la société et mère du monde. Elle en souffre et devrait constituer la raison favorable à l'option de négociation entre le gouvernement et les terroristes.

En fait, il faut renchérir que la femme burkinabé comme celle des autres pays sous menace terroriste en Afrique de l'Ouest comme dont le Nigéria, le Mali, le Niger, la Côte d'Ivoire et la Guinée Conakry (Kante, 2019), est la grande victime du terrorisme, dans la mesure où c'est elle qui vit le quotidien des attaques. Très souvent en fait, le politique (les ministres et le président de la république) qui refuse et combat l'option de négociation avec les terroristes, ne sent pas les effets directs du terrorisme, car il vit dans des duplexes gardés et sécurisés 24h/24, par des gardes du corps ou des gardes présidentiels. Tandis que la femme de la basse échelle sociale vivant en zone rurale par exemple, est exposée et vit dans l'âme les douleurs des attaques lorsqu'elle perd un époux soldat de l'armée dans le champ d'affrontements contre les terroristes, ou est endeuillée après l'assassinat d'un fils dans les attentats. Ou encore, lorsque son unique case d'habitation est incendiée au fond du village, soit par des terroristes, soit par des soldats de l'armée qui l'accusent de collaboration avec l'ennemi, alors qu'elle y reste parce que c'est l'unique maison qu'elle dispose (Pikert, 2015 : 65). Après ces incendies, elle est obligée de se déplacer avec plusieurs enfants à sa suite, pour un village refuge où elle va devoir tout y reprendre à zéro, avec des enfants à nourrir.

Ceci devait toucher le cœur des décideurs politiques, et les amener à envisager les négociations avec les terroristes pour le retour à la paix. Le sentiment maternel de certaines femmes et l'amour pour leurs enfants les ont souvent contraintes à rester dans des espaces dangereux où sévit le terrorisme et y trouver la mort, parce qu'elles ne savent pas comment nourrir leurs enfants en se déplaçant pour fuir le terrorisme. "Pourtant, le mari abandonne souvent au premier tir de feu lancé par les terroristes (Kafour, 2016 : 76). Il est non seulement nécessaire, mais désormais urgent que les autorités burkinabé en particulier et plusieurs des pays de l'Afrique de l'Ouest envisagent une table de négociation et tendent la main aux terroristes, pour des concessions et une fin du terrorisme qui y soulage la femme. Cependant, il faut dire que cette nécessité et urgence de négocier avec les terroristes au Burkina-Faso pourraient être entravées par un ensemble de limites qu'il convient de relever.

### 3. LES INCOMMODITÉS LIMITANT L'ARGUMENT FEMME DANS LES MOTIFS DE NÉCESSITÉ DE NÉGOCIER AVEC LES TERRORISTES AU BURKINA-FASO

Nonobstant le fait que la condition de la femme soit interpellatrice pour une urgence nécessaire de négocier avec les terroristes au Burkina-Faso, certains obstacles s'érigent contre cette doctrine. Ces obstacles constitueraient, des mobiles qui amènent les autorités du sommet de l'État burkinabé à laisser la situation s'enliser en restant indifférentes devant les misères de la femme dans la situation de terrorisme. Pour analyser les pesanteurs à des négociations basées sur les souffrances de la femme, nous étudions d'abord les enjeux au sommet de l'État burkinabé, puis ceux relatifs à la géopolitique du terrorisme en Afrique de l'Ouest en général.

#### 3.1. *Les enjeux au sommet de l'État burkinabé : des pesanteurs nourries par l'économie du terrorisme freinant l'option de négocier avec les terroristes*

Il convient d'emblée de dire avec Badie et Vidal (2017: 174) que lorsque le terrorisme n'a pas encore fait incursion dans un État, personne ne souhaite sa venue, mais lorsqu'il y fait pied, tous ne souhaitent plus qu'il y soit mis fin. L'économie du terrorisme est l'élément motivateur qui, indubitablement, encourage plusieurs dirigeants des hautes sphères des États africains à ne pas souhaiter que le tourisme soit définitivement vaincu. La situation nous semble être celle-là au Burkina-Faso, certains membres du gouvernement tapis dans l'ombre ayant eu des connexions avec les mouvements rebelles et les groupes terroristes, depuis le régime de Blaise Compaoré à celui de Marc Kaboré (Dalissou, 2019: 78). La lutte contre le terrorisme mobilise en pratique dans sa dimension financière, des sommes importantes d'argent, par le gonflement des budgets des ministères de la défense et de la sécurité, du ministère des relations extérieures et du ministère de l'intérieur entre autres. Des colonels de l'armée, généraux, lieutenants et autres soldats dans la lutte contre le terrorisme, reçoivent des missions payées avec des primes de risque etc., qui ne les motivent pas à souhaiter la fin du terrorisme (Dassetto, 2014: 78). Il s'agit de ce qu'on appelle économie du terrorisme, qui génère des gains financiers considérables, surtout pour certains membres du gouvernement au Burkina-Faso. Ces derniers ne sont donc pas émus par la condition de souffrance de la femme dans le terrorisme, ce qui fait que négocier avec les mouvements terroristes pour un retour à la paix ne leur semble pas être une option prioritaire.

D'autre part, l'on a les aides étrangères apportées par les partenaires multinationales comme l'Union Européenne, l'ONU ou encore l'Union Africaine dans la lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest, qui servent de rente aux

gouvernements des pays membres d'associations comme le G5-Sahel. Dès lors, il est entretenu un tuyau de ravitaillement matériel et financier qui arrange bien certains membres du gouvernement du Burkina-Faso. Ce qui rend une fois de plus secondaire l'option de négociation. L'on pourrait par-là comprendre la raison pour laquelle, malgré le nombre de personnes tuées après les attaques terroristes, les membres du gouvernement burkinabè sont si réticents quant à faire une petite concession aux revendications des terroristes agissant au sein des Al-Morabitounes, Ansul-islam et AQMI (Fofack, 2019).

Il faut aussi dire que dans le camp des terroristes, la logique est la même. Les chefs de groupes terroristes comme le mouvement de libération de l'Azawad et l'Ansarul islam seraient aussi réticents à accepter l'option de négociation, ou exigeraient des conditions très osées qu'ils savent que le gouvernement burkinabè ne peut accepter, justement pour entretenir eux aussi la permanence des attaques, afin de bénéficier des bienfaits du terrorisme (CID, 2015). Pour ce qui est en effet de l'économie du terrorisme perçue à partir du camp des terroristes, les enjeux sont élevés. Les groupes terroristes ne sont pas en fait seulement des mouvements d'attaques de revendication fondées sur leur idéologie. Ils sont également des cartels de commercialisation de drogue, de trafic d'armes, des chaînes de prise d'otages et d'assassinats à règlement de compte, qui entretiennent de puissants mouvements de capitaux. Il faudrait donc tenir compte de tous ces paramètres, quant à envisager les éventuelles plateformes de négociation entre les membres du gouvernement du Burkina-Faso et les terroristes. Ces enjeux latents que réchauffe l'économie du terrorisme doit alors pouvoir être élagués, pour se rassurer de la bonne foi de tous les acteurs à vouloir négocier, aussi bien du côté du gouvernement que celui des terroristes. Sinon, la condition de la femme comme source de nécessité de négociation ne sera qu'éphémère. À cela s'ajoute les enjeux de la géopolitique générale du terrorisme dans en Afrique de l'Ouest.

### ***3.2. Les enjeux de pesanteurs de négociation liés à la géopolitique générale du terrorisme dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest***

Le sahel occidental et l'Afrique de l'Ouest constituent des zones stratégiques pour des positionnements géopolitiques entre les grandes puissances occidentales, zone d'accès à l'Afrique centrale et du Nord, mais aussi en raison de leurs nombreuses ressources naturelles. Dès lors, considérant la richesse naturelle surtout de l'Afrique de l'Ouest qui intègre le Burkina-Faso, l'on comprend que les puissances occidentales qui y sont impliquées dans la lutte contre le terrorisme ne soient pas favorables aux négociations pour le retour à la paix (Aradj, 2018: 76). En fait, si la situation de guerre est généralement préjudiciable aux acteurs directs dont les gouvernements burkinabé, malien, nigérien, nigérian, béninois et

nigérien impliqués, elle est une aubaine énorme pour les puissances occidentales, y qui “vendent leurs armes aux gouvernements le jour et la nuit aux terroristes”, des pompiers pyromanes.

Bien plus, en situation de guerre terroriste, les gouvernements n’accordent plus d’attention à leurs ressources naturelles et les vendent à vil prix aux puissances étrangères, pourvu qu’ils perçoivent de quoi acheter des armes pour lutter contre le terrorisme (Badié et Vida, 2015 : 67). Il a été démontré par Fofack (2019), que la raison pour laquelle le terrorisme s’est emparé du Sahel africain, est liée aux plus grands gisements d’uranium que regorge le Niger, et dont chaque puissance souhaiterait être partie prenante du partage pour l’exploitation, en s’engageant dans la lutte contre le terrorisme au Sahel. Ainsi, le lancement des opérations Épervier, Serval et Barkhane, la création du G5-Sahel, toutes sous la houlette de la France, relèvent des calculs français, pour maintenir sa présence armée dans les territoires ivoirien, nigérien, malien et burkinabé impliqués dans ces projets, afin de mieux contrôler leurs ressources naturelles (Kafour, 2016: 167). Bien plus, la société nucléaire française Areva installée au Niger a été rendue responsable de plusieurs accointances et complicité de financement des groupes terroristes agissant au Sahel, dont le mouvement de libération de l’Azawad, Ansarul islam et AQMI (Progour, 2016: 76). Il s’agit d’une des nombreuses sociétés occidentales qui financent le terrorisme au Sahel, semant le trouble entre les gouvernements et le terrorisme, pour continuer les exploitations des ressources naturelles des pays victimes du terrorisme. Ainsi, les puissances occidentales ne soutiendraient pas assurément les processus de négociation entre le gouvernement burkinabé et les terroristes au Burkina-Faso, parce qu’elles sont rassurées que tant que le terrorisme reste une menace, le Burkina-Faso comme les autres pays du Sahel restera dépendant de leurs aides; puissant outil d’ingérence et de manipulation.

Il apparaît ainsi de nos analyses, que les ambitions de négocier avec les terroristes pour soulager les peines de la femme burkinabée pour une fin du terrorisme et du retour à la paix sont louables, mais, les acteurs de mauvaise fois tapis dans l’ombre, aussi bien au plan interne qu’externe sont à ménager avec beaucoup de sérieux. Par ailleurs, il convient de dire que la solution finale au terrorisme burkinabé est interne, et est à chercher entre les Burkinabés eux-mêmes, qui devaient au maximum, réduire les implications des puissances étrangères. Un dialogue franc entre les membres du gouvernement et les leaders sécessionnistes est susceptible de ramener une paix pour un nouveau départ du développement au Burkina-Faso et par ricochet, l’épanouissement de la femme burkinabé.

## CONCLUSION

En somme, il ressort de cet article que par sa condition sociale, la femme burkinabée y est la plus grande victime du terrorisme que le gouvernement mène contre AQMI, le mouvement de libération de l'Azawad, Ansarul islam et les Al-Morabitoume. Cependant, cette condition de la femme doit constituer la motivation de base du gouvernement, pour qu'il tende la main de négociation aux terroristes, pour un retour à la paix qui apaise les souffrances de la femme victime du terrorisme au Burkina-Faso. Il apparaît aussi des analyses, que la proximité géographique du Burkina-Faso au sahel avec les pays comme le Mali et le Niger est la raison externe de son atteinte par le terrorisme, qui a trouvé à l'interne, un terrain favorisé à son éclosion, constitué par un régime de dictature sous Blaise Compaoré. La femme burkinabé dans le terrorisme est peinée par la perte de son époux qui la rend veuve, de ses enfants, devient déplacée, prostituée, est frappée par la famine et coupée de ses activités de production. Étant donné son rôle central dans la société, les conséquences du terrorisme sur la femme burkinabé nous font dire que le terrorisme menace de couper la vie au Burkina-Faso, en s'en prenant à la femme qui est la mère de l'humanité et par conséquent la mère de la vie humaine, elle qui nourrit l'Homme depuis son sein jusqu'au foyer. Ces raisons doivent constituer une raison urgente pour que le gouvernement burkinabé négocie avec les terroristes. Mais des pesanteurs sont à noter et résoudre, relevant des agendas cachés de certains membres du gouvernement, leaders terroristes et certaines puissances étrangères, qui se confortent bien de leurs gains dans l'économie du terrorisme au Burkina-Faso et ne souhaite pas sa fin. Il convient à la fin de cette étude, de poser la question de savoir: quelles peuvent être les principales étapes d'un projet de négociation entre le gouvernement et les terroristes au Burkina-Faso, si la condition de la femme peut effectivement convaincre à envisager les négociations? À cet égard, quelques recommandations semblent utiles à formuler en vue d'une meilleure compréhension du phénomène et d'une plus grande efficacité.

## RECOMMANDATIONS

1. De la création d'une direction en charge de l'évaluation des impacts du terrorisme sur la femme au sein du Ministère burkinabè de la Promotion de la femme et de la solidarité nationale. L'action politique est déterminante en matière de résolution des conflits, y compris les guerres du terrorisme. Pour avoir une idée nette des souffrances de la femme dans le terrorisme au Burkina-Faso, il nous semble urgent et utile, de créer dans le ministère en charge de la promotion de la femme, une direction qui va nettement au bout de chaque trimestre par exemple, produire un rapport à soumettre au Gouvernement burkinabè, sur la situation de la femme dans les régions du pays les plus touchées par le terrorisme. Ce rapport assorti

de statistiques sur le nombre de femmes tuées, pourrait être suivi de propositions concrètes faites à l'État pour la prise en charge des autres femmes, et plaider pour des négociations avec les terroristes pour une fin des attaques terroristes sur les femmes. Cette mesure pourra être étendue aux autres pays de la sous-région comme le Mali, le Niger, la Côte d'Ivoire entre autres, pour que leurs gouvernements en fassent autant, ou pour que la CEDEAO créent un fonds spécial de soutien aux femmes victimes de terrorisme.

2. Création d'une plateforme d'information et de sensibilisation de la femme burkinabè sur le terrorisme. L'information est assez importante dans la lutte contre le terrorisme et devrait se joindre à une sensibilisation continue ciblée sur la femme burkinabée. Des associations régionales d'information sur le terrorisme doivent être créées et confiées à des femmes leaders au Burkina-Faso, afin de rassembler régulièrement des femmes pour les sensibiliser sur les modes d'action des groupes terroristes et comment les esquiver. Ces associations pourraient commencer au niveau des villages et évoluer graduellement au niveau départemental, provincial et national.
3. De l'implication des femmes militaires dans les services de renseignement et de contact avec les groupes terroristes. Les femmes doivent être intégrées de plus en plus dans les services de renseignement destinés aux réseaux terroristes, afin de mieux collecter les informations sur les revendications et les demandes des terroristes pour des fins de négociations. Les terroristes semblent mieux faire confiance et se confieraient plus aux femmes dans leurs demandes.
4. Mise en avant des femmes membres du gouvernement dans les mini-tables de négociation entre le gouvernement et les terroristes. Il faut confier aux femmes membres du gouvernement et de la société civile, de grandes responsabilités dans les rencontres et autres échanges avec les terroristes dans les négociations. Les femmes pourraient mieux leur parler avec le cœur maternel et les amener à pencher vers la négociation et laisser les armes.
5. La diminution de l'importance de l'option militaire et la priorisation du dialogue même après des attaques terroristes. Il faut éviter de répondre à la violence par la violence dans la lutte contre le terrorisme et accorder la place aux échanges à tables rondes par dialogues. Des réseaux devraient être mis en place avec le gouvernement, pour entrer en contact avec les leaders des groupes terroristes et s'assurer de la présence des femmes dans ces rencontres, susceptibles de toucher par leur sensibilité les cœurs des terroristes et les faire pencher vers la négociation.

## SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abdekoyu, L. (2020). *Menaces sécuritaires terroristes et recul économique dans les pays d'Afrique centrale*, Bruxelles: Reluc.
- Aradj Slimane. (2018). La stratégie de lutte contre l'extrémisme violent des jeunes, véhiculé par les réseaux sociaux. *Journal africain de prévention et lutte contre le terrorisme*, volume 8, 2, p. 65-82.
- Badie, B. et Vidal, G. (2017). *Qui gouverne le monde? L'état du monde*, Paris, France: La Découverte.
- Batibonak, S. Batibonak, P. et Endegue, D. (2019). Des germes de violence dans la rhétorique pentecôtiste. *Revue Africaine sur le Terrorisme*, Volume 8, 2, p. 40-68.
- Chaliand, G. et Blin, A. (2015). *Histoire du terrorisme. De l'Antiquité à Daesh*, Paris, France: Fayard.
- CID (Coopération Internationale et Développement). (2015). *Renforcer la résilience face à la violence et à l'extrémisme*, Luxembourg: Millarex.
- Dalissou, H. (2019). *La permanence des mouvements rebelles dans le bassin du Lac Tchad: une étude historique* (Mémoire de Master en Histoire, Université de Dschang, Cameroun).
- Dassetto, F. (2014). *Radicalisme et djihadisme. Devenir extrémiste et agir en extrémiste: essai*, Ottawa: Polpulous Print.
- Edjangue, J. C. (2013). *Afrique que fais-tu de ta jeunesse? Les paradoxes d'un enjeu moteur de développement*, Paris: L'Harmattan.
- Ekonti, P. (2020). *Terrorisme et migrations transnationales dans le Bassin du Lac-Tchad* (Mémoire de Master en Science politique, Université de N'Gaoundéré, Cameroun).
- Fofack, E. W. (2019). Sécurité collective en Afrique centrale: Le leadership du Cameroun à l'épreuve du volontariat du Tchad. Dans Fofack, E. W. et Elong Fils, F.-X. (dir). *Cameroun, les dynamiques de construction du leadership en Afrique centrale. Regards croisés* (p. 55-78). Paris, France: L'Harmattan.
- Fofack, E. W. (2008). *L'Organisation des Nations-Unies et la résolution des conflits armés de l'après-guerre froide en Afrique centrale: 1990-2004* (Thèse de Doctorat Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé 1, Cameroun).
- Ibdango, R. (2018). *Le religieux musulman et la violence: instrumentalisation opportune ou observation d'un principe coranique originel*, Marrakech: Lumière-fontaine.
- Kafour, J. (2016). *La boucle de l'insécurité en Afrique centrale-Afrique de l'Ouest*, Dakar, Sénégal: CODESRIA.

- Kante Mady Ibrahim. (2020). Gestion des menaces terroristes au Sahel et en Afrique de l'Ouest », *Revue Africaine sur le terroriste*, Volume 10, 1, p. 69-83.
- Kante Mahdy Ibrahim. (2019). Lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest : Coopération entre la CEDEAO, les États et les Organisations. *Revue africaine sur le terrorisme*, volume 8, 2, p. 93-108.
- Lasserre Yakité, C. (2019). La Prévention et la lutte contre l'extrémisme violent en Afrique Centrale et dans le Bassin du Lac Tchad, *Revue Africaine sur le Terrorisme*, Volume 8, 2, p. 67-84.
- Ndong Atok, S. (2020). Les conflits maritimes interétatiques en Afrique centrale : Quel impact sur la coopération sous-régionale, *Revue camerounaise d'études internationales*, Volume 13, 1, p. 81-100.
- Ney, J. P. et Touchard, L. (2011). *Le Livre noir du terrorisme*, Paris: Presse 20.
- Progour, G. (2016). *Agir contre l'extrémisme transnational*, Port-Harcourt, Nigéria: Pager.
- Tsereli, M. (2017). Les mouvements terroristes et l'ordre politique en Afrique. *Le nouvel agenda de la sécurité internationale*, Volume 4, 6, p. 67-79.

# LA COOPÉRATION DES POPULATIONS CIVILES AVEC LES FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DANS LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME AU CAMEROUN

Par: *NKOUÉ Éléazar Michel*

*Docteur en Droit International de l'Université de Grenoble Alpes*

*Assistant à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques*

*Département de Droit Public International et Communautaire*

*Université de Yaoundé II (Cameroun)*

## RÉSUMÉ

La partie du Nord Cameroun est en proie au terrorisme et les populations civiles en payent le prix fort. Ces peuples pourtant hétéroclites (plusieurs tribus, religions, coutumes, centres d'intérêt, etc.) se sont mobilisés pour faire face à un ennemi commun afin de combler les insuffisances des forces de défense et de sécurité. Dans cette lutte contre le terrorisme, la coopération entre les civils et les forces armées régulières est tellement fructueuse, au point qu'il n'est plus guère possible de concevoir une riposte sérieuse contre les terroristes qui ne serait pas accompagnée par les comités de vigilance. Cette coopération entre civil et militaire contribue d'une manière ou d'une autre à la reconstruction et / ou la consolidation de la sécurité et de la paix au Cameroun. Cependant durant la mise en œuvre de ce combat contre l'extrémisme violent, l'on a décelé des manquements émanant de la coopération entre les populations civiles et les forces de défense et de sécurité.

## Mots clés

comité de vigilance, coopération, force de défense et de sécurité, population civile, terrorisme.

## SUMMARY

The northern part of the state of Cameroon is plagued by terrorism and the civilian populations are paying a heavy price. These peoples, however heterogeneous (several tribes, religions, customs, centers of interest, etc.) have mobilized to face a common enemy in order to fill a common enemy in order to fill in the shortcomings of the defense and security forces. In this fight against terrorism, the cooperation between civilians and the regular armed forces is so fruitful, to the point that it is no longer possible to conceive of a serious response against the terrorists that would not be accompanied by the vigilance committees. This cooperation between civilian and military contributes in one way or another to the reconstruction and / or consolidation of security and peace in Cameroon. However, during the implementation of this fight against violent extremism, shortcomings emanating from the cooperation between civilian populations and the defense and security forces were detected.

## Mots clés

vigilance committee, cooperation, defense and security force, civilian population, terrorism.

## INTRODUCTION

Les aléas de la vie poussent les êtres humains à se fédérer pour surmonter certaines difficultés. Cette fédération peut être le résultat d'une union, d'une réunion ou d'une coopération. La coopération peut être définie comme l'« action de travailler conjointement avec d'autres, ou l'action coordonnée de deux ou plusieurs sujets en vue d'atteindre des objectifs communs dans un domaine déterminé » (Salmon J., 2001, 285). Les actions de coopération sont un ensemble d'actes, d'initiatives, d'opérations et de démarches, menés dans le but d'atteindre un résultat.

Les actes de violence terroristes et les preuves grandissantes concernant la radicalisation dans la partie nord de l'État du Cameroun ont mobilisé l'attention des pouvoirs publics, l'armée et aussi les populations civiles. Dans le nord du Cameroun, des milliers de personnes ont été tuées, torturées, mutilées ou réduites à l'esclavage par le groupe terroriste *Boko Haram*. *Boko Haram*<sup>1</sup> est un groupe terroriste qui se situe dans l'espace du bassin du lac Tchad. C'est un groupe *djihadiste* qui une formation sociale et culturelle résultant d'un processus historique basée sur l'islamisme (Etienne B., 2003, 45-55). L'islamisme s'impose comme une

alternative politique à la vision occidentale de l'État importé (Mandjem Y. P., 2020, 4). Cependant, son idéologie demeure polymorphe dans ses bases doctrinales comme dans ses moyens d'action ou ses formes (Larroque A-C., 2014, 5), car il perpétue des crimes de terrorismes. Il faut indiquer que le terrorisme est un phénomène à la fois très ancien et très nouveau (Garapon, A., Rosenfeld M., 2016, 1) et le Conseil de sécurité propose, dans la résolution 1566 (2004), une description du terrorisme. Les actes de terrorisme sont des :

« actes criminels, notamment ceux dirigés contre des civils dans l'intention de causer la mort ou des blessures graves ou la prise d'otages dans le but de semer la terreur parmi la population, un groupe de personnes ou chez des particuliers, d'intimider une population ou de contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir un acte ou à s'abstenir de le faire, qui sont visés et érigés en infractions dans les conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme, ne sauraient en aucune circonstance être justifiés par des motifs de nature politique, philosophique, idéologique, raciale, ethnique, religieuse ou similaire »<sup>2</sup>.

Dans le cadre de cette étude, la coopération des populations civiles avec les forces armées désigne tout à la fois un mode d'action, un système, une pratique ou un moyen qui leur permet d'atteindre leur objectif commun qui est l'éradication du terrorisme. Cette coopération se traduit dans les faits par la participation des populations civiles dans l'atteinte des objectifs des forces armées qui est l'anéantissement de l'extrémisme violent. Ainsi, les comités de vigilance constituent la forme de participation des populations civiles qui sera mis en exergue dans ce chapitre. Les comités de vigilances sont des groupes d'auto-défense civils constitués pour protéger leurs biens, leurs communautés et leur État.

De nombreux États d'Afrique subsaharienne ont des frontières assez poreuses et cela permet à des groupes terroristes de mener leurs exactions, tout en contestant parfois l'autorité de certains États. Pour stopper et contenir les actions terroristes menées par le groupe *djihadiste Boko Haram*, le Bénin, le Cameroun, le Niger, le Nigeria et le Tchad ont mobilisé une force armée multinationale. Cependant cette guerre avec le groupe *djihadiste* est asymétrique. Cet état des choses, mêlé aux défaillances militaro-stratégiques de ces États africains ont nécessité la participation des populations civiles à la protection de l'intégrité de leurs territoires. La participation des populations civiles à la défense de leur territoire national n'est pas une singularité camerounaise en période de crise<sup>3</sup>. Mais il n'est pas superfétatoire de rappeler que c'est la politique stratégique - purement défensive et dissuasive reposant sur la défense populaire définie par Ahmadou Ahidjo et poursuivie par son successeur Paul Biya (Messinga E. C., 2011, 21) - de cet État de prendre des initiatives en vue de mobiliser et d'associer ses populations dans la protection du territoire. La spécificité de la participation des civils dans ce cas d'espèce, c'est son adhésion spontanée dans

la lutte contre le terrorisme par une frange de cette population à travers des comités de vigilance. Il faut souligner que ces populations sont formées d'un tissu de peuplades hétéroclites, tant sur le plan ethnique (*Peuls, Toupouri, Mousgoum, Mandara, Guiziga, Haoussa, Kapsiki, Guidar, Massa, kototos*, etc.) que religieux (musulmans, chrétiens, animistes) dans ce jeune État en construction en proie au tribalisme, au népotisme, à la corruption, aux tensions (problème anglophone, chômage, pauvreté). La participation des populations civiles dans les opérations de défense de l'intégrité du territoire soulève de nombreux problèmes. Cette approche est parfois considérée comme une nécessité impérieuse, mais « elle est souvent dangereuse, en particulier dans les États politiquement instables et divisés » (Rapport Afrique de Crisis Group, 2017, i). L'on peut aussi souligner le fait que plus un « État est fragile »<sup>4</sup>, plus il est tributaire des comités de vigilance, mais moins « il est capable de les contrôler ou d'empêcher les abus de pouvoir durant et après le conflit » (Rapport Afrique de Crisis Group, 2017, i). La question centrale de cette réflexion est de savoir : **Quelle est la portée est la coopération entre les populations civiles et les forces armées régulières dans la lutte contre le terrorisme au Cameroun ?**

Cette étude est d'autant plus intéressante dans la mesure où elle démontre qu'en cas de faillite des forces de défense et sécurité, les populations civiles pourraient jouer un rôle supplétif et complémentaire dans la lutte contre le terrorisme. L'approche méthodologique adoptée pour cette réflexion s'appuie sur la dogmatique juridique. La dogmatique juridique consiste à déterminer le contenu d'une norme. Elle vise à « exposer l'état du droit tel qu'il existe et à en déterminer le contenu » (Corten O., 2009, 23). Il s'agit donc d'examiner et d'interpréter une norme juridique. Elle sera jumelée à l'approche analytico-descriptive pour permettre de mettre en exergue la synergie entre les comités de vigilance et les forces armées régulières dans le cadre de la lutte contre *Boko Haram* dans la partie Nord de l'États du Cameroun. L'on procédera à l'exploitation de la documentation livresque, à la « webographique » et aux entretiens avec des personnes ressources. La présente réflexion repose sur le constat que durant la lutte contre le terrorisme au Cameroun, la coopération entre les populations civiles et les forces armées régulières est productive (1.1). Toutefois, l'on décèle une certaine perfectibilité (1.2).

## 1. UNE COOPÉRATION PRODUCTIVE

Dans la lutte contre le terrorisme au Cameroun, les actions menées dans le cadre de la coopération entre les populations civiles et les forces armées régulières sont productives. En luttant contre l'extrémisme violent auprès des forces de défense et de sécurité, les comités de vigilance ont un apport considérable dans ce combat (1.2). Mais avant cela, il est convenable qu'on présente les fondements de la participation des populations civiles dans la défense du territoire du Cameroun (1.1).

## 1.1. Les fondements de la participation des populations civiles

Les fondements de la participation des populations civiles dans la défense du territoire du Cameroun sont multiples. Une kyrielle de logiques stratégiques ont incité le choix des autorités camerounaises à faire ce choix. D'abord, cet État accède à l'indépendance durant la période de turbulence de la guerre froide, après de longues luttes armées (les maquisards menant la rébellion des indépendances) et avec des moyens dérisoires. La mission des pouvoirs publics est d'assurer des missions de contrôle, de protection des personnes, des biens et des entreprises implantés dans l'ensemble du territoire. Malgré cela les autorités vont consacrer un mécanisme d'adaptation afin de combler leurs lacunes. Ainsi, « il apparaît évident aux autorités que, pour faire face à la rébellion, il faut impliquer l'ensemble de la nation qui, en formant un bloc, peut constituer un bastion de résistance » (Ntuda Ebode J. V., 2011, 1). La constitution du Cameroun précise que « tous les citoyens contribuent à la défense de la patrie »<sup>5</sup>. Cette disposition du préambule de constitution du Cameroun consacre l'institution de la défense populaire dans le dispositif de défense de cet États. La défense populaire peut s'appréhender comme la combinaison des actions et mesures menées simultanément par la population (armée ou désarmée) et les forces armées régulières en cas de crise grave ou de péril grave menaçant l'intégrité du territoire. Il s'agit concrètement d'un lien historique qui implique d'une part la population qui doit coopérer étroitement, d'autre part les forces de défense et de sécurité qui doivent protéger et rassurer le corps social (Yogo E. E., 2015, 47). C'est du moins, pour cela que le président Ahmadou Ahidjo a indiqué à l'époque que la défense populaire peut être d'un grand secours. Lorsqu'un peuple montre une volonté sans faille, ardente et décidée à ne pas céder une partie de son territoire, la défense populaire est capable de dissuader les menaces venant de l'intérieur comme vers l'extérieur de ses frontières.

Mais, au-delà de son caractère dissuasif, le concept de défense populaire, « tout en faisant de l'armée une puissance relative et d'avant-garde, chargée d'encadrer les masses populaires contre l'ennemi, présente en outre un avantage économique » (Ntuda Ebode J. V., 2011, 1) que Sadou Daouda, alors ministre des forces armées met en exergue, lorsqu'il souligne qu'en raison de ses faibles ressources, le Cameroun ne disposera pas avant longtemps des forces capables d'être dissuasives par leurs effectifs et leurs équipements. Ses forces armées régulières du Cameroun « ne pourront jamais, et ne devront jamais, d'ailleurs, dépasser un seuil au-delà duquel leur poids sur les ressources du pays constituerait une gêne ou un frein à son développement. C'est pourquoi sa défense ne doit pas être l'apanage des seuls militaires, mais l'affaire de tous... Elle doit être populaire... » (Ntuda Ebode J. V., 2011, 1). Dans cette perspective, il est impérieux que tous les citoyens appréhendent que la protection du territoire de l'État est leur devoir et qu'ils doivent y participer activement.

Cette combinaison harmonieuse entre l'armée et les populations remet en selle le concept d'armée – nation cher au président Paul Biya. Il affirme que « la défense populaire est la symbiose entre les forces armées et la nation (...) et représente la résistance morale et civique de la nation » (Ntuda Ebode J. V., 2011, 1). La défense populaire a donc été consacrée au Cameroun comme concept opératoire pour défendre l'État de toutes agressions internes et / ou extérieures. Mais au-delà de ce choix quel en est son application et sa contribution actuelle face à la lutte contre le terrorisme au Cameroun ?

## 1.2. Les populations civiles comme acteur clé de la lutte contre le terrorisme

Dans la région de l'Extrême-Nord, le groupe terroriste Boko Haram affilié à l'organisation État islamique a perpétré des affres et crimes répétés sur les populations déjà meurtries par la pauvreté et le chômage. Le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, constitue une des menaces les plus graves contre le développement, la paix et la sécurité tant national qu'international. Le Conseil de sécurité condamne « avec la plus grande fermeté tous les actes de terrorisme, quels qu'en soient les motifs, où qu'ils soient commis et quels qu'en soient les auteurs, en tant qu'ils constituent l'une des plus graves menaces contre la paix et la sécurité »<sup>6</sup> et rappelle que les « actes, méthodes et pratiques du terrorisme sont contraires aux buts et aux principes de l'Organisation des Nations Unies »<sup>7</sup>. Ce groupe *djihadiste* a contribué à fragiliser l'économie déjà fébrile de cette région qui reposait sur l'élevage, la pêche, l'agriculture, et le commerce transfrontalier, en pillant, saccageant et détruisant les biens, ainsi qu'en tuant des milliers d'Hommes. Pour lutter contre ces exactions, les populations de cette partie de l'État du Cameroun se sont organisées spontanément en comité de vigilance, une forme de défense populaire.

Les comités de vigilance ne sont pas un phénomène récent au Cameroun. Cette forme de défense populaire a souvent été employée en grande proportion pendant la résistance à la conquête allemande (Kom D., 2004), juste après les indépendances pour faire face aux maquisards (Michel M., 2007, 18). Et durant la fin des années 90 et début 2000, les habitants des grandes métropoles<sup>8</sup> l'adoptèrent pour lutter contre l'insécurité et le grand banditisme et pallier aux insuffisances de la police et des forces de sécurité. Ils décidèrent de prendre en charge leur sécurité par la création de comités de vigilance qui veillaient toutes les nuits dans la plupart des quartiers des grandes métropoles. Ils érigeaient des barrières que ne pouvaient franchir que les habitants du quartier identifiés comme tels. Leur nombre variait en 40 à 50 personnes, et étaient parfois aidés par des éléments de la gendarmerie. Ils étaient armés de gourdins, de sifflets, de couteaux et de chiens. La plupart des suspects appréhendés par ces comités de vigilance étaient immédiatement conduits à des postes de brigade et de police.

De nos jours<sup>9</sup>, face aux assauts répétés et destructeurs des terroristes dans la partie du Nord Cameroun, les populations locales<sup>10</sup> ont ressenti le besoin de se protéger compte tenu des lacunes du dispositif sécuritaire des forces de sécurité et de défense d'une part et de contribuer à la protection de leur États et leurs biens tout en soutenant l'armée d'autre part. Participant ainsi à la résurgence des comités de vigilance. Étant dans l'oisiveté, l'ennui, le besoin, la déliquescence et surtout par dévouement pour leur États, ils étaient ainsi des milliers de jeunes d'ethnies différentes, musulmans et chrétiens, à s'être réunis en comités de vigilance. Armés de pétoires, de calibre 12 mm de chasse, de lances, de machettes, de couteaux, d'arcs et de flèches empoisonnées pour la plupart. Cette mobilisation s'est effectuée dans la majorité des cas avec le soutien des chefs traditionnels.

Depuis leur apparition, les terroristes sont de plus en plus tenus en échec. Les membres des comités de vigilance sont plus à même de reconnaître les *djihadistes*, et surtout le visage de certains cadres locaux de Boko Haram traqués. Ceux-ci patrouillent dans les localités et les villages avec des moyens dérisoires à la recherche d'intrus ou d'éléments suspects et sifflent l'alerte en cas de risque très probable ou avéré. Les *djihadistes* ont souvent fait face à une sérieuse opposition des membres du comité de vigilance. Malgré leurs armes archaïques et rudimentaires, ils ont souvent tenu la dragée haute aux terroristes. Ces volontaires se retrouvent souvent par bon gré ou fortuitement en première ligne face aux kamikazes et aux raids *djihadistes*. Un membre des comités de vigilance soulignait que « c'était ça ou rejoindre *Boko Haram*, ou encore quitter notre région ». Malheureusement c'est avec ce zèle, mêlé d'une volonté inébranlable de protéger une parcelle de leur pays natal, que certains de ces « soldats de l'ombre » perdent leur vie héroïquement, probablement les armes à la main. Ainsi, selon des sources sécuritaires, on enregistre « moins de 30 personnes tuées et d'autres blessées » (Kouagheu J., [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)) dans l'exercice de leur fonction sur le millier de membres des comités de vigilance répartis dans le nord du Cameroun (Kouagheu J., [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)). Ils semblent être l'un des maillons indispensables du dispositif de sécurité et de défense camerounais face aux terroristes, dans la mesure où ils livrent de précieux renseignements aux responsables des forces de sécurité et de défense. « Sans l'aide des populations, nous ne saurons distinguer qui est un membre du groupe Boko Haram et qui ne l'est pas, confie un officier de l'armée camerounaise en service dans la région de l'Extrême-Nord » (Kouagheu J., [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)).

C'est ainsi que cette mouvance a commencé à être de plus en plus encouragée par les autorités administratives et militaires camerounaises en encadrant l'adhésion à un comité de vigilance local. Il faut indiquer que le commandement de secteur militaire est le commandant opérationnel des forces armées d'une circonscription donnée est le conseiller militaire du ou des gouverneurs de sa circonscription. À ce titre, il est chargé de: « (...) la préparation de la défense

populaire; la préparation, l'organisation et le contrôle des forces supplétives et auxiliaires »<sup>11</sup>. C'est ainsi que pour mener à bien leur collaboration avec les populations civiles dans ce combat contre les membres du groupe *djihadiste*, des agents des services administratifs et militaires ont commencé à effectuer des tests de moralité aux futurs adhérents. « On nous pose beaucoup de questions : ce qu'on fait, si on a fait de la prison... Ils mènent aussi une autre enquête avec l'aide des forces de défense », explique un membre du comité de vigilance (Kouagheu J., [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)). Une fois passé le test, une formation militaire basique est dispensée par les forces armées régulières (c'est l'un des avantages utiles à leur vie), ainsi qu'un badge signé par le sous-préfet d'arrondissement leur est délivré. En adoptant le principe de la nation en arme, les pouvoirs publics du Cameroun ont décidé d'allier la défense militaire et la défense populaire. Il s'agit de retisser le lien social entre les populations et de nourrir les réservoirs du sentiment anti-Boko Haram, afin de reconfigurer le monopole de la violence légitime de l'État (Perouse de Montclos M-A., 2012, 33). Cet état de chose vivifie et magnifie le concept d'État – Nation dans un jeune État encore en construction et en proie aux micros nations. Malgré cette coopération fructueuse entre les populations civiles et les forces de défense et de sécurité dans la lutte contre le terrorisme, l'on dénombre un certain nombre de couacs qui déteint sur ce processus de socialisation politique des plus pacifiques (Koungou L., 2014).

## 2. UNE COOPÉRATION PERFECTIBLE

Durant la mise en œuvre du processus de coopération entre les populations civiles et les forces de défense et de sécurité dans la lutte contre l'extrémisme violent au Cameroun, l'on recense un certain nombre de couacs. Il s'agit de la problématique de la juste compensation des comités de vigilance (2.1) et du sort des comités de vigilance après le conflit (2.2).

### 2.1. La problématique de la juste compensation des comités de vigilance

Durant la mise en œuvre du processus de coopération entre les populations civiles et les forces armées de défense et de sécurité, il y a certaines difficultés qui s'y immiscent, notamment la compensation convenable des agents des comités de vigilance.

Les populations civiles du nord Cameroun se battent pour le bien être de leur village et sans rémunération. Un membre des comités de vigilance indiquait en lançant un cri d'alarme « on n'oblige pas l'État à nous payer. Mais nous avons faim... »<sup>12</sup>. Il faut indiquer que ces populations se sont consacrées à la protection de

leur village en abandonnant parfois leurs activités génératrices de revenus (cultiver leurs champs, élever leurs troupeaux d'animaux, mener leurs petits commerces). Conscients de l'indéniable efficacité de ces comités de vigilance, les autorités administratives camerounaises ont « décidé de mieux équiper les comités de vigilance, dont plusieurs membres ont déjà été tués en fouillant ou en interpellant des suspects »<sup>13</sup>. Offrant ainsi 40 motos tout – terrain, une centaine de vélos tout-terrain, des détecteurs de métaux, des jumelles, des machettes, des lampes de poches et des mégaphones (Bwele C., [www.contrepoints.org](http://www.contrepoints.org)). Certains frais d'entretien et de carburants sont supportés par les communes (Bwele C., [www.contrepoints.org](http://www.contrepoints.org)). Aussi en échange des informations, ils reçoivent de l'armée des médailles, des vivres et du crédit pour leurs téléphones. Toujours dans cette lancée, les autorités de l'administration centrale ont fait parvenir aux comités de vigilance du Logone-et-Chari, du Mayo-Sava et du Mayo-Tsanaga, une cargaison d'une valeur de 1,9 milliards FCFA<sup>14</sup> composée de denrées alimentaires, de produits de première nécessité, d'aliments destinés au bétail, de produits vétérinaires, de matériels divers ainsi que des équipements agricoles. Le but étant d'augmenter les capacités d'alerte rapide des comités de vigilance afin d'amenuiser autant que possible la virulence de la secte *Boko Haram*, et ceux en parallèle et / ou en combinaison avec les opérations de l'armée camerounaise.

Il faut indiquer que ces dotations semblent bien dérisoires pour couvrir les besoins de cette vaste zone. Les pouvoirs publics n'ont pas ménagé de moyens suffisants pour compenser le temps passé au service de leur patrie. Une compensation est d'autant plus nécessaire qu'une étroite relation a pu être établie entre les formes des guerres et leur impact sur les territoires et leurs habitants (Baudouï, R., 2003, 169). Selon certains éléments des comités de vigilance protestataires, une bonne partie de cet envoi aurait même été détournée par les autorités en charge de leur acheminement aux principaux destinataires<sup>15</sup>.

Comme les conditions de vie des populations du nord Cameroun sont précaires, il est convenable qu'elles en tirent un profit de leur engagement dans la lutte contre le terrorisme. La pauvreté qui sévit au sein des populations du nord Cameroun est un terreau favorable au recrutement des jeunes démunis et en quête de survie par le groupe djihadiste *Boko Haram*. Il y a donc de ce point de vue une dissymétrie entre les motivations des membres de *Boko Haram* et ceux des comités de vigilance, ces derniers se montrant plus insensibles à la misère matérielle relative qui est la leur, ou moins conscients de cette réalité (Fanyim G., 2019, 9). Pour les sacrifices consentis par ces populations civiles dans la participation à la protection du territoire du Cameroun auprès des forces armées, il faudrait que les pouvoirs publics améliorent leur sort pendant et après le conflit.

## 2.2. La problématique du sort des comités de vigilance après le conflit

Il est indéniable que les comités de vigilance sont de plus en plus efficaces, mais la constitution de ces groupes d'autodéfense populaires pose certaines questions. Celle de leur réinsertion après la guerre. Plusieurs agents des comités de vigilance souhaitent, au vu des exploits qu'ils accumulent sur le terrain, pouvoir intégrer les rangs des forces de défense et de sécurité. L'un des membres des comités de vigilance affirmait qu'il veut « *intégrer l'armée, je le mérite et je serais utile ... je m'y suis habitué* ». Lui et des milliers d'autres n'intégreront probablement jamais les rangs de l'armée. Car, le recrutement d'une proportion importante d'anciens membres des comités de vigilance au sein des forces de sécurité de l'État pourrait s'avérer difficile du fait de leur niveau scolaire généralement bas et de leur grand nombre. « *Face aux attaques meurtrières, on a essayé d'impliquer le citoyen ordinaire dans l'appropriation et la protection de son espace* », dit un responsable militaire. Il faut maintenant réfléchir à une réintégration et à des plans d'aide<sup>16</sup>, sinon il y a bel et bien un risque.

Les comités de vigilance peuvent jouer un rôle primordial pour repousser les attaques des terroristes et fournir des renseignements utiles aux forces de défense et de sécurité. Toute chose qui accroît l'efficacité la coopération entre les populations civiles et les forces armées régulières dans les campagnes contre le radicalisme religieux violent. Mais les comités de vigilance risquent également de discréditer l'autorité centrale de l'État, d'étendre les conflits en prenant pour cible des rivaux ethniques ou politiques ou de menacer la stabilité à plus long terme en restant une force armée autonome, même après la résolution du conflit initial (Rapport Afrique de Crisis Group, 2017, 1).

Par ailleurs, l'un des risques est que ces comités de vigilance se structurent parfois en milices. Ce conflit a donné à des anciens chômeurs, probablement sans avenir prospère, de devenir des citoyens héroïques et / ou des petits chefs de guerre l'opportunité d'être des acteurs utiles, respectés et craints à la fois. Car derrière les arcs et les flèches mis en avant, il y a souvent des armes automatiques et semi – automatiques (kalachnikovs, etc.) qui circulent, disséminées au fil des guerres consécutives au Soudan, au Tchad, en Libye, en Centrafrique. Certains « protecteurs » sont déjà accusés de racket sur les routes, de taxer les villageois, pendant que d'autres n'hésitent plus à mener des offensives pour aller mener des pillages au Nigeria, régler des comptes ou affronter Boko Haram<sup>17</sup>. Il serait indispensable que les comités de vigilance soient dépouillés de tous les moyens d'exaction, et selon Raoul Sumo « *l'idéal serait de renforcer les capacités d'encadrement des autorités. Car en l'absence de réel contre-pouvoir, ils ne rendent de compte à personne* ». Ces alliés de conjoncture des forces armées pourraient néanmoins devenir des ennemis une fois l'intensité du conflit retombée. D'où l'impérieuse préoccupation de penser à l'après-guerre.

## CONCLUSION

En s'en prenant aux biens, à l'âme et aux vies des populations, les terroristes ont causé la zizanie au sein des citoyens du Nord Cameroun. C'est pour reconquérir leur dignité qu'ils se sont organisés en comité de vigilance. Les comités de vigilance se sont engagés dans une articulation dynamique de défense du territoire national qui concilie effort de guerre et résilience économique (Saïbou I., 2014, 12). Ces groupes d'autodéfense issus de la société civile combattent efficacement auprès des forces de défense et de sécurité le groupe terroriste *Boko Haram*. Ces populations disposent de moyens rudimentaires. Pourtant, ils réalisent des prouesses dans la lutte contre le terrorisme, en soutenant les forces de défense et de sécurité et en servant de « mécanisme d'alerte ». Ils donnent du fil à retordre aux terroristes. Ils contribuent en leur manière à la reconstruction et/ou la consolidation de la paix dans leur pays. Les comités de vigilance jouent un rôle stratégique dans la dynamique des mobilisations sécuritaires populaires dans la lutte contre *Boko Haram*. Les populations civiles et les forces armées ont compris que le terrorisme ne peut être vaincu qu'à la faveur des actions coordonnées, globales et suivies. L'exemple du Cameroun pourrait être à loisir une solution adéquate pour endiguer et combattre le terrorisme efficacement dans le monde.

Durant la mise en œuvre du processus de coopération entre les comités de vigilance et les forces armées dans la lutte contre le groupe djihadiste *Boko Haram* au Cameroun, l'on décèle certains manquements. Les populations civiles qui se battent auprès des forces armées ne reçoivent pas une compensation significative pour tous les sacrifices qu'ils consentent au quotidien. Dans ce genre de processus, il faut trouver un équilibre entre sécurité et préservation de l'autorité de l'État. Pour cela il faut prendre des mesures pour éviter les dérives des missions agents des comités de vigilance. Le fait de soutenir les comités de vigilance risque de mettre en péril l'autorité de l'État central et de renverser l'équilibre de pouvoir en faveur des acteurs armés non étatiques (Rapport Afrique de Crisis Group, 2017, 27). Après la fin du conflit, il faudrait que les pouvoirs publics du Cameroun effectuent une démobilisation complète des comités de vigilance.

Tout bien considéré, il serait convenable de faire des plaidoyers en haut lieu pour une institutionnalisation de ce concept afin de faciliter sa mise en œuvre efficiente et cohérente au Cameroun.

## NOTES

1. De par son étymologie, « Boko Haram » signifie l'éducation occidentale est illicite. « La date exacte de l'émergence de ce groupe fait débat parmi les spécialistes. Les forces de sécurité nigériennes font remonter les racines du mouvement à 1995 quand Abubakar Lawan fonde unesecte, la "Ahlulsunna wal jma ah hijra", à l'Université de Maiduguri. Mohammed Yusufaurait ensuite repris la tête du groupe lorsqu'en 2002, Abubakar Lawan est parti en ArabieSaoudite pour poursuivre ses études. C'est sous le commandement de Mohammed Yusuf quela secte se serait alors métamorphosée en mouvement de plus en plus violent et revendicatif(PEROUSE DE MONTCLOS M-A., 2012, 17). D'autres affirment que Boko Haram est un mouvement fondé en2002 à Maiduguri, capitale de l'Etat fédéré de Borno dans le Nord-est du Nigeria, par Mohammed Yusuf, son leader spirituel (YUSUF M. (2005). This is our Faith and our Da'wa. Maiduguri: Al Farba). Boko Haram serait né dans unemosquée et une école coranique qui accueilliaient de nombreux jeunes musulmans pauvresainsi que des jeunes étudiants en rupture de scolarité. Au fil du temps, cette organisations'est radicalisée et politisée. À l'origine, le groupe a pour objectif principal de renverser lepouvoir en place, d'établir un Etat islamique et de faire appliquer rigoureusement la chariadans les 36 États de la Fédération du Nigeria. Il confesse son opposition au gouvernement du Nigeria, accusé de défendre et de promouvoir l'idée d'un Etat laïc, et son hostilité à l'élite politique jugée corrompue. Aujourd'hui, avec les débordements dans les États voisins, ilenvisage d'instaurer un Califat sans frontières (Baud J.,2009, 62) hormis celles que vont lui imposer les limites de ses conquêtes territoriales ». Extrait de Mandjem Y. P., « Les groupes jihadistes et les relations internationaux: contribution à une sociologie d'un acteur controversé. *Le cas de Boko Haram dans le Bassin du Lac Tchad* », Cahier Thucydide n° 27, avril 2020, p. 6.
2. Voir, la résolution 1566 (2004) du Conseil de sécurité, UNODC, Manuel pour la coopération internationale en matière pénale contre le terrorisme, 2009, New York, Nations Unies, p. 12.
3. À ce propos, on peut se rappeler le cas héroïque du peuple français pendant la seconde guerre mondiale lors de l'occupation allemande. En Afrique, l'on peut évoquer les cas des Kamajors en Sierra Leone; des Archers du Teso en Ouganda; des Archers zandé au Soudan du Sud et de la Force civile mixte au Nigéria.
4. Cette fragilité peut être politique, économique ou militairo-stratégique.
5. La loi constitutionnelle n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972.
6. Paragraphe 5 de la résolution 1373 (2001). Voir également la résolution 1624 (2005).
7. Paragraphe 5 de la résolution 1373 (2001).
8. Les populations des grandes villes du Cameroun notamment celles de Yaoundé et de Douala, et dans le grand Nord -Cameroun, pour faire face aux « coupeurs de route » qui sévissaient dans cette zone géographique. Voir, Saïbou I., 2010, *Les coupeurs de*

route. *Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du lac Tchad*, 2010, Paris, Karthala, 276 p.

9. À partir de 2014.
10. Ces populations se retrouvent dans les villes et villages suivants : Kolofata, Mora, Tolkomari, Houmaka, Achigachia, Mozogo, Homaka, Limani, Kerawa, etc.
11. Article 4 du décret N°76-290 du 6 juillet 1976 portant création et organisation des circonscriptions militaires.
12. Voir, [www.rfi.fr](http://www.rfi.fr), consulté en mai 2021.
13. Voir, [www.rfi.fr](http://www.rfi.fr), consulté en mai 2021.
14. C'est environ 2 898 285 Euros.
15. Voir, [www. Camer.be](http://www.Camer.be), consulté en janvier 2020.
16. Sur ce point le gouvernement camerounais a pensé à mettre en place un plan d'urgence pour redynamiser l'économie des régions du grand Nord- Cameroun.
17. Voir, [www.camer.be](http://www.camer.be); à ce propos, en avril 2016, 70 éléments du comité de vigilance de la ville frontalière de Limani sont allés au Nigeria récupérer deux femmes kidnappées par les djihadistes.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Baud J., DJIHAD, *L'asymétrie entre fanatisme et incompréhension*, Paris : Lavauzelle, 2009;
- Baudouï, R., « Guerre et sociologie du risque », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°114/1, 2003;
- Corten O., *Méthodologie du droit international public*, Bruxelles, éditions de l'université de Bruxelles, 2009;
- Fanyim G., « Les comités de vigilance comme acteurs de la lutte contre Boko Haram au Cameroun », *Res Militaris*, Winter-Spring/ Hiver Printemps, vol 9, n° 1, 2019;
- Garapon, A., Rosenfeld M., *Démocraties sous stress. Les défis du terrorisme global*, Paris, PUF, 2016;
- Kom D., *Les perspectives de la colonisation – Les trois colonisateurs du Cameroun : Allemagne, France, Grande-Bretagne*, Paris, l'Harmattan, 2004;
- Koungou L., *Boko Haram, le Cameroun à l'épreuve des menaces*, Paris, L'Harmattan, 2014;
- Larroque A-C., *Géopolitique des islamismes*, Paris, PUF., 2014;

- Mandjem Y. P., « Les groupes jihadistes et les relations internationales : contribution à une sociologie d'un acteur controversé. *Le cas de Boko Haram dans le Bassin du Lac Tchad* », Cahier Thucydide n° 27, avril 2020 ;
- Michel M., « la guerre oubliée du Cameroun, l'histoire », mensuel n°318, mars 2007 ;
- Messinga E. C., Les forces armées camerounaises face aux nouvelles formes de menaces à la sécurité : d'une armée de garde vers une armée d'avant-garde 1960-2010, Thèse de Doctorat en science politique, 2011, Université de Yaoundé II-SOA ;
- Ntuda Ebode J. V., « La politique de défense du Cameroun : évolution du concept d'emploi des forces et perspectives », *Revue Défense nationale*, Janvier 2011 ;
- Perouse de Montclos M-A., « Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigeria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale ? » *Questions de recherche*, n°40, Juin 2012 ;
- Rapport Afrique de Crisis Group N° 251, Une arme à double tranchant : comités de vigilance et contre-insurrections africaines, 7 septembre 2017 ;
- UNODC, Manuel pour la coopération internationale en matière pénale contre le terrorisme, New York, Nations Unies, 2009 ;
- Saïbou I., 2010, *Les coupeurs de route. Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du lac Tchad*, Paris, Karthala, 2010 ;
- SAÏBOU I. (dir.), « Effets économiques et sociaux des attaques de Boko Haram dans l'Extrême-Nord du Cameroun », *Kaliao, Revue pluridisciplinaire de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) de l'Université de Maroua*, numéro Spécial, 2014 ;
- Salmon J. (dir), *Dictionnaire de droit international public*, Bruxelles, Bruylant/AUF, 2001 ;
- Yogo E. E. (dir.), *La défense populaire au Cameroun : une réponse pertinente contre Boko Haram*, 2015, Yaoundé, Afrédit/CAESS.

# LUTTE CONTRE L'EXTRÉMISME VIOLENT À L'EXTRÊME-NORD DU CAMEROUN : PENSER L'AVENIR DES COMITÉS DE VIGILANCE

Par: *Aicha Pemboura*

*Enseignante à l'Université de Yaoundé II*

## RÉSUMÉ

Le rôle essentiel joué par les comités de vigilance dans la lutte contre Boko haram à l'extrême-nord du Cameroun n'est plus à démontrer. Ces groupes d'auto-défense, constitués de civils sans formation militaire particulière, sont devenus au fil du temps des adversaires sérieux de Boko haram aux côtés des forces de défense et de sécurité. Pourtant, face aux difficultés de survie au quotidien et des incertitudes du lendemain, ils tendent à se démobiliser et fragilisent par là même le dispositif sécuritaire actuel dans la lutte contre l'extrémisme violent. L'objectif de cet article est de tirer une sonnette d'alarme et de faire des propositions pour la planification de leur avenir.

## Mots clés

Comité de vigilance,  
Conflit, Défense populaire,  
Extrémisme violent, Sécurité.

## ABSTRACT

The essential role played by vigilance committees in the fight against Boko haram in the far north of Cameroon is well established. These self-defense groups, made up of civilians with no special military training, have over time become serious adversaries of Boko haram alongside the defense and security forces. However, faced with the difficulties of daily survival and the uncertainties of the next day, they tend to demobilize and thereby weaken the current security system in the fight against violent extremism. The purpose of this article is to sound an alarm bell and make proposals for planning their future.

## Keywords

Vigilance committee, Conflict,  
Popular defense, Violent  
extremism, Security.

## INTRODUCTION

Historiquement, l'étude de la formation de l'État a mis l'accent sur les conditions nationales et urbaines dans lesquelles les États monopolisent les moyens de coercition, génèrent de la légitimité et mobilisent des ressources économiques suffisantes pour faire la guerre aux ennemis tout en soutenant de nouvelles formes de solidarité nationale et de citoyenneté (Davis, 2010). La mobilisation par les États de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) des comités de vigilance dans la lutte contre boko haram n'est pas nouvelle. Dans le monde entier, des États en crise sécuritaire (Algérie, Sierra Leone, Soudan, Pakistan, Colombie, Nigéria, Inde, Guatemala, Indonésie, Turquie, etc...) ont souvent eu recours à des groupes de défense civils appelés invariablement milices de contre-insurrection, comités volontaires d'auto-défense civile, groupes de légitime défense, forces d'auto-défense, patrouilles d'auto-défense civile, etc. Ces derniers ont souvent directement ou indirectement aidé avec efficacité les forces gouvernementales dans les deux tiers des guerres civiles depuis 1989 (Stanton, 2015). Ces unités de défense civiles participent à la guerre et forment un volet important de la stratégie politique et militaire des États. Ces unités ont en commun à l'exception des comités de vigilance camerounais le fait de recevoir des armes de la part du gouvernement pour combattre un ennemi d'État. C'est la raison pour laquelle la littérature consacrée en la matière, les qualifie tous de Groupes Armés ou encore de Groupes Armés Pro-gouvernementaux (GAP) (Capie, 2004; Perlez et Shah, 2008; Will, 2009; Hazen, 2009b; Hazen, 2010; Bapat, 2012; Cunningham et Salehyan, 2013; Mitchell et Butler, 2014). Dans un contexte de guerre asymétrique, ces groupes jouent un rôle déterminant auprès des forces armées étatiques. Ils sont également utilisés comme sources de renseignements du gouvernement sur les éventuelles menaces.

En ce qui concerne le Cameroun, la littérature consacrée aux comités de vigilance (Nkou Mvondo, 2002; Menguele Menyengue, 2017; Mahmood et Ndubuisi, 2018; Ntede Edongo et Otye Elom, 2019; Gaïus Fanyim, 2019) est unanime sur l'efficacité opérationnelle de ces derniers sur le terrain de la lutte contre le terrorisme, ce d'autant plus que « *la défense populaire* »<sup>1</sup> a un avantage économique non négligeable. Dans ce sens, elle permet à l'État de rationner ses dépenses militaires en comptant sur le soutien de la population pour préserver la sécurité. Depuis le début de leur participation à ce conflit, ils brillent par leur efficacité. Les comités de vigilance contribuent également énormément à la réduction des victimes civiles de la guerre. Ils sont aussi adulés, respectés, décorés, un peu à l'image des citoyens héroïques (cf: discours de fin d'année 2015 du Président de la République à la Nation)<sup>2</sup>. Face à l'engagement et à l'usage étatique de ces comités de vigilance, plusieurs questions se posent en termes de compréhension des dynamiques de naissance, d'évolution et de possible mutation de ces acteurs de la lutte contre l'extrémisme violent au Cameroun. Dès lors, qu'est-ce qui a présidé à la création des comités de vigilance? Existe-t-il

des mesures gouvernementales en termes d'organisations, d'encadrement, de prise en charge et de contrôle des comités de vigilance? Comment échappent-ils partiellement au contrôle de l'État? Existe-t-il des mesures étatiques post-conflit en leur faveur? En quoi le processus DDR permettrait-il de les garder sous le contrôle de l'État à la fin du conflit? Quelles réponses structurelles peuvent être mobilisées pour poser les jalons d'un contrôle durable des groupes d'auto-défense au Cameroun, ainsi que leur avenir post-conflit?

L'objectif de cet article est de montrer qu'il est important pour l'État du Cameroun de penser à l'avenir des comités de vigilance. Plus spécifiquement, l'État doit renforcer l'efficacité de ces unités de défense civiles dans la lutte contre boko haram par des mesures courageuses de prise en charge, mais également poser les jalons de leur avenir, étant donné les attentes qu'ils nourrissent pour l'après conflit. En effet, face aux difficultés du quotidien, à un manque de moyens de subsistance et à un contrôle étatique défaillant, l'on note beaucoup de dérapages et depuis 2018 une grosse démobilisation de leurs membres. Cette démobilisation, est par ailleurs un élément explicatif parmi tant d'autres de la résurgence des attaques de boko haram dans la région de l'Extrême-nord depuis 2019.

Pour atteindre le but assigné à cet article, nous avons adopté une approche qualitative à partir des données issues des sources documentaires et des guides d'entretien semi-structuré réalisés auprès d'un échantillon composite de 90 individus entre décembre 2019 et février 2020. Ces individus composés des membres des comités de vigilances (67), des autorités administratives (2) et traditionnelles (3), des forces de défenses et de sécurité (08) et des populations (10) dans les localités de Maroua, Mora, Kolofata, Amchidé et Tourou, ont été choisis de façon raisonnée conformément à la méthode d'échantillonnage empirique. Le choix de cet instrument de collecte est lié à sa grande flexibilité et la richesse des informations qu'il peut produire. La méthode d'élicitation libre est privilégiée dans cet exercice. Il s'agit d'une procédure dans laquelle les répondants sont libres de dire tout ce qui leur vient à l'esprit lorsqu'on leur présente un stimulus de départ. La méthode d'analyse est ainsi adossée sur une perspective constructiviste.

En effet, le constructivisme structuraliste mobilisé dans le cadre de cet article met en exergue des schèmes de perception, de pensée et d'action qui sont constitutifs, d'une part, de ce que Pierre Bourdieu appelle l'*habitus*, et d'autre part des structures sociales, en particulier des champs (Bourdieu, 1987). Pierre Bourdieu cherche à concilier l'objectif (le social) et le subjectif (l'individu) au sein du « *constructivisme structuraliste* ». L'individu intériorise donc très tôt l'organisation sociale dans laquelle il s'inscrit, ce qui configure son organisation cognitive. Les structures objectives fondent les représentations subjectives. En retour, ces représentations modèlent le social sous certaines conditions. Le constructivisme structuraliste s'inscrit aussi dans

une dialectique individu/société mais il accorde la primauté au social sur le cognitif (Doise et Mugny, 1997; Perret-Clermont, 1996). Cette primauté, constitue une forme de déterminisme social. Ce qui signifie que la société tant à façonner l'individu.

Pierre Bourdieu a recours au concept de « champ », qui permet de concevoir les institutions non comme des substances, mais de manière relationnelle, comme des configurations de relations entre des acteurs individuels et collectifs (Corcuff, 1995). Dans cette configuration théorique, il apparaît que les comités de vigilance tels qu'on les perçoit aujourd'hui évoluent dans un « champ sécuritaire » complexe où le gouvernement tant à faillir dans son rôle d'acteur dominant, de distributeur des tâches, d'activateur de mécanismes de prise en charge et de contrôleur des acteurs dominés; ce qui laisse cours et permet la manifestation de l'habitus des dominés. En jouant convenablement son rôle de protecteur, et de distributeur des mécanismes de survie, de contrôle et de sanction, l'État du Cameroun contribuerait efficacement à renforcer la socialisation secondaire (Berger et Luckmann, 1992) de ces jeunes à leur nouvel environnement en tant que comité de vigilance pendant le conflit et dans la préparation de leur avenir post-conflit par l'acquisition progressive de nouvelles façons de penser et d'agir.

Par ailleurs, dans le champ sécuritaire local de la lutte contre l'extrémisme violent au Cameroun, les comités de vigilance dans leurs attentes de lendemains meilleurs, se nourrissent des modèles idéalisés des efforts gouvernementaux de planification de l'avenir des groupes d'auto-défense étrangers à l'instar des Civilian Joint Task Force (CJTF) du Nigéria. Au final, l'environnement sécuritaire national et régional (Bassin du Lac Tchad) participe énormément aux choix décisionnels et aux actions des uns et des autres dans cette guerre.

Tout au long de notre réflexion, nous évoquerons dans un premier temps, la mobilisation, l'effort d'encadrement ainsi que les raisons de la défaillance du contrôle étatique de l'activité des comités de vigilance au Cameroun (I); toutes choses qui imposent la planification post-conflit des solutions à la fois de réintégration des membres des unités de défense civile, mais également des réponses structurelles pour l'avenir (II).

## **I. LA MOBILISATION DES COMITÉS DE VIGILANCE À L'EXTRÊME NORD DU CAMEROUN : ENTRE TENTATIVE DE RÉGLEMENTATION DE L'ACTIVITÉ ET LIMITES DU CONTRÔLE ÉTATIQUE**

L'histoire du Cameroun témoigne d'une mobilisation constante des comités de vigilance pour contribuer à la défense et à la sécurité du pays depuis 1960 (A). Toutefois, les difficultés de l'État à parvenir à un contrôle effectif de cette activité apparaissent comme une évidence (B).

## *A. L'émergence et la mise en place des comités de vigilance dans l'environnement sécuritaire camerounais : une constance historique*

Il faut dire d'entrée de jeux que le recours aux comités de vigilance s'intègre d'abord dans une approche doctrinale camerounaise basée sur la « *défense populaire* ». Dès 1960, le pays s'est inscrit dans cette dynamique. Pour le président Ahidjo en effet, « *ce choix s'explique par le fait que la défense de la nation doit être l'affaire de tous, l'affaire du peuple tout entier. Les menaces auxquelles nous pouvons être amenés à faire face exigent des moyens que seule la défense populaire peut fournir. Les armées ne suffisent pas pour sauver la nation, tandis qu'une nation défendue par le peuple est invincible* » (Livre d'or, 1972).

La défense populaire est donc la combinaison des efforts et des actions menées concurremment par les forces régulières et la population, armée ou non. C'est également la participation de tout un peuple à l'effort de défense en vue de s'opposer par tous les moyens à l'invasion du sanctuaire national. C'est dans cette optique qu'après l'indépendance du pays, les éléments embryonnaires des comités de vigilance vont émerger. Ils ont vu le jour à cette époque pour aider l'armée camerounaise à combattre la rébellion de l'Union des Populations Camerounaises (UPC), un parti politique réhabilité comme nationaliste aujourd'hui, mais à l'origine d'inspiration communiste et qui avait déjà combattu pour l'autonomie du Cameroun dans les années 1950. A cette époque, le terme de « terroristes » était déjà utilisé pour désigner les rebelles. Les autorités administratives avaient en ce moment décidé d'associer les populations dans le processus de sécurité (Ntede Edongo et Otye Elom, 2019).

Les comités de vigilance vont légalement voir le jour à partir des années 70, à la faveur d'un arsenal réglementaire et législatif que sont l'instruction présidentielle n° 16/CAB/PRU du 1er septembre 1972 qui fixe la conduite des efforts de défense et la loi n° 86/016 du 6 décembre 1986 portant réorganisation de la protection civile, laquelle a abrogé la loi n° 68/LF/1 du 11 juin 1968 portant organisation de la protection civile. Dès lors, selon Prosper Nkou Mvondo, les comités de vigilance étaient en 1984, des groupes organisés dans les quartiers et les villages avec la bénédiction du pouvoir en place. Ces groupes avaient pour rôle de dénoncer aux pouvoirs publics les fauteurs de troubles politiques et tous ceux qui, par tous les moyens, chercheraient à mettre en danger la paix au Cameroun. Les groupes d'auto défense à cette époque n'avaient qu'un rôle purement politique (Nkou Mvondo, 2002 : 379). Par ailleurs, dans les années 90 marquées par une conjoncture économique sans précédent et l'ouverture démocratique dans le pays, de nouveaux groupes politiques vont émerger et recueillir suffisamment du soutien pour être entendu et provoquer des changements institutionnels importants. Ces changements seront à l'origine d'une crise qui va entraîner des violences politiques appelée « villes mortes » dans

les grandes agglomérations camerounaises (Pommerolle, 2008: 75). C'est dans ce contexte que les comités de vigilance vont à nouveau resurgir pour apporter un soutien aux forces de sécurité en particulier face aux pillards (Ntede Edongo et Otye Elom, 2019). Dans le cadre de la lutte contre boko haram au Cameroun, les comités de vigilance ont encore été réactivés en 2014.

Cette dernière mobilisation des groupes d'auto défense a généralement été faite par les autorités administratives, gouverneurs, préfets et surtout les sous-préfets<sup>3</sup>. Les archives de la région de l'extrême nord montrent que le gouverneur de la région de l'extrême-nord avait créé plusieurs comités de vigilance notamment dans la ville de Maroua en 1997 et 1998 pour assurer la sécurité des quartiers de la ville<sup>4</sup> (Ntede Edongo et Otye Elom, 2019). Cependant, ils ont par ailleurs souvent été mobilisés par des chefs traditionnels et parfois aussi à l'initiative des populations qui par la suite rendent compte aux sous-préfets. Étant sous l'autorité de ces derniers, les comités de vigilance travaillent en étroite collaboration avec les militaires. Les exigences opérationnelles s'imposant, l'on constate qu'ils rendent davantage compte à ces derniers<sup>5</sup>. Ils se sont multipliés après les premiers attentats-suicides de Boko haram sur le sol camerounais, en juillet 2015. En 2018, les comités de vigilance comptaient environ 14 000 membres dans l'Extrême-Nord (International Crisis Group, 2018).

Selon le législateur de 1972, les membres de comités de vigilance doivent être des citoyens loyaux et des serviteurs de l'État patriotiques qui ont pour rôle: « de dépister les éléments hostiles et de préparer leur neutralisation en cas de nécessité ». Par ailleurs, la loi de 1986 portant réorganisation de la protection civile dispose quant à elle qu'en temps de paix, les membres des comités de vigilance sont formés aux méthodes et techniques de défense passive et concourent au renseignement prévisionnel. C'est ainsi que sur le terrain, ils renseignent et guident les forces camerounaises, repèrent des suspects, font office de traducteurs lors des interrogatoires. Mais leurs tâches vont bien au-delà puisqu'il n'est pas rare qu'ils deviennent des acteurs de production de la sécurité (Dupont, 2007) lorsqu'ils protègent leurs villages contre les assauts de boko haram, en particulier en l'absence des militaires. Il leur arrive de pourchasser les combattants du mouvement islamiste, parfois jusqu'en territoire nigérian. Ils auraient permis d'éviter plus de 80 attentats-suicides en trois ans. Cependant, ils ont payé le prix fort pour leur engagement: plus de 200 de leurs membres auraient été tués depuis 2015 (International Crisis Group, 2018).

La plupart de ces jeunes volontaires ne disposent que d'armes rudimentaires (flèches empoisonnées, lances, machettes, fusils traditionnels, etc.), et seuls quelques-uns ont des armes à feu modernes types kalachnikov<sup>6</sup>. Ce sont pour la plupart des jeunes personnes dont l'âge varie généralement entre quinze (15) et quarante (40) ans<sup>7</sup>.

## *B. La relativité de la prise en charge et du contrôle des comités de vigilance par les autorités étatiques*

Le Cameroun a posé les bases d'un encadrement textuel des activités des comités de vigilance à travers les textes règlementaires et juridiques mentionnés plus haut, mais qui ont besoin d'être clarifiés et approfondis. Dans l'esprit du législateur camerounais, il était question d'encadrer les activités des comités de vigilance pour éviter les dérapages qui pourraient survenir. Malheureusement, ce dernier n'a pas pensé à définir avec exactitude les termes de leurs prises en charge. En réalité, cette dernière omission voulue ou pas, par le législateur est sans doute à l'origine de beaucoup de dérapages de la part de ces groupes armés et par conséquent rend difficile leur contrôle par les autorités compétentes. En effet, dans un contexte de guerre non conventionnelle où le recours à des groupes non étatiques pour assurer des missions de sécurité apparaît plus efficace (Hazen, 2010), mais surtout moins coûteux économiquement, il ne faut pas oublier comme le rappelle Marc Antoine Pérouse de Montclos que « les motivations profondes de ces dispositifs (...) ne sont pas désintéressées, ni dénuées de mobiles économiques! » (Pérouse de Montclos, 2008: p.15).

Le législateur camerounais a pourtant prévu un mécanisme de contrôle. L'instruction présidentielle de 1972 a par exemple prévu une enquête de moralité préalable pour chaque membre du comité de vigilance. Les membres rencontrés lors des entretiens, ainsi que leurs présidents, nous ont certifié avoir subi cette enquête de moralité préalable à leur intégration au sein des membres des comités de vigilance<sup>8</sup>. Malgré tout, il est reproché à certains de leurs membres des accointances avec boko haram et d'être d'anciens criminels ou autres coupeurs de route (International Crisis Group, 2018: 04). Cette affirmation n'est naturellement pas reconnue par les membres de comités de vigilance avec lesquels nous avons eu des entretiens. Ces derniers se réfèrent aux enquêtes de moralité comme preuve de leurs passés irréprochables. Par contre, les populations rencontrées dans la localité de Tourou ont accordé leurs satisfécits par rapport aux services rendus par les comités de vigilance. Malgré cette satisfaction, elles reconnaissent le fait que certains membres de comités de vigilance se sont souvent rendus coupables de rackets sur la population et autres formes d'extorsions<sup>9</sup>.

L'habitus tant qu'ensemble de dispositions durables et transposables (Bourdieu, 1980), acquis par les comités de vigilance se présente dans ce contexte dans une double perspective: premièrement, c'est un ensemble de facultés acquis avant l'enrôlement comme groupe d'autodéfense. Il s'agit dans ce sens de l'ensemble des activités pratiquées par ces volontaires avant leur engagement (cultivateur, éleveurs, voleurs, racketteurs, receleurs, etc..) et qui ont structuré leur façon d'être et représentent sans doute ce qu'ils savent le mieux faire. Car en réalité, le recyclage

des nouveaux comités de vigilance est une formation à minima de deux semaines avant l'engagement, ce qui est beaucoup trop court pour influencer dans le temps long les pratiques et les personnalités de ceux qui en font l'expérience (Geertz, 1973); (Harrison et Huntington, 2000).

Deuxièmement, ces acquis se trouvent être des attitudes, des inclinations qui fonctionnent alors comme des principes inconscients d'action, de perception et de réflexion qui font que malgré la pratique de leur nouvelle activité en tant que comité de vigilance, ces volontaires gardent tout de même tous les réflexes de leur vie passée. La question des rackets et abus sur la population se posent souvent dans plusieurs villages où l'on retrouve les comités de vigilance. Selon International Crisis group: « *Certains membres des comités commettent des abus contre les habitants ou contre les détenus, et se rendent coupables de dénonciations calomnieuses. D'autres collaborent avec les combattants de Boko haram, en leur monnayant des renseignements, en revendant pour leur compte du bétail volé ou en leur fournissant du carburant et des denrées alimentaires. Un comité de vigilance est soupçonné de couvrir l'utilisation du marché d'une localité du Mayo-Sava pour le recel et la vente de biens pillés par Boko haram, au point que les autres comités sont réticents à coopérer avec lui. Certains comités laisseraient également Boko haram entrer sur le territoire camerounais moyennant un paiement* » (International Crisis Group, 2018).

Dans certaines localités<sup>10</sup>, les autorités traditionnelles (Lamido) rencontrées et les présidents des comités de vigilance affirment avoir déjà reçu des plaintes des populations victimes des rackets par certains membres et qu'avec l'intervention de l'armée, ces membres racketteurs pris en flagrant délit ont tout simplement été arrêtés; au même titre que ceux qui sont souvent en collusion avec boko haram. Par ailleurs, les sous-préfets avec le concours des forces de l'ordre et de sécurité ainsi que les présidents ou les chefs des comités de vigilance procèdent périodiquement à une mise à jour des listes, au tri des membres non productifs<sup>11</sup> et indisciplinés pour n'en garder que la bonne graine.

Le choix d'utiliser ces groupes apparaît comme n'étant malheureusement pas dénué de risques en termes de résurgence d'un ensemble de valeurs, de connaissance et de pratiques auxquels ces acteurs se sont socialisés (Rocher, 1968) avant leur engagement comme membre de comité de vigilance. Parmi ces risques, l'on peut noter l'incapacité potentielle à contrôler le groupe, un penchant pour la violence et l'absence de formation en « moralité des combats » qui pourrait entraîner des violations généralisées des droits de l'homme (Carey et Mitchell, 2009). Les membres des comités de vigilance de Krawa Mafa auraient largement contribué à l'exécution extrajudiciaire de deux femmes interpellées à Bala Hoza, ainsi que leurs bébés par des militaires camerounais à Zelevet, au pied du Mont Vigibi en avril 2015 (Champlain Paka, 2020). Pourtant, malgré des efforts règlementaires et

institutionnels relevés plus haut, le défaut de prise en charge ne participe-t-il pas à renforcer les difficultés gouvernementales à contrôler ces volontaires civiles? Et par là même, il contribue à affaiblir l'efficacité de la lutte contre boko haram dans un contexte de relâchement sécuritaire perceptible.

- **Défaut de prise en charge et riposte inefficace face à la résurgence des attaques de bokoharam**

Les groupes d'auto-défense du Bassin du Lac Tchad en général et du Cameroun en particulier évoluent tous dans un champs sécuritaire idéal. Ce dernier est intersubjectivement partagé par les acteurs où les normes ne sont pas censées refléter des traditions et une culture unique mais être intrinsèquement communes à toutes les sociétés (Bagayoko et Hours, 2005). Les volontaires de la lutte contre boko haram sont au niveau de la sous-région, mais aussi au Cameroun déifiés, félicités et encouragés (Document relatif aux piliers de la CBLT, 2018). Certes, dans ce pays, les comités de vigilance ont reçu de nombreuses félicitations pour leur courageuse et efficace participation à la lutte contre boko haram. Ils ont souvent à plusieurs occasions été cités comme exemple au peuple camerounais. Malheureusement, bien que cette reconnaissance nationale soit appréciée, les jeunes volontaires notent la petitesse de l'aide matérielle subséquente. Depuis deux années à peu près, il existe une réelle démobilisation des membres des comités de vigilance; leur nombre a diminué et ceux qui sont encore opérationnels ont perdu en efficacité. Par exemple, la localité de Mora comptait en 2017 près de 1500 jeunes volontaires, hommes et femmes membres des comités de vigilance pourtant, elle n'en compte aujourd'hui que 800 membres<sup>12</sup>. A Kolofata, sur 117 membres initiaux du comité de vigilance, il ne restait qu'une vingtaine en 2019 (Kouagheu, 2019). Dans la petite localité de Mogodé, le groupe d'auto-défense local ne compte plus qu'une dizaine de membres, contre environ 250 au pic du conflit (Foute, 2020). Ce relâchement du dispositif sécuritaire des comités de vigilance fait partie des causes de la nouvelle flambée de violence dans l'extrême-nord du pays ces derniers mois. Selon Amnesty International, on constate: « Une évolution assez significative du nombre d'attaques en 2019 par rapport à 2018. Les données de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) montrent également une hausse du nombre de déplacés en 2019. Des villages continuent de se vider de leurs habitants » (Kouagheu, 2019: 02).

Depuis décembre 2019, la liste des localités attaquées par boko haram ne cesse de s'allonger (Goshi, Mora, Kolofata, Tourou, Mozogo, etc.). Les attaques persistantes ont été observées notamment au niveau des zones frontalières avec le Nigéria<sup>13</sup> et dans le Logone et Chari, situé près du Lac Tchad. Les membres de Boko haram ont attaqué le village Shaoudé au début du mois d'Avril 2020; bien évidemment, ceux-ci étaient « certainement à la recherche de médicaments pour soigner leurs camarades blessés dans le Lac Tchad par l'armée tchadienne dans

*l'opération (Colère de Bohoma)*” (Lassaad, 2020), selon le gouverneur de la région de l'extrême-nord, Midjiyawa Bakari.

Les raisons de cette nouvelle flambée de violence sont nombreuses. D'une part, le Cameroun ressent déjà les effets du retrait des forces militaires tchadiennes qui étaient déployées au Nigeria voisin. Environ 1200 soldats tchadiens sont rentrés au pays au début de janvier 2020. Les jihadistes sont désormais davantage libres d'opérer de part et d'autre de la frontière. D'autre part, les pressions exercées par l'armée nigériane et le verrouillage des circuits d'approvisionnement poussent boko haram à se ravitailler du côté camerounais. La mise en œuvre par l'armée tchadienne de l'opération « *colère de Bohoma* » a poussé les combattants de boko haram à se replier au Cameroun pour se ravitailler en médicaments et autres denrées. Il faut également reconnaître qu'il existe un affaiblissement bien qu'inavoué par certaines sources sécuritaires de la riposte tant du point de vue du dispositif de l'armée camerounaise que de celui des comités de vigilance. Un militaire camerounais rejette justement cette affirmation en soutenant que : « *Jamais l'armée n'abandonnera les habitants. Nous avons perdu des hommes qui se sont battus pour notre pays. Nous continuons nuit et jour. L'armée est souvent appelée ailleurs, dans des villages où subsistent des poches de résistance* » (Kouagheu, 2019: 02).

Pourtant ce constat a pu se vérifier à la suite des échanges que l'on a eu avec certains hauts gradés de l'armée camerounaise qui reconnaissent à demi-mot cette réalité. Certains ont été affectés ou ils ont vu plusieurs de leurs collègues être nommés dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (NOSO) où l'armée mène depuis 2017 une guerre contre les séparatistes armés. Selon eux « *ce petit* » redéploiement n'est possible que grâce à l'efficace collaboration que l'armée a sur le terrain avec les comités de vigilance qui jouent un rôle de « *veille stratégique* ». Le Ministère de la Défense (MINDEF) camerounais a justement prévu des moyens de facilitation du travail avec ces groupes dans son budget de fonctionnement. Ce soutien du MINDEF porte essentiellement sur la fourniture aux comités de vigilance du matériel de lutte contre boko haram<sup>14</sup>. Malheureusement, ces unités de défense civiles qui traditionnellement fournissent des renseignements et alertent sur les incursions de boko haram ont pour certains, déserté leurs positions. Face aux défis de la survie au quotidien et aux limites de leurs prises en charge par les autorités camerounaises, certains s'adonnent à nouveau à leurs anciennes occupations (élevage, agriculture, petits commerces dans les marchés); et parfois des activités criminelles (rackets des populations, contrebande, collusion avec boko haram, etc...).

Ces jeunes volontaires viennent de diverses couches socioprofessionnelles. L'on a appris lors de l'enquête qu'avant de se consacrer à la défense du village, certains exerçaient comme agriculteurs, commerçants et/ou enseignants vacataires de collèges et lycée, etc. Plusieurs d'entre eux sont détenteurs de diplômes qui

varient du certificat d'Etudes Primaires (CEP) au Baccalauréat de l'enseignement secondaire. Ils disent avoir tout abandonné et parfois avoir tout perdu depuis le début des attaques de leurs villages et de leurs localités par bokoharam, ce qui a souvent été une source de motivation. Toutefois, le quotidien n'est souvent pas facile. Ils vivent principalement des dons ponctuels des autorités administratives, y compris ceux du Président de la République. En 2015 par exemple, ce dernier a ordonné le décaissement de 10 millions XAF pour aider certains comités de vigilance, mais les bénéficiaires considèrent que cette somme est dérisoire par rapport aux sacrifices qu'ils font (Killian Chimtom, 2015). Compte tenu de leur nombre très élevé, une fois redistribués, ces dons deviennent insignifiants. En réalité, ils n'ont qu'une valeur purement symbolique dans la mesure où ils perçoivent parfois l'équivalent d'au plus un dollar américain (entre 350 XAF et 650 XAF)<sup>15</sup>. Certains sous-préfets auraient ainsi perdu en respect et légitimité auprès de certains comités de vigilance pour avoir procédé à une mauvaise distribution des dons provenant, notamment de l'effort de guerre contre bokoharam (Sumo, 2018).

Le champ sécuritaire camerounais s'est construit en ouvrant la possibilité à un enrôlement des volontaires civils mais tout en omettant de procéder à un encadrement clair des mécanismes de prise en charge de ces derniers ; leur laissant la possibilité de développer des mécanismes propres de survie. Ce dernier point concourt fondamentalement à fragiliser les options de suivi et de contrôle des activités de ces acteurs. Une prise en charge faciliterait l'amorce d'une nouvelle phase d'acquisition d'autres connaissances et d'autres pratiques, une forme de « socialisation secondaire ». Une telle socialisation s'inscrit dans un processus postérieur qui permet d'incorporer un individu déjà socialisé dans de nouveaux secteurs du monde (Berger et Luckman, 1992).

De ce fait, la prise en charge ouvrira la voie à la mise en place des prémisses d'une resocialisation à un nouvel environnement. Actuellement, dans leur quête de survie au quotidien, ils agissent sans être obligé de se souvenir des règles qu'il faut observer pour agir (Bonnewitz, 2005). L'intériorisation constitue un mécanisme essentiel de la socialisation. Les comportements et les valeurs appris dans le passé sont considérés comme allant de soi, comme étant naturels, quasi instinctifs et vont souvent réapparaître dans leur vie au quotidien si des mesures ne sont pas prises. Les contraintes temporelles font que les anciens métiers exercés par des membres de comités de vigilance ne sont pas compatibles avec l'activité d'unité de défense civile. D'où la nécessité pour l'État de leur trouver un appui consistant pour leur permettre de consacrer de l'énergie et du temps à l'auto-défense. Cette initiative apporterait un nouveau souffle à la lutte contre l'extrémisme violent dans cette partie du Cameroun ; surtout que ce conflit a été un peu délaissé du fait de l'attention des autorités nationales et de la communauté internationale qui s'est davantage orientée vers les zones anglophones du pays.

## II. UN MÉCANISME DE SUIVI ET DE CONTRÔLE DURABLE DES COMITÉS DE VIGILANCE : DU DDR À LA MISE EN PLACE D'UNE RÉPONSE STRUCTURELLE

L'habitus est une structure interne toujours en voie de restructuration. C'est le produit de notre expérience passée et présente qui montre que l'habitus n'est pas totalement figé. Dans cette perspective, l'amorce de l'habitus secondaire des comités de vigilance pendant leur engagement permet de penser d'abord l'avenir de ces groupes armés en planifiant un processus de Désarmement Démobilisation et Réintégration (DDR) qui permettra un meilleur suivi et un contrôle de ces acteurs démobilisés de la guerre (A) et poser ensuite des bases structurelles d'une employabilité durable des jeunes de la région (B).

### *A. Le DDR: entre garantie de survie post conflit des comités de vigilance et retour à une vie non violente*

La réintégration, dernière étape après les phases de désarmement et de démobilisation, est traditionnellement considérée comme le processus par lequel les anciens combattants acquièrent un statut civil et trouvent un emploi et des revenus durables. La réintégration devrait également répondre à des besoins spécifiques et exploiter les capacités des différentes catégories (Document relatif aux piliers de la CBLT et de la CUA, 2018). Le renforcement de la résilience des individus, des familles, des communautés et des systèmes de sécurité en dépend.

La Commission du Bassin du Lac Tchad s'est d'ores et déjà saisie de ce problème en intégrant dans son dispositif de stabilisation régionale une mesure y afférente. En août 2018, une stratégie régionale a été adoptée pour la stabilisation, le rétablissement et la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko haram. Elle reconnaît les expériences interdépendantes des communautés riveraines du bassin du lac Tchad et les avantages d'une approche commune. La stratégie repose sur neuf piliers prioritaires et vise à élaborer des politiques et des programmes pertinents pour garantir, à court et à moyen terme, la stabilisation et le développement de la région du bassin du lac Tchad, y compris la gestion et la prise en charge des ex-associées de BokoHaram (Saibou et Machikou, 2019). Le document y afférent mentionne en son deuxième pilier sur la sécurité et les droits de l'homme et en son 7<sup>e</sup> objectif la question de la « gestion des groupes d'auto-défense ». En effet, il précise que: « *Le désarmement et la démobilisation des groupes d'auto-défense sont pris en charge par le biais d'initiatives nationales appropriées de manière à assurer la réorientation et la réintégration pacifiques de leurs membres* » (Document relatif aux piliers de la CBLT et de la CUA, 2018).

Par ailleurs, la commission du Bassin du Lac Tchad, concomitamment avec la commission de l'Union africaine admettent avoir reçu des demandes d'indemnisation des membres des comités de vigilance et autres groupes d'auto-défense présents dans le bassin du Lac Tchad. Ces requêtes devraient être examinées, en particulier si les autorités envisagent de proposer un marché aux militants de Boko haram pour qu'ils déposent leurs armes (Document relatif aux piliers de la CBLT et de la CUA, 2018). Cette recommandation n'a pas été suivie par les pays membres de la CBLT dont le Cameroun.

En effet, le pays compte tenu de l'urgence sécuritaire nationale a par un décret (n° 2018/719) du Président de la République en date du 30 novembre 2018 créé un Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration (CNDDR) mais uniquement des ex-combattants de Boko haram et des groupes armés des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Ce décret inédit en termes de DDR au Cameroun, bien qu'essentiel pour une contribution efficiente au retour de la paix et de la sécurité dans ces parties du Cameroun, ne mentionne malheureusement rien à propos d'un possible processus de DDR des comités de vigilance.

Pourtant, les informations collectées sur le terrain révèlent que les membres de comités de vigilance ont une forte espérance dans leur métier de « veille stratégique ». Ils attendent beaucoup en termes de récompense dans cette activité de volontariat au lendemain de la guerre. Dans la quasi-totalité des groupes consultés, les membres, surtout ceux qui ont un diplôme, attendent de l'État une insertion dans la police, un recrutement spécial dans l'armée, etc. Par ailleurs, les sans diplômes ne sont pas sans espoir. Ils espèrent que l'État les aidera à mettre en place des activités génératrices de revenus<sup>16</sup>.

Les présidents des comités de vigilance affirment que les doléances dans ce sens ont été déjà exprimées aux différents sous-préfets avec lesquels ils collaborent depuis des années<sup>17</sup>. En retour, les efforts pour les rassurer et leur montrer la bonne volonté de l'État se manifestent souvent à travers la fourniture du matériel supplémentaire nécessaire au renforcement de leur efficacité sur le terrain. Mais jusqu'ici, dans leur lutte au quotidien, ils ne bénéficient toujours pas des moyens de subsistance de la part de l'État et ce manquement ne constitue pourtant pas un frein à leur engagement<sup>18</sup>. Le silence persistant du gouvernement camerounais sur cette question préoccupante liée à l'avenir des comités de vigilance inquiète ces derniers en ce moment où le processus DDR en faveur des ex-associés de boko haram fait son chemin. Ils estiment être victimes d'une injustice qui semble aiguïser leur colère. « *Nous suivons les étapes du processus de désarmement, de démobilisation, et de réintégration de ces ex-associés de boko haram. La plupart d'entre nous étant capable de parler plusieurs langues, notamment le kanuri, haoussa, arabe choa, etc., nous sommes souvent sollicités par les autorités pour faire la traduction. Par*

*ailleurs, Je passe souvent là-bas<sup>19</sup> les voir et les conseiller. Mais en ce qui me concerne, je me méfie d'eux car je sais qu'ils recommenceront. Nous qui faisons beaucoup de sacrifices pour cette guerre, nous espérons que nous n'en sortirons pas perdant. En tout cas, on nous a demandé d'être patients. C'est donc ce que nous faisons, nous nous contentons de faire notre travail, nous faisons confiance à notre gouvernement pour qu'il pense aussi à notre avenir. Il est vrai qu'en observant la situation des comités de vigilance au Nigéria, nous les envions vraiment »<sup>20</sup>.*

En effet, les comités camerounais s'appuient sur des modèles perçus de réussite d'insertion professionnelle des groupes d'auto-défense. Le modèle nigérian est idéal dans leur schème de perception. Au Nigéria, les comités de vigilance sont appelés Force opérationnelle interarmées civile ou Civilian Joint Task Force (CJTF) en anglais. En effet, le gouvernement de l'État de Borno a élaboré en 2015 un plan pour répondre aux besoins de la CJTF. Une loi relative à l'agence d'autonomisation des jeunes et des membres de groupes d'autodéfense a été adoptée la même année par l'assemblée régionale. Dans ce cadre, le gouvernement nigérian a pu intégrer près de 450 membres de la CJTF dans l'armée et environ 30 ont rejoint le Département des services de l'État (DSS). Malgré ce résultat, les membres de la CJTF attendent plus de l'État. Ils continuent par exemple à négocier l'intégration de leurs membres au sein du Service de sécurité et de défense civile, de l'administration pénitentiaire et des services des douanes et de l'immigration. Ils souhaitent par ailleurs que la CJTF devienne une institution à part entière. Certains de leurs membres veulent faire des études et d'autres veulent devenir charpentiers ou mécaniciens (Mahmood et Ndubuisi, 2018).

En somme, les préoccupations des comités de vigilance du Cameroun et celles des CJTF du Nigéria ne semblent pas éloignées les unes des autres. Mais en l'état actuel des choses, le gouvernement camerounais ne s'est pas encore prononcé sur le sujet.

## ***B. Mettre des balises pour la mise en œuvre d'une réponse structurelle***

En réalité, se limiter à une réintégration post conflit ne serait sans doute pas suffisant. L'État doit pouvoir être capable de garder le contrôle en termes de redéploiement étatique post-conflit, de régulation et de formalisation des activités de sécurité évoluant à la marge de ses institutions. S'il est vrai selon Bonnewitz (2002) que les acquisitions les plus anciennes conditionnent les plus récentes, chaque acquisition nouvelle s'intègre à l'ensemble, en un seul habitus qui ne cesse de s'adapter, de s'ajuster en fonction des nécessités inhérentes aux situations nouvelles et inattendues. En effet, la mise en place d'un mécanisme de suivi et de contrôle post-conflit ne sera véritablement efficace que si elle est associée à la mise

en place d'une approche structurelle de la réponse. L'exemple des Koglweogoou « *gardiens de la forêt* » du Burkina-Faso prouve à suffisance que la garantie des perspectives d'avenir soutenables et raisonnables accordées par l'État aux groupes d'auto-défense n'est pas suffisante pour éliminer les risques d'insécurité que ces derniers pourraient poser aux personnes et aux biens pendant et après le conflit. Les Koglweogo en langue mooré est un groupe d'auto-défense composé des volontaires civils armés. Bien que la loi n'ait pas prévu une rémunération durant la période de mise en œuvre du contrat signé avec l'État, il y est institué en dehors des frais de formation et d'équipements, des indemnités de démobilisation et une assistance financière à leurs familles en cas de décès dans l'exercice de leurs responsabilités. Ces mesures, notamment la mise en place des indemnités de démobilisation, n'existent pas actuellement au Cameroun, mais sont recommandées par la CBLT (Document relatif aux piliers de la CBLT et de la CUA, 2018) dans le cadre d'un éventuel DDR destiné aux comités de vigilance et fortement attendues par ces derniers au Cameroun. Pourtant, tous ces garde-fous n'ont pas empêché la survenance d'une tragédie. D'après Amnesty International, le 08 mars 2020, les Koglweogo auraient été à l'origine du meurtre d'au moins 43 personnes dans les villages de Dinguila-Peulh, Barga et de Ramdolla-Peulh situés dans la province du Yatenga, dans le nord du Burkina Faso (Diallo, 2020).

Pour limiter les débordements des volontaires civils associés aux responsabilités de défense et de sécurité des États pendant l'engagement et minimiser les risques de les voir contribuer à l'insécurité post-conflit, il est nécessaire de procéder à un encadrement approfondi de cette activité. Cela veut dire organiser et mettre en œuvre une prise en charge minimum, mais permanente de ces volontaires par un accompagnement après l'engagement. Un encadrement de l'activité qui devrait s'accompagner de sanctions fermes en cas de dérapages pour permettre une meilleure lisibilité dans la pratique de l'activité et un meilleur contrôle étatique.

Il est donc nécessaire de penser à la mise en place institutionnelle de nouvelles formes de protection quotidienne des populations qui sera une autre manifestation de la coproduction de sécurité, un autre pan de la sécurité privée (non armée). Inspiré des modèles d'Afrique de l'Ouest et du Sénégal en particulier, il s'agit ici d'avoir une double approche transversale de la sécurité – des missions de salubrité publique au maintien de l'ordre – et citoyenne de la sécurité. L'objectif affiché étant de faire participer les citoyens à l'effort de sécurité. Cela s'est traduit au Sénégal dans les faits par le recrutement simultané, sous le statut d'engagés civiques, de 10 000 Agents de Sécurité de Proximité (Fasquelle, 2019). Ces jeunes non armés sont recrutés dans leurs communautés, payés, soignés, accompagnés dans leurs projets d'insertion professionnelle post-engagement. Ils représentent de solides relais du service public de la sécurité et précieux atouts pour la police et la gendarmerie nationale (Padonou, 2020). Dans le but de relativiser les craintes liées au recours aux acteurs privés de

sécurité, Béatrice Hibou rassure que la privatisation de l'État ou de certaines de ses activités ne coïncide pas avec une absence totale de contrôle étatique, encore moins une « cannibalisation » de l'État par le secteur privé. Si la privatisation entraîne une sous-traitance de fonctions antérieurement étatiques à des intermédiaires privés, elle provoque également un redéploiement (Hibou, 1999). Ce mécanisme pourrait être intéressant dans le contexte camerounais. Le cas échéant, son existence dans toutes les localités faciliterait la mobilisation en cas de besoin pour jouer un rôle d'appui aux forces de l'ordre et de sécurité en termes de renseignement et d'alerte comme le font actuellement les comités de vigilance. Ils devront avoir des salaires payés selon la législation et la liberté syndicale respectée.

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Depuis 2019, le Cameroun fait face à une résurgence des attaques terroristes de boko haram dans l'extrême nord du pays. Ces attaques sont dues entre autres à une démobilisation des comités de vigilance. Cette démobilisation draine des sources multiples parmi lesquelles les difficultés du quotidien et les incertitudes de l'avenir. Face aux flottements dans leurs prises en charge, ces groupes d'auto-défense perdent de leur efficacité dans la lutte contre l'extrémisme violent. Dès lors, quelles réponses structurelles pour assurer leur suivi, leur contrôle actuelles et poser les jalons de leur avenir? En s'inspirant du constructivisme structuraliste, l'usage des comités de vigilance apparaît comme un construit social. Les attentes de leurs membres en termes de récompenses pour les nobles services rendus à la nation camerounaise sont fortes: recrutement dans l'armée, dans l'administration publique, appui à la mise en œuvre des activités génératrices de revenus, etc... Une telle espérance si elle est non satisfaite peut présenter des risques importants pour le maintien et la consolidation de la paix. Alors, le Cameroun cours le risque que les membres de ces unités de défense civile ne deviennent des milices ou autres criminels à long terme si leurs attentes d'après-guerre ne sont pas agréées.

**En termes de recommandations**, la consolidation de la lutte contre l'extrémisme violent dans l'extrême-nord du Cameroun doit forcément passer par le renforcement du dispositif sécuritaire apparemment affaibli ces derniers mois dans la lutte contre Boko haram. L'approfondissement de l'arsenal réglementaire et institutionnel qui encadre l'activité des comités de vigilance dans le pays doit absolument en faire partie. Les réformes devront dans cette perspective porter sur l'amélioration de la prise en charge et du contrôle de cette activité. Par ailleurs, l'État du Cameroun doit dès à présent penser un processus de réintégration de leurs membres qui pourrait être consolidé dans la durée par l'institutionnalisation et la mise en place d'un corps d'agents de sécurité de proximité. Impliquer des jeunes à la sécurisation de leurs localités pourra à la fois permettre de régler la question de l'employabilité de la

jeunesse mais permettra également de consolider les acquis obtenus par le processus de réintégration des anciens membres des comités de vigilance en les détournant de la violence.

## NOTES

- 1 Il s'agit de la doctrine de sécurité et de défense du Cameroun à laquelle se sont inscrits dès 1960, les deux dirigeants successifs du Cameroun que sont les Présidents Ahmadou Ahidjo d'abord et Paul Biya ensuite.
- 2 Content de la bravoure de ces citoyens, de leur esprit patriotique et de leur sens de sacrifice, le chef de l'État camerounais les a présentés à la nation comme des modèles.
- 3 En effet, selon l'instruction présidentielle de 1972 qui fixe la conduite des efforts de défense, les comités de vigilance sont placés sous la responsabilité des sous-préfets.
- 4 Exemples des notes circulaires concernant la création d'un comité de vigilance : un du 5 juin 1997 instituant un comité de vigilance dans le quartier Dougai Sarkiyayi dans la ville de Maroua et l'autre datant du 30 septembre 1998 et créant un comité de vigilance du quartier Marouaré dans la ville de Maroua.
- 5 Entretien avec des comités de vigilance à Amchidé (décembre 2019) et Mora et Kolofata (janvier 2020).
- 6 Ce sont des kalachnikovs qui circulent, dispersées au fil des guerres successives en Lybie, au Soudan, au Tchad et en Centrafrique, ainsi que des armes récupérées dans des batailles contre Bokoharam. Ceux qui en possèdent tiennent à ne pas en faire cas compte tenu des instructions fermes qui leur auraient été donné. Il s'agit en l'occurrence de laisser le soin à l'armée de les récupérer une fois les batailles terminées (Entretien avec l'un des présidents des comités de vigilance du département du Mayo Sava (décembre 2019).
- 7 Entretiens avec des chefs de zones des comités de vigilance dans le Mayo Sava (décembre 2019; janvier 2020).
- 8 Entretiens avec les comités de vigilance de Tourou, Amchidé, Kolofata et Mora (décembre 2019; janvier et février 2020).
- 9 Entretien avec des populations de Tourou (février 2020).
- 10 Kolofata et Mora notamment (décembre 2019 et février 2020).
- 11 Un président des comités de vigilance nous a confié que « *certaines jeunes sans grande détermination intègrent souvent les comités de vigilance avec l'espoir de se faire de l'argent, mais lorsqu'ils se rendent compte que ce n'est pas comme cela que ça marche, ils ne travaillent plus, on ne les voit plus* ».
- 12 Entretien avec le président des comités de vigilance de Mora (Février 2020).

- 13** Les deux pays partagent une frontière longue de 1 600 km.
- 14** Entretien avec des hauts gradés de l'armée camerounaise (Maroua, février 2020) et entretien téléphonique avec des hauts gradés de l'armée camerounaise récemment redéployés à Bamenda dans le Nord –Ouest du Cameroun ( février 2020).
- 15** Entretien avec des comités de vigilance d'Amchidé, Mora et Tourou (décembre 2019; janvier et février 2020).
- 16** Entretien avec des comités de vigilance d'Amchidé, Mora, Kolofata, et Tourou (janvier et février 2020).
- 17** Les présidents des comités de vigilance d'Amchidé et de Mora ont confié avoir notamment fait remonter ces doléances des membres des comités depuis 2015. On leur a toujours demandé d'être patients et d'attendre la fin de la guerre. En ce qui concerne les comités de vigilance de Mora, ces demandes leur avaient permis à l'époque d'obtenir des motos de la part de l'administration camerounaise pour améliorer leurs conditions de travail et comme gage de bonne volonté du gouvernement (Entretien avec les présidents des comités de vigilance de Amchidé et de Mora, Février 2020).
- 18** Entretien avec un comité de vigilance de Tourou (février 2020).
- 19** L'interlocuteur parle ici du site aménagé à Mora pour accueillir les ex-associés de boko haram. Ce dernier a très vite été suivi par un second emplacement basé à Meri, dans le département du Diamaré qui a permis de désengorger le premier.
- 20** Entretien avec le président des comités de vigilance de Mora (février 2020).

## BIBLIOGRAPHIE

- **ADLER**, Emanuel, « Seizing the Middle Ground ». *European Journal of International Relations*. Vol 3, 1997.
- **BAGAYOKO-PENONE** Niagalé et Bernard **HOURS** (dir.). Etats, ONG et production des normes sécuritaires dans les pays du Sud. Paris: L'Harmattan, 2005, 313 p.
- **BAPAT**, Navin, "Understanding State Sponsorship of Militant Groups" *British Journal of Political Science*, 2012, 42(01), 1-29.
- **BERGER**, Peter et Thomas **LUCKMAN**, *La construction sociale de la réalité*, Paris, 1992, Méridiens klincksieck.
- **BONNEWITZ**, Pierre, *La sociologie de P. Bourdieu*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005.
- **BOURDIEU**, Pierre, *Choses dites*, Paris, Ed. de Minuit, 1987.
- **BOURDIEU**, Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Editions de Minuit, 1980.

- BWELE, Charles, « Cameroun: la redoutable efficacité des comités de vigilance anti-terroriste », 2016, [www.contrepoints.org](http://www.contrepoints.org) (consulté le 02 juin 2019).
- **CAPIE**, David, *Armed Groups, Weapons Availability and Misuse: An Overview of the Issues and Options for Action*. Document d'information. Genève: Centre pour le dialogue humanitaire, 2004.
- **CAREY**, Sabine et Neil J. **MITCHELL**, *Pro-government Armed Groups Database. Document d'information non publié*. Genève: Small Arms Survey. 2009.
- **CORCUFF**, Philippe, *Les nouvelles sociologies: Constructions de la réalité sociale*, Paris, 1995, Nathan.
- **CUNNINGHAM** David (dir), “Non-state actors in civil wars: A new dataset”, *Conflict Management and Peace Science* 30 (5), 2013, pp. 516-531.
- **DAVIS**, Diane E., “Irregular Armed Forces, Shifting Patterns of Commitment, and Fragmented Sovereignty in the Developing World”. *Theory and Society*, 2010, pp. 397-413.
- **Décret n° 2018/719 du 30 novembre 2018** portant création du Comité national de désarmement, de démobilisation et de réintégration. <https://www.prc.cm/en/multimedia/documents/6765-decree-no-2018-719-of-30-11-2018-nddrc> (consulté le 03 février 2019).
- **Décret n° 2018/719 du 30 novembre 2018** portant création du Comité national de désarmement, de démobilisation et de réintégration.
- **DIALLO**, Ousmane, « Burkina Faso. Les récits de témoins confirment que le massacre de Barga a été perpétré par un groupe armé », Amnesty International, 2020, <https://www.amnesty.org> (consulté le 05 mai 2020).
- **Document relatif aux piliers de la CBLT et de la CUA** triage, poursuites, réhabilitation et réintégration - du bassin du lac Tchad, Commission du Bassin du Lac Tchad, Commission de l'Union Africaine, (2018), N'Djamena, <https://www.cbtl.org> (consulté le 06 avril 2019).
- **DOISE**, Willem & Gabriel **MUGNY**, *Psychologie sociale et développement cognitif*. Paris: Armand Colin, 1997.
- **DUPONT**, Benoit (dir), « La gouvernance de la sécurité dans les États faibles et défaillants », Champ pénal, Vol. 4, 2007, <http://journals.openedition.org> (consulté le 15 avril 2020).
- **FANYIMN**, Gaïus, « Les comités de vigilance comme acteurs de la lutte contre Boko haram au Cameroun », *Res Militaris*, vol. 9, n°1, 2019, Winter-Spring/Hiver-Printemps.
- **FASQUELLE**, Enzo, « Guerres privées: qui sont les “gardiens” en Afrique de l'Ouest? », *Le Grand Continent*, 2019, <https://legrandcontinent.eu> (consulté le 05 mai 2020).
- **GEERTZ**, Clifford, *The interpretation of cultures*, New york, 1973, Basic Book.

- **HARRISON**, Lawrence E. & Samuel P. **HUNTINGTON**, 2000, *Culture Matters*, New York: Basic Books.
- **HAZEN**, Jenifer M., « Le multiplicateur de force Les groupes armés pro-gouvernementaux », Annuaire sur les armes légères, 2010, [www.smallarmssurvey.org/fileadmin](http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin) (consulté le 06 avril 2019).
- **HIBOU**, Béatrice, *La privatisation des États*, Karthala Éditions, 1999.
- **Instruction présidentielle n° 16/CAB/PRU** du 1<sup>er</sup> septembre 1972 fixant la conduite des efforts de défense.
- **International Crisis Group, (2016)**, « Cameroun : faire face à Boko haram », Rapport Afrique n° 241.
- **International Crisis Group, (2017)**, “Watchmen of Lake Chad: Vigilante Groups Fighting Boko haram”, Africa Report n° 244.
- **International Crisis Group, (2018)**, “Extrême-Nord du Cameroun : nouveau chapitre dans la lutte contre Boko haram”, *Africa Report*, n° 263.
- **KLOTZ**, Audie et Cecelia **LYNCH**. 1999, “Le constructivisme dans la théorie des relations internationales”. *Critique internationale n°2*.
- **KOUAGHEU**, Josiane, « Au Cameroun, les soldats de l’ombre oubliés de la lutte contre Boko haram », 2016, Le Monde.
- **KOUAGHEU**, Josiane, « Dans le nord du Cameroun, les attaques quasi quotidiennes de Boko haram », 2019, Le Monde Afrique, <https://www.lemonde.fr> (consulté le 15 avril 2020).
- **LASSAAD**, Ben Ahmed, « Cameroun : nouvelles attaques de Boko haram dans l’Extrême-Nord », 2020, <https://www.aa.com.tr> (consulté le 15 avril 2020).
- **Loi n° 68/LF/1 du 11 juin 1968** portant organisation de la protection civile au Cameroun.
- **Livre d’or (1972)**, *Forces armées nationales de la République Unie du Cameroun*, SOPECAM.
- **MENGUELE MENYENGUE**, Aristide M., “À propos du conflit comme mode alternatif de ‘communalisation’ : essai sur les comportements politiques à l’aune de la guerre contre Boko haram au Cameroun”, in François Wasouni & Adder Abel Gwoda (ss. dir.), *Boko haram au Cameroun : Dynamiques plurielles*, Bruxelles, P.I.E Peter Lang, 2017, pp. 44-61.
- **MITCHELL**, Neil. J., (dir), *The Impact of Pro-Government Militias on Human Rights Violations* », *International Interactions*, 40 (5), 2014, pp.812-83.
- **NKOU MVONDO**, Prosper, 2002, « La Justice parallèle au Cameroun : la réponse des populations camerounaises à la crise de la justice de l’Etat », in *Revue Droit et société*, 2002, N° 51-52, pp. 369-381, Editions Juridiques Associées.

- **NGALA**, Killian C. “Cameroon: volunteer vigilance committees call for more help in combatting Boko haram”, 2015, <http://www.camerounlink.com> (consulté le 10 avril 2020).
- **NIAGALÉ**, Bagayoko P. « culture du maintien de la paix et formation militaire des armées Ouest Africaines ». *Revue Internationale de Sociologie*, 2006.
- **NIAGALÉ**, Bagayoko P. « l’européanisation des militaires français: socialisation institutionnelle et culture stratégique ». 2006, *Revue française de science politique*. Volume 56. N° 1.
- **NTEDE EDONGO**, Jean Philippe et Elom **OTYE**, “Vigilante Committees in the Fight against Boko haram in Cameroon: A Historical and Anthropological Approach of the Integration of Civilians in the Domain of Security”, 2019, ISSN 2349-0381, International Journal of Humanities Social Sciences and Education (IJHSSE), [www.arcjournals.org](http://www.arcjournals.org) (consulté le 10 avril 2020).
- **MAHMOOD**, Omar S. et Christian A. **Ndubuisi**, « Faire face à Boko haram dans la région du lac Tchad: politiques, coopération et moyens de subsistance », Rapport de Recherche, Institute For security Studies (ISS), 2018, <https://issafrica.s3.amazonaws.com> (consulté le 15 avril 2020).
- **PADONOU**, Oswald, « Burkina Faso: penser la sécurité hors de « l’informel », 2020, <https://www.wathi.org> (consulté le 10 mai 2020).
- **PAKA**, “Comités de vigilance: Ces groupes sont entre la légalité et l’illégalité” selon Raoul Sumo Tayo, *Le Jour*, 2020.
- **PERRET-CLERMONT**, Anne-Nelly, *La construction de l’intelligence dans l’interaction sociale*. (5e édition, version augmentée de la première édition parue chez Lang en 1979), 1996, Berne: Peter Lang.
- **PERLEZAND SHAH**, “Pakistan Marble Helps Taliban Stay in Business”, 2008, *New York Times*.
- **PÉROUSE DE MONTCLOS**, Marc-Antoine, *Etats faibles et sécurité privée en Afrique noire, de l’ordre dans les coulisses de la périphérie mondiale*, Paris, l’Harmattan, 2008.
- **POMMEROLLE**, Marie-Emmanuelle. « La démobilisation collective au Cameroun: entre régime postautoritaire et militantisme extraverti », *Critique internationale*, vol. 40, n° 3, 2008, pp. 73-94.
- **ROCHER**, Guy, *Introduction à la sociologie générale*, 1968, Paris, ed HMH.
- **SAIBOU**, Issa et Nadine **MACHIKOU**, « Réintégration des ex-associés de Boko Haram: Perspectives de la région de l’Extrême Nord du Cameroun », *Note politique, Global Center on Cooperative security*, 2019, <https://www.globalcenter.org> (consulté le 02 février 2020).

- **STANTON**, Jessica A. “Regulating Militias: Governments, Militias, and Civilian Targeting in Civil War”. 2015, *Journal of Conflict Resolution* 59 (5): pp. 899-923.
- **SUMO**, Raoul, “enjeux du recours aux initiatives locales de sécurité sur la lutte contre le terrorisme aux abords du lac Tchad”, 2018, <https://www.academia.edu> (consulté le 15 avril 2020).
- **THOMSON**, Janice E. *Mercenaries, Pirates, and Sovereigns: State-building and Extra-territorial Violence in Early Modern Europe*. Princeton, NJ: Princeton University Press, 1994, p. 3.
- **WILL**, “A New Database on Pro-government Armed Groups”, *Document présenté lors de la Convention annuelle de l’Association des études internationales*, 2009, New-York.

# RÉSOLUTION DE CONFLIT ARMÉ ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME : PERSPECTIVES D'APPROPRIATION DES APPROCHES DANS LE SAHEL CENTRAL

Par: *Ali IBRAHIM*

*Doctorant en Science Politique  
Faculté des Sciences Juridiques et Politiques  
Université Abdou Moumouni  
Niamey / Niger*

## INTRODUCTION

La résolution des conflits armés a scandé la vie des Etats depuis des siècles. Mais, c'est au 20<sup>e</sup> siècle que vont émerger les structures supranationales chargées de régler pacifiquement les différends entre les nations. La résolution des conflits est désormais un champ universitaire dont la contribution théorique impacte significativement la pratique du maintien de la paix. En parallèle à l'évolution de la résolution des conflits, s'est développé le champ juridique de qualification des conflits armés. En effet, la conceptualisation de la nature de conflits armés a permis de définir les contours de ces derniers en les appréhendant sous leurs angles structurels, dynamiques et dimensionnels. Cela a permis l'émergence d'une conception opérationnelle du champ d'application du Droit International Humanitaire et du Droit International des Droits de l'Homme dans le maintien de la paix. Toutefois, l'apparition de nouveaux enjeux sécuritaires impose de perpétuelles adaptations au maintien de la paix qui revêt désormais un caractère multidimensionnel visant à faciliter les processus politiques, la protection des civils, l'organisation des élections et le rétablissement de l'état de droit.

Aujourd'hui, la menace terroriste préoccupe les Etats du fait de sa portée internationale. Ainsi, la résolution des conflits s'étend à la lutte contre le terrorisme qui occupe une place centrale dans l'agenda de la sécurité internationale. Pour l'Afrique subsaharienne, le développement du terrorisme a fédéré la volonté des Etats sur la nécessité d'une coopération sécuritaire pour la mise en œuvre des solutions de stabilisation comme celles implémentées dans le bassin du Lac Tchad par la Commission du Bassin du Lac Tchad et dans le Sahel central par les Etats du G5 Sahel.

Cependant, l'insurrection terroriste s'amplifie davantage au Sahel central malgré les multiples actions engagées. Cela appelle à une révision de la stratégie de lutte contre le terrorisme et une appropriation locale des approches de stabilisation.

## LE NÉCESSAIRE HISTORIQUE D'UNE SÉCURITÉ COLLECTIVE

1. L'idée d'arbitrage entre les nations pour faciliter le règlement des conflits n'est pas nouvelle. À la veille de la Première Guerre mondiale, plusieurs traités bilatéraux consacrent ce principe. Fortuitement, ce sont les conflits mondiaux qui ont milité en faveur de la création des entités supranationales de résolution des conflits. Pour ainsi dire, le 20<sup>ème</sup> siècle apparaît comme la période la plus mouvementée de l'histoire de la société internationale, tant les risques d'effondrement et de destruction collectifs étaient probables. Certainement, pendant la première guerre mondiale, les morts et les blessures de masse ouvraient une nouvelle interrogation, celle de la violence de guerre. Suivant la formule de l'historien américain Georges Mosse, la guerre a enclenché une « brutalisation » qui n'a pas été seulement celle des armes, mais aussi celle des esprits (MOSSE, 1999). Globalement, cette guerre a engendré d'énormes conséquences sur plusieurs domaines. De surcroît, les lendemains de cette guerre virent des changements politiques, culturels et sociaux radicaux dans le monde. Quatre empires s'effondrèrent, d'anciens pays furent rayés de la carte, de nouveaux furent créés, des frontières furent redessinées et des organisations internationales furent mises sur pied.

2. Au titre des Organisations internationales, il y'a lieu de souligner la création de la Société des Nations (SDN) qui est un projet démocratique et universaliste organisant un ordre mondial pour la paix, régulé par le droit international, impliquant la judiciarisation des relations entre Etats-nations et non plus le seul rapport de forces (Gibault, 2008). Dans le fonctionnement de cette entité et sur certaines questions cruciales, les promoteurs de la SDN ont obtenu certaines avancées politiques. Dans les faits et malgré les quelques succès enregistrés, il y'a lieu de remarquer que cette organisation croulait sous le poids de plusieurs faiblesses structurelles et fonctionnelles. Faudrait-il ainsi supposer que les faiblesses de la Société des Nations ont, quelque part, ouvert la voie à l'avènement de la deuxième guerre mondiale?

3. La création de l'ONU est incontestablement le projet le mieux adapté dans la moralisation des conséquences néfastes de la deuxième guerre mondiale. Prenant en compte les ratés de la SDN, les principaux objectifs de l'ONU sont le maintien de la paix et la sécurité internationale. Pour les accomplir, elle promeut la protection des droits de l'homme, la fourniture de l'aide humanitaire, le développement

durable et la garantie du droit international et dispose de pouvoirs spécifiques tels que l'établissement de sanctions internationales et l'intervention militaire (Charte des Nations unies ). Cette notion, au cœur de la Charte des Nations Unies, est assurée par le Conseil de sécurité qui, dans le domaine de la résolution des conflits armés et à travers ses résolutions, donne mandat au Secrétaire Général pour déployer des opérations de maintien de la paix. Ce type d'activité constitue aujourd'hui la facette la plus visible de la contribution des Nations Unies dans la préservation de la paix et la sécurité collectives.

## APPROCHES THÉORIQUES DE LA RÉOLUTION DES CONFLITS ARMÉS

4. Tout d'abord et sans être exhaustif, il y'a lieu de retracer l'historique des concepts théoriques de la résolution des conflits armés en commençant à partir des années 30 avec les travaux de Pitrim Sorokin. Ce dernier, analysait la guerre à travers un recensement statistique des conflits depuis le sixième siècle avant JC. Toujours dans la logique de compilations statistiques, Lewis Fry Richardson et Quincy Wright ont suffisamment documenté les conséquences des conflits meurtriers et leurs travaux constituent l'une des premières tentatives de réalisation d'une synthèse empirique sur la variété des facteurs en relation avec l'incidence historique des guerres (Woodhouse, 2015). Il faudrait tout de même attendre les années 50 et 60 pour voir émerger des études pluridisciplinaires dans le champ des conflits. Encette période, les activités menées par Johan Galtung auront un impact sans précédent sur l'institutionnalisation et l'essor des recherches sur la paix et le conflit. Ainsi, les publications de l'Institut International de Recherche sur la Paix d'Oslo (IIRP) et du Journal of PeaceResearch ont mis à jour le développement d'études détaillées sur les notions de violence, de paix et de conflit. Ce qui permet d'introduire une distinction analytique entre le maintien de la paix, la construction de la paix et la consolidation de la paix. Les années 70 et 90, ont marqué la consolidation progressive des domaines d'expertise de la résolution des conflits. Avec notamment la théorisation des conflits armés à l'échelle interétatique avec la méthode gagnant-gagnant (win-win en anglais), au niveau des politiques internes avec le développement de l'expertise en résolution alternative des différends (médiation, négociation et travail communautaire) et sur la dimension relative à l'analyse des causes profondes des conflits.

5. Parallèlement, l'étude sur la conceptualisation de la nature de conflits armés a défini les contours de ces derniers en les appréhendant sous leurs angles structurels, dynamiques et dimensionnels. Pour la définition de conflit armé, J. Pictet nous propose dans son commentaire des Conventions de Genève de 1949 que « tout différend surgissant entre deux États et provoquant l'intervention des membres des forces armées est un conflit armé au sens de l'article 2, même si l'une des Parties

conteste l'état de belligérance. La durée du conflit ni le caractère plus ou moins meurtrier de ses effets ne jouent aucun rôle » (Pictet, 1952).

6. Cela étant, pour une définition pratique du concept de conflit armé, nous allons nous référer à son acception juridique par le Droit International Humanitaire. Cependant, le champ d'application de ce régime juridique étant en constante évolution, la notion de conflit armé sera abordée sous l'approche typologique qui distingue les conflits armés internationaux aux conflits armés non internationaux. Ainsi, pour définir un conflit armé international, il faut se référer à l'article 2 commun aux conventions de Genève selon lequel, les Etats sont les protagonistes des conflits armés internationaux dans le cas où un ou plusieurs d'entre eux a ou ont recours à la force armée contre un autre indépendamment des raisons et de l'intensité de l'affrontement. Alors que pour définir le conflit armé non international, il faut se référer à l'article 3 commun aux Conventions de Genève de 1949 ainsi qu'à l'article 1 du Protocole additionnel II desdites conventions qui reconnaissent qu'un « conflit armé ne présentant pas un caractère international » puisse surgir sur le territoire d'un Etat et impliquant les membres des forces armées à d'autres belligérants. Des années de réflexion ont contribué au développement de plusieurs théories qui s'appliquent aux pratiques et autres adaptations de la résolution des conflits sur le terrain du maintien de la paix.

## RÉSOLUTION DES CONFLITS ARMÉS : PRATIQUES ET ADAPTATIONS

7. Dans la pratique, plusieurs théories ont pu s'appliquer aux conflits réels. L'une des approches privilégiées est celle qui repose sur le modèle « contingence – complémentarité » (Fisher et al, 1991). Ce modèle suppose que tous les conflits armés passent successivement par des phases d'escalade et de désescalade. La pertinence consistera à saisir l'opportunité d'appliquer une méthode de résolution compatible avec la phase en cours par l'intervention des tiers. Pour ce modèle, les méthodes d'intervention (conciliation, médiation pure, consultation, médiation de pouvoir, arbitrage et maintien de la paix) sont associées à l'une des quatre étapes du conflit (la discussion, la polarisation, la ségrégation, et la destruction) où elles sont réputées avoir le plus d'influence. Ainsi, le choix de la méthode d'intervention appropriée est « contingent » du moment du conflit (escalade ou désescalade) et de ses aspects objectifs et/ou subjectifs. Dans la réalité, les étapes ne sont pas nécessairement linéaires. Elles peuvent s'imbriquer les unes aux autres et se présenter différemment en fonction de la répartition géographique et du niveau de tensions sociales entre les parties antagonistes. Cela permet, à travers une intervention multiple des parties tiers, d'asseoir un système de complémentarité qui valorise une approche multidimensionnelle de la résolution du conflit. C'est ce principe de complémentarité qui accompagne la contingence dans le maintien de la paix.

8. Il faut attendre 1948 pour enregistrer, avec la création de l'Organisme des Nations Unies pour la Surveillance de la Trêve (ONUST), la première mission de maintien de la paix (Woodhouse, 2015). Le maintien de la paix a évolué sur quatre principales périodes : de 1948 à 1989, les missions (au nombre de 18) se sont limitées à la supervision de frontières et de zones tampons ; avec 35 opérations déployées, les années 90 ont été la période où l'ONU a dû s'adapter et mener des activités complexes et variées tout en faisant face à un fort débat critique en lien avec ses échecs en Ex-Yougoslavie, au Rwanda et en Somalie ; les années 2000 marquent la volonté des Nations Unies d'exploiter ses expériences (aussi bien les bonnes que les mauvaises) et de conduire les missions de maintien de la paix dans un esprit de réforme. Cette optique a été renforcée par les recommandations du rapport « Brahimi » qui portent, entre autres, sur la stratégie de consolidation de la paix et la doctrine de maintien de la paix. Quant à la période 2000 - 2018, elle ouvre la voie à l'assistance humanitaire et/ou sécuritaire du continent africain qui héberge 13 des 18 missions de l'ONU ; Aujourd'hui sur les 7 missions de maintien de la paix déployées en Afrique, certaines évoluent au sein d'environnements en prise avec la menace terroriste.

### **RÉSOLUTION DES CONFLITS LIÉS AU TERRORISME : APPROCHES ET MÉCANISMES DE RÉOLUTION**

9. Pour l'histoire, l'avènement des revendications islamistes s'est posé au moyen orient à la fin des années 1970. Le phénomène conduit par divers mouvements islamistes, voulant incarner une alternative politique aux dictatures en place, s'est renforcé à travers la dénonciation des inégalités sociales et la corruption des élites. Par la suite, les années 90 marquèrent la propagation du terrorisme islamiste au Moyen Orient et en Afrique du Nord. Avec 3 001 morts et 16 493 blessés, les attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 par Al-Qaida sur le sol américain constitue l'attaque terroriste la plus meurtrière de l'histoire. Au-delà du drame humanitaire, cet attentat introduit dans la politique étrangère occidentale une dimension internationale à « la guerre contre le terrorisme ».

10. Toutefois, on constate un certain scepticisme et le relativisme concernant la définition du terme « terrorisme » en lui-même. Au-delà de cette difficulté définitionnelle, s'ajoute les dilemmes d'ordre éthique et politique soulevé par la lutte contre le terrorisme. Et pour cause, une politique sécuritaire publique, respectant les droits et les libertés fondamentaux des individus, se trouverait inefficace contre le terrorisme et celui-ci profitera des faiblesses offertes par cette même politique. A contrario, une politique sécuritaire publique efficace porterait atteinte aux droits et libertés des citoyens mettant ainsi en cause les valeurs démocratiques et républicaines de l'Etat. Un tout autre défi serait la cristallisation politique de la

terreur. Quoiqu'il en soit, les attentats du 11 septembre ont permis l'émergence des nouveaux concepts comme l'hyperterrorisme, le terrorisme de masse, la guerre au terrorisme, les Etats voyous etc. Dans la mise en œuvre de ces concepts, il faut remarquer la prolifération des approches théoriques allant de l'intervention militaire, aux actions de développement tout en passant par des mesures préventives.

**11.** L'intervention militaire américaine en Afghanistan trouve sa justification dans la théorie de la « guerre juste », alors que le concept de la « guerre préventive » justifie l'invasion de l'Irak en 2003 pour détruire les armes de destruction massive que détiendrait ce pays (Ramonet, 2003). En complément du tout militaire, se trouvent les actions préventives qui regroupent les mesures visant à empêcher la radicalisation à travers une forte volonté politique d'intégrer des acteurs sociaux variés y compris les communautés musulmanes locales dans les milieux ouverts, scolaires, carcéraux et communautaires (El Difraoui et al., 2015). Toujours dans le cadre préventif, la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue en mars 2002 à Monterrey a inscrit le développement et la contribution de l'aide au développement dans la lutte antiterroriste (Serre, 2012). Aux volets coercitif et préventif s'ajoute, avec une importance grandissante, la nécessaire implication du renseignement et les échanges entre Etats pour lutter contre le terrorisme.

## **STRUCTURES AFRICAINES DE RÉOLUTION DES CONFLITS LIÉS AU TERRORISME**

**12.** Cependant, l'ONU n'est pas la seule structure internationale qui intervient dans la résolution des conflits armés. En application de l'article 52 du chapitre VIII de la charte des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales apportent leur contribution sous mandat onusien. En Afrique, l'appropriation de la résolution des conflits armés est un point de consensus de la communauté internationale qui voit là un partage d'effort et une légitimité. Néanmoins, il faut attendre 2001 pour voir apparaître le projet d'intégration sécuritaire africaine avec l'avènement de l'Union Africaine. Cette organisation œuvre, entre autres, pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent, et cette ambition est portée par son Conseil de Paix et de Sécurité qui est doté d'un Centre pour la gestion des conflits. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, l'UA a hérité de l'OUA la Convention portant sur la prévention et la lutte contre le terrorisme adoptée en juillet 1999. Cette convention a le mérite d'établir très tôt et à l'échelle continentale, des mécanismes pour prévenir et lutter contre le terrorisme qui est déjà perçu comme une menace à la sécurité collective. Aussi, la création du Centre africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT, 2021) a permis de centraliser des informations, études et analyses sur le terrorisme et les groupes terroristes et de développer des programmes de formation dans le

domaine, avec l'appui des partenaires internationaux (UA, 2002). Et une avancée a été réalisée par la nomination, en octobre 2010, du tout premier représentant spécial du continent pour la coopération antiterroriste qui, tout en assurant la direction du CAERT, participe pleinement à la mobilisation de ressources et à la définition des priorités nationales dans la lutte contre le terrorisme.

**13.** Sur les pas de cette structure continentale, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) assure un rôle sous-régional important dans la résolution des conflits liés au terrorisme. Et cette préoccupation a été au centre de la révision de son traité de création qui intègre la coopération dans le domaine de la sécurité régionale. En outre, la révision du Mécanisme de Prévention, de Gestion et de Règlement des conflits de la CEDEAO, a abouti en 2013 à l'adoption d'une stratégie de lutte contre le terrorisme qui repose sur la prévention, la poursuite et la reconstruction.

**14.** Guidés par un réalisme sécuritaire urgent, cinq Chefs d'Etat du Sahel (Burkina, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) ont créé, en février 2014, le G5 Sahel qui est un cadre institutionnel de coordination et de suivi de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité. Cette initiative présente la particularité d'établir de facto le lien entre développement et sécurité, et de regrouper des pays frontaliers qui subissent la même menace terroriste. A travers des programmes partenaires tels que l'Alliance Sahel et la Coalition pour le Sahel, le G5 Sahel s'impose aujourd'hui comme une véritable alternative, d'intégration sur le développement et la sécurité, dans la sous-région. Les soutiens de l'ONU, l'UE, l'UA, la CEDEAO et plusieurs autres partenaires stratégiques témoignent de la crédibilité de cette institution qui caractérise l'ambition des africains à assurer leur propre sécurité.

## RÉSOLUTION DES CONFLITS ARMÉS LIÉS AU TERRORISME EN AFRIQUE

**15.** Le rapport 2020 du groupe de travail « Recherche sur les causes de la guerre » fait état de 29 conflits armés en cours dans le monde. L'Afrique avec un total de 10 conflits représente la région la plus touchée par l'instabilité. Et la République Démocratique du Congo, pays sous assistance onusienne, est le théâtre d'une instabilité sécuritaire marquée par les activités des groupes armés dont certains sont terroristes à l'instar de « Lord Resistance Army ». Mû par l'urgence humanitaire, le Conseil de sécurité, par la résolution 1279 du 30 Novembre 1999, déploie la Mission des Nations Unies en République Démocratique du Congo (MONUC). Elle sera remplacée par la MONUSCO dont la contribution, tout en couvrant la protection des civils, s'étend au volet de stabilisation et consolidation de la paix. Ce dernier volet englobe l'appui au renforcement de l'autorité de l'État dans le contexte du

plan de stabilisation et de reconstruction élaboré par le Gouvernement (STAREC) et de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation (ISSSS).

**16.** Un autre pays africain sous insurrection terroriste, la Somalie abrite l'African Union Mission in Somalia (AMISOM) qui lutte contre le groupe El-Shabaab. Cette mission, qui souligne l'importance de l'engagement sous-régional dans les efforts de résolution du conflit somalien, a été mandatée pour poursuivre le transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM aux forces de sécurité somaliennes et la réduction de la menace que constitue El-Shabaab. Dans le cadre de son soutien aux efforts de sécurité et de développement en Somalie, l'UE appuie l'AMISOM avec les missions de la force navale de l'UE (ATALANTE, EUCAP NESTOR) et une mission de formation (EUTM Somalia). Cet appui européen constitue une garantie de survie à une mission dont le principal challenge reste la mobilisation des ressources.

**17.** Le dernier cas d'analyse se rapporte à l'expérience de résolution de conflit armé lié à l'insurrection de Boko Haram dans le bassin du Lac Tchad (CBLT). Qualifié de « groupe le plus féroce du monde » ce mouvement terroriste a inscrit ses exactions dans le répertoire de crime de guerre et de crime contre l'humanité. Cela va motiver les pays de la CBLT à chercher un mécanisme régional de résolution de conflit qui passe fort opportunément par l'opérationnalisation de la Force Multinationale Mixte (FMM). La FMM a été mandatée pour « créer un environnement sûr et sécurisé dans les régions affectées par les activités de Boko Haram et d'autres groupes terroristes, afin de réduire considérablement la violence contre les civils et d'autres abus, y compris la violence sexuelle et sexiste » (Conseil de Paix et de Sécurité, 2015). A l'évidence, le soutien des Nations Unies, de l'Union européenne, de l'Union africaine et de plusieurs autres partenaires (Etats-Unis, France, Royaume-Uni) permet à cette structure de remplir son mandat. Dans ce cadre, depuis son opérationnalisation en 2016, la FMM a conduit plusieurs opérations qui ont permis de réduire significativement la capacité de nuisance de Boko Haram, de développer l'interopérabilité des troupes nationales et surtout d'empêcher l'établissement d'un « sultanat islamique » dans la région. Cependant, malgré l'appui international, le coût financier de la FMM est en grande partie supporté par les pays concernés relativement à la prise en charge des déploiements de leurs troupes sur le terrain (Assanvo et al., 2016). Certes, l'UA avait nourri en vain, depuis 2015, l'espoir que le « Conseil de sécurité des Nations Unies adopte rapidement une résolution, qui approuve le déploiement de la FMM et autorise la création par le Secrétaire général des Nations unies d'un **Fonds d'affectation spécial** pour assurer la pérennité des opérations de la FMM ». Ailleurs, les pays du Sahel central emboîtent le pas à la CBLT pour mettre en œuvre une structure sous-régionale de coopération sécuritaire: le G5 Sahel.

## APPROCHES ACTUELLES DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME DANS LE SAHEL CENTRAL

**18.** L’Afrique de l’Ouest présente certaines caractéristiques qui la rendent vulnérable aux activités des groupes criminels et terroristes (Hutchful, 2007). Pour aborder dans ce sens, depuis quelques années, le Sahel central est devenu le terreau du terrorisme insurrectionnel. Le Sahel central se rapporte à la zone dite des trois frontières qui est géographiquement confondue à la région du Liptako-Gourma, sujette aux chocs climatiques alternant inondations et sécheresses, ce qui affecte l’agriculture et l’élevage qui sont les principales activités de la région. A cela s’ajoutent, depuis 2014, les incidents sécuritaires qui ont causé des milliers de morts et des déplacés au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Conscients de la nécessité d’endiguer le phénomène du terrorisme en inscrivant leur engagement dans la durée, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad se sont concertés pour créer, lors d’un sommet des Chefs d’Etat tenu en février 2014, le G5 Sahel qui est un cadre institutionnel de coordination et de suivi de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité. Cette initiative présente la particularité d’établir de facto le lien entre développement et sécurité.

**19.** Le volet développement est un aspect primordial de la politique du G5 Sahel. Et les activités de ce volet, coordonnées au niveau du Secrétariat exécutif, sont la plupart du temps planifiées et exécutées au niveau national. Toutefois, les domaines couverts par le Secrétariat exécutif se rapportent essentiellement à la gouvernance, au développement infrastructurel et à la résilience des communautés. Sur le plan Défense et Sécurité, la création de la Force Conjointe du G5 Sahel (FC-G5S) est une initiative salutaire pour la stabilisation du Sahel central. Et ce dessein a clairement été précisé dans le concept stratégique de la force qui dispose que la mission de ladite force est de « combattre le terrorisme, le trafic de drogues, les trafics d’êtres humains ... ». D’ailleurs, le Commandant de la Force Conjointe sortant, le Général NAMATA du Niger, a souligné des avancées notoires dans le processus de maturation de la force dans le domaine des opérations et du partenariat. Ainsi, au cours de ces engagements opérationnels, plusieurs centaines de terroristes ont été neutralisées ou appréhendées et une centaine d’orpailleurs clandestins et autres trafiquants arrêtée. Et parallèlement, une relative satisfaction se rapporte au partenariat de soutien qui s’exécute à travers la coopération bilatérale traditionnelle entre les donateurs et les pays du G5 Sahel, d’une part; et d’autre part, par l’appui direct à la force qui est parfois associée à la validation technique selon la nature du soutien.

**20.** Au demeurant, selon le rapport quadrimestriel conjoint CAERT/NSD-S de septembre 2020, les deux principaux groupes insurrectionnels terroristes - le Groupe de Soutien à l’Islam et aux Musulmans (GSIM) et l’Etat Islamique au grand Sahara (EIGS) – continuent d’endeuiller la région. Ces violences rappellent,

si besoin est, l'insuffisance en termes de résultats de différentes approches mises en œuvre pour résorber la crise sécuritaire et promouvoir le développement dans la région du Liptako-Gourma. Il y'a lieu de s'interroger sur cette insuffisance. Cette dernière peut-elle se justifier par l'inadéquation des mesures prises aux réalités sociologiques de la menace qu'elle entend combattre?

**21.** En ce sens et dans un premier temps, n'est-il pas d'abord nécessaire d'interroger les réalités de la géographie sociale de la zone pour analyser les facteurs endogènes qui expliqueraient sa prédisposition aux activités criminelles et à l'insurrection terroriste? Puis, en rapport à leur ancrage territorial et leur capacité transfrontalière, ne faudrait-il pas étudier les groupes armés terroristes, à travers leur dimension insurrectionnelle, pour mieux appréhender les raisons de leur résilience?

**22.** En second lieu, quelle évaluation faire des actions jusque-là mises en œuvre pour combattre le terrorisme d'une part, et d'autre part, pour assurer la sécurité humaine des populations de la zone? Enfin qu'elles peuvent être les pistes à explorer en termes de perspective d'appropriation des approches développement-sécurité à implémenter par les Sahéliens?

## PERSPECTIVES D'APPROPRIATION DES APPROCHES AU SAHEL CENTRAL

**23.** Certes, les outils de lutte contre le terrorisme restent encore tributaires d'une certaine vision extérieure qu'il faudrait s'approprier et conformer aux réalités du Sahel. La révision des préceptes stratégiques du G5 Sahel intègre l'impulsion politique qui a été donnée le 31 août 2021 pour **repenser la stratégie de lutte contre le terrorisme dans le Sahel central**, lors de la réunion extraordinaire du G5S à Niamey. Les réformes à engager doivent insister sur l'implication des populations dans leur propre sécurisation (Secrétariat Exécutif du G5 Sahel, 2021). En optant pour une nouvelle stratégie préventive axée sur les concepts développement et sécurité, les pays du G5 Sahel sont conscients de la dualité complémentaire d'une approche qui inscrit la protection et l'épanouissement de la population civile au cœur d'un environnement sécuritaire permissif.

**24.** Cependant, il faudrait que les Etats, en dépassant leurs divergences stratégiques, s'engagent sur le long terme en inscrivant la lutte contre le terrorisme comme une véritable **politique publique**. Cela justifiera l'emploi d'options politiques fortes à orienter vers la requalification, la prévention et le traitement du terrorisme. En le requalifiant, le terrorisme peut être analysé dans sa dimension insurrectionnelle et cela aidera à mieux comprendre les dynamiques sociales, politiques et économiques ayant favorisé son avènement, tout en s'intéressant plus

particulièrement aux causes endogènes et exogènes. Dans le cadre de la prévention, des axes de réflexion peuvent interroger les volets développement, assistance humanitaire et la lutte contre la radicalisation. Concernant le traitement des combattants terroristes, les pistes portent sur la nécessité du **dialogue** et dans cette option, des modalités claires sont à définir concernant les protocoles de **reddition**, de **lajudicialisation**, de la **déradicalisation** ainsi que la **réinsertion des combattants repentis**.

**25.** En replaçant la protection de la population civile au cœur des enjeux de sécurité et de défense, il serait pertinent d'améliorer la **gouvernance des systèmes de sécurité** à travers « la prestation, la gestion et le contrôle efficaces et responsables des services de sécurité, dans le cadre d'un contrôle civil et démocratique, et dans le respect de l'état de droit et des droits humains » (DCAF, (s.d)). Au regard de la résilience des groupes terroristes et des violences faites aux civils, il serait nécessaire de créer une structure centrale, dans chaque pays, chargée exclusivement de la réforme des systèmes de sécurité; d'harmoniser les outils (formations, équipements, procédures) militaires, policiers et judiciaires pour une meilleure interopérabilité; et de formaliser un cadre d'échange et de concertation entre les acteurs directs de la sécurité et les structures de défense des droits de l'Homme, de la société civiles et des représentants locaux.

**26.** Une autre perspective est de contrôler la multitude d'acteurs de paix agissant dans le Sahel central. Dans cette optique, il serait nécessaire de mettre en place un mécanisme d'**approche globale** piloté par des structures nationales, permettant d'orienter (planification stratégique intégrée), coordonner (plan d'action) et évaluer les actions de toutes les parties prenantes dans la lutte contre le terrorisme. Cela justifierait par la suite, de disposer d'un modèle de **planification stratégique intégrée** qui permet de s'assurer la coopération de toutes les parties prenantes à la réalisation d'objectifs communs. Pour gagner en pertinence, les travaux de la planification stratégique intégrée doit aboutir à l'établissement d'un **plan d'actions multisectoriel** cohérent. Et pour mieux apprécier les objectifs du plan d'action, l'établissement d'un **mécanisme d'évaluation** va promouvoir la responsabilité publique, l'apprentissage et une plus grande efficacité du secteur public à travers une meilleure prise de décision.

## CONCLUSION

**27.** En résumé, il faudrait convenir de l'importance des approches théoriques qui ont significativement impacté la résolution des conflits armés. Des années de réflexion ont contribué au développement de plusieurs théories qui s'appliquent au domaine de la résolution des conflits. Ce domaine est désormais vu comme

un champ universitaire à part entière disposant de ces propres spécialistes. Parallèlement au développement théorique du champ de résolution de conflit armé, la conceptualisation de la nature de conflit armé, a défini les contours des conflits armés en les appréhendant sous des angles structurels, dynamiques et dimensionnels. A cela s'ajoutent les qualifications des conflits armés fournies par les conventions de Genève et leurs protocoles additionnels. Ainsi, plusieurs réalisations ont été accomplies par l'Organisation des Nations Unies en application des théories de maintien de la paix à travers le monde. Aujourd'hui, la majorité des missions de maintien de la paix sont en Afrique. Ainsi, il apparaît clairement la dépendance de l'Afrique vis-à-vis de structures internationales pour la résolution des conflits armés, surtout ceux liés au terrorisme.

**28.** L'étude des approches actuelles de la lutte contre le terrorisme dans le Sahel Central fait ressortir les premières manifestations de l'insurrection terroriste et ses évolutions au Mali, au Niger et au Burkina Faso achevant de circonscrire ses actions dans le Liptako-Gourma. Face aux conséquences humanitaires multiples de cette expansion et conscients de la nécessité d'endiguer le phénomène du terrorisme en inscrivant leur engagement dans la durée, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad se sont concertés pour créer le G5 Sahel qui est un cadre institutionnel de coordination et de suivi de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité. Cependant, malgré le bilan appréciable du G5 Sahel, les défis à la sécurité et au développement se posent encore aux pays de la zone. C'est dans ce sens que l'appel à la révision de la stratégie de lutte contre le terrorisme au Sahel pose le débat sur les perspectives d'appropriation des solutions locale. Et les nouvelles perspectives peuvent intégrer la protection de la population civile et la lutte contre l'impunité des violences faites aux civils, la gouvernance, l'assistance humanitaire au centre des enjeux de développement et de sécurité. Cependant, cet effort de révision seul ne suffira pas. Il faudrait que les Etats, s'engagent dans la lutte contre le terrorisme au sein du G5 sahel sur le long terme en l'inscrivant comme une véritable politique publique. Ceci parce que les enjeux sécuritaires et de développement nécessitent l'emploi d'options politiques fortes à orienter vers la requalification, la prévention et le traitement du terrorisme. Toujours au niveau des mesures politiques, il serait nécessaire de porter un regard sur les mécanismes techniques liés à la gouvernance des systèmes de sécurité, principal outil de souveraineté nationale dans le champ de la lutte contre le terrorisme. Et pour une meilleure visibilité des actions nationales et internationales, chaque pays du Sahel central peut mettre en place un mécanisme d'approche globale pilotée par des structures nationales, permettant d'orienter (planification stratégique intégrée), coordonner (plan d'action) et évaluer les actions de toutes les parties prenantes dans la lutte contre le terrorisme.

## BIBLIOGRAPHIE

1. Assanvo, W., Abatan, J. E. A., Sawadogo, W. A. (2016, août). Rapport sur l'Afrique de l'Ouest: la Force multinationale de lutte contre Boko Haram: quel bilan? Institut d'Etudes de Sécurité, N° 19 d'août 2016. Consulté le 18 août 2021 sur <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/west-africa/what-role-multinational-joint-task-force-fighting-boko-haram>.
2. CAERT. (2016, 17 janvier). Analyse préliminaire sur les incidents terroristes au Burkina faso. ACSRT/Incident-Preliminary-Analysis-003-2016.
3. CAERT. (2021). The African Union Counter Terrorism Framework. Consulté le 21 juillet 2021 sur <http://caert.org.dz/official-documents/AU-CT-Framework.pdf>.
4. Commission de la CEDEAO. (1999). Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité. Consulté le 23 juillet 2021 sur <https://www.oecd.org/fr/csao/publications/39466688.pdf>.
5. Conférence des Nations Unies pour une organisation internationale. (1945, 26 juin). Charte des Nations Unies. Consulté le 13 juillet 2021 sur: <https://www.un.org/fr/charter-united-nations>.
6. Conférence des Chefs d'Etat du G5 Sahel. (2014, 19 décembre). Convention portant création du G5 Sahel. Consulté le 24 juillet 2021 sur: <http://archive.wikiwix.com/www.g5sahel.org-convention.pdf>.
7. Conseil de Paix et de Sécurité de l'U. A. (2015, 29 janvier). Rapport de la présidente de la commission sur les efforts régionaux et internationaux et la voie à suivre dans la lutte contre le groupe terroriste boko haram. 484ème Réunion au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement tenue le 29 janvier 2015 à Addis Abéba en Ethiopie. Consulté le 17 août 2021 sur: <http://www.peaceau.org/uploads/cps484-rpt-boko-haram-29-1-2015.pdf>.
8. DCAF. (s. d). La réforme du secteur de la sécurité: appliquer les principes de bonne gouvernance au secteur de la sécurité. Consulté le 30 septembre 2021 sur: <https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents>.
9. El Difraoui, A. & Uhlmann, M. (2015). Prévention de la radicalisation et déradicalisation: les modèles allemand, britannique et danois. *Politique étrangère*, 171-182. <https://doi.org/10.3917/pe.154.0171>.
10. Fisher, R. J., & Keashly, L. (1991). The Potential Complementarity of Mediation and Consultation within a Contingency Model of Third Party Intervention. *Journal of Peace Research*, 28(1), 29-42. <https://doi.org/10.1177/0022343391028001005>.
11. Gibault, M. (2008). La Société des Nations et le principe fédéral, 1919-1946. *Nuevo Mundo Mundos Nuevos* [En ligne], Colloques, mis en ligne le 12 décembre 2008, consulté le 24 mai 2021. URL: <http://journals.openedition.org/nuevomundo/45393>.

12. Hutchful, E. (2007). Economic Community of West African States Counterterrorism Efforts. African Counterterrorism Cooperation: Assessing Regional and Sub-regional Initiatives, éd. Andre Le Sage (Washington: National Defense University Press et Potomac Books).
13. MOSSE, G. (1999). De la Grande Guerre au totalitarisme, la brutalisation des sociétés européennes. Hachette.
14. Pictet, J. (1952). Commentaire de la Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne. CICR, p. 34.
15. Ramonet, I. (2003, 1<sup>er</sup> juillet). Mensonges d'Etat. Le Monde diplomatique. Consulté le 8 juillet 2021 sur <https://www.monde-diplomatique.fr/2003/07/RAMONET/10193>.
16. Secrétariat Exécutif du G5 Sahel. (2021, 2 septembre). Sécurité: le G5 Sahel veut imprimer une nouvelle dimension de lutte contre le terrorisme. Consulté le 25 septembre 2021 sur <https://www.g5sahel.org/securite-le-g5-sahel-veut-imprimer-une-nouvelle-dimension-de-lutte-contre-le-terrorisme>.
17. Serre, J. (2012). Aide au développement et lutte contre le terrorisme. Politique étrangère, 891-904. <https://doi.org/10.3917/pe.124.0891>.
18. Sorokin, P. (1937-1941). Social and Cultural Dynamics: A Study of Change in Major Systems of Art, Truth, Ethics, Law and Social Relationships. Volume 3: Fluctuation of Social Relationships, War, And Révolutions. Literary Licensing, LLC. Ed. (May 19, 2012).
19. Union Africaine. (2002, 11-14 septembre). Plan d'action de la réunion inter-gouvernementale de haut niveau de l'Union africaine sur le terrorisme en Afrique, tenue à Alger en septembre 2002. Consulté le 21 juillet 2021 sur: [http://www.caert.org/dz/fr/AU-official-documents/plan\\_action\\_fr.pdf](http://www.caert.org/dz/fr/AU-official-documents/plan_action_fr.pdf).
20. Woodhouse, T. (2015). Le maintien de la paix et la résolution de conflits internationaux. Institut de Formation aux Opérations de Paix. Consulté le 12 juin 2021.

# L'INTÉGRATION RÉGIONALE DANS LE BASSIN DU LAC TCHAD FACE AU DÉFI SÉCURITAIRE

Par: Mahouli HEURANG Mahouli<sup>1</sup>

*Enseignant Chercheur. Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG),  
Faculté des Science Juridiques et Politiques (FSJP), Université de N'Djamena (TCHAD).*

## RÉSUMÉ

Cette étude s'intéresse à la question des défis sécuritaires dans un contexte d'intégration régionale au niveau du Bassin du Lac Tchad. Plus précisément elle fait un état des lieux de la situation sécuritaire. Elle tente donc de trouver une explication à l'inefficacité de la lutte pour endiguer l'avancée du terrorisme malgré le fait que cette localité regroupe en son sein plusieurs organisations supranationales. Les résultats montrent que les pays constituant le Bassin sont dans une situation sécuritaire moins bonne aussi bien sur le point de vue humain qu'institutionnel. En plus, il est noté un manque de coordination entre les différentes organisations régionales qui explique l'inefficacité des actions dans la lutte.

## Mots clés

Bassin du Lac Tchad,  
BokoHaram, Défis sécuritaires,  
Intégration régionale, Terrorisme

## ABSTRACT

This study focuses on the issue of security challenges in a context of regional integration at the level of the Lake Chad Basin. More precisely, it studies the security situation. It therefore tries to find an explanation for the ineffectiveness of the fight to stem the advance of terrorism despite the fact that this locality brings together several supranational organizations. The results obtained show that the countries constituting the basin are in a poorer security situation, both from a human and institutional point of view. In addition, it is pointed out a lack of coordination between the different regional organizations which explains the ineffectiveness of the actions in the fight.

## Keywords

Lake Chad Basin, Boko Haram,  
Security challenges, Regional  
integration, Terrorism.

## INTRODUCTION

Il existe déjà une littérature grise sur la relation entre les défis sécuritaires et les performances économique. Cette thématique a fait l'objet de nombreux travaux théoriques et empiriques. Après les insuffisances des modèles classiques (exogènes) à expliquer la croissance stable à l'équilibre, des auteurs comme Romer (ROMER, P., 1986: pp. 102-137), Lucas (LUCAS, R., 1988: pp. 3-42), Barro (BARRO, R.J., 1989: 35-2), Roubini et Sala-I-Martin (ROUBINI, N. & SALA-I-MARTIN, X., 1995: pp. 275-301) ont développé des modèles de croissance endogène selon lesquels la croissance du revenu correspond à l'accumulation du capital physique, l'accumulation du capital humain et la croissance de la productivité.

Du fait que ces modèles ne sont pas parvenus à expliquer les différences notées avec d'autres pays en termes d'accumulation et d'innovation, les chercheurs ont orienté leurs idées vers des variables institutionnelles, pour tenter de justifier les écarts de production entre pays inexpliqués par les seules variables économiques. Pour beaucoup d'entre eux, les causes sont les facteurs politiques et institutionnels dans le cadre du renouvellement des modèles de croissance.

C'est ainsi que Barro (BARRO, R. J., 1996) explique qu'il existe un intérêt particulier à la démocratie alors que Clague, et al. (CLAGUE, C. & al., 1996: pp. 243-276) insistent sur l'importance du respect des droits de propriété. Dans la même veine, Alesina et Perotti (ALEZINA, A. & PEROTTI, R., 1994, pp. 40-53) soulignent la nécessité de prendre en compte l'instabilité politique du pays. Rodrik (RODRIK, D., 2004: pp. 31-165) soutient qu'une bonne gouvernance serait une condition nécessaire pour améliorer les résultats économiques.

En outre, pour les partisans de la Nouvelle Économie Institutionnelle (NEI), les institutions efficaces expliquent en grande partie les écarts entre les succès des différentes économies, soutiennent Morchid (MORCHID, B., 2010), Rodrick (RODRIK, D., 2003), North (NORTH, D.C., 1990), Rosenberg et Birdzell (ROSENBERG, N. & BIRDZELL, L., 1986). Cette position, aussi claire que scientifiquement jouable, amène à voir les modèles économiques et politiques des pays du Bassin du Lac Tchad avec son phénomène d'insécurité, du fait des razzias accentuées par les exactions de la secte nigériane Boko Haram.

Des modèles empiriques sont également parvenus à montrer que des institutions de bonne qualité sont un gage de développement économique et de bien-être des populations. L'on note malheureusement le contraire dans bon nombre des pays riverains du Bassin. En effet, Scully (SCULLY, G.W., 1988: pp.652-662), Grier et Tullock (GRIER, K. & TULLOCK, G., 1989: pp.219-242), Barro (1996) et Isham et Pritchett (ISHAM, D. & PRITCHETT, L.H., 1997: pp.219-242) démontrent

l'existence d'une corrélation positive entre, d'une part, l'indicateur des libertés civiles, comme mesure du cadre institutionnel et, d'autre part, la croissance économique, pour la majorité des pays. Abordant dans le même sens, Kaufmann et al (KAUFFMANN, D. & al., 2010) montrent que la bonne gouvernance exerce un effet positif sur la croissance. A cela, s'ajoute un autre résultat identique obtenu par Acemoglu et al (ACEMOGLU, D., 2004). Leurs travaux dégagent un écart de croissance entre les pays riches et les pays pauvres. Ces auteurs soutiennent que cela est dû en grande partie à la différence dans la garantie des droits de propriété entre ces pays.

De leur côté, RODRIK, SUBRAMANIAN et TREBBI (RODRIK, D., SUBRAMANIAN, A. & TREBBI, F. 2002) insistent sur l'idée selon laquelle la garantie des droits de propriété accélère la croissance. Même si les travaux sur la relation entre le développement économique et les questions sécuritaires et institutionnelles sont importants, il faut noter que la littérature sur les défis sécuritaires dans un contexte d'intégration n'est pas abondante, ou du moins pas assez fournie. Aujourd'hui, dans la lutte contre le terrorisme propagé par la secte nigériane Boko Haram et autres groupes criminels et mafieux dans le bassin du Lac Tchad, le processus engagé par les Etats membres a pris un coup, entre la volonté de mener un combat commun d'une part et le principe de préserver la souveraineté développé par chaque pays d'autre part. Il devient ainsi légitime d'étudier les issues et la pertinence, voire l'efficacité des actions gouvernementales dans la lutte contre l'insécurité.

C'est dans ce contexte que nous traitons dans ce travail les défis sécuritaires en relation avec l'intégration régionale dans le bassin du Lac Tchad. Le choix de la zone se justifie par le fait que ce bassin est confronté depuis plusieurs années à des problèmes sécuritaires causés en grande partie par la violence et la terreur instaurées par des groupes islamistes tels que Boko Haram qui en ont fait leur zone de prédilection.

Notre étude a pour cadre les actions institutionnelles et étatiques menées par les pays riverains du Bassin du Lac Tchad (le Nigéria, le Cameroun, Le Niger et le Tchad), dans la lutte commune contre le phénomène d'insécurité dans le bassin conventionnel et surtout celle de la politique d'intégration des pays appartenant à ce regroupement.

Depuis plusieurs années, cette zone est marquée par de nombreux événements qui ont secoué et fragilisé la sécurité des États qui la composent. Parmi les défis sécuritaires, nous pouvons noter l'insécurité alimentaire, sanitaire, les problèmes de mal-gouvernance, de criminalité, d'inégalités sociales, de chômage, de changement climatique, entre autres. Il faut noter d'emblée que ces problèmes sécuritaires ont engendré de conséquences désastreuses, tant sur le plan humain qu'économique.

Cette situation d'incertitude nous amène à nous demander pourquoi les mécanismes régionaux de sécurité n'ont pas permis d'endiguer ces menaces sécuritaires dans le Bassin du Lac Tchad pour permettre une intégration régionale tant souhaitée par tout pays?

Ce travail a pour objectif global d'analyser les défis sécuritaires des communautés de cette localité dans un contexte d'intégration régional. De façon spécifique, il tentera dans un premier temps d'analyser la situation sécuritaire de la zone avant de discuter du rôle que pourrait jouer les communautés économiques régionales telles que la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) auxquelles appartiennent concomitamment le Nigéria, le Cameroun, le Niger et le Tchad.

## **1. LA QUESTION SÉCURITAIRE DANS LE BASSIN DU LAC TCHAD: UN ÉTAT DES LIEUX**

Afin d'analyser les défis sécuritaires dans la région du Bassin du Lac Tchad, nous avons tenté de dresser une matrice en faisant une classification des variables. Nous avons retenu cinq indicateurs, à savoir: la sécurité alimentaire, sanitaire et la faiblesse de la couverture sociale, la criminalité, l'inégalité sociale et le chômage, le changement climatique et la gouvernance. Le Tableau 1 dresse les différents indicateurs ainsi que leurs variables. Le Tableau 2 donne les statistiques des indicateurs des pays qui composent la région ainsi que les données de certaines régions pour une analyse comparatives. Les résultats montrent que pour la totalité des indicateurs, les signaux sont au rouge pour le Cameroun, le Niger, le Nigeria et le Tchad. Si on considère la sécurité alimentaire, sanitaire et la faiblesse de la couverture sociale, ces pays se retrouvent dans la dernière ligne de classement mondial dans le monde. Pire, si on s'intéresse à l'indice de couverture maladie (ICM), tous les quatre pays ont un indice inférieur à la moyenne des pays avec un développement humain faible.

Ce résultat prouve qu'il est rarement fait mention de couverture maladie dans les programmes politiques des pays concernés. Le même constat est fait si on s'intéresse à l'indice de développement humain. Seuls le Cameroun et le Nigéria ont un indice de développement humain au-dessus de la moyenne des pays avec un développement humain faible. Si on prend la situation au niveau mondial, tous les pays de zone ont un niveau de développement humain en dessous de la moyenne mondiale. La même situation se dessine pour les caractéristiques telles que l'espérance de vie en bonne santé et le taux de mortalité attribué à l'eau insalubre, aux services d'assainissement et d'hygiène. Le Tchad détient l'espérance de vie en bonne santé la plus faible (47.23

ans) suivi du Nigéria (48.95), du Cameroun (51.07) et du Niger (52.54). La situation est plus alarmante si on considère le taux de mortalité attribué à l'eau insalubre, aux services d'assainissement et d'hygiène, selon une étude réalisée en 2009 par l'Agence Française de Développement (AFD).

Au moment où les pays avec un développement élevé se trouvent à moins de 2 personnes pour 100.000 habitants, le Tchad est à 101 personnes pour 100000 habitants, le Nigéria 68.6, le Niger 70.8 et le Cameroun 45.2. Par ailleurs, pour les homicides, le Nigéria est de loin plus exposé que la moyenne au niveau mondial même si au Cameroun le nombre d'homicide est relativement faible. Si on s'intéresse au chômage, on note une relative différence avec les autres catégories de régions et le monde contrairement au coefficient d'inégalité humaine, où on voit que les pays du bassin du Lac Tchad ont une un niveau d'inégalité humaine plus élevé que la moyenne au niveau mondiale (20.2), selon la même source. Le Tchad est le pays avec une inégalité plus marquée (37.4).

Intéressons-nous maintenant à la qualité des institutions représentée ici par les six variables de gouvernance développées par Daniel Kauffman (KAUFFMANN, D. 2010). Le premier constat qu'on fait avec les pays du Bassin du Lac Tchad, c'est qu'en matière de gouvernance, il reste beaucoup à faire puisque la situation n'est pas reluisante. Pour tous les pays, les valeurs sont négatives (mauvaises performances). Par exemple par rapport à l'indicateur « stabilité politique et absence de violence » qui mesure la perception de la probabilité d'une déstabilisation ou d'un renversement de gouvernement par des moyens inconstitutionnels ou violents, y compris le terrorisme, les réalisations au sein des pays du Bassin du Lac Tchad sont très faibles : Cameroun -1.38, Niger -1.26, Nigéria -2.19, Tchad -1.48.

Pour mieux étayer ces statistiques décevantes, nous pouvons faire une comparaison avec un benchmark des pays africains. Toujours avec des issues de cette même base, nous constatons que Maurice a un score de -0.87, Cap-Vert -0.75 ; Seychelles -1,15 ; Sao Tomé et Príncipe 0.53, Zambia -0.14 et Rwanda -0.12 (Rapport AFD, 2009). L'indicateur « primauté du droit » mesure à quel point les individus et les compagnies portent la confiance ou la défiance par rapport aux lois de la société. Il mesure en particulier le fonctionnement et l'indépendance du système judiciaire, y compris la police, la protection des droits de propriété, la qualité de l'application des contrats, aussi bien que celle des crimes et la violence.

Pendant que les pays du bassin se distinguent pour leurs mauvaises réalisations (Cameroun (-1.08), Niger (-0.58), Nigéria (-0.88) et Tchad (-1.30)), c'est tout le contraire pour Maurice (0.78), Cap-Vert (0.45), Seychelles (0.20), (0.53) et Rwanda (0.12). Les résultats de la zone d'étude résulteraient des difficultés qu'ont connues les pays qui le composent, traduisant le manque de confiance de leurs citoyens à

l'endroit de leur système judiciaire. Ce même constat peut être fait si l'on considère tous les six indicateurs de gouvernance du *World Governance Indicators*.

Il apparaît clairement que la situation sécuritaire de cette zone explique pourquoi elle est confrontée à de véritables freins au développement économique ainsi que la prise en charge des populations de leur bien-être sociale. En plus de cela, le Bassin du Lac Tchad est réputé être un environnement en manque de concertation et d'implication de la société civile pour la prise de décision, un manque de confiance des citoyens à l'endroit de leur système judiciaire (indicateur de la primauté du droit très faible).

## **2. MENACE SÉCURITAIRE ET BESOIN DE RÉPONSE RÉGIONALE**

Il existe un grand nombre d'institutions créées dans le cadre de la paix et la sécurité dans le Bassin du Lac Tchad. Le Conseil de sécurité de l'ONU est aujourd'hui la tête de pont des institutions internationales du système des nations unies qui luttent pour la sécurité dans le monde. La situation dans le Lac Tchad ne pouvait que retenir l'attention d'une telle institution.

Le Conseil de Sécurité, un des organes spécialisés des Nations Unies a articulé certaines thématiques autour de la sécurité des personnes. Nous pouvons noter entre autres la protection des civils en période de conflit armé, du statut et de la protection des enfants dans les conflits armés, de la protection et du rôle des femmes dans la recherche de la paix et de la sécurité, des réfugiés et des personnes déplacées<sup>ii</sup>. A côté du Conseil de Sécurité des Nations Unies, se trouve également l'Union Africaine (UA) au niveau africain.

Le préambule de l'Acte de la création de cette institution africaine, les Présidents signataires se disent :

conscients du fait que le fléau des conflits en Afrique constitue un obstacle majeur au développement socio-économique du continent, et de la nécessité de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité comme condition préalable à la mise en œuvre de l'agenda 2061 dans le domaine du développement et de l'intégration.

Si l'objectif premier d'une organisation régionale ou sous régionale est d'abord et avant tout la protection des personnes et de leurs biens, force est de constater que l'Afrique peine à sécuriser ses populations. La sécurité est relative et varie d'un pays à un autre. C'est pourquoi les dirigeants se disent « résolus à promouvoir et à protéger les droits de l'Homme et des Peuples, à consolider les institutions et la culture démocratique à promouvoir la bonne gouvernance et l'État de droit ».

L'article 3 de l'Acte Constitutif de l'UA semble reconnaître l'importance de la paix et de la sécurité et fait état des objectifs de l'Union. La promotion de la paix et de la sécurité, la stabilité et la promotion de la bonne gouvernance sont entre autres les maîtres mots. Comme partout ailleurs sur le continent, il est difficile de voir un pays qui a réussi à atteindre ces objectifs fixés par l'institution panafricaine donc applicables aux États membres. Si les pays anglophones, à l'exception de quelques-uns, font mieux que ceux de la zone francophone où l'instabilité politique et la faiblesse des institutions de la République sont monnaies courantes, il n'en demeure pas moins le phénomène de terrorisme et de criminalité transfrontalière touche l'ensemble des États. En Afrique de l'Est avec la Somalie qui ne cesse de retenir l'attention du monde, l'Afrique de l'Ouest est confrontée depuis presque qu'une dizaine d'années à la déstabilisation des États des coups de force qui viennent s'ajouter aux activités des terroristes et autres narcotrafiquants qui secouent toute la bande sahélienne. Le Maghreb n'en finit pas non plus avec les conséquences du printemps arabe qui a succédé aux mouvements salafistes et extrémistes pour lesquels aucune fin n'est d'ailleurs envisagée.

Quant au Bassin du Lac Tchad, une particularité significative est qu'elle contient en son sein des pays qui appartiennent à fois à la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Niger et Nigéria) et à la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (Cameroun et Tchad). Connue comme étant une où sévit l'insécurité depuis la période précoloniale avec toutes sortes de pratiques criminelles, la situation s'est considérablement dégradée avec l'apparition de la secte nigériane Boko Haram qui ne cesse d'en faire son sanctuaire. Avec la régionalisation de la crise générée par ce mouvement islamiste, ces deux institutions tentent de régler de façon concertée cette crise. En plus de ces deux institutions supranationales, il y a la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) dont les quatre pays sont membres. Il faut toutefois noter que les États de la CEMAC n'ont pas mis en place des institutions propres en matière de sécurité humaine même si cette question est touchée par certains États de la CEMAC dans le sens de la protection civique, de gestion des catastrophes ou encore de la protection des individus à travers des dispositifs sécuritaires ou de défense (ATANGANA, E. M., 2017).

### **3. PARADOXE INSTITUTIONNEL DANS LA LUTTE CONTRE BOKO HARAM**

Si dans certains regroupements régionaux africains l'on note que les pays sont membres d'une seule institution régionale ou sous régionale, ceux qui composent le Bassin du Lac Tchad ont une particularité en termes d'appartenance à des regroupements régionaux différents. Il appartient à la fois à la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), à l'Union Économique et

Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), à la Communauté de États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), à la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), à la Commission du Bassin du Lac Tchad (CLBT) et à la Communauté du Golfe de Guinée (CGG).

Individuellement ou collectivement, les pays du bassin du lac Tchad ont mis en œuvre diverses stratégies pour endiguer la menace qui pèse sur la sécurité des personnes et de leurs biens. Deux principales approches ont été développées. Il s'agit de l'approche militaire et de l'approche de conciliation. En effet, bien que les États déclarent reprendre du terrain des mains des terroristes, la réalité et faits montrent que ces approches ne sont pas parvenues à endiguer de façon significative l'avancée du phénomène, encore moins à mettre fin au chaos et au désordre semé par ce fléau. Il s'agit ainsi de mettre en place en ensemble d'actions visant à dialoguer et à négocier avec le groupe terroriste afin de trouver une issue pacifique (AGBIBOA, D., 2013a; 2013b). L'image de la stratégie militaire, cette approche a échoué et s'est trouvée inefficace.

A côté des tentatives adoptées par les pays individuellement, les regroupements régionaux des pays du Bassin du Lac Tchad ont également tenté de mener des actions visant à régler le problème par le biais des mécanismes régionaux de sécurité. Parmi ces institutions figurent la CEDEAO, la CEEAC et la CBLT. En février 2015. Lors d'une réunion des membres de la CEEAC, il a été décidé d'harmoniser les efforts aussi bien stratégiques qu'opérationnelles avec les États membres de la CEDEAO afin d'éradiquer le terrorisme dans cette localité. En effet, la menace Boko Haram est de plus en plus pressante et meurtrière dans ces pays depuis sa création.<sup>iii</sup>

Le nombre d'exactions ne cessent d'augmenter de même que leur zone d'occupation. Selon Oyewole (OYEWOLE, S., 2015: pp. 42-432), ce groupe terroriste va continuer de perpétuer ses actions criminelles dont le bilan se situait par exemple en 2015 autour de vingt mille morts, deux mille kidnappings, un million six cent mille déplacés internes, cent quatre-vingtdouze mille réfugiés dans les pays voisins et cent cinquante écoles détruites rien qu'au Nigéria et au niveau des zones voisines. Au moment de sa création, les opérations de Boko Haram ne se faisaient sentir que dans le nord du Nigéria. Quelques années plus tard, le groupe a voulu internationaliser sa menace à travers les pays qui entourent le Bassin.

La régionalisation a commencé à se faire ressentir à partir de 2012 au sein des pays voisins du Nigéria avec qui il partage la Commission du Lac Tchad (Cameroun, Niger, Tchad). La CEDEAO de son côté a toujours montré sa volonté de nouer des partenariats avec la CEEAC pour lutter contre l'insécurité. De même que la commission du Lac Tchad. Malgré toutes ces initiatives, il est évident d'admettre que tous les mécanismes régionaux de sécurité sont voués à l'échec ou du moins n'ont pas permis d'endiguer la menace terroriste.

Dès lors il devient légitime de considérer que la multiplication des organisations régionales a rendu complexe la coopération au sein des mécanismes de sécurité régionale. En effet, il existe une sorte de cacophonie entre les dirigeants des institutions notamment entre la CEDEAO et la CEEAC. Même si l'idée d'une action commune et concertée pour lutter contre l'insécurité humaine est largement admise, il n'en demeure pas moins que chacune d'elle continue de mener des actions individuelles dans la lutte, puisque qu'on ne voit pas encore un organisme fédérateur qui laisse entrevoir que les dirigeants savent que la menace est régionale et elle nécessite une action régionale et commune.

Pour justifier ces arguments, Atangana (ATANGANA, E. M., 2017) rappelle les propos du président de la commission de la CEDEAO du 12 décembre 2015 lors du trente cinquième Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO :

« On ne le dira jamais assez, ce combat (contre Boko Haram) est celui de toute la CEDEAO et pas uniquement celui du Nigeria et des autres pays directement touchés par les actes criminels du mouvement ».

Cette déclaration suffit pour montrer que la CEDEAO faisait sienne la question de lutte contre Boko Haram, quoiqu'elle n'indique pas clairement l'utilité de se joindre à la CEEAC pour endiguer le phénomène. En plus de ce manque de coordination, Atangana (ATANGANA, E. M., 2017) y greffe un manque de leadership régional et un difficile monopole des zones déstabilisées par les terroristes. Selon lui, le manque de leadership régional peut expliquer la difficile dynamique de coopération entre les États de la région du Bassin du Lac Tchad pour contrer de manière efficace Boko Haram sur la base des mécanismes régionaux existants.

L'auteur fait appel au leadership traditionnel du Nigéria pour étayer son hypothèse. Selon lui le Nigéria demeure le leader naturel de par sa taille en termes de population, son poids économique et surtout de ses capacités militaires et diplomatiques qui lui ont permis de jouer ce rôle en Afrique de l'Ouest durant des décennies. Il faut toutefois noter que même si le statut de leader ne peut pas remis en cause, il n'en demeure pas moins que la montée en puissance du Tchad dans la résolution de la crise surtout au plan militaire.

Des auteurs, tels que Lecoutre (LECOTRE, D., 2016: p. 1) et Tisseron (TISSERON, A., 2015) ont montré que le Tchad a su se rendre incontournable dans la gestion des problèmes sécuritaires en s'érigeant comme un bouclier militaire contre le terrorisme aussi bien en Afrique Centrale qu'en Afrique de l'Ouest. Detlef (DETLEF, N., 2010: pp. 881-901) fonde également ses recommandations sur cette base. La constitution d'une alliance ou d'une coopération sécuritaire autour d'un leadership devrait ainsi se faire au sein des institutions supranationales pour pouvoir restaurer la paix. Sauf que cette velléité de leadership risque d'amener les Etats à

l'envisager dans une vision réaliste; ce qui risquerait de créer plus de faussées entre les membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad.

Car, le fait que les pays qui composent le bassin sont dans des différentes organisations laisse penser que la réponse collective des différents regroupements devrait permettre d'atteindre les objectifs en termes de lutte contre l'insécurité. Toutefois, les résultats obtenus et la recrudescence des attaques terroristes dans cette localité montrent que les actions menées sont loin d'être efficaces. Il y a donc lieu d'explorer d'autres opportunités et possibilités de mieux coaliser et conjuguer leurs efforts pour mieux faire face aux groupes terroristes et bandits qui opèrent en toute quiétude dans certaines localités du Lac Tchad. Ce sera un premier pas vers une réelle intégration dans ce contexte d'incertitude sécuritaire.

## CONCLUSION

L'objectif de cet article est de proposer une évaluation des questions liées à l'insécurité au niveau de la région du Bassin du Lac Tchad dans un contexte d'intégration régionale. En effet, le choix de cette thématique se justifie par le fait que cette zone a la particularité de réunir plusieurs regroupements régionaux. Nous avons fait dans un premier temps un état des lieux des problèmes liés à la sécurité et la criminalité sans oublier la sécurité alimentaire et sanitaire ainsi que la faiblesse de la couverture sociale, l'inégalité sociale et le chômage. Le changement climatique et la gouvernance n'ont été pas perdus de vue.

Dans un second temps, nous avons tenté de comprendre pourquoi malgré la présence de plusieurs institutions supranationales, les actions menées ne parviennent pas à endiguer la propagation des actions terroristes notamment celle du groupe islamiste Boko Haram. Les résultats montrent une insécurité en augmentation malgré les moyens déployés par les Etats.

La sécurité alimentaire n'est pas atteinte, l'indice de développement humain est faible. Il y a également l'indicateur de la primauté du droit qui est faible.

Concernant l'approche régionale dans la lutte contre l'insécurité, les résultats ont montré qu'il existe un manque de coordination entre les différents regroupements régionaux.

Dès lors, une meilleure coordination doublée d'un leadership au niveau des différentes institutions ainsi que la création d'une organisation centralisée s'avèrent nécessaire pour la lutte efficace contre l'insécurité humaine dans le Bassin du Lac Tchad qui, à terme devra permettre d'ouvrir la voie à une intégration régionale pour un développement socioéconomique, politique et culturel.

Une bonne coopération entre les pays riverains du Bassin du Lac Tchad passera nécessairement par là.

Ainsi, il est tout à fait normal que chaque Etat joue à la souplesse dans sa politique de souveraineté et de défense d'intégrité territoriale afin que les actions menées conjointement avec ses voisins soient efficaces.

En définitif, l'intégration régionale dans ce contexte d'insécurité prend du plomb dans l'aise à cause de l'absence de l'autorité de l'Etat dans les pays riverains du Bassin du Lac Tchad. Sans un Etat de droit et une présence effective sur toute l'étendue du territoire, toute tentative de stabilisation ou d'intégration aura un résultat insignifiant ou simplement vain. L'élaboration de toute politique de développement et de d'intégration régionale dans une vision de promotion de bonne gouvernance est vivement recommandée.

## ANNEXES

**Tableau 1 : variables et description**

Variables	Indicateurs	Sources	Années	Définitions
<b>Sécurité alimentaire, sanitaire et faible couverture sociale</b>				
Indice de couverture médicale	ICM	GHO	2017	Indice de couverture des services (qui mesure la couverture de certains services de santé essentiels sur une échelle de 0 à 100). La couverture universelle des soins de santé est définie comme la garantie que toutes les personnes ont accès aux services de santé nécessaires (y compris la prévention, la promotion, le traitement, la réadaptation et les soins palliatifs) de qualité suffisante pour être efficaces, tout en veillant à ce que l'utilisation de ces services n'expose pas l'utilisateur à des difficultés financières.
Indice de développement humain	IDH	UNDP	2019	Indice composite mesurant les résultats moyens dans trois dimensions fondamentales du développement humain : une vie longue et saine, le savoir et un niveau de vie décent. Voir la note technique sur le site <a href="http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2018_technical_notes.pdf">http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2018_technical_notes.pdf</a> pour plus de détails sur le calcul de l'IDH.
Espérance de vie en bonne santé	EVBS	GHO	2018	L'espérance de vie en bonne santé révèle la santé réelle d'une population contrairement à l'espérance de vie qui donne une indication sur la durée de vie moyenne d'une population (en année).
Taux de mortalité attribué à l'eau insalubre, aux services d'assainissement et d'hygiène	INSAL	UNDP	2016	Nombre de décès dus à la diarrhée, aux infections intestinales par les nématodes et à la malnutrition protéino-énergétique qui sont imputables à l'insuffisance des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, exprimé pour 100 000 habitants.

<b>Criminalité</b>				
Taux d'homicide	HOM	UNDP	2013-2018	Nombre de décès illégaux infligés à une personne dans l'intention de causer la mort ou des blessures graves, exprimé pour 100 000 personnes.
Réfugiés par pays d'origine (en milliers)	REF	UNDP	2019	Nombre de personnes qui ont fui leur pays d'origine parce qu'elles craignent avec raison d'être persécutées du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leurs opinions politiques ou de leur appartenance à un groupe social particulier et qui ne peuvent ou ne veulent pas retourner dans leur pays d'origine. Les réfugiés comprennent les personnes reconnues par la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, son protocole de 1967, la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, la définition des réfugiés contenue dans la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés de 1984 telle qu'incorporée dans les lois nationales, les personnes reconnues conformément au statut du HCR, les personnes bénéficiant de formes de protection complémentaires et celles qui bénéficient d'une protection temporaire. En l'absence de chiffres gouvernementaux, le HCR a estimé la population de réfugiés dans de nombreux pays industrialisés sur la base de 10 ans de reconnaissance individuelle des demandeurs d'asile.
<b>Inégalité sociale et chômage</b>				
Chômage total (en % de la population active)	CHO	UNDP	2019	Pourcentage de la population active âgée de 15 ans et plus qui n'a pas d'emploi salarié ou indépendant mais qui est disponible pour travailler et a pris des mesures pour chercher un emploi salarié ou indépendant.
Coefficient d'inégalité humaine	CIH	UNDP	2019	Inégalité moyenne dans trois dimensions fondamentales du développement humain. Calculée comme la moyenne arithmétique des valeurs de l'inégalité de l'espérance de vie, de l'inégalité de l'éducation et de l'inégalité des revenus en utilisant la méthodologie de la note technique (disponible sur <a href="http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2020_technical_notes.pdf">http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2020_technical_notes.pdf</a> ).
<b>Changement climatique</b>				
Personnes sans domicile fixe en raison d'une catastrophe naturelle	SDF	UNDP	2016	Nombre annuel moyen, exprimé par million de personnes, de personnes qui n'ont pas d'abri pour vivre à la suite de catastrophes naturelles, qui emportent avec elles leurs quelques biens et qui dorment dans la rue, dans l'embrasure des portes ou sur les quais, ou dans tout autre espace, de manière plus ou moins aléatoire.
Index de la liste rouge (valeur)	ILR	UNDP	2019	Mesure du risque d'extinction global pour des groupes d'espèces. Elle est basée sur les changements réels du nombre d'espèces dans chaque catégorie de risque d'extinction sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Elle va de 0, toutes les espèces classées comme éteintes, à 1, toutes les espèces classées comme moins préoccupantes.

Gouvernance				
Participation et Responsabilisation	PR	WGI	2018	Mesure le cadre dans lequel les citoyens d'un pays sont en mesure de participer au choix de leur gouvernement et de jouir de la liberté d'expression, de la liberté d'association et de la liberté des médias.
Stabilité politique et absence de violence	STA	WGI	2018	Mesurée comme la perception de la probabilité que le gouvernement soit déstabilisé ou renversé par des moyens anticonstitutionnels et violents, y compris la violence domestique et le terrorisme.
Efficacité des pouvoirs publics	EPP	WGI	2018	Mesure la qualité des services publics, la qualité et le degré d'indépendance de la fonction publique vis-à-vis des pressions politiques, la qualité de la formulation et de la mise en œuvre des politiques, et la crédibilité des engagements des gouvernements à l'égard de ces politiques.
Qualité de la réglementation	QR	WGI	2018	Mesurée comme la capacité du gouvernement à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des réglementations saines qui permettent et favorisent le développement du secteur privé.
Primauté du droit	PD	WGI	2018	Saisit les perceptions de la mesure dans laquelle les agents ont confiance dans les règles de la société et les respectent, et en particulier la qualité de l'exécution des contrats, les droits de propriété, la police, les tribunaux, ainsi que la probabilité de criminalité et de violence.
Lutte contre la corruption	CC	WGI	2018	Il s'agit de la perception de la mesure dans laquelle le pouvoir public est exercé à des fins privées, y compris les petites et grandes formes de corruption, ainsi que la « mainmise » des élites et des intérêts privés sur l'État.

Source: auteur

**Tableau 2: Quelques statistiques sur les défis sécuritaires**

	Cameroun	Niger	Nigeria	Tchad	DHH	DHB	Monde
ICM	4,67	7,74	3,75	4,49	77	46	65,33
IDH	0,563	0,394	0,539	0,398	0,753	0,513	0,737
EVBS	51,07	52,54	48,95	47,23	68,4	53,8	63,12
INSAL	45,2	70,8	68,6	101	1,9	47,6	11,7
HOM	1,4	-	34,5	-	-	6,3	5,6
REF	66,3	3,1	295,6	11,2	1269,1	9044,8	19834,1
CHO	3,4	0,5	8,1	1,9	6	5,8	5,6
CIH	33,4	27,4	35,2	37,4	10,7	31,3	20,2
SDF	140	177	7	38	143	119	152
ILR	0,840	0,936	0,856	0,916	-	-	-
PR	-1,10	-0,58	-0,41	-1,45	-	-	-
STAB	-1,38	-1,26	-2,19	-1,48	-	-	-
EPP	-0,80	-0,77	-1,02	-1,53	-	-	-
QR	-0,80	-0,64	-0,88	-1,11	-	-	-
PD	-1,08	-0,58	-0,88	-1,30	-	-	-
LC	-1,15	-0,58	-1,04	-1,41	-	-	-

Source: auteur

## NOTES DE FIN DE PAGE

- i. Corresponding author: [heurang.mahouli@gmail.com](mailto:heurang.mahouli@gmail.com), Université de N'Djamena (République du Tchad); Tel: +235 6629 5987, +235 9962 8850;
- ii. Rapport du Secrétaire Général du Conseil de Sécurité;
- iii. Certains situent sa création au milieu des années 1990 (Onuoha (2010); Waldek et Jayasekara(2011); Azumah, (2015).

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACEMOGLU; D. et al. (2004), « Income and Democracy », Working paper, Massachusetts Institute of Technology.
- AGBIBOA, D. (2013a), « Is Might Right? Boko Haram, the Joint Military Task Force, and the Global Jihad », *Military and Strategic Affairs*, Vol. 5, N° 3.
- AGBIBOA. D. (2013b), « The Ongoing campaign on terrorism in Nigeria: Boko Haram versus State », *International Journal of Security and Development* 2 (3), 52, pp. 1-18.
- ALESINA, A. & PEROTTI. R. (1994), *The Political Economy of Budget Deficit*: A.
- ATANGANA, E., M. (2017), *Le Bassin du Lac Tchad face aux nouvelles formes de menace: La difficile dynamique de réponse régionale face à la montée en puissance du groupe terroriste islamiste Boko Haram*, *Mémoire de Maîtrise en Études Internationales*, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal.
- BARRO, R. J. (1989), « A Cross-Country Study of Growth, Saving, and Government ». NBER Working Paper N° 2855, pp. 35-52.
- BARRO, R. J. (1996), *Determinants of Economic Growth: A Cross-Country Empirical Study*. Cambridge, MA: MIT Press, 1997. xii + 145, pp. 22.50 (cloth), 12.50 (paper); ISBN: 0-26202421-7 (cloth), 0-262-52254-3 (paper), pp. 2-119.
- CLAGUE, C. & al. (1996), “Property and contract rights in autocracies and democracies”. *J. Econ Growth* 1, pp. 243-276.
- DETLEF, N. (2010), « How to Compare Regional Power: analytical concepts and research topics », *Review of International Studies*, Vol. 36, pp. 881-901.
- GRIER, K. & TULLOCK, G. (1989), « An empirical analysis of cross-national economic growth », 1951-1980, *Journal of Monetary Economics*, 1989, vol. 24, issue 2, pp. 259-276.

- ISHAM, D. & PRITCHETT, L. H. (1997), « Civil Liberties, Democracy, and the Performance of Government Projects » *The World Bank Economic Review*, Volume 11, Issue 2, May, Pages 219-242.
- KAUFMANN, D. & al. (2010), « The Worldwide Governance Indicators: A Summary of Methodology, Data and Analytical Issues ». World Bank Policy Research Working Paper N° 5430. [http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=1682130](http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1682130) (24/03/2021).
- LECOUTRE, D. (2016), « Le Tchad: Puissance de circonstance », *Le Monde Diplomatique*, juin 2016, p. 11.
- LUCAS, R. (1988), « On the mechanics of economic development », *Journal of Monetary Economics*, 1988, Vol. 22, issue 1, pp. 3-42.
- MORCHID, B. (2010), « La qualité des institutions constitue-t-elle une barrière à la relance économique? Application à un échantillon de pays africains », *CODESRIA*, 21/12/2010, Dakar, pp.1-25.
- NORTH, D. C. (1990), « The New Institutional Economics and Development », Washington University, St. Louis, Vol. 183, 480 pages.
- OYEWOLE, S. (2015), « Boko Haram, Insurgency and the war against terrorism in the Lake Chad region »; *Strategic analysis*, 39: 4, pp. 428-432.
- Panel Data Analysis, *Global Business & Economics Anthology*, ISSN: 1553±1392,
- RODRICK, D. (2004), « Trade, Growth, and Poverty, *Journal of Economic Growth* », Vol. 9, N° 2 (Jun., 2004), pp. 131-165.
- RODRIK, D.(2003), « Institutions, Integration, and Geography: In Search of the Deep Determinants of Economic Growth, « In Search of Prosperity: Analytic Country Studies on Growth, ed. by Dani Rodrik, (Princeton, New Jersey: Princeton University Press);
- RODRIK, D., SUBRAMANIAN, A. and TREBBI, F. (2002), «Institutions Rule: The Primacy of Institutions over Geography and Integration in Economic Development», CID Working Paper N° 97, Center for International Development, Harvard University, Cambridge, MA.
- ROMER, P. (1986), « Increasing Returns and Long-Run Growth », *The Journal of Political Economy*, Vol. 94, N° 5, pp. 1002-1037.
- ROSENBERG, N. & BIRDZELL, L. (1986), « How the West Grew Rich: The Economic Transformation of the Industrial World ». By Nathan Rosenberg and L. E. Birdzell Jr.,

(New York: Basic Books, Inc., 1986. Pp. xii 353. \$19.95). *American Political Science Review*, 80(3), 1087-1088. DOI:10.2307/1960624.

- ROUBINI, N. & SALA-I-MARTIN, X. (1995), A growth model of inflation, tax evasion, and financial repression, *Journal of Monetary Economics*, 35, 275-301.
- SCULLY, G. W. (1988), « The Institutional Framework and Economic Development », *The Journal of Political Economy*, Vol. 96, n° 3, pp. 652-662.
- TISSERON, A. (2015) « Tchad: Émergence d'une puissance régionale? », Institut Thomad More, Juillet 2015, Note d'actualité 34. Volume I, March 2019, pp. 40-53.

# DU TERRORISME RURAL À LA RÉSILIENCE COMMUNAUTAIRE : UNE ANALYSE À PARTIR DU SOCIAL (ADAMAOUA-CAMEROUN)

Par: *Toumpigum Missa Daniel*

*Doctorant en sociologie Rurale et Urbaine/Université de Ngaoundéré (Adamaoua-Cameroun)*

## RÉSUMÉ

Au lendemain du 11 septembre 2001 ponctué par les attentats du World Trade Center aux USA, il sied de souligner que plusieurs pays du monde en général, et spécifiquement ceux de l'Afrique, sont confrontés à une graduation de l'extrémisme violent, variant par conséquent d'un espace géographique à un autre. Boko Haram au Nigéria, au Niger, au Tchad et au Cameroun, AQMI en Algérie et au Sahel, *Al-Chabaab* en Somalie, pour n'en citer que celles-ci, constituent entre autres des organisations extrémistes africaines qui sèment la terreur selon les observations du Général Carter Ham. Or, au-delà de ce qui a été appréhendé jusqu'ici comme actes terroristes, il est légitime de s'intéresser au concept d'un point de vue épistémologique, d'appréhender une compréhension plus large du terrorisme. Toutefois, si le politique matérialisé par une agrégation de frustrations individuelles caractérise en majeure partie le terrorisme classique, entraînant la volonté des activistes de se faire entendre par le biais de la médiatisation de la violence, la criminalité organisée contemporaine sise dans les villages de l'Adamaoua se rattache singulièrement à une prédation. Ce terrorisme rural dont il est question, ne s'inscrit ni dans une perspective idéologique, ni même politique dans une certaine mesure. Il est plutôt lié à ce qui peut être qualifié comme une entreprise criminelle orchestrée dans l'espace villageois, dont l'enjeu reste plus économique. L'ampleur des assauts des gangsters entraîne un abandon des espaces ruraux qui sont reconquis progressivement par les ripostes paysannes. Néanmoins, la complexité de l'insécurité campagnarde dans le département de la Vina pour être plus précis, laisse entrevoir des paysanneries menacées par la recrudescence des kidnappings. Les vies humaines pour les assaillants sont converties en rançons. Désormais, à la place des anciennes modalités du banditisme rural, en l'occurrence le vol de bétail, le pillage des récoltes et les phénomènes de coupeurs de route, la quasi-totalité des villages de la région de l'Adamaoua est confrontée aux prises d'otages avec demande substantielle de rançon.

## Mots clés

Insécurité campagnarde, Terrorisme rural, Extrémisme violent, Prédation, Riposte paysanne.

## ABSTRACT

In the aftermath of September 11, 2001, punctuated by the World Trade Center attacks in the USA, it should be noted that several countries in the world in general, and specifically those of Africa, are facing a graduation of violent extremism, varying by consequent from one geographic space to another. Boko Haram in Nigeria, Niger, Chad and Cameroon, AQIM in Algeria and the Sahel, *Al-Chabaab* in Somalia, to name but a few, among others, constitute African extremist organizations which sow terror according to the observations of General Carter Ham. However, beyond what has been understood so far as terrorist acts, it is legitimate to be interested in the concept from an epistemological point of view, to apprehend a broader understanding of terrorism. However, if the political materialized by an aggregation of individual frustrations characterizes for the most part classic terrorism, leading to the will of activists to be heard through the media coverage of violence, contemporary organized crime located in the villages of the Adamawa is singularly linked to a predation. This rural terrorism in question is not part of an ideological perspective, nor even a political one to a certain extent. Rather, it is linked to what can be qualified as a criminal enterprise orchestrated in the village space, the stakes of which remain more economical. The scale of the gangster attacks led to the abandonment of rural areas which were gradually reconquered by peasant responses. Nevertheless, the complexity of the rural insecurity in the department of Vina to be precise, suggests peasantry threatened by the upsurge in kidnappings. Human lives for the attackers are converted into ransoms. Now, instead of the old methods of rural banditry, in this case the theft of cattle, the plundering of crops and the phenomena of roadblocks, almost all the villages of the Adamawa region are faced with the phenomenon of hostage-taking with demand for ransom.

## Keywords

Rural insecurity, Rural terrorism, Violent extremism, Predation, Peasant response.

## INTRODUCTION

Les événements majeurs ont en réalité marqué la genèse du XXI<sup>ème</sup> siècle parmi lesquels, les enjeux et les défis sécuritaires. En effet, depuis les attentats du 11 septembre 2001, le monde en général, et le continent noir en particulier est confronté à une montée significative de l'insécurité. Le banditisme structurel et transfrontalier, les trafics illicites d'armes et de drogues, la divagation des bandes armées, le terrorisme et l'extrémisme violent, si nous nous référons à ces cas de

figures, sont de part et d'autre des formes d'insécurité qui nourrissent au jour le jour l'actualité de la sous-région Afrique centrale. C'est d'ailleurs partant de cette idée d'inconfort sécuritaire, qu'il importe de relever l'état des lieux selon lequel, les villages du département de la Vina sont loin d'être en marge des conséquences des crises sociopolitiques et militaires, observées au-delà des frontières camerounaises. À cet effet, il est adéquat de dire qu'ils sont victimes dans une certaine mesure de leur hospitalité, puisque l'on enregistre une transhumance humaine significative due aux crises centrafricaines, tchadiennes et même nigérianes.

D'emblée, mentionnons *a priori* que notre étude s'inscrit dans un contexte où, le monde rural camerounais et plus précisément celui de la région de l'Adamaoua est confronté depuis une dizaine d'années à une armature de violence exacerbée par les mutations des phénomènes d'insécurité. Par ailleurs, le vol de bétail, le pillage des récoltes, le phénomène *zarguina* ou de « coupeur de route » transcendé par le *rapping* de personnes avec exigence de rançon, constituent les dynamiques d'insécurité qui taraudent les paysanneries. Pour mieux cerner cette problématique, il est clair de souligner que nous sommes parti d'un constat simple selon lequel, notre volonté à nous *scotcher* quotidiennement à notre petit poste récepteur (radio), dans l'optique de bénéficier des informations régionales, nationales et même internationales, nous a permis de saisir les difficultés que traversent singulièrement les ruraux de la région de l'Adamaoua.

En effet, il fut difficile de passer une journée sans que l'on n'entende parler des assauts terrifiants, voire les actes macabres des preneurs d'otages observés sur les populations villageoises, respectivement ceux ayant un capital économique significatif. Cet état de cause a aiguisé notre curiosité dans la mesure où, il a posé les jalons pour une compréhension plus approfondie de la situation sécuritaire des populations rurales. Bien aussi, les presses écrites en l'occurrence, *L'œil du Sahel* et *Château News*, nous ont permis de mesurer l'ampleur de l'insécurité rurale. À titre indicatif, un des numéros du journal *L'œil du Sahel* laissait percevoir comme titre, l'information ci-après : « Les Mbororos perdent 1060 bœufs en 6 mois » (*L'œil du Sahel*, du lundi 31 août 2020). *La quasi-totalité des villages s'est vidée suite aux assauts des gangsters – les écoles à Martap, et plus précisément le seul Lycée de ladite localité qui couvre environ 70 villages est désert. Car, nous enregistrons moins de 200 élèves de la 6<sup>e</sup> en Tle*, nous témoigne le Sous-préfet de Martap (entretien effectué le 28 septembre 2020). Au surplus de quoi, les victimes des *rappings* sont mutilées ou assassinées par leurs bourreaux du fait de la lenteur des rançons. C'est dans ce contexte terrifiant, qu'il convient de rattacher aux actions des gangsters, une dimension terroriste pour la simple raison que la vie en campagne est devenue déserte au point où, l'on assiste à une momification de l'espace villageois. Les paysans, comme le témoigne Yaya Robert se réservent d'investir dans le pastoralisme, ni moins dans l'agriculture intensive de peur d'être la cible

privilegiée des ravisseurs (Entretien effectué le 20 novembre 2020). Autant de pratiques malsaines qui méritent d'être conceptualisées dans ce que nous entendons par terrorisme en milieu rural.

C'est partant d'ailleurs de cette situation trouble dans l'espace paysan, que nous voulons tout au long de ce travail, présenter en dépit de la recrudescence des phénomènes d'insécurité, l'existence des mécanismes endogènes déployée par les communautés villageoises elles-mêmes dans le but d'endiguer le *gangstérisme paysan*. Tout compte fait, l'objectif de ce papier vise non seulement à porter un regard épistémique sur la conception du terrorisme, mais également cerner à travers la mobilisation sociale, la riposte des populations villageoises face à la montée significative de l'insécurité campagnarde. Pour y parvenir, trois articulations majeures hormis le cadre physique et la méthodologie structurent notre travail. La première table sur une approche épistémologique du terrorisme. La seconde, sur les phénomènes de prises d'otages observés comme une nouvelle modalité du terrorisme rural. Quant à la troisième articulation, elle porte respectivement sur la préservation de l'intégrité villageoise.

## I. CADRE PHYSIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

Deux éléments fondamentaux sont étudiés ici. Il s'agit de la présentation de la zone d'étude d'une part, et la méthodologie choisie d'autre part.

### A. Présentation de la zone d'étude

L'unité d'observation qui fait objet de notre analyse est le département de la Vina. Grosso modo, quatre localités à savoir : Ngan-ha, Bélel, Nyambaka et Martap, ont été choisies pour mener à bien cette étude. Le choix de ces localités s'explique par l'intensité des phénomènes d'insécurité. Globalement, la Vina dont il est question dans ce travail, constitue une des subdivisions territoriales que compte la région de l'Adamaoua. Elle est séparée au Nord par le département de Rey-Bouba et plus précisément par l'arrondissement de Touboro. Au Sud, elle se délimite par le département du Mbéré. À l'Est par la République centrafricaine et la République du Tchad. Quant à la partie Ouest, elle partage ses frontières avec les départements du Djérem, Banyo et Tignère.

### B. Approche méthodologique

La présente étude se veut exclusivement qualitative. C'est pourquoi, l'approche méthodologique adoptée pour la réalisation de cette contribution s'est essentiellement focalisée sur les entretiens individuels et de masse, les observations

et la revue critique de littérature. Nos différents entretiens se sont effectués entre autres au sein des domiciles des enquêtés, dans les lieux de service et les chefferies coutumières. Le choix de ces espaces se justifie par rapport à la discrétion souhaitée par nos informateurs. Dès lors, les données collectées à l'aide des outils tels que : les guides d'entretien et la grille d'observation nous ont permis de procéder à une analyse de contenu. Toutefois, les résultats obtenus au cours de ce processus ont fait objet des séquences analytiques ci-dessous.

## II. DU TERRORISME CLASSIQUE AU TERRORISME RURAL : UNE AUTOPSIE ÉPISTÉMIQUE

D'emblée, soulignons que la conceptualisation du terrorisme dans le monde en général reste jusqu'ici ambiguë dans la mesure où, il n'existe guère une formule arrêtée susceptible de le définir efficacement. Néanmoins, une *criminologisation* du dit phénomène laisse observer dans sa globalité le champ sémantique de la violence qui désacralise l'être humain. À ceci, connote le champ lexical de la peur tel que la terreur, les prises d'otages, les amputations, les attentats kamikazes ou à voitures piégées, les tueries, entraînant par conséquent la psychose chez les populations. Cependant, affirmer l'existence d'un modèle universel caractérisant le terrorisme de nos jours demeure sceptique, étant donné que cette forme d'insécurité varie dans le temps et d'un espace géographique à un autre. Pour certains essayistes, les actes terroristes relèvent de la volonté des individus à exprimer leurs sentiments de frustration via la terreur administrée aux populations. Autrement dit, les actions des terroristes sont motivées par les revendications corporatistes. Ce type de terrorisme est le plus observé, car il se base sur des principes idéologiques et politiques. Pourtant, la conception du terrorisme dans une certaine mesure mérite d'être relativisée. C'est d'ailleurs sous cet angle qu'il importe de relever l'idée selon laquelle, si pour certains États les terroristes sont présentés comme des individus extrêmement violent et juridiquement condamnable, pour d'autres nations, ces mêmes acteurs sont identifiés comme étant des combattants de la liberté. Par conséquent, leurs revendications passent nécessairement par la violence dans l'optique de susciter une forte médiatisation (Manacorda, 2013).

De ce qui précède, notons que la criminalité organisée identifiée dans les espaces ruraux de l'Adamaoua, ne saurait être éloignée dans sa globalité des actes rattachés au terrorisme. Même si cette forme d'insécurité paysanne diffère de l'idée générale véhiculée jusqu'ici par le terrorisme classique, elle s'illustre tout de même à travers des pratiques terrifiantes. En effet, les vies humaines sont conditionnées par l'accumulation du gain. Les individus sont quotidiennement enlevés de telle sorte qu'investir dans le pastoralisme, ou dans une activité économique conséquente demeure problématique. Bref, la richesse rime avec « malédiction » au pont où, les

familles se déconstruisent du fait des assauts permanents des nouveaux maîtres du banditisme contemporain. Or si l'on se situe sur une perspective durkheimienne, il est légitime de comprendre que le crime est un phénomène conforme à l'équilibre social, vu qu'il est considéré comme un fait social normal (Durkheim, 1967). Ce caractère nécessaire de la « délinquance » se rattache aussi aux travaux de Balandier portant respectivement sur la régulation sociale à travers l'ordre et le désordre (Balandier, 1988). Ainsi, le terrorisme rural ou encore la mafia paysanne d'une manière particulière, se présente sociologiquement comme une forme de désordre dont les causes se rattachent, soit aux *dynamiques du dedans* ou aux *dynamiques du dehors* (Balandier, 1971).

### III. LES CAUSES EXO-ENDOGÈNES DU TERRORISME RURAL

L'ampleur de la crise sécuritaire observée dans les villages du département de la Vina s'illustre par les facteurs ordre externe et interne.

#### A. *De la porosité des frontières à la prolifération d'armes : les catalyseurs de la mafia paysanne ?*

Depuis les indépendances des années 1960, la quasi-totalité des États de l'Afrique centrale traverse des zones de turbulences exemplifiées par les crises sociopolitiques et militaires. La gravité des insurrections sous régionales explique parallèlement les transferts non contrôlés d'Armes légères et de Petit Calibre (ALPC). En effet, la prolifération effrénée d'armes dans la CEMAC est une suite séquentielle des conflits ayant animé l'historicité de cette partie du continent noir. La spirale de violence observée en République centrafricaine, au Tchad tout comme en République Démocratique du Congo, a favorisé dans son ensemble une inondation d'armes et munitions acquises légalement par les États, et plus ou moins illégalement par des individus qui optent dans une certaine mesure pour le « marché noir ». Or, l'Assemblée Générale des Nations Unies dans l'optique de lutter contre la criminalité organisée, a adopté le 31 mai 2001 des résolutions fermes par rapport à la fabrication et le trafic illégal d'armes à feu, tout comme leurs pièces éléments et munitions (Valverde, 2004). Au de-là de ces mesures préventives onusiennes, la situation demeure inquiétante, étant donné que de nos jours une estimation de 500 millions d'armes légères circule dans le monde, soit environ 100 millions d'armes pour la zone Afrique (*Ibidem*). Loin d'*hyperboliser* le contexte actuel, il est important de souligner que l'ampleur des trafics d'armes laisse entrevoir une recrudescence significative dont la gravité situationnelle croît plus vite par rapport aux maladies contemporaines. Leurs conséquences entraînent toutefois des effets néfastes sur l'économie, le social, le politique pour ne citer que ces exemples.

Partant de ces cas de figure, notons que dans les localités telles que Bélel, Nyambaka, Martap, ou encore Ngan-ha, les activités macabres des ravisseurs ont parfois connu du succès suite aux matériels de guerre qu'ils disposent. Le plus souvent lorsqu'ils sont capturés, au-delà des outils de fabrication artisanale qu'ils utilisent pour mener à bien leurs actions, l'on note aussi les armes modernes telles que les Ak-47 ou les Kalachnikovs. Celles-ci témoignent à suffisance le caractère exogène de leur provenance. Toutefois, il nécessite de mentionner que toutes les armes, en circulation dans le continent africain en général et plus précisément dans la région de l'Adamaoua, ne proviennent forcément pas de l'occident (LangumbaKeili, 2009). Une part de responsabilité revient également aux forgerons endogènes. Ceux-ci par un recyclage d'objets métalliques, exhibent leur talent dans la fabrication artisanale des armes blanches (couteaux, arcs, lances) et à feu. Ces outils de défense localement montés sont de nos jours manipulés avec dextérité par les assaillants dont les motivations visent non seulement à semer la terreur, mais aussi à bénéficier sous un autre angle des retombées du banditisme structurel.

### **B. De la justice personnalisée, au règlement de compte entre bouviers et éleveurs:**

#### **les facteurs de l'insécurité campagnarde**

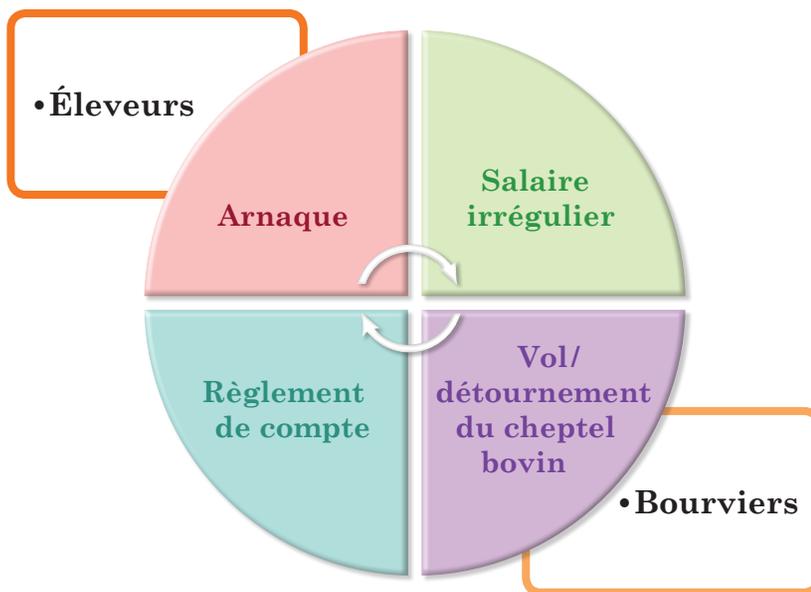
Les relations conflictogènes observées le plus souvent entre les vachers et les éleveurs, aboutissent pour la plupart du temps aux règlements de compte entre ces antagonistes. De vraisemblance, les rivalités naissent généralement des situations où, les bergers malgré la pénibilité de leur exercice, sont victimes d'exploitation. En effet, d'après les informations recueillies auprès de Bobo Souleymanou, il est évident de noter le fait selon lequel : *certains éleveurs rémunèrent leurs bergers avec des sommes insignifiantes dans le but de créer un climat de dépendance totale, voire d'exprimer en d'autres termes leur hégémonie économique* (entretien effectué le 20 septembre 2020). Ce contrôle social dû à la préservation des intérêts *égocentristes*, est à l'origine de la mise sur pied des stratégies parallèles de survie en ce sens où, les bergers se mobilisent parfois autour des entreprises criminelles pour se faire justice.

Partant ainsi du principe de domination, il est adéquat de noter la situation selon laquelle, s'il existe des liens entre les individus, ceux-ci sont plus ou moins déterminés par l'entraide. Le mérite dû à la tâche effectuée est loin d'être la chose la mieux partagée. Par conséquent, le champ économique au sens bourdieusien du terme, est présenté comme le lieu de compétition où les luttes d'intérêts sont monnaie courantes. Les interactions entre les bouviers et les éleveurs en clair, sont légiférées par des rapports de force et de faiblesse, si l'on se réfère à Thomas Hobbes (1983). À cet effet, la force se matérialise non seulement par le contrôle économique, mais également par l'affirmation culturelle et politique. Ces dernières

constituent en revanche, des vecteurs de frustrations ou participent aux rapports conflictogènes qui existent entre les agents sociaux.

C'est à ce niveau, que se greffent majoritairement les coups bas entre éleveurs et vachers. Vraisemblablement, la tâche qui incombe le berger de jour comme de nuit, est celle de s'assurer du bon état des animaux dont il a la lourde mission de veille. Il tient informer en temps réel son patron, de la situation du cheptel en cas de difficulté. Ces gardiens qui arpentent les zones difficiles au péril de leur vie, parcourent les centaines de kilomètres, à la recherche du pâturage, protègent les bœufs contre les voleurs et les animaux féroces (Ishagah Alim, 2014), sont rémunérés au-dessous des multiples efforts fournis. La justification du travail abattu comme le souligne le commandant de brigade Baba Hamadou est loin d'être la réalité du salaire perçu (entretien effectué le 26 septembre 2018). Parallèlement, protecteurs de plusieurs millions de francs investis dans l'élevage, bon nombre de bergers selon nos enquêtes, survivent au lieu de vivre. Car, le salaire mensuel obtenu par un berger employé par un éleveur citadin est estimé à environ 15.000 francs CFA par mois (KossoumnaLiba'a, 2016). Et ceci s'explique en fonction du nombre de bêtes mises à sa disposition. Soit une estimation de 15 à 20 têtes. À l'opposé, pour les éleveurs vivant au sein des villages, la rémunération varie entre 20.000 et 30.000 francs CFA. En dépit de tout, certains éleveurs s'illustrent par une irrégularité des salaires alloués. Parfois, ils se démarquent par des promesses non tenues. Ces ensembles de facteurs animent en majeure partie leurs ouvriers à se reconverter dans le gangstérisme, nous déclare Bobo Djideré (Entretien effectué le 29 septembre 2020).

**Figure 1 : Rapport d'intérêts entre éleveurs et bouviers**



*Source : Toumpiguim Missa, enquête de terrain, mai 2020*

Partant de la figure ci-dessus, il nécessite de dire que les rapports entre les vachers et les éleveurs dans les localités de Bélel, Ngan-ha, Martap et Nyambaka sont quelquefois couronnés d'arnaques et de quête permanente du profit. Cette situation nous permet d'observer avec le Commandant de Brigade Baba (*op.cit.*) l'état des lieux selon lequel, des règlements de comptes sont majoritairement enregistrés entre les bouviers et leurs patrons pour la simple raison que les « closes de travail » qui lient ces acteurs ne sont point respectés. Raison pour laquelle, les éléments empiriques recueillis à ce sujet auprès de certaines personnes ressources font état de ce que, les bergers affirment appartenir à des groupes criminels, ou d'être à l'origine d'un coup monté pour le simple fait qu'ils sont mal payés ou exploités par les éleveurs.

#### IV. PRISE D'OTAGES ET EXIGENCE DE RANÇON : UNE NOUVELLE MODALITÉ DU TERRORISME RURAL

Une rétrospection de la crise sécuritaire exemplifiée par les phénomènes de coupeurs de route dans la partie septentrionale du Cameroun fait état de ce que, la complexité des routes due aux dispositifs sécuritaires entrepris par le gouvernement dans les années 1995 à 1999, va contraindre les *zarguina* (des coupeurs de route) à reconfigurer leurs modes opératoires. Ainsi, dès l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle, l'on a observé une montée inquiétante des nouvelles formes d'insécurité parmi lesquelles, les phénomènes de *kidnapping*, et dont le recours aux rançons constitue une modalité contraignante pour libérer les otages. Dès lors, si par le passé, l'enrichissement illicite s'effectuait par les razzias du bétail, transposées par les embuscades sur les axes routiers, la nouvelle tendance du banditisme paysan contemporain, s'oriente quant à elle vers les enlèvements de personnes avec demande de rançon. Les bœufs jadis convoités par les voleurs ont laissé progressivement place aux êtres humains présentés comme objet de transition entre ravisseurs et familles houspillées.

Les cibles sont bien circonscrites (vieillards, jeunes, pères de famille ou mères), bref les personnes dites importantes, susceptibles de créer la pression au sein des autres membres de familles, sont tenues en captivité. Généralement, elles sont capturées lors des assauts effectués à des heures inopinées (mais le plus souvent la nuit). Ces victimes sont séquestrées par la suite au fin fond des broussailles, systématiquement préparées par leurs bourreaux. Parfois les montagnes constituent les lieux de refuge des assaillants, où les décisions sont entreprises sur le sort des personnes capturées. Les actions des assaillants respectent le plus souvent un calendrier bien précis. La saison sèche à cet effet, contrairement à la saison pluvieuse est présentée comme une période propice de l'année au cours de laquelle, l'on enregistre un taux élevé d'enlèvements de personnes avec exigence de rançon. Ceci s'explique par la baisse des cours d'eau qui favorise par ailleurs la fluidité des mouvements des ravisseurs.

### Image 1: Illustration d'une personne tenue en captivité



*Source: Dessin réalisé par Toumpiguim Missa, septembre 2020*

Cette image est inspirée de notre entretien avec Mamoudou Bello, un ex-otage. Ne pouvant avoir les photos empiriques, qui illustrent en réalité l'état de vie des otages en cabane, nous avons jugé nécessaire de matérialiser les informations véhiculées par notre enquête sur ce dessin. De là, il est évident d'observer, un otage ligoté dont l'âge peut s'évaluer entre 60 et 80 ans environ. À côté de lui, se trouve un jeune-homme cagoulé et vêtu de pantalon militaire (voir morphologie), tenant en main une arme. Son comportement nous laisse imaginer qu'il s'adresse avec un ton autoritaire à sa victime.

De ce qui précède, il nécessite de dire que cette image véhicule en partie à quoi ressemble la vie en brousse quand on est la cible privilégiée des ravisseurs. Plusieurs familles dans cet état, ont perdu des proches par fusillade ou par pendaison. Certaines, ont assisté impuissamment à leur démembrement (une oreille, un membre supérieur ou inférieur). Ces différentes actions macabres perpétrées par les assaillants, s'expliquent de part et d'autre par l'absence de la rançon exigée, ou des simples règlements de compte.

#### ***A. Bergers Mbororos: entre victimisation et « bourreausation »***

S'il est bien vrai, d'admettre que la population villageoise Mbororo constitue dans son ensemble la tranche la plus touchée par les phénomènes de prise d'otages avec exigence de rançon, il n'est pour autant pas à exclure sous un autre angle la partition de certains bouviers Mbororos dans l'entreprise criminelle. Or, si nous nous situons sur une trajectoire de victimisation, l'évidence laisse percevoir d'après de nombreuses plaintes véhiculées par la MBOSCUA, que les éleveurs

et bergers Mbororos sont pour la plupart des cas victimes des rapineries. Leurs chiffres d'affaires ces trois dernières années, évaporés dans le « rançonnisme » avoisineraient des centaines de milliards, d'après les informations indiquées par l'Association pour le développement des Mbororos au Cameroun (MBOSCUDA). Toutefois, loin de présenter essentiellement cette communauté dans une posture de victimisation, soulignons tout de même que certains acteurs appartenant à ce groupe social constituent des individus peu ordinaires qui sèment la terreur dans l'espace villageois. Leurs actions relèvent de ce que nous entendons par « bourreausation ». Autrement, il revient pour nous à travers ce concept de présenter les bergers Mbororos, non pas comme des victimes des enlèvements, mais plutôt comme des agents sociaux qui animent *a contrario* l'insécurité dans le monde rural. Telle est l'idée centrale que vise cette partie.

Au-delà des motivations actuelles qui favorisent l'intégration des bergers Mbororos dans l'entreprise criminelle, dont nous avons évoqué dans nos paragraphes précédents, un regard rétrospectif de l'entrée en scène des Mbororos dans le banditisme rural s'explique par les crises écologiques observées au sud du Sahara (Saïbou Issa, 2006 : 122). En effet, les études menées par nos prédécesseurs et singulièrement celles de Saïbou Issa (*Ibidem*), font état de ce que, les éleveurs ayant perdu leur cheptel lors de la grande sécheresse des années 1972 (qui s'est tout de même répercutée jusqu'aux années 1985 et 1996), se sont reconvertis dans des travaux champêtres pour certains et pour d'autres dans le gardiennage du bétail des éleveurs ayant connu peu de désastres. Or, il convient de dire que le Mbororo *a priori* s'identifie par le nombre croissant de bétails qu'il dispose, d'où le concept « élevage sentimental ». Ainsi, l'identité culturelle devenue problématique par les *effets pervers* de la crise environnementale, certains bouviers dans l'optique de reconstruire un « chemin » reluisant, vont emprunter des voies peu orthodoxes. Détournement du cheptel mis sous leur garde, enlèvement d'enfants d'éleveurs, construction et participation au sein des groupes de coupeurs de routes, vulgairement appelés *zarguina*, etc., constituent entre autres les champs d'action des bergers désœuvrés (*Ibid.*), et dont les pesanteurs anthropologiques imposent une richesse bovine. Bien plus, aujourd'hui ils sont identifiés comme des « têtes pensantes » de la rapinerie paysanne, étant donné qu'ils sont à chaque fois interpellés par le tribunal militaire pour formation et participation au sein des bandes armées.

## V. DE LA PRÉSERVATION DE L'INTÉGRITÉ VILLAGEOISE : ENTRE CRISE DE L'ÉTAT, ET LE RETOUR DU SOCIAL

Cette partie a pour but de présenter l'implication de la population rurale dans la lutte contre le phénomène de prises d'otages.

## A. De l'État en crise, à la mobilisation sociale

Face au gangstérisme paysan, les contraintes sociologiques ont amené les paysans du département de la Vina en général, en collaboration avec les autorités administratives à tabler sur les difficultés sécuritaires qui taraudent au quotidien l'espace villageois. De cette volonté collective à endiguer l'insécurité campagnarde, il est adéquat de mentionner l'apport indéniable de la société civile dans le maintien de l'intégrité territoriale. Pourtant, il convient de dire que l'État moderne véhiculé par la colonisation, a le monopole de l'ordre sécuritaire. Or, les réalités sociologiques actuelles, qui mettent en exergue la complexité des phénomènes d'insécurité, imposent pour la plupart des cas des nouvelles politiques sécuritaires. C'est pourquoi, il est anodin de masquer de nos jours l'apport de la population civile face à l'intelligence des bandits de la brousse, dès lors que leurs actions demeurent globalement complexes. En revanche, faire recours aux auxiliaires comme mesure de réponse est une des stratégies qui camouflent en réalité les limites de l'État moderne. Par conséquent, les chefs traditionnels longtemps intégrés dans l'appareil étatique après les indépendances constituent les pivots de l'ordre sécuritaire endogène.

Même s'il est souvent admis au sein de ces autorités traditionnelles des actions prédatrices relevant des intérêts égocentriques, indiquons tout de même que le concept « défense populaire » qui intègre à la fois l'État et la société civile, reste un impératif. C'est dans ce sillage, qu'il est évident de dire que la population villageoise de la région de l'Adamaoua, représente une « main d'œuvre » significative dans la préservation de la paix. Nous pouvons expliquer cela par les signes de faiblesse de l'État camerounais tenaillé par de multiples crises sécuritaires. La lutte contre BokoHaram, le contrôle de la frontière Est (régulièrement menacée par les exactions des rebelles centrafricains), et la crise sécessionniste dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, sont de part et d'autre les différents champs d'action qui émaillent, ou absorbent significativement l'État du Cameroun. C'est face à cette situation critique, qu'il est légitime d'observer de nos jours dans les paysanneries que renferme le département de la Vina, une forte implication de la population villageoise dans la gestion sécuritaire. Cependant, le renseignement qu'elle fournit et sa mobilisation dans les groupes de comité de vigilance représentent les voies royales dont le *leitmotiv* réside sur l'éradication, voire la réduction de l'insécurité en milieu rural à sa plus simple expression.

## B. Population paysanne et culture du renseignement

Commençons tout d'abord par définir ce qu'on entend par *culture du renseignement*. Vraisemblablement, ledit concept se rattache à la production des informations susceptibles de traquer ou de dérouter les actions *mafiavéliques* des

ravisseurs. Autrement dit, la culture du renseignement intègre une partition adéquate des agents locaux non seulement dans la collecte des informations nécessaires, mais aussi sur sa transmission. Partant de l'historicité des communautés traditionnelles de l'Adamaoua en particulier, il est clair de noter que les sociétés paysannes se sont longtemps démarquées comme des agents informateurs. Elles ont participé à la collecte des informations matérielles et immatérielles, que ce soit dans la lutte contre le vol de bétail ou encore la riposte engagée contre les phénomènes de coupeurs de route. Dans le même ordre d'idées, leurs actions dans le département de la Vina constituent de nos jours un maillon central dans la lutte contre le grand banditisme qui anime l'espace rural. Dans une certaine mesure, nous dirons que l'appui des populations villageoises dans le maintien de l'ordre constitue une pierre angulaire sur laquelle les appareils répressifs de l'État se greffent. C'est pourquoi, il nécessite de souligner que les informations sont produites à la base par les civils, et progressivement acheminées auprès des autorités compétentes.

Le plus souvent, la collecte des informations s'effectue secrètement dans les lieux publics tels que les marchés, et tout autre lieu de masse. Les cas de pistage ne sont pas à exclure. En groupe ou individuellement, les mouvements des individus suspectés sont discrètement interprétés par des agents secrets engagés pour ladite tâche. Plusieurs assaillants ont été neutralisés dans ce sens, comme le témoigne l'officier de police Baba Elie (entretien effectué le 18 septembre 2020). En effet, pour ce dernier, la collaboration de la population rurale dans la production du renseignement jusqu'ici reste indispensable en ce sens où, les réseaux de gangsters ont été démantelés. Le cas, portant arrestation des chefs de gang tels qu'Awalou et Manou dans la localité de Martap demeure une parfaite illustration des actions civilo-militaires.

Dans un contexte de crise sécuritaire, il est indispensable de relever l'état selon lequel, la recherche du renseignement est loin d'être une évidence puisque, n'a-t-on pas coutume de dire : « qui détient le renseignement a le pouvoir » ? Cette assertion s'inscrit en droite ligne avec la Commissaire divisionnaire Brigitte Henri, pour qui le renseignement est sans doute un outil stratégique de domination dans la mesure où, il est un pouvoir central convoité par tous (Brigitte Henri, 1998). À titre indicatif, le personnage Jack Bauer qui figure comme acteur principal de la série télévisée *24 h chrono*, est une des représentations optimales d'un agent secret dont l'efficacité relève d'un ensemble de renseignements produits et orientés par la *cellule antiterroriste*.

De cette métaphore inspirée des acteurs fictifs des films *hollywoodiens*, se hisse en droite ligne les actions des paysans de la localité de Ngan-ha, Bélel, Nyambaka et Martap. Ils forment dans leur ensemble ce que le philosophe camerounais NjohMouelle qualifie d'« oracle de la société » (NjohMouelle, 1996). Autrement

dit, ces agents locaux se présentent pour les autorités administratives non seulement comme des collecteurs d'informations, mais aussi des relayeurs qui assurent des tâches parfois réservées aux forces de maintien de l'ordre et de défense. Surveillances permanentes, patrouilles pédestres et souvent motorisées, sont quelques-unes des tâches observées au quotidien.

La franche collaboration entre l'État et la population civile laisse déduire par endroit un retour à la normale étant donné que, les bandits de grand chemin qui jadis semaient la terreur sont traqués. Les campagnes momifiées par la recrudescence des enlèvements de personnes avec demande substantielle de rançon, sont progressivement reconquis par leurs occupants habituels. Ces victoires glanées sont le résultat d'une symbiose d'actions entre forces étatiques et forces civiles. C'est dans cette coalition ou ce sillage de riposte, que plusieurs renseignements fournis aux autorités militaires et administratives ont permis d'anticiper, voire de neutraliser des gangsters venant soit des républiques voisines, en l'occurrence la République Centrafricaine et la République du Tchad, soit des groupuscules formés au sein des paysanneries. À titre d'exemple, dans le mois de mars 2020, quatre (4) malfrats dont les nommés Abdou Manu, Aliou Adamou, Abakar Oumarou et Adamou Souley ont été neutralisés par la BRIM (une des forces républicaines) dans la localité de Bélel suite aux informations véhiculées par la population villageoise. Les cas de figure intégrant les civiles dans la préservation de l'intégrité territoriale sont loin d'être exhaustifs, car des réseaux de cache d'armes et munitions ont été découverts dans le même sens, tout comme des bandes armées ont été démantelées (entretien effectué le 17 novembre 2019 avec Hamayadji).

### *C. Stratégie de riposte communautaire : entre instruments et actions des forces d'autodéfense paysanne*

S'il importe de parler d'une autre partition de la population villageoise dans la préservation de l'intégrité locale, celle-ci réside dans la formation des groupes d'autodéfense, vulgairement appelés comités de vigilance. Ainsi, parler de leurs actions revient inéluctablement à présenter leur dévouement dans l'arène locale. Rappelons-le volontiers, les comités de vigilances contrairement aux forces républicaines, ont pour outils de défense, les armes de fabrication artisanale. En effet, la caricature de ces forces de maintien de l'ordre d'un autre genre nous présente des hommes munis d'armes blanches telles que les fusils traditionnels, localement appelés *ngaoundalou gomzer*, les arcs, les gourdins et les lances pour ne citer que ces matériels de défense. Ces instruments de chasse convertis en outils dissuasifs sont le plus souvent arborés par des groupes de vigilance installés pour la plupart du temps aux abords des frontières villageoises. Généralement, ceux-ci sont composés de personnes parfaitement aguerries à la vie de brousse (Seignobos, 2011). Ces groupes d'autodéfense, bien structurés, s'appuient sur des principes

moraux et les règles fondamentales qui régissent entre autres la vie en campagne. Des cas d'indiscipline à l'opposé, sont culturellement sanctionnés. Néanmoins, il est évident de constater une solidarité ambiante au sein des différents groupes de vigiles. Car, ils vivent soudés autour des valeurs qu'ils partagent. Ces acteurs sélectionnés sous le regard vigilant des autorités traditionnelles et administratives mènent simultanément des patrouilles et les fouilles systématiques au sein des paysanneries et au-delà des frontières locales. Des rondes de surveillance sont régulièrement entreprises dans l'optique de maintenir au fixe le moral et l'objectif visé.

Comme des policiers, dont les missions consistent à identifier au passage toute personne « étrangère », les comités de vigilance postés à l'entrée et la sortie des villages, filtrent les mouvements des individus. Les personnes suspectées sont stoppées et rigoureusement interrogées. Interpellations permanentes et fouilles systématiques, sont entre autres les routines journalières et nocturnes qui incombent ces *agents civils de la sûreté locale*. Cependant, pour atteindre leurs objectifs, une avalanche de stratégies est mise en exergue. Chacun dans un rôle bien précis, participe au maintien de l'ordre local. Pour ce faire, il n'est pas surprenant de voir certains villageois monter la garde sur des montagnes, se percher parfois sur les branches d'arbres, ou encore stationnés dans des endroits élevés du village. Toutes ces techniques traditionnelles dissuasives, riment avec la notion de « prévention communautaire ». Les mouvements irréguliers sont immédiatement descellés et transmis aux autres membres de la localité. En revanche, relevons qu'au-delà de ces dispositifs sécuritaires, des bémols sont parfois observés dans les rangs des comités de vigilances. Sinon, comment expliquer la recrudescence des enlèvements de personnes bien que des mesures soient entreprises. À ce sujet, certaines indiscretions font état de ce que, quelques acteurs stratégiques au sens crozien du terme (Crozier et Friedberg, 1992), insérés au sein des groupes de défense paysanne constituent des moteurs de l'insécurité rurale dans la mesure où, ils ventilent les informations aux ravisseurs. Dans le même ordre d'idées, certains chefs traditionnels sont présentés comme des entrepreneurs criminels, qui nourrissent les phénomènes de *rapping*. En dépit de ces brebis galeuses animées par des intérêts égoïstes, soulignons que les actions protectrices des ruraux demeurent jusqu'ici indispensables.

Les dévouements des comités de vigilance en complicité avec les autres villageois de la localité de Goundjel-Nyagoï à titre indicatif, portèrent ses fruits en juin 2016. En effet, selon les informations recueillies, le domicile du berger Abdoulaye fut séquestré dans le mois de juin 2016 par un groupe de malfrats. Ledit bouvier et sa femme Nehatou sont pris en otage et soumis à des sévices corporels. Alertés par des bruits irréguliers, quelques membres de comités de vigilance de ladite localité en patrouille, vont opposer une riposte spontanée par une *chasse à l'homme*. À cet effet, l'un des ravisseurs le nommé Baboa Hama Hamadama, est

rattrapé. Celui-ci est soumis à un verdict populaire au cours duquel, il succomba. Cette étude de cas est souvent perceptible dans le monde rural où des populations en colère procèdent par une forme de *justice* dite *populaire*.

De vraisemblance, la *justice populaire* renvoie généralement à une réponse violente de la population face aux malfaiteurs (NkouMvondo, 2002). Même si cette situation paraît moins récurrente dans notre champ d'investigation, du fait des exigences des droits de l'homme, notons tout de même que la crise des appareils répressifs de l'État, illustrée par des défaillances juridiques, amène parfois les populations à se faire justice par des méthodes parallèles. Celles-ci consistent à administrer au bandit à l'aide d'une seringue, des doses de produits malsains pour l'organisme, et susceptibles de stimuler une mort précoce. Si le malfrat en question n'est pas bastonné au point de mourir, une autre méthode à cet effet consiste à lui faire boire de petits morceaux écrasés de bouteille, le tout mélangé dans un verre d'eau. Ces ensembles de manœuvres entraînent impérativement la mort des bandits après quelques heures. Néanmoins, mentionnons que pour la plupart des cas, lorsqu'un ravisseur est neutralisé par les comités de vigilance, ceux-ci se tâchent de le transférer auprès des juridictions compétentes. Les commissariats et les brigades au niveau local sont présentés comme des lieux où les assaillants sont momentanément incarcérés (Entretien effectué le 26 Septembre 2018 avec Baba Ahmadou).

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

*In fine*, il est évident d'indiquer que l'*homo socialis*, s'est toujours illustré par sa volonté à s'opposer à la barbarie et à l'inconfort sécuritaire. Vivre dans un espace où règne une sécurité au sens étendu du terme, constitue par ricochet son *leitmotiv*, puisque pour se développer les individus ont besoin d'un environnement sain. C'est d'ailleurs la raison fondamentale pour laquelle, la recherche d'une stabilité qu'elle soit liée à la sécurité alimentaire, sanitaire, sociale, brève une sécurité totale, définit *in situ* l'être humain. C'est pourquoi, dès l'histoire antique à nos jours, une fois que l'homme est confronté aux difficultés existentielles, il se tâche de mettre sur pied des mesures d'adaptation dans l'optique de contrôler les différentes menaces qui l'accablent. L'*homo sapiens*, par ses migrations à la quête du bien-être, forgea *a priori* sa personnalité sur une sécurité générale. Bien plus, aujourd'hui les communautés villageoises face aux assauts des preneurs d'otages dans la région de l'Adamaoua, ont érigé des stratégies de défense dans l'optique de préserver l'intégrité campagnarde. Pour ce faire, dans le but de lutter contre le gangstérisme rural contemporain, les ripostes paysannes s'observent de part et d'autre à travers la mobilisation sociale, la formation des comités de vigilance et la recherche du renseignement.

Les recommandations énumérées ci-après sont formulées dans le but de prévenir et de lutte contre l'insécurité paysanne. Il est question de :

- Réinstaurer l'autorité de l'État par la mise sur pied des brigades, des postes de polices et des détachements militaires au sein des villages éloignés que constitue particulièrement la région de l'Adamaoua. Doter ces unités du matériel adéquat de défense et de mobilité.
- Renforcer la surveillance au niveau des frontières par un filtrage systématique. Il est principalement question des frontières reliant le Cameroun et la République Centrafricaine, le Cameroun et la République Tchadienne et le Cameroun et la République fédérale du Nigéria.
- Revoir les politiques d'encadrement des jeunes sans emploi.
- Revoir le statut juridique et financier des comités de vigilance dans l'optique d'encadrer efficacement ces acteurs civils.
- Mettre sur pied des mécanismes adéquats dans le but de gérer et d'éviter les conflits agropastoraux. Régulariser dans la même lancée le statut financier des bergers.

## SOURCE ET BIBLIOGRAPHIE

- Balandier G., (1988), *Le désordre, éloge du mouvement*, Paris, Fayard.
- –, (1971), *Sens et puissance, les dynamiques sociales*, Paris, PUF.
- Brigitte Henri, (1998), *Le renseignement : Un enjeu de pouvoir*, Paris, Economica.
- Crozier M. et Friedberg E., (1992), *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, Collection points Essais.
- Durkheim E., (1967), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 16<sup>ème</sup> édition.
- Hobbes T., (1983), *Léviathan, traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république Ecclésiastique et civile*, Paris, Sirey.
- Ishagah Alim, (2014), « Le vol des bovins dans les lamidats de Tignère et de Galim-Tignère de 1828 à 2014 : État des lieux, enjeux et répression », Mémoire de Master recherche en Histoire, Université de Ngaoundéré.
- Kossouma Liba'a N., (2016), « Étude sur les conflits agro-pastoraux dans les régions camerounaises du Nord, Adamaoua et Est », Rapport d'étude, Université de Maroua.

- Langumba Keili F., (2008), « Le problème des transferts d'armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest », in *La dynamique complexe des armes légères en Afrique de l'Ouest*, Forum du désarmement.
- *L'œil du Sahel*, du lundi 31 août 2020.
- Manacorda S., « Les conceptions de l'Union européenne en matière de terrorisme », in Henry Laurens, et Mireille Delmas-Marty (dir.), *Terrorismes-Histoire et droit*, CNRS Éditions, Paris, octobre 2013.
- Njoh Mouelle E., (1996), *De la médiocrité à l'excellence*, Yaoundé, Éditions Clé.
- Nkou Mvondo P., (2002), « La justice parallèle au Cameroun: la réponse des populations camerounaises à la crise de la justice de l'Etat », in *Droit et société*, 51/52.
- Saïbou Issa, (2006), « La prise d'otages aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad: une nouvelle modalité du banditisme transfrontalier », in *Polis, Revue Camerounaise de science Politique*, 13(n° 1-2).
- Seignobos C., (2011), « Le phénomène zargina dans le Nord du Cameroun. Coupeurs de route et prises d'otages, la crise des sociétés pastorales mbororo », in *Afrique contemporaine*, 3(n° 239).
- Valverde B., (2004), « Le trafic illicite d'armes légères », DESS de Géopolitique, Université Paris Panthéon-Sorbonne.

# LES CAUSES SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRORISME ET DE LA VIOLENCE POLITIQUE DANS LES PAYS DE L'UEMOA

Par: *D<sup>r</sup> Edem AMOU*  
*FASEG / Université de Lomé*

## RÉSUMÉ

L'objectif principal de cet article est d'étudier empiriquement les causes socio-économiques du terrorisme et de la violence politique dans les pays de l'UEMOA. Etant donné que notre variable dépendante (nombre d'attaques terroristes ou nombre de victimes d'attaques terroristes) est une donnée de comptage, nous avons utilisé la spécification économétrique d'une régression binomiale négative par panel pour montrer dans un premier temps que dans ces pays, l'argument économique classique du coût d'opportunité est confirmé. En d'autres termes, plus l'ensemble des opportunités économiques actuelles des individus est important, plus la probabilité ou la volonté qu'ils soient impliqués dans une activité terroriste est faible. Deuxièmement, nos résultats montrent également que la brutalité terroriste (mesurée en nombre de personnes tuées) est positivement associée au PIB réel par habitant et au niveau d'éducation élevée des jeunes chômeurs vivant dans une situation de privation économique. Enfin l'instabilité politique constitue également un facteur clé d'explication de la recrudescence du terrorisme dans la zone UEMOA.

## Mots clés

le chômage, la  
démocratie, l'éducation,  
le PIB, le terrorisme.

## 1. INTRODUCTION

En s'inspirant de Sandler, Tschirhart, et Cauley (1983), il est possible de définir le terrorisme comme « l'usage prémédité, menacé ou effectif de la force ou de la violence pour atteindre un objectif politique par la peur, la contrainte ou l'intimidation »<sup>1</sup>. Une telle définition englobe les quatre caractéristiques de l'activité terroriste telles que présentées par Shughart (2006), à savoir (i) l'utilisation de la violence (ou de la menace de violence) à des fins politiques; (ii) un plan d'action

planifié; (iii) un comportement sans limite en dehors du contexte d'une conduite légitime de la guerre; et (iv) l'effort visant à induire une peur et un sentiment d'insécurité disproportionnés chez les personnes, en particulier les civils<sup>2</sup>. Les explications économiques les plus importantes des racines du terrorisme se concentrent généralement sur deux aspects principaux<sup>3</sup>.

D'une part, les mauvaises conditions économiques et le manque d'opportunités économiques sont censés favoriser l'émergence du terrorisme et de la violence politique. En fait, la pauvreté et l'inégalité des revenus alimenteraient la frustration, la haine et les griefs qui rendent la violence politique plus probable. En fait, en présence d'une pauvreté généralisée, le coût d'opportunité pour les individus est très faible. Cela est censé favoriser le processus de recrutement entrepris par les organisations terroristes. Ce point (qui repose sur l'argument classique du coût d'opportunité) est communément appelé l'argument de la privation économique. La source la plus récemment citée de l'argument de la privation économique est de Davies, Graham, et Gurr (1969) qui a étudié les causes profondes de la violence politique dans les sociétés occidentales.

Une deuxième interprétation des causes du terrorisme peut trouver ses fondements dans la théorie de la modernisation. Ainsi, selon cet argument théorique développé par Olson (1963), la croissance économique devrait produire un changement dans la répartition des intérêts, de manière à alimenter les griefs de certains groupes de la société. L'intuition de base de cet argument est que les changements socio-économiques à long terme affectent les conditions socio-économiques. Dans cette optique, les organisations terroristes prospéreraient si elles étaient capables de recueillir et de capitaliser les doléances des perdants. Par conséquent, le terrorisme et la violence politique apparaîtraient en présence de la croissance et du développement économiques.

En ce qui concerne la brutalité des événements terroristes, ces dernières années, certains universitaires ont également exposé et testé l'hypothèse selon laquelle l'activité terroriste est positivement liée à l'éducation et au niveau de vie. En d'autres termes, des individus mieux éduqués deviendraient des terroristes plus sanguinaires ce qui prédit une relation positive entre l'éducation et l'activité terroriste.

Cet article contribue à examiner le rôle du chômage et de l'éducation des jeunes comme déterminants du terrorisme et de la violence politique dans l'UEMOA. Il y a eu beaucoup de recherches sur les déterminants du terrorisme, et elles ont été résumées dans Gassebner et Luechinger (2011) et Krieger et Meierrieks (2011). Les études portant sur le rôle de la jeunesse dans le terrorisme sont quelque peu limitées. Notre motivation pour considérer l'effet du chômage et de l'éducation des jeunes proviennent spécifiquement du rôle de trois déterminants du terrorisme

mis en évidence dans la littérature: l'explosion du nombre de jeunes, le chômage et l'inégalité.

L'architecture également peu conforme d'État-providence et l'absence des droits politiques et civils des citoyens dans une large mesure augmentent les inégalités au sein de nos pays. Dans ces conditions favorables à l'instabilité, la violence politique et le terrorisme sévissent dans les pays de l'UEMOA. Il est donc intéressant d'étudier comment et par quel canal la violence politique et le terrorisme sont favorisés dans ce contexte. L'objectif principal de ce document est d'étudier empiriquement les causes socio-économiques du terrorisme et de la violence politique dans les pays de l'UEMOA. Autrement dit, le but principal de ce travail est de découvrir les conditions socio-économiques préalables au terrorisme, à savoir «les facteurs qui préparent le terrain pour le terrorisme à long terme»<sup>4</sup>, tels que définis par Crenshaw (1981).

L'article est structuré comme suit: La section 2, aborde la revue théorique et empirique. La section 3, présente l'échantillon de pays et quelques faits stylisés sur la violence politique. Dans la section 4, présente la méthodologie, les principales variables explicatives et les sources. La section 5 présente et discute les résultats économétriques et vise à expliquer l'émergence des événements terroristes. La section 6 résume et conclut le papier.

## **2. REVUE DE LA LITTÉRATURE SUR L'ÉMERGENCE DE LA VIOLENCE POLITIQUE ET DU TERRORISME**

Comme mentionné dans l'introduction, il existe plusieurs raisons de croire que le chômage des jeunes a une relation de cause à effet positive avec le terrorisme. Le terrorisme est une forme de criminalité, souvent avec un objectif politique. Par conséquent, la motivation du terrorisme est en partie ancrée dans la motivation du crime. Il ressort de l'étude de Becker (1968) qu'un chômeur est davantage incité à commettre un crime parce que les coûts d'opportunité de tels actes sont faibles. Le faible coût d'opportunité de la criminalité peut également conduire au terrorisme tant que d'autres facteurs sont présents, tels que des griefs politiques. Par conséquent, le chômage augmente l'incitation à rejoindre un mouvement terroriste. Il permet également aux organisations terroristes de recruter facilement des volontaires (Krieger et Meierrieks; 2011).

Plusieurs études analysent les conditions économiques et l'émergence de la violence politique et du terrorisme. En particulier, le mécontentement économique est généralement associé à l'émergence de la violence politique. Deux grandes théories peuvent être proposées pour expliquer ce phénomène.

Un premier argument fondé sur le mécontentement économique est popularisé sous le nom de privation économique. Il s'agit d'un élément de la théorie plus large de la privation relative telle qu'elle a été exposée par Gurr (voir Gurr, 1968; Gurr, 1970a, b). L'épine dorsale de cette théorie est la différence perçue entre les gains attendus et les gains réels des individus. Chaque fois qu'un tel écart devient collectif, il alimente la colère et la frustration qui se traduisent facilement par une violence collective. Selon la théorie, lorsque le mécontentement se répand au sein des sociétés, les individus et les groupes sont plus susceptibles de se tourner vers la violence politique et les troubles civils. Au cours des dernières décennies, la théorie de Gurr(1970) est devenue la référence majeure d'une abondante littérature qui analyse les implications des conditions socio-économiques sur l'émergence de la violence politique, même si les résultats empiriques ont donné des résultats parfois mitigés. (Voir entre autres (Bohlken et Sergenti, 2010; Brush, 1996; Muller et Weede,1990).

Un deuxième argument peut être défini comme l'intervention de la modernisation. Tout d'abord, Olson (1963) a suggéré que la croissance économique pourrait alimenter l'agitation sociale et politique. C'est en quelque sorte un contre-argument à la théorie de la modernisation telle qu'exposée par (Lipset, 1959) et récemment confirmée par Gundlach et Paldam (2009). Ainsi, dans son argumentation, Olson a soutenu qu'en présence d'une croissance économique rapide, plusieurs déséquilibres sont susceptibles de se produire, déterminant ainsi un degré plus élevé d'inégalité qui s'avère être étroitement lié à l'émergence de troubles sociaux et de violence politique. Selon Olson "La croissance économique en particulier la croissance économique rapide implique donc de vastes changements dans les méthodes de production. Elle implique de vastes changements dans l'importance des différentes industries, dans les types de main-d'œuvre demandés, dans la configuration géographique de la production. Elle implique de vastes changements dans les modes et les lieux de vie et de travail des personnes. Par-dessus tout, la croissance économique implique de vastes changements dans la répartition des revenus". En particulier, Olson a identifié deux forces à l'œuvre à court terme: (1) premièrement, les prix augmentent plus rapidement que les salaires qui sont rigides. Cela peut conduire à un effondrement généralisé du pouvoir d'achat des individus; (2) deuxièmement, les améliorations technologiques dans certains secteurs spécifiques peuvent entraîner un déplacement de la demande de main-d'œuvre vers des travailleurs plus qualifiés.

Les deux théories ne sont pas nécessairement incompatibles entre elles. Elles peuvent être interprétées comme complémentaires. Elles mettent en évidence différents aspects qui génèrent la violence politique. Une première différence fondamentale est que l'argument d'Olson est dynamique alors que la théorie de la privation relative de Gurr(1970), dans sa formulation originale, peut être considérée comme une théorie statique. En fait, dans Olson (1963), l'accent est mis sur la

transition d'un équilibre social à un autre. Une deuxième différence entre les deux théories est que, selon l'argument de Gurr (1970), le grief prend forme en présence d'une distance positive entre les gains attendus et les gains réels des individus ou des groupes.

Notre travail est également lié à la littérature (essentiellement empirique) sur les causes profondes du terrorisme. Ces documents diffèrent les uns des autres sur plusieurs aspects tels que l'échantillon de pays, la période d'étude, etc. En dépit de ces différences, il existe des conclusions communes. En général, il existe deux grandes catégories de résultats sur les causes profondes du terrorisme.

Un groupe de travaux confirme que les facteurs économiques tels que la pauvreté et l'inégalité réduisent le terrorisme. Li et Schaub (2004) constatent qu'il existe une relation négative entre le développement économique d'un pays et une plus grande ouverture commerciale et le nombre d'incidents terroristes à l'intérieur du pays. Berrebi (2007) note la relation positive entre le manque d'opportunités d'emploi et la probabilité que les jeunes rejoignent des groupes terroristes. Blomberg et Hess (2006) constatent une relation positive entre le développement économique et le terrorisme transnational dans les pays à revenu élevé et une relation négative dans les pays à faible revenu.

Le deuxième groupe, en revanche, affirme que les facteurs politiques et institutionnels sont les principaux déterminants du terrorisme. Par exemple, (Oyefusi, 2009) examine les raisons de la participation des jeunes à la violence politique dans le delta du Nigeria et constate que l'éducation combinée au chômage incite les jeunes à participer à la violence politique. (Caruso and Schneider, 2013) trouvent des preuves d'une association positive entre le chômage des jeunes et le terrorisme en Europe occidentale. (Caruso and Gavrilova, 2012) constatent une relation positive entre le taux de croissance du chômage des jeunes et le terrorisme en Palestine.

### **3. LE TERRORISME ET LA VIOLENCE POLITIQUE DANS LES PAYS DE L'UEMOA : FAITS ET CHIFFRES**

La présente étude est basée sur un échantillon de 8 pays : Benin ; Burkina Faso ; Cote d'Ivoire ; Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo. Dans les pays de l'échantillon, il y a beaucoup de raisons spécifiques qui cadreraient avec la présence du terrorisme. Tous les pays sont des pays à revenu faible, caractérisés par un niveau faible de développement humain, conformément à la définition et à la mesure du PNUD.

En outre, ils ont connu de croissance économique rapide au cours des années de l'étude. Ces pays ont connu une croissance économique rapide entre 1990 et 2018 sauf après la crise économique mondiale de 2008 et la crise politique de 2011 en Côte d'Ivoire. En 2017 par exemple, la croissance globale des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) est de plus de 6,7%. L'éducation est en voie d'expansion dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). En fait, les indices d'éducation calculés par le PNUD dépassent la moyenne possible. L'indice d'éducation mesuré par le PNUD vise à rendre compte des résultats relatifs d'un pays en matière d'alphabetisation des adultes et de scolarisation.

Les données relatives aux incidents terroristes sont tirées de la base de données sur le terrorisme mondial (GTD). Le tableau 3.1 ci-dessous présente les chiffres relatifs aux incidents terroristes et aux violences politiques pour la période 1990-2018. La Mali est le pays où le plus grand nombre d'incidents a été signalé (19,82 %), suivie du Sénégal et de la Côte d'Ivoire (13,36 %) et du Togo et de la Guinée-Bissau (12,44%). Comme le montre clairement le tableau 3.1, la plupart des incidents ayant plus de victimes se sont déroulés au Mali et au Niger.

**Tableau 3.1 : Incidents terroristes dans l'UEMOA (1990-2018)**

PAYS	Nombre d'incidents		Nombre de victimes	
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
Benin	3	1,38%	36	0,46%
Burkina Faso	20	9,22%	630	8,09%
Cote d'Ivoire	29	13,36%	459	5,89%
Guinée-Bissau	27	12,44%	293	3,76%
Mali	43	19,82%	3589	46,06%
Niger	39	17,97%	1930	24,77%
Sénégal	29	13,36%	687	8,82%
Togo	27	12,44%	168	2,16%
Total	217	1	7792	1

**NB :** Les victimes sont calculées comme la somme des personnes tuées et blessées.

*Source : Auteur à partir des données du GTD*

Plus précisément, ces deux pays comptent plus de 70% des victimes du terroriste et de la violence politique. Les groupes terroristes qui sévissent dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) sont AQMI (Al-Qaeda au Maghreb Islamique) et le Boko-Haram.

Le tableau 3.2 indique le taux d'accroissement moyen de trois indicateurs à savoir le PIB par tête, le chômage et la scolarisation des jeunes ayant complétés le premier cycle au niveau tertiaire.

**Tableau 3.2:** Evolution du chômage, de l'éducation et du PIB par tête

Pays	Taux d'accroissement moyen (1990-2018)		
	Pib par tête	Chômage	Éducation tertiaire
Benin	46,46%	2,36%	7,35%
Burkina Faso	55,06%	8,80%	2,59%
Cote d'ivoire	72,10%	7,05%	30,27%
Guinée Bissau	24,61%	3,49%	44,81%
Mali	62,42%	10,61%	3,16%
Niger	30,45%	9,38%	36,26%
Sénégal	40,78%	6,94%	65,75%
Togo	20,13%	2,81%	5,64%

*Source: Auteur à partir des données du WDI 2019*

De façon générale au niveau des pays de l'UEMOA on constate entre 1990 et 2018, une augmentation du PIB par tête avec le taux le plus élevé de 72,10% pour la cote d'ivoire qui constitue la première puissance économique de la zone et le plus faible de 20,13% pour le Togo. Les taux d'accroissement moyen du chômage les plus élevés se retrouvent au Sahel dont le premier pays où le chômage est plus fort est le Mali (10,61%), suivie du Niger (9,38%) et du Burkina Faso (8,8%) et cela explique en partie la recrudescence des actes terroristes dans ces pays. Les plus faibles taux d'accroissement du chômage sont au Benin (2,36%) et au Togo (2,36%). Les taux d'accroissement moyen de scolarisation au niveau tertiaire ont de façon générale augmenté avec de forts taux d'accomplissement du premier cycle au niveau tertiaire au Sénégal (65,75%) et le plus faible au Burkina Faso (2,59%).

## 4. MÉTHODOLOGIE, PRINCIPALES VARIABLES EXPLICATIVES ET SOURCE

### 4.1. Méthodologie

#### 4.1.1. Les déterminants socio-économico-politique du terrorisme

Dans cette section, nous établissons le lien empirique entre les déterminants socio-économico-politique et le terrorisme. Autrement dit, cette section vise à expliquer les causes de l'émergence du terrorisme. Comme Caruso et Schneider (2013), nous l'analysons en utilisant le modèle de données de panel suivant:

$$Terr_{it} = \beta_0 + \beta_1 X_{it} + \beta_2 I_{it} + \varepsilon_{it} \dots\dots (4.1)$$

Où  $Terr_{it}$  est le logarithme du nombre d'incidents terroristes dans le pays  $i = 1, \dots, 8$  au moment  $t = 1990, \dots, 2018$ .  $X$  et  $I$  sont respectivement l'ensemble des variables économiques et politiques qui ont été présentées dans le tableau 4.1 ci-

dessous. La variable dépendante est une donnée de comptage et, par conséquent, la spécification économétrique est une régression binomiale négative par panel. Les résultats sont présentés dans le tableau 5.1.

#### 4.1.2. La brutalité des événements terroristes

Nous analysons ici la deuxième hypothèse de notre article. Il s'agit de savoir s'il est possible ou non de déduire certains déterminants économiques de la brutalité terroriste. Le modèle suivant vise à expliquer la brutalité des activités terroristes.

$$Vict_{it} = \beta_0 + \beta_1 X_{it} + \beta_2 I_{it} + \varepsilon_{it} \dots\dots (4.2)$$

La variable dépendante  $Vict_{it}$  qui a été supposée représenter la brutalité des terroristes est le logarithme du nombre de victimes d'incidents réels. Le nombre de victimes est calculé comme la somme des personnes blessées et des personnes décédées du terrorisme dans le pays  $i = 1, \dots, 8$  au moment  $t = 1990, \dots, 2018$ . Tous les incidents sont classés par date au cours de la même année. Il est possible que le nombre d'incidents varie considérablement d'une année à l'autre. Même dans ce cas, une régression binomiale négative a été appliquée. Le tableau 5.2 présente les résultats des régressions qui visent à expliquer la brutalité du terrorisme.

#### 4.2. Principales variables explicatives, source et signe attendu

Afin d'étudier en profondeur les caractéristiques particulières du terrorisme et de la violence politique dans l'UEMOA, deux variables dépendantes ont été utilisées: 1) le nombre d'incidents terroristes par an; et 2) le nombre de victimes par incident. Les variables dépendantes choisies sont censées saisir deux aspects différents de l'incidence du terrorisme et de la violence politique. La première variable dépendante, à savoir le nombre d'incidents terroristes par an, devrait permettre de saisir l'émergence des attaques terroristes. Autrement dit, le premier modèle empirique devrait permettre de déduire les déterminants politiques et économiques de l'activité terroriste des jeunes. Pour résumer, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, en utilisant le nombre d'incidents par an dans un pays donné, nous étudions les conditions préalables au terrorisme dans ce pays.

La deuxième variable dépendante est le nombre de victimes par incident, qui vise à rendre compte de la brutalité du terrorisme. En particulier, la brutalité du terrorisme est en quelque sorte une mesure de la production terroriste.

**Tableau 4.1 : Source et description des variables**

Variables	Source	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
Attaques terroristes	GTD	232	0.9353448	1.429483	0	10
Victimes	GTD	232	33.58621	105.7454	1	782
Pib par tête	WDI	232	636.6087	323.2969	203.096	1716.37
Taux de croissance du Pib par tête	WDI	232	1.702552	4.640386	-18.4833	33.63809
Education	WDI	232	45.73947	99.9816	0.63769	510.703
polity 2	POLITY IV	232	2.090517	4.4717	-8	8
Durabilité des régimes politiques	POLITY IV	232	8.452586	8.392812	0	31
<b>Ressources naturelles WDI</b>		232	9.400322	5.889494	1.756996	31.59079
Taux d'urbanisation	WDI	232	14.31116	5.82609	5.408296	23.43343
Taux de chômage	WDI	232	53.71347	12.36008	26.396	77.012
Fracturation religieuse	HIEF	232	0.7928531	0.0781135	0.648884	0.874283
Fracturation ethnique	HIEF	232	0.4433717	0.1755893	0.1691751	0.647278
Taux d'inflation	WDI	231	4.656454	10.32776	-7.796642	69.58364
Superficie	WDI	232	438532.5	480678.4	36130	1267000

*Source : Auteur à partir de STATA*

Les principales variables explicatives sont énumérées ci-dessous dans le tableau 4.1. Nous les décrivons ci-après brièvement en mettant en évidence les relations avec les arguments concurrents<sup>5</sup>. Premièrement, le PIB par habitant est généralement considéré comme l'indicateur approprié des conditions socio-économiques. Par conséquent, une association négative entre le PIB par habitant et l'émergence du terrorisme, ceteris paribus, confirmerait l'argument de la privation économique. Dans le même temps, tout en considérant la brutalité des incidents terroristes, une association positive entre le PIB par habitant et le nombre de victimes confirmerait l'idée selon laquelle des individus mieux éduqués peuvent devenir des terroristes plus sanguinaires. Le taux de croissance du PIB réel par habitant permettrait également de saisir alternativement l'argument du dénuement économique ou celui de la modernisation; le signe est donc indéterminé.

Nous considérons le chômage des jeunes, comme la principale variable d'intérêt. Il existe plusieurs façons de mesurer l'ampleur du chômage des jeunes. Dans notre article, nous utilisons le ratio emploi/population de la cohorte des jeunes (également appelé taux d'emploi des jeunes). Nous mesurons le taux d'emploi des jeunes par le ratio emploi/population de la population jeune. Ce taux est défini comme :

$$\frac{\text{Nombre total de personnes occupées âgées entre 15 et 24 ans}}{\text{Population âgée entre 15 et 24 ans}}$$

Ce ratio mesure la probabilité qu'une personne choisie au hasard et âgée de 15 à 24 ans ait un emploi et constitue un indice de la facilité avec laquelle le jeune trouve un emploi. Le taux de chômage est une autre mesure couramment utilisée

pour mesurer le ralentissement du marché du travail. Le taux de chômage est la proportion de la population active qui n'a pas d'emploi et qui en cherche activement un (Organisation Internationale du Travail, 2014). Si le marché du travail est déprimé pendant une longue période, cela peut inciter de nombreuses personnes à quitter la population active. Cet effet diminue à la fois le numérateur et le dénominateur dans l'expression du taux de chômage. Par conséquent, il est possible que le taux de chômage diminue dans un marché du travail déprimé. Tout naturellement, une critique du taux de chômage est qu'il sous-estime la faiblesse du marché du travail (Erceg and Levin, 2014). Dans la région de l'UEMOA, les jeunes sont confrontés à des obstacles importants sur le marché du travail et ont donc de fortes chances de quitter la population active. Le taux de chômage sous-estime donc les obstacles auxquels les jeunes sont confrontés sur le marché du travail. Selon l'Organisation internationale du travail (2014) p. 33, le «... ratio emploi/population fournit des informations sur la capacité d'une économie à créer des emplois; pour de nombreux pays, cet indicateur est souvent plus révélateur que le taux de chômage. Le ratio emploi/population n'est pas affecté par les abandons de la population active et nous utilisons donc le ratio emploi/population de la population jeune.

Nous présentons ci-dessous nos variables indépendantes. La variable Polity 2. Celle-ci est mesurée par trois variables: (i) l'absence de droits politiques, (ii) la variable polity et (iii) la liberté de la presse. L'absence de droits politiques mesure l'étendue des droits politiques, tels que le pluralisme. Le rôle des droits politiques a été exploré dans (Testas, 2004), (Abadie, 2006) et (Bandyopadhyay and Younas, 2011) etc. Ces travaux constatent que cette variable a une relation non linéaire statistiquement significative avec le nombre d'attaques terroristes. Le chômage généralisé entraîne le terrorisme en présence d'autres facteurs contributifs, tels que la répression politique. C'est pourquoi nous contrôlons cette variable. La variable Polity mesure la qualité de la démocratie et prend des valeurs entre -10 et +10, les valeurs plus élevées représentant une meilleure qualité de la démocratie.<sup>6</sup> L'effet de la qualité de la démocratie sur le terrorisme peut aller dans les deux sens. D'une part, dans une société démocratique, le gouvernement est généralement plus réceptif aux demandes des citoyens. Cependant, d'autre part, les gouvernements des pays démocratiques doivent faire preuve de plus de retenue, ce qui permet aux groupes terroristes d'opérer plus facilement.

La troisième variable qui rend compte de la nature de la politique est la liberté de la presse. Celle-ci a été contrôlée dans (Li, 2005). Il y a deux raisons pour lesquelles une plus grande liberté de la presse peut conduire à plus d'attaques terroristes. Premièrement, les attaques terroristes sont plus susceptibles d'être signalées si le pays cible dispose d'une presse libre. Cela peut donner l'impression que les sociétés ouvertes sont plus vulnérables au terrorisme.

Deuxièmement, une presse libre offre aux groupes terroristes un forum pour attirer l'attention. Comme la publicité est l'une des principales motivations des attaques terroristes, une presse libre a donc l'effet pervers d'encourager les terroristes. En effet, la littérature telle que (Li, 2005) a constaté une relation positive statistiquement significative (c'est-à-dire que plus la liberté de la presse augmente, plus les incidents de terrorisme transnational ont tendance à se multiplier) avec le terrorisme transnational.

Indicateurs de gouvernance: L'ampleur du terrorisme dépend également de facteurs institutionnels. Pour contrôler la qualité des institutions, nous utilisons les Indicateurs de gouvernance mondiale. Les indicateurs de gouvernance qui sont pertinents sont les suivants: (i) Voix et responsabilité, (ii) Stabilité politique, (iii) Efficacité du gouvernement, (iv) Qualité de la réglementation, (v) État de droit et (vi) Contrôle de la corruption. Certains de ces facteurs institutionnels ont été décrits dans la littérature. Un État instable peut ne pas être en mesure de contrôler efficacement l'ensemble de son territoire, ce qui permet aux groupes terroristes d'opérer facilement dans ces zones. Nous incluons le contrôle de la corruption parmi nos variables indépendantes pour contrôler pour cet effet. Un autre indicateur de gouvernance qui nous intéresse est l'État de droit. (Bandyopadhyay and Younas, 2011) contrôlent explicitement cet aspect et constatent qu'une meilleure application de la loi réduit le terrorisme. Nous estimons que la qualité globale de la gouvernance a une incidence sur l'ampleur du terrorisme. C'est pourquoi, en plus de ces deux variables, nous avons également inclus quelques indicateurs de gouvernance supplémentaires.

L'un des problèmes que pose l'utilisation d'indicateurs de gouvernance est qu'ils sont basés sur des perceptions. Cependant, ce problème est également présent dans d'autres variables, en particulier celles qui contrôlent la nature de la politique, et c'est une question inévitable dans ce domaine de recherche. Étant donné que les variables de gouvernance sont fortement corrélées, nous avons élaboré une matrice de corrélation et n'avons retenu que les variables qui ne posent pas de problèmes de multicollinéarité. Aux fins de notre décision, nous avons utilisé une valeur de corrélation absolue de 0,75. Grâce à cette étape, nous avons conservé l'Etat de droit, la voix et la responsabilité ainsi que le contrôle de la corruption pour représenter les indicateurs de gouvernance dans nos spécifications de modélisation.

Degré de fractionalisation: L'étendue de la diversité dans un pays peut entraîner des frictions entre différents groupes sociaux, ce qui peut aboutir au terrorisme. Pour contrôler l'étendue de la diversité, nous incluons des indices de fractionnement ethnique, linguistique et religieux tirés de (Alesina *et al.*, 2003). Une valeur plus élevée reflète la probabilité que deux individus choisis au hasard dans le même pays appartiennent à deux groupes différents. Ces mesures ont été utilisées dans (Tavares, 2004), (Abadie, 2006) et (Bandyopadhyay and Younas, 2011).

Variables géographiques : Un pays sera plus vulnérable aux attaques terroristes s'il présente les caractéristiques d'une cible appropriée. Certaines de ces caractéristiques dépendent à leur tour de la géographie. C'est pourquoi nous considérons la variable géographique telle que : la superficie du territoire. Un grand pays est plus vulnérable aux attaques parce qu'il fournit plus de cibles. (Gaibullov and Sandler, 2013) constatent que les groupes terroristes ont plus de chances de survivre s'ils sont basés dans un pays largement grand.

En outre, nous utilisons également le taux d'urbanisation. Cela a déjà été fait par (Tavares, 2004) et (Urdal, 2006). (Urdal, 2006) souligne à juste titre que les zones urbaines sont une cible attrayante pour les terroristes en raison de leur plus forte densité de population. L'OCDE en 2016 constate que les ressources naturelles et leur exploitation criminelle sont l'une des causes profondes du terrorisme, nous avons inclus les rentes provenant des ressources naturelles comme contrôle.

Il est également intéressant d'examiner si le développement du capital humain a un effet significatif sur le terrorisme ou non. Afin de répondre à cette question, nous utilisons comme indice d'éducation « le niveau d'études, au moins licence ou équivalent, population de moins de 25 ans.

L'inflation désigne la variation annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation. D'une part, elle représente les changements du pouvoir d'achat des individus qui peuvent affecter le niveau de vie. Par exemple, (Fielding and Shortland, 2011) étudient les conséquences d'une augmentation du prix du pain sur le nombre de victimes de la violence politique égyptienne. À mesure que le prix du pain augmente, le nombre de civils égyptiens tués et blessés par d'autres civils augmente également ainsi que le nombre de victimes des forces de sécurité. Au lieu de cela, (Caruso and Schneider, 2013) ont trouvé une association négative solide entre l'inflation et le nombre de victimes d'incidents terroristes djihadistes dans un échantillon de vingt pays. Si l'on suppose qu'un taux d'inflation positif est associé à une tendance à la hausse de l'économie, toutes choses égales par ailleurs, une association négative entre l'incidence des événements terroristes et l'inflation confirmerait l'argument de la privation économique.

## 5. RÉSULTATS ET DISCUSSIONS

### 5.1 Les déterminants socio-économico-politique du terrorisme

En d'autres termes, la première explication générale qui s'avère évidente est que dans les pays de l'UEMOA, l'argument économique classique du coût d'opportunité semble se confirmer. En d'autres termes, plus l'ensemble des

opportunités économiques offertes aux individus est important, plus la probabilité ou la volonté de les voir impliqués dans une activité terroriste est faible. En termes plus simples, plus le niveau de bien-être est élevé, plus la probabilité d'une activité terroriste dans certains territoires est faible. Autrement dit, ces résultats confirment également l'argument de la privation économique.

Le chômage des jeunes est positivement corrélé de façon significative avec le nombre d'incidents terroristes. Une augmentation du taux de chômage de 1% engendre une augmentation des attaques terroristes de 0,4%. La variable éducation pris seule affecte négativement le nombre d'attaques terroriste mais associée avec le chômage affecte positivement les actes terroristes. Une augmentation de 1% du nombre de jeunes chômeurs ayant fini le premier cycle tertiaire entraine une augmentation de 1,5% du nombre d'attaques terroristes et de violences politiques dans la zone UEMOA. Ces résultats sont conformes aux résultats obtenus par Benmelech et al. (2010). Dans un article utilisant des données portant sur des terroristes palestiniens ayant visé des cibles israéliennes entre 2000 et 2006, ils ont montré que l'existence de taux de chômage élevés donnait aux organisations terroristes la possibilité de recruter des individus plus éduqués, plus mûrs et plus expérimentés, qui attaquent des cibles plus importantes situées plus près de leur lieu de résidence.

**Tableau 5.1 :** Variable dépendante : nombre d'incidents terroristes (régression binomiale négative du panel)

	Attaques	Attaques	Attaques	Attaques	Attaques	Attaques	Attaques
	1	2	3	4	5	6	7
Chômage	0.0041*** (0.006)		0.0068** (0.023)		0.0032** (0.037)	0.0020* (0.064)	0.0057** (0.012)
Education		-0.066** (0.034)	-0.018* (0.09)		-0.0060 (0.712)	-0.018* (0.07)	-0.002** (0.04)
<b>Education* chômage</b>				0.015** (0.012)	0.082** (0.021)	0.022** (0.040)	0.030** (0.023)
Inflation	0.0180* (0.098)	0.0172* (0.086)	0.0197* (0.067)	0.0120** (0.034)	0.0972* (0.08)	0.0182 (0.540)	0.082 (0.342)
Superficie	0.484* (0.08)	0.329 (0.278)	0.421 (0.984)	0.215* (0.07)	0.368 (0.982)	0.145 (0.862)	0.5644 (0.687)
Ressources naturelles	0.0493** (0.020)	0.049* (0.09)	0.0935* (0.0576)	0.0575** (0.028)	0.0385 (0.301)	0.0225 (0.189)	0.0309 (0.601)
polity2	0.0155* (0.056)	0.025* (0.0509)	0.0565* (0.073)	0.0485** (0.048)	0.0675* (0.068)	0.0486* (0.056)	0.0216* (0.072)
Durabilite d'un régime	-0.022** (0.021)	-0.0532** (0.031)	-0.0182** (0.015)	-0.0610* (0.067)	-0.00910* (0.082)	-0.0712* (0.091)	-0.0401* (0.0502)
Pib par tête	-0.0484* (0.068)	-0.0786* (0.074)	-0.0847* (0.059)	-0.0186** (0.093)	-0.0631* (0.058)	-0.0732* (0.061)	-0.086* (0.089)
Taux de croissance du Pib par tête	-0.0193* (0.077)	-0.0693** (0.082)	-0.093* (0.065)	-0.0363* (0.088)	-0.0121 (0.203)	-0.0310* (0.078)	-0.0190 (0.34)

Fracturation ethnique	1.556* (0.063)	1.026** (0.030)	1.045** (0.032)	1.082** (0.023)	1.009* (0.085)	1.734 (00000)	1.324 (0.000)
Fracturation religieuse	1.576** (0.035)	1.126 (0.409)	1.321* (0.050)	1.876* (0.072)	1.098 (0.250)	1.001* (00000)	1.128 (00000)
Taux d'urbanisation	0.139* (0.0609)	0.173* (0.0802)	0.125* (0.082)	0.087* (0.060)	0.124* (0.062)	0.153 (00000)	0.098* (00000)
Credit accordé au secteur privé	-0.0158 (0.190)	-0.0098 (0.930)	-0.0086 (0.490)	-0.0175 (0.193)	-0.0198 (0.53)	-0.0130 (0.104)	-0.0101 (0.174)
Voix et responsabilité					-0.0687* (0.058)		
État de droit						-0.0543* (0.0509)	
Corruption							-0.0438* (0.0853)
Constante	-6.0876* (0.09)	-7.0638* (0.080)	-9.0763 (0.123)	-8.087 (0.210)	-6.063 (0.220)	-8.7638 (0.301)	-9.087* (0.040)
Observation	231	231	231	231	231	231	231

**NB:** \*\*\* Significatif à 1%; \* Significatif à 10%; \*\* Significatif à 5%.

*Source: Auteur à partir de STATA*

Cette association positive entre l'évolution de l'environnement économique et l'incidence du terrorisme et de la violence à motivation politique est également confirmée par l'analyse de la corrélation positive avec le chômage des jeunes. Les résultats montrent également qu'une augmentation de 1% du chômage des jeunes se traduit respectivement par une augmentation de 0,32% et 0,2% de l'activité terroriste. Autrement dit, la frustration et les faibles attentes quant à la prospérité économique future des jeunes semblent également alimenter l'activité terroriste.

Troisièmement, en ce qui concerne les variables politiques, les résultats mettent en évidence certains facteurs particuliers. Il existe également une association positive entre la fracturation religieuse et ethnique et l'incidence du terrorisme.

## 5.2. La brutalité des événements terroristes

Le tableau 5.2 présente les résultats des régressions qui visent à expliquer la brutalité du terrorisme.

Le premier résultat important est que le nombre de victimes augmente en termes de PIB par habitant ainsi que le taux de croissance du PIB par habitant. En particulier, une augmentation de 1% du PIB par habitant est associée à une augmentation d'environ 0,038% du nombre prévu de victimes. En particulier, une augmentation de 1 % du taux de croissance se traduit par une augmentation de 0,0243 du nombre de victimes. La durabilité d'un régime politique aussi augmente le nombre de victimes des violences politiques et du terrorisme.

**Tableau 5.2:** Variable dépendante: nombre de victimes par incident  
(régression binomiale négative du panel)

	Victimes	Victimes	Victimes	Victimes	Victimes
	1	2	3	4	5
<b>Chômage des jeunes</b>	-0.0032*** (0.004)		-0.0048** (0.023)		-0.0032** (0.037)
<b>Education</b>		0.044** (0.033)	0.028* (0.04)		0.0040 (0.722)
<b>Education* chômage</b>				0.00025** (0.022)	0.0082** (0.022)
<b>Superficie</b>	0.383* (0.08)	0.324 (0.278)	0.322 (0.483)	0.225* (0.07)	0.348 (0.482)
<b>Ressources naturelles</b>	0.0343** (0.020)	0.034** (0.041)	0.0435* (0.0574)	0.0575** (0.028)	0.0385 (0.302)
<b>polity2</b>	0.0255* (0.054)	0.025* (0.0504)	0.0545* (0.073)	0.0385** (0.038)	0.0475** (0.048)
<b>Durabilité d'un régime</b>	0.022** (0.022)	0.0532** (0.032)	0.0282** (0.025)	0.0120* (0.067)	0.00420* (0.082)
<b>Pib par tête</b>	0.0383** (0.048)	0.0784* (0.073)	0.0837* (0.054)	0.0284** (0.043)	0.0232* (0.058)
<b>Taux de croissance du Pib par tête</b>	0.0243* (0.077)	0.044* (0.082)	0.043* (0.045)	0.0343* (0.088)	0.0222 (0.203)
<b>Fracturation ethnique</b>	0.954* (0.043)	1.024** (0.030)	1.035** (0.032)	1.082** (0.023)	1.004* (0.085)
<b>Fracturation religieuse</b>	1.574** (0.035)	0.224 (0.304)	1.322* (0.050)	1.874* (0.072)	1.048 (0.250)
<b>Taux d'urbanisation</b>	0.234** (0.040)	0.273* (0.080)	0.225* (0.082)	0.087* (0.070)	0.223* (0.052)
<b>Constante</b>	-4.0874* (0.04)	-7.0438* (0.080)	-4.0743 (0.223)	-8.087 (0.220)	-4.043 (0.220)
<b>Observation 232</b>		232	232	232	232

**NB:** \*\*\* Significatif à 1 %, \* Significatif à 10 %, \*\* Significatif à 5%.

*Source: Auteur à partir de STATA*

## 6. CONCLUSION

L'un des principaux sujets de débat est de savoir si les facteurs économiques ont un rôle à jouer dans la détermination de l'ampleur du terrorisme. Nous montrons que le chômage des jeunes peut expliquer les incidences du terrorisme et des violences politiques dans les pays de l'UEMOA.

Notre principale conclusion est que le chômage des jeunes augmente le terrorisme et le nombre de victimes. En outre, nous trouvons d'autres déterminants du terrorisme. Nos résultats indiquent que le terrorisme intérieur augmente avec le fractionnement religieux et linguistique, la liberté de la presse et l'espace. Une presse libre sert de plateforme publicitaire aux groupes terroristes et tend donc, de façon perverse, à accroître le terrorisme intérieur. En ce qui concerne le terrorisme transnational, nous constatons

qu'il tend à diminuer en présence de fortes qualités institutionnelles. Nous constatons également que les attaques diminuent avec la qualité de la démocratie. La quantité de ressources naturelles est également un facteur important lié au terrorisme dans les pays de l'UEMOA. Nous constatons que la quantité de ressources naturelles a tendance à être associée positivement au terrorisme et à la violence politique. Nos conclusions empiriques ont plusieurs implications politiques. La relation positive entre le chômage des jeunes et le terrorisme soutient les études qui soulignent le fait que le mécontentement causé par la privation relative découlant du manque de possibilités d'emploi peut servir de motivation pour des activités violentes, y compris des actes de terreur. Cela incite les gouvernements des pays de l'UEMOA à prendre des mesures qui renforcent la croissance économique, à créer des marchés qui créent des emplois pour absorber la force instruite et l'utiliser le plus efficacement possible, ce qui réduit la probabilité de dégradation des compétences, à améliorer les systèmes d'éducation afin que les jeunes aient les compétences requises pour occuper un emploi intéressant qui a un impact positif sur leur vie personnelle et familiale. Ces mesures contribueront à leur tour à réduire les griefs dans la société, qui sont la cause première du terrorisme. La relation négative entre le terrorisme et la stabilité politique vient étayer les études qui ont démontré que les gouvernements stables jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le problème du terrorisme transnational. Dans les futures extensions de cette recherche, nous visons à étudier l'impact du rôle de la modernisation tel que l'autonomisation politique des femmes, l'éducation des femmes, etc. sur le terrorisme. Il y a toujours matière à débat sur l'adéquation des instruments. Nous avons fourni des arguments logiques ainsi que des tests statistiques à l'appui de nos instruments. En particulier, nous décrivons les raisons pour lesquelles nos instruments sont valables compte tenu des caractéristiques et de l'histoire récente des pays de l'UEMOA. Ces instruments ne fonctionnent pas nécessairement dans d'autres contextes, comme par exemple dans une étude sur le terrorisme en Europe. Par conséquent, il est nécessaire d'explorer d'autres instruments possibles de lutte contre le chômage des jeunes qui pourraient être valables de manière plus générale. Nous prévoyons de donner suite à cet aspect dans nos travaux futurs.

## APPENDICE

1. *Sandler et al. (1983, p. 37).*
2. *Les quatre caractéristiques ont été reconnues par les universitaires comme les composantes fondamentales du terrorisme. Sur le débat pour définir et conceptualiser le terrorisme voir Weinberg et al. (2004) et Schmid (2004).*
3. *Pour une discussion approfondie, veuillez-vous référer à l'étude de Schneider et al. (2010), Krieger et Meierrieks (2010) et Enders et Sandler (2006).*
4. *Voir Crenshaw (1981 p. 381).*
5. *En ce qui concerne l'interprétation des variables explicatives suivantes, un arbitre a critiqué le fait que nous déduisions des données macroéconomiques un comportement microéconomique inapproprié. Le problème est que nous développons des hypothèses sur le comportement microéconomique à partir de données macroéconomiques*

(et non microéconomiques). Nous sommes conscients qu'il ne s'agit là que d'une approximation grossière, mais nous ne voyons aucune possibilité de le faire à partir de données microéconomiques qui n'existent pas et pour lesquelles nous n'avons pas la possibilité de les tester empiriquement avec l'ensemble de données microéconomiques nécessaire. En première approximation et afin de fournir certains résultats, nous utilisons des données macroéconomiques.

6. Dans trois types de situations, Polity est codé différemment. Ce sont: (i) *Étranger Interruption* (codée en -66), (ii) *Interrègne ou anarchie* (codée en -77), et (iii) *Transition* (codée -88). Nous considérons que ces trois situations reflètent une mauvaise qualité de la démocratie et utiliser une valeur de -10 dans chaque cas.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abadie, A. (2006) 'Poverty, political freedom, and the roots of terrorism', *American Economic Review*, 96(2), pp. 50-56.
- Alesina, A. et al. (2003) 'Fractionalization', *Journal of Economic growth*, 8(2), pp. 155-194.
- Bandyopadhyay, S. and Younas, J. (2011) 'Poverty, political freedom, and the roots of terrorism in developing countries: An empirical assessment', *Economics Letters*, 112(2), pp. 171-175.
- Becker, G. S. (1968) 'Crime and punishment: An economic approach', in *The economic dimensions of crime*. Springer, pp. 13-68.
- Benmelech, E. and Berrebi, C. (2007) *Attack assignments in terror organizations and the productivity of suicide bombers*. National Bureau of Economic Research.
- Berrebi, C. (2007) 'Evidence about the link between education, poverty and terrorism among Palestinians', *Peace economics, peace science and public policy*, 13(1), pp. 18-53.
- Blomberg, S. B. and Hess, G. D. (2006) 'How much does violence tax trade?', *The Review of Economics and Statistics*, 88(4), pp. 599-612.
- Bohlken, A. T. and Sergenti, E. J. (2010) 'Economic growth and ethnic violence: An empirical investigation of Hindu – Muslim riots in India', *Journal of Peace research*, 47(5), pp. 589-600.
- Brush, S. G. (1996) 'Dynamics of theory change in the social sciences: Relative deprivation and collective violence', *Journal of Conflict Resolution*, 40(4), pp. 523-545.
- Caruso, R. and Gavrilova, E. (2012) 'Youth unemployment, terrorism and political violence, evidence from the Israeli/Palestinian conflict', *Peace economics, peace science and public policy*, 18(2).
- Caruso, R. and Schneider, F. (2013) 'Brutality of Jihadist terrorism. A contest theory perspective and empirical evidence in the period 2002-2010', *Journal of Policy Modeling*, 35(5), pp. 685-696.
- Crenshaw, M. (1981) 'The causes of terrorism', *Comparative politics*, 13(4), pp. 379-399.

- Davies, J. C., Graham, H. D. and Gurr, T. R. (1969) 'The J-curve of rising and declining satisfactions as a cause of some great revolutions and a contained rebellion', *Violence in America: Historical and comparative perspectives*, 1, pp. 547-575.
- Erceg, C. J. and Levin, A. T. (2014) 'Labor force participation and monetary policy in the wake of the Great Recession', *Journal of Money, Credit and Banking*, 46(S2), pp. 3-49.
- Fielding, D. and Shortland, A. (2011) 'How do tourists react to political violence? An empirical analysis of tourism in Egypt', *Defence and Peace Economics*, 22(2), pp. 217-243.
- Gaibulloev, K. and Sandler, T. (2013) 'Determinants of the demise of terrorist organizations', *Southern Economic Journal*, 79(4), pp. 774-792.
- Gassebner, M. and Luechinger, S. (2011) 'Lock, stock, and barrel: A comprehensive assessment of the determinants of terror', *Public Choice*, 149(3-4), p. 235.
- Gundlach, E. and Paldam, M. (2009) 'The transition of corruption: From poverty to honesty', *Economics Letters*, 103(3), pp. 146-148.
- Krieger, T. and Meierrieks, D. (2011) 'What causes terrorism?', *Public Choice*, 147 (1-2), pp. 3-27.
- Li, Q. (2005) 'Does democracy promote or reduce transnational terrorist incidents?', *Journal of Conflict resolution*, 49(2), pp. 278-297.
- Li, Q. and Schaub, D. (2004) 'Economic globalization and transnational terrorism: A pooled time-series analysis', *Journal of conflict resolution*, 48(2), pp. 230-258.
- Lipset, S. M. (1959) 'Some social requisites of democracy: Economic development and political legitimacy', *The American political science review*, 53(1), pp. 69-105.
- Muller, E. N. and Weede, E. (1990) 'Cross-national variation in political violence: A rational action approach', *Journal of conflict resolution*, 34(4), pp. 624-651.
- Olson, M. (1963) 'Rapid growth as a destabilizing force', *Journal of Economic History*, pp. 529-552.
- Oyefusi, A. (2009) 'Trust and the Breakdown of Civil Order in Nigeria's Delta Region: Evidence from Historical Conflict Episodes', *The Round Table*, 98(403), pp. 483-492.
- Sandler, T., Tschirhart, J. T. and Cauley, J. (1983) 'A theoretical analysis of transnational terrorism', *The American Political Science Review*, pp. 36-54.
- Tavares, A. I. (2004) *The socio-cultural and political-economic causes of corruption: a cross-country analysis*. Departamento de Economia, Gestão e Engenharia Industrial, Universidade de Aveiro.
- Testas, A. (2004) 'Determinants of terrorism in the Muslim world: An empirical cross-sectional analysis', *Terrorism and Political Violence*, 16(2), pp. 253-273.
- O. I. T (2014) *Global employment trends 2014: Risk of a jobless recovery*. Genève.
- Urdal, H. (2006) 'A clash of generations? Youth bulges and political violence', *International studies quarterly*, 50 (3), pp. 607-629.

# LES FEMMES : VICTIMES DE L'EXTRÉMISME VIOLENT AU MALI ET AU NIGERIA

par: Dr MESSIA NGONG Lionel

*Enseignant-Chercheur à l'Université de Yaoundé II,  
Chercheur Associé au Centre de Recherche d'Etudes Politiques et Stratégiques  
de l'Université de Yaoundé II*

*& Ayabavi Linda Ophélie COMLAN SESSI*

*Doctorante à l'Institut de Gouvernance, des Sciences Humaines et Sociales  
de l'Université Panafricaine*

## RÉSUMÉ

L'extrémisme violent est, sans conteste l'un des freins majeurs au développement des pays en Afrique subsaharienne. Au Mali et le Nigéria, ce phénomène enfreint à la sécurité de l'être humain en général et celle des femmes en particulier. Les stéréotypes à l'égard des femmes, la pauvreté, le faible statut social ainsi que l'extrême violence dont elles sont particulièrement victimes en période d'extrémisme violent, les places parmi les groupes de population vulnérable, les plus touchés et les plus concernés par l'extrémisme violent. Ce contexte prédispose les femmes à un certain nombre de conséquences qui entravent leurs conditions de vie. Les femmes étant des victimes de ce phénomène, elles doivent être considérées comme des actrices indispensables à la gestion de l'extrémisme violent dans la société africaine victime de ce phénomène notamment au Nord du Mali et du Nigéria. Pour ce faire, cette étude s'appuie sur une démarche sociologique, basée sur l'approche compréhensive qui présente les femmes et l'extrémisme violent comme des conséquences sécuritaires auxquelles celles-ci sont confrontées et dont elles sont victimes.

## Mots clés

Extrémisme violent, femmes, groupes extrémistes, victimes, terrorisme.

## INTRODUCTION

Au cours de ces deux dernières décennies, la menace que constitue l'extrémisme violent, s'est considérablement développée à travers l'Afrique (Buchanan-Charke et Lekalake, 2016). Cette menace a trouvé un environnement favorable en Afrique

subsaharienne à cause de la porosité des frontières, des systèmes de sécurité défaillants, des systèmes de gouvernances faibles, de la corruption, des clivages ethniques, du niveau élevé de chômage des jeunes et du contexte sécuritaire dominant en Libye (Samaké; 2020). En Afrique de l'ouest, le Mali et le Nigeria sont en proie à des conflits ouverts avec les groupes extrémistes violents qui opèrent dans la partie Nord de ces pays. Très différents de par leur nature, leurs sources de financement, leurs réseaux, leurs capacités de nuisance, tous ces groupes sont néanmoins unis par une même idéologie islamiste radicale et le recours systématique à la violence pour parvenir à leurs fins (Sangaré; 2018).

Au Mali et au Nigeria, l'extrémisme violent est donc devenu un vecteur de l'insécurité humaine produisant les antagonismes de frustration et de méfiance au sein de l'ordre social. Cet ordre social dominé par la culture de la violence, de l'intolérance et de la terreur (Sommier; 2008) génère les actes de violence qui n'épargnent pas les femmes. Dans ce contexte, l'extrême violence envers les femmes au Mali et au Nigeria, puise ses sources dans la construction des stéréotypes et les conditions sociales de femmes entretenues par un environnement de violence perpétuel.

En effet, le Mali et le Nigéria sont devenus une plaque tournante de l'extrémisme violent où, les femmes sont victimes à travers les différents actes violents qu'elles subissent (le viol, les rapt, le mariage forcé, les violences sexuelles, l'esclavage) et, où leurs corps deviennent une arme de guerre (Buchanan-Charke et Lekalake, 2016). Selon Fatou Kiné Camara, il apparaît que cette violence envers les femmes et les filles participe des manifestations de l'extrémisme violent, tandis que l'enlèvement de jeunes garçons dressés à devenir des tueurs et des violeurs sans états d'âme participe des stéréotypes de genre assimilant la masculinité ou la virilité conçue comme une dureté sans concessions (Kiné Camara; 2017).

Si l'extrémisme violent est diversifié et multiforme, il recouvre bien plus que l'atteinte à la vie ou à l'intégrité physique des personnes et à la destruction de leurs biens (Benbouriche et Herzog-Évans, 2019). Il englobe également, les violences sexuelles et autres violences des droits de l'Homme (Ibid.). Pour Amnesty International, la forte propension des femmes à construire une population importante de victimes tient au fait que, la violence qui se déchaîne contre les femmes en période d'extrémisme violent est intimement liée à la discrimination diffuse dont elles sont victimes en temps de paix comme en temps d'extrême violence (Rapport annuel; 2020).

Cependant, cette extrême violence qui affecte les femmes dans la partie Nord du Mali et du Nigéria est productrice de nombreuses conséquences sur le genre féminin et dont, les femmes en souffrent sur différents aspects de leur vie. Ainsi, comment

convient-il d'analyser les femmes comme victimes d'extrémisme violent au Mali et au Nigeria? Afin de répondre à cette question, la théorie de la violence instrumentale de Martha Crenshaw (1988) sera mobilisée dans la mesure où, elle permettra de montrer que le recours à violence extrémiste sur les femmes est un choix intentionnel opéré par un groupe armé terroriste dont l'objectif est de parvenir à influencer leur comportement et, avec des conséquences éventuelles sur leur sécurité individuelle. À cet effet, les femmes s'inscrivent dans un processus de victimisation au point de devenir les cibles privilégiées de l'extrémisme violent au Mali et au Nigeria (I). Dans ce sens, l'apport de l'approche compréhensive dans cette étude consistera à analyser les conséquences logiques auxquelles subissent les femmes en tant que victimes de l'extrémisme violent au Mali et au Nigeria (II).

### **LES FEMMES COMME CIBLES PRIVILÉGIÉES DE L'EXTRÉMISME VIOLENT**

Dans la société africaine, les femmes assument une responsabilité sociale eu égard aux rôles qu'elles jouent dans la communauté. Elles participent à construction et au développement du bien être social, à la prospérité, à l'honneur de sa famille et de sa communauté (Aboui; 2019). Elle a la lourde responsabilité d'incarner les valeurs sociales dans sa communauté (Ngongo; 2010). De ce fait, étant associée au bien être de la communauté, la place de la femme est sacrée.

Cependant, cette image de femme « être sacré » (Biruka; 2010) est remise en cause avec la montée de l'extrémisme violent en Afrique notamment au Mali et au Nigéria. En effet, elle est déshumanisée et son corps fait désormais parti du champ de bataille (Buchanan-Charke et Lekalake, op.cit.). Ainsi, dans les zones où se manifestent l'extrémisme violent au Mali et au Nigeria, les femmes sont victimes des attentats-suicides d'une part et, leur corps sont devenus les instruments où s'exerce divers crimes et violences d'autre part.

### **LES FEMMES VICTIMES ET ACTRICES DES ATTENTATS SUICIDES**

Dans la pratique de l'extrémisme violent, les femmes sont utilisées par les groupes d'extrémisme violent pour commettre les actes de terreur à travers les attentats-suicides. Elles sont forcées d'utiliser leur corps comme des bombes humaines dont elles même en sont des victimes (Moghadam; 2010). Ce phénomène de femmes terroristes a déjà existé dans l'histoire guerre classique où leurs corps ont été utilisés comme une arme de guerre (Farhana; 2005). Mais, la résurgence de ce phénomène en contexte d'extrémisme violent s'explique par le fait que, dans la stratégie des groupes extrémistes, les femmes sont ciblées et kidnappées. De ce fait, elles sont entraînées à utiliser des bombes et contraintes à porter des explosifs qui servent aux

attentats suicides dans plusieurs localités (Warner; 2018). Au Nigéria par exemple, Boko Haram a adopté cette stratégie moins de deux mois après l'enlèvement des filles de Chibok, les 14 et 15 avril 2014 (FIDH; 2014). Depuis cette date, l'emploi de femmes dans ce type d'attaque est devenu récurrent. Il est passé de zéro femme kamikaze à une majorité de femmes utilisée pour les attentats-suicide (ibid).

Au Nigeria 53% des attaques à la bombe humaine sont perpétrées par des femmes (Fondapol; 2019). Même les petites filles de 10 à 12 ans ne sont pas épargnées de ce traitement (Fink, Barakat, et Sheret; 2019). En effet, l'usage cette méthode s'explique par le fait que, les femmes jouent un rôle stratégique dans la dimension symbolique de l'extrémisme violent. Elles reçoivent généralement moins d'attention que les hommes dans les zones crisogènes et sont moins susceptibles d'être interceptées par les forces de sécurité, notamment lorsqu'elles sont voilées ou manifestement enceintes (Aboui, op.cit.). De même, la dimension symbolique des attentats commis par des femmes tient à leur plus grande publicité. Non seulement un attentat commis par une femme reçoit huit fois plus de couverture médiatique quant au message de danger imprévisible qu'elles envoient aux populations (Bloom; 2011), mais aussi relativement à leur pouvoir d'incitation des hommes à prendre les armes ou à commettre des attentats, et ce, pour prouver leur masculinité (Laster et Erez; 2015).

D'un point de vue idéologique, l'instrumentalisation des femmes par les groupes extrémistes s'avère une arme redoutable pour deux raisons (Boutron, Le Basque; 2019). Sur le plan opérationnel, les femmes ont une facilité de dissimulation et de mouvement par rapport aux hommes. Elles présentent un avantage tactique certain, en ce sens qu'elles ont un accès facile à leurs cibles et sont en mesure de mener une attaque furtive avec un effet de surprise désarmant (Ouolikoro Kane; 2020). Par ailleurs, les stéréotypes liés à leur perception dans la société font que les forces de l'ordre hésitent à les poursuivre et baissent leur vigilance (Abatan; 2021).

Sur le plan médiatique, elles représentent un puissant vecteur de propagande de l'extrémisme violent. L'utilisation des femmes vise, d'une part, à amplifier un effet psychologique, puisque le choc est démultiplié quand ce sont les femmes qui sont impliquées dans ce genre d'attentats (Pauwels et al; 2014). Et d'autre part, la présence des femmes sur un terrain normalement réservé aux hommes peut inciter de nouvelles recrues-hommes, touchés dans leur égo, à s'engager (Laster et Erez; op.cit.). Enfin, étant donné que les femmes incarnent les premiers vecteurs de transmission culturelle et idéologique en tant que génitrice, plus elles sont engagées idéologiquement, plus le projet extrémiste porte ses fruits (Adoumadji Madjastan; 2017).

À l'observation des profils des femmes kamikazes, il en ressort qu'elles sont très jeunes, issues du milieu rural et très peu instruites (Fondapol; op.cit.). En général, ce sont les femmes, filles de combattants ou celles qui sont enlevées par un groupe

d'extrémiste violent. Les femmes forcées à s'engager dans les attentats suicides sont constituées des récalcitrantes, des infidèles, des femmes qui refusent de contracter un mariage forcé, des femmes sur le point de quitter le groupe, des femmes souffrant de déficience mentale, etc. (Raineri; 2020). Toutefois, on y trouve également certaines qui sont données par leur famille, dans un contexte où toute la famille a rejoint Boko Haram (International Crisis Group; 2014). Dans ce cas, les fillettes n'ont pas conscience de ce qu'on leur demande de faire. Parmi elles, on retrouve sûrement certaines qui ont été enlevées, dont on a perdu la trace et qui ont été mariées de force à des combattants des groupes extrémistes (Mar Dieye; 2017).

Au Mali par contre, les femmes sont utilisées par les groupes terroristes pour mener les attentats-suicides contre la force Barkane et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (Hugeux; 2018). Toutefois, il faut noter que les femmes même si elles participent ou pas aux attentats-suicides, elles sont à la fois victimes et instruments d'extrémisme violent au Mali et au Nigéria. Outre, le fait que les femmes soient victimes des attentats-suicides perpétrés soient par les groupes extrémistes ou par elles-mêmes de force ou de gré, elles sont soumises à de nombreux crimes et violences.

## **LES CRIMES ET VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES**

Les violences faites aux femmes en contexte d'extrémisme violent revêtent plusieurs formes et sont observées dans toutes les catégories et les sphères de la société. En effet, l'expression de la violence extrémiste sur les femmes au Mali et au Nigeria est caractérisée par les atteintes à la sécurité humaine. Ainsi, le rejet de la culture de l'autre, celui de ses modes de vie, les menaces et humiliations, le viol et l'exploitation sexuelle en sont autant d'effets (Amnesty international; 2019). L'extrémisme violent s'accompagne à cet effet dans son cadre opérationnel d'atteintes aux droits des femmes, que ce soit à leur droit à l'éducation, à la santé, à la vie publique, à leur liberté de décision ou tout ce qui touche à leur propre corps (Dowd, 2015). Ainsi, face à l'extrémisme violent, les femmes sont victimes de plusieurs formes de violences qui se manifestent par :

### **• Les traitements cruels, inhumains et dégradants**

Au Mali tout comme au Nigéria, les femmes sont victimes des actes de violence qui touchent à leurs intégrités physiques et morales. Dans ces deux pays, elles sont l'objet des traitements cruels, inhumains et dégradants sur les lieux publics (Raineri; op.cit.). Si elles conçoivent hors mariage, elles sont flagellées, lapidées publiquement par les groupes extrémistes qui contrôlent la zone. Par exemple, les

femmes ont reçu, publiquement, les coups de fouet, des membres du groupe armé terroriste Ansar Dine au Mali pour avoir conçu un enfant hors mariage (Rapport Amnesty International; 2017). De même, pour avoir conçu deux enfants hors mariage, un homme et une femme ont été lapidés à mort, par des islamistes d'Ansar Dine, le 30 juillet 2012 à Aguelhok, dans la région de Kidal, dans le nord-est du Mali (Femnet Mali; 2018).

### • **Mariages forcés et mariage de voyage**

Selon les organisations de défense des droits humains, les groupes armés marient, de gré ou de force, les femmes. Une fois mariées, elles sont soumises à des violences sexuelles collectives. A cet effet, une nouvelle forme de mariage dit « de voyage » a fait son apparition. Il consiste, pour l'occupant, à prendre de gré ou de force une fille pour un séjour bien limité en mariage. À la fin du séjour, la fille est abandonnée à son triste sort. Cette forme de mariage a été pratiquée en divers endroits des zones occupées par le groupe extrémiste Boko Haram (Abatan; op.cit.).

### • **Les rapt et violences sexuelles**

Les enlèvements ainsi que les abus sexuels sont régulièrement décriés dans le cadre des exactions attribuées à Boko Haram au Nigéria et aux groupes extrémistes au Mali. Les enlèvements de femmes sont par exemple devenus une tactique délibérée de Boko Haram pour attirer les forces de sécurité dans des embuscades, ou obtenir le paiement de rançons et la libération de prisonniers en contrepartie (Mausi Segun et al; 2014). Pas moins de 2 000 femmes auraient été enlevées depuis le début de l'année 2014 pour le groupe armé terroriste Boko Haram (Amnesty International; 2015). L'enlèvement de 276 adolescentes de Chibok au mois d'avril 2014 représente la plus grande manifestation de ce type de rapt des femmes mené par un groupe terroriste en Afrique de l'ouest (Zenn; 2014). Toutefois, la plupart des enlèvements des femmes ne sont pas signalés laissant craindre un bilan plus élevé (Ibid.).

Les écoles et en particulier les élèves, les étudiantes et les enseignantes sont des cibles privilégiées du groupe extrémiste Boko Haram (Brock; 2013). À cet effet, les femmes kidnappées subissent les abus physiques et psychologiques, le travail forcé, la participation contrainte aux opérations militaires, les mariages forcés sous la menace, les viols et autres crimes sexuels (Rémy; 2014). Ces femmes victimes de violence sexuelle ont pour la grande majorité d'entre elles perdu toute leur autonomie et leur dignité. Il faut souligner que les rapt de femmes s'observent plus au Nigéria

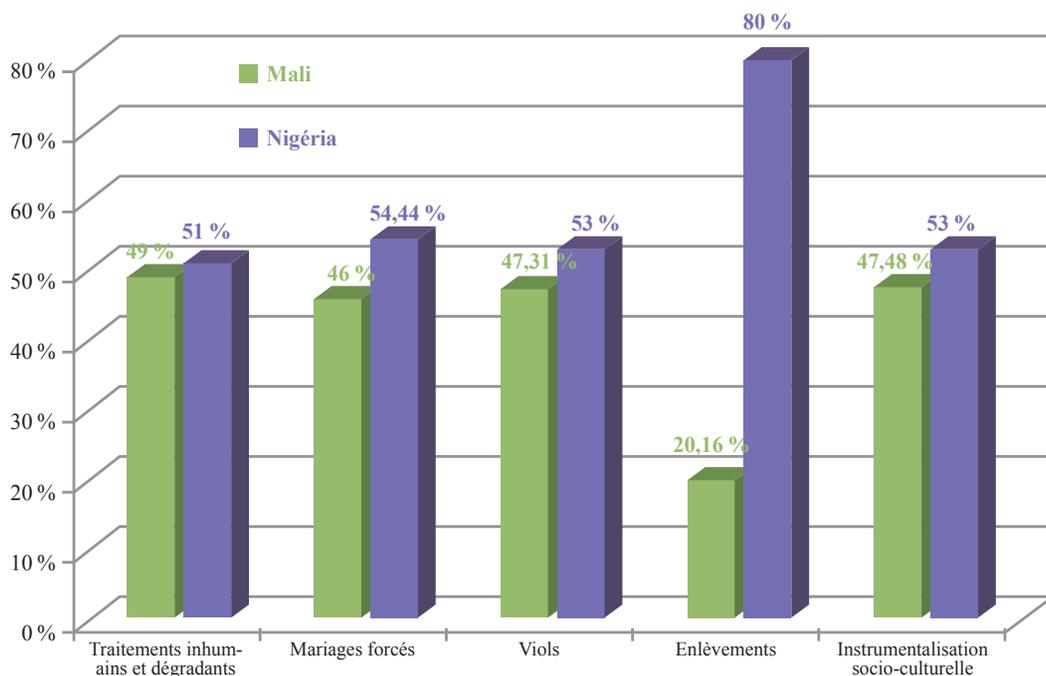
qu’au Mali. Et, ce sont les femmes nigérianes qui sont enlevées par contre, au Mali non seulement ce phénomène n’est pas criard mais ces plutôt les femmes étrangères ou les aides humanitaires qui sont les plus visées (Samaké; 2017).

### • La violence socio-culturelle

Au nord du Mali où sévissent plusieurs groupes extrémistes tel qu’Ansar Dine, des violations et restrictions des libertés fondamentales sont notées. Les femmes doivent être entièrement voilées lorsqu’elles sont à l’extérieur et ne sont pas autorisées à être en compagnie d’hommes qui n’appartiennent pas à leur famille proche (Sangaré; op.cit.). De plus, en dehors des cas de lapidation des femmes pour avoir commis l’adultère, les femmes sont victimes du port obligatoire des voiles, de l’interdiction de côtoyer des hommes avec qui elles n’ont aucun lien de parenté et l’interdiction de serrer la main aux hommes (Ibid.). De même, des châtiments corporels sévères auraient été infligés, souvent aux femmes, pour ne pas avoir strictement respecté les codes de la famille islamiques (Alao, 2015).

Le graphique ci-dessous présente un récapitulatif des résultats obtenus à partir du questionnaire envoyé sur le terrain.

**Graphique n° 1 : récapitulatifs des crimes et violences sur les femmes au Mali et au Nigéria**



*Source : Données compilées par les auteurs à partir des réponses reçus du questionnaire envoyé sur le terrain en 2020*

Dans ce graphique il ressort que, les femmes du Mali et du Nigéria subissent des violences et crimes du fait de l'extrémisme violent. Toutefois, ces violations sont à des degrés variés sur les femmes. Ainsi, on remarque qu'au Mali, 49% des femmes sont victimes des traitements inhumains et dégradants alors que 51% en sont victimes au Nigéria. 54,44% des femmes sont victimes des mariages forcés au Nigéria contrairement à 46% au Mali. Le viol est un acte odieux, au Nigéria 53% de femmes en sont victimes tandis qu'au Mali on a 47,31. L'enlèvement a été le phénomène le plus criard perpétré par les extrémistes sur les femmes au Nigéria; 80% des femmes ont été victimes contrairement au Mali où on dénombre 20,16%. Au Nigéria 53% des femmes sont socio-culturellement instrumentalisées tandis qu'au Mali cela représente 47,48%.

De cette analyse, on remarque que les femmes sont plus victimes des actes de violences au Nigéria qu'au Mali. On peut donc dire que l'extrémisme violent a un impact considérable sur les femmes au Nigéria qu'au Mali. L'analyse de la situation des femmes dans ces deux pays en contexte d'extrémisme violent montre que les femmes sont victimes de nombreuses atrocités qui produisent de nombreuses conséquences sur leur vécu quotidien.

### **LES CONSÉQUENCES DE L'EXTRÉMISME VIOLENT SUR LES FEMMES**

La montée de l'extrémisme violent et les effets dévastateurs des groupes qui adoptent des idéologies violentes réduisent à néant les perspectives de développement et l'évolution des sociétés dans les régions nord du Mali et du Nigeria. En effet, la manifestation de l'extrémisme violent dans ces pays produit des conséquences d'ordres sociopolitiques, socioéconomiques et culturelles qui ont des effets néfastes sur les libertés publiques et les droits de l'Homme. Ces conséquences de ces actes n'épargnent pas les femmes. En tant que victimes des affres des extrémistes violents, elles subissent les conséquences sur les plans sécuritaire et politico-culturel d'une part et, au plan socio-économique d'autre part.

### **LES CONSÉQUENCES SÉCURITAIRES ET POLITICO-CULTURELLES**

Les impacts sécuritaire et politico-culturel ont des effets disproportionnés sur les femmes en Afrique de l'Ouest et en particulier au Mali et au Nigéria. Au plan sécuritaire, les activités des groupes extrémistes comme Boko Haram ont provoqué le déplacement de plus 1,2 million de personnes au Nigeria et contraint plus de 200 000 nigériens à fuir vers le Cameroun, le Niger et le Tchad (PNUD; 2015). À cet effet, les femmes sont contraintes de se déplacer abandonnant leurs époux, enfants, plantations et cultures pour se réfugier dans ces pays voisins. Cette situation les rend

vulnérable sur le plan de la sécurité humaine et détruit le tissu social de nombreuse famille. Par exemple près de 75% des femmes et des enfants, ont fui les régions du Nord du Nigeria, devenant ainsi des déplacés internes et des réfugiés dans les pays voisins (ONU-Femme; 2015). Les femmes sont plus particulièrement affectées par cette violence extrême. Car, elles constituent la majorité des personnes déplacées et font partie des couches sociales les plus vulnérables de la population touchée par les affres des groupes extrémistes.

Les pertes en vies humaines des époux tués ou disparus par les groupes d'extrémistes violents au Mali et au Nigéria ont conduit à l'augmentation du nombre de veuves, des femmes chefs de familles (Rapport OHCHR; 2017). De même, les pertes d'un enfant kidnappé ou tué au-delà du traumatisme qui l'accompagne, provoquent des chocs émotionnels et des douleurs psychosociales qui modifient les relations sociales ou familiales provoquant des conséquences sur la sécurité sanitaire. Également, les déplacements et la séparation des familles fragilisent le tissu social et rendent les femmes vulnérables du point de vue sécuritaire.

Sur le plan politico-culturel, les femmes sont les gardiennes de la tradition qui participent le plus à la transmission de la culture (Maiga; 2013). Elles participent à la gestion familiale, entretiennent et éduquent les enfants. Ce sont elles qui préservent la tradition et participent le plus à la transmission de la culture (Ibid.). Cependant, l'extrême violence dans les régions Nord du Mali et du Nigéria a profondément bouleversé les équilibres. La femme subit les effets de cette violence à tous les niveaux. L'application radicalisée de la charia par certains groupes terroristes dans certaines localités du Nord du Mali et du Nigeria participe à la dégradation de la dignité humaine des femmes et sur leur vécu quotidien. En effet, les femmes qui habitent ces localités sont contraintes d'adopter les modes de vies contraires à leurs cultures. Par exemple les femmes sont interdites de mener des activités politiques, institutionnelles, commerciales et sont obligées de porter le voile intégral (Mateso; 2020).

Cette rupture avec la tradition locale peut aussi être illustrée par l'exemple de la musique. Dans la tradition touareg par exemple au Mali, la musique et la poésie sont des moyens pour les femmes de s'exprimer et de communiquer en public (Bindélé; 2014). Avec l'interdiction de la musique par les groupes djihadistes, les femmes du Nord du Mali sont ainsi empêchées de s'exprimer publiquement (Nasir; 2020). Exclues des processus politiques, privées de perspectives d'emploi viables et souffrant d'un sentiment de désespoir croissant, elles sont devenues les cibles faciles pour les recruteurs radicalisés qui les attirent par la ruse ou la force au moyen de divers arguments (religieux, d'incitations financières, de messages d'espoir) et souvent avec violence (Raineri; op.cit.).

## LES IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES

La montée en puissance de l'extrémisme violent et ses conséquences destructrices comptent aujourd'hui parmi les principaux obstacles à la paix en Afrique. Le nombre de victimes d'attaques terroristes perpétrées par des groupes extrémistes violents a progressé au cours des deux dernières décennies (Rapport CESA; 2020). Outre les souffrances humaines qu'ils occasionnent à l'égard des femmes, l'extrémisme violent a un coût économique qui aurait atteint quelque 89,6 milliards de dollars US dans le monde pour la seule année 2015 (Rapport UNDP; 2016). Dans la majorité des pays de l'Afrique de l'Ouest, les femmes constituent la majorité des acteurs aussi bien du secteur agricole, du commerce de détail que des activités informelles (Baily; 2017). Cependant, l'instabilité provoquée par les extrémistes au Mali et au Nigéria, a accru la situation de dépendance des femmes tout comme leur vulnérabilité à l'égard de la société.

Au Mali par exemple, l'application de la Charia dans les régions du Nord combinée au climat d'insécurité et de privations de libertés qui en découlent a anéanti les activités économiques des femmes en les poussant ainsi à l'assistance et à la mendicité (Mateso; op.cit.). En imposant une application radicale de la Charia, les groupes extrémistes ont interdit aux femmes de mener des activités économiques, de partir seul dans des lieux publics. De ce fait, beaucoup de femmes se sont déplacées dans les régions du Sud et dans les pays limitrophes où elles ont tout abandonné et tout perdu. Cette situation a ébranlé le pouvoir économique des femmes (Abatan; op.cit.).

Les zones frontalières entre le Nigeria, le Niger, le Tchad et le Cameroun, historiquement régions de commerce, sont donc économiquement asphyxiées par l'insécurité. En effet, les routes sont régulièrement attaquées, les couloirs de transhumance bloqués et les champs désertés par les femmes qui fuient les attaques du groupe armé Boko Haram (Laleix; 2018). Ainsi, dans les régions touchées par l'extrémisme violent, le taux de chômage des femmes est élevé et les besoins économiques manifestes, sont ressentis dans ces espaces où sévit l'extrémisme violent (Ohuoah; 2014). À cet effet, l'absence d'opportunités d'emploi pour les femmes crée un terreau fertile à l'aliénation et à la radicalisation et, surtout, rendent cette couche sociale de la population réceptive à l'appel des groupes extrémistes et criminels qui leur offrent un sentiment d'appartenance à une communauté d'intérêt (Laleix. Op.cit.).

Du point de vue social, les femmes ont des difficultés à accéder aux soins de santé. Dans certaines localités du Nord du Mali par exemple, elles n'ont pas accès aux centres de santé pour le suivi des grossesses et les accouchements (Moulaye; 2016). Elles sont donc victime d'une insécurité sanitaire qui les rend vulnérable non

seulement à toute sorte de maladies mais aussi, aux difficultés de donner naissance. De même, les femmes sont contraintes à des problèmes de logement. Parce qu'ayant perdu toutes leurs sources de revenus, elles deviennent les migrantes et, sont parfois obligées de vivre dans les camps des déplacés internes ou des réfugiés.

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'extrémisme violent apparaît comme un cadre générique de menace à la sécurité humaine des femmes au Mali et au Nigeria. En ce qui concerne la victimisation des femmes dans ce contexte, il apparaît que les femmes sont les cibles privilégiées des groupes extrémistes à travers une dynamique de terreur dans laquelle s'inscrit la campagne des kamikazes, les crimes et violences physiques et psychologiques. La posture victimaire des femmes face à l'extrémisme violent au Mali et au Nigeria produit des conséquences négatives qui constituent une véritable menace pour les droits de l'Homme ainsi que, pour la participation des femmes au développement de la société. Par faire face à cette situation, certaines recommandations proposées dans le cadre de ce travail peuvent servir d'outils d'aide à la décision. Partant du principe que, tout État a l'obligation et le devoir d'assurer la sécurité humaine des personnes, les États du Mali et du Nigeria doivent élaborer une politique publique qui tient en compte les conditions de vie des femmes dans les zones victimes de l'extrémisme violent. Cette politique aura pour but d'implémenter les mécanismes et les instruments de protection des femmes et de leurs biens fondamentaux.

De même, il sera important pour les autorités maliennes et nigérianes d'accroître leur soutien aux femmes en général et aux victimes d'extrémisme violent en particulier. Ce soutien passe par la construction d'un cadre référentiel de sécurité qui permettra de redonner confiance aux femmes. Ainsi, les autorités maliennes et nigérianes doivent augmenter la participation inclusive des femmes dans la lutte contre l'extrémisme violent d'une part et, d'inclure les femmes dans les stratégies de résilience d'autre part.

L'augmentation des femmes dans le dispositif de lutte contre l'extrémisme violent consistera à les impliquer davantage dans tout le processus de gestion de l'extrémisme violent, ainsi que la prise de décisions les concernant. Pour ce faire, il faut donc une participation beaucoup plus importante des femmes du Mali et du Nigeria dans le processus décisionnel des questions liées à l'extrémisme violent ainsi que dans les missions de terrain. En effet, les femmes occupent les positions dans la société qui leurs permettent de bien saisir les problèmes auxquels font face les femmes victimes d'extrémisme violent. De même, dans les zones victimes d'extrémisme violent et compte tenu de la Charia qui y est appliquée, les femmes seront bien placées pour rencontrer d'autres femmes afin d'y prêter une

oreille attentive face aux difficultés qu'elles rencontrent et, d'apporter les solutions spécifiques à ces difficultés.

Il sera donc important pour les autorités maliennes et nigérianes mettre sur pied les programmes de lutte contre les préjugés et autres stéréotypes défavorables aux femmes. Ces programmes doivent être élaborés selon une approche pragmatique qui consiste à apporter un soutien moral, sécuritaire, physique et psychologique non seulement aux femmes victimes d'extrémisme violent mais aussi, à toutes les femmes vivantes dans les zones victimes d'extrémisme violent. De ce fait, les autorités maliennes et nigérianes tout en prenant en compte les griefs et les préoccupations des femmes, doivent mettre à la disposition des femmes victimes d'extrémisme violent ou pas, des cellules de soutien psychosociales. Animées par les psychologues et les experts de la sécurité humaine, ces cellules auront un rôle fondamental à jouer dans le processus de reconstruction de la paix et du tissu social des femmes victimes de l'extrémisme violent.

Si les femmes sont les plus exposées aux conséquences de l'extrémisme violent, les autorités maliennes et nigérianes doivent les impliquer davantage dans les programmes de lutte contre ce phénomène. Ainsi, les stratégies de prévention et de lutte seront plus efficaces et efficientes si leur conception et leur implémentation prennent en compte les femmes dans leur diversité socio-culturelles. Dans l'élaboration de ces stratégies, les autorités maliennes et nigérianes doivent souvent consulter les femmes de toutes les couches sociales afin de les inclure massivement dans tous les secteurs de développement économique, socio-culturel, politico-communautaire et sécuritaire. Ce qui permettra aux femmes de s'investir dans les campagnes de développement durable mais également programmes de soutien aux femmes victimes d'extrémisme violent, les campagnes de sensibilisation et de prévention contre l'adhésion et l'adoption de points de vue extrémistes par les jeunes. Cette mesure consistera également à donner plus de poids aux femmes d'augmenter leur volonté de contribuer au développement de leur société et à lutter contre ce phénomène. Etant donné que l'extrémisme violent se manifeste également dans les réseaux sociaux, l'usage des réseaux sociaux doit devenir indispensable. En effet, les réseaux sociaux peuvent être utilisés pour permettre non seulement aux femmes victimes de s'exprimer mais aussi, aux autres femmes de dénoncer les actes de violation morale, physique, psychologique et culturelle que subissent les femmes dans un environnement dominé par l'extrémisme violent.

Pour lutter efficacement contre l'extrémisme violent, une solidarité et une mobilisation renforcée des organisations féminines au Mali tout comme au Nigéria s'avère nécessaire. Cette solidarité permettra d'implémenter une plate forme communautaire qui consistera à influencer la communauté internationale et plus particulièrement l'Union Africaine à s'intéresser aux problèmes de victimisation

des femmes face à ce phénomène dans la région ouest africaine. À cet effet, les femmes pourront bénéficier de l'appui ou du soutien des partenaires régionaux et internationaux.

Les femmes doivent également être incluses dans les actions de résilience contre l'extrémisme violent au Mali et au Nigéria. Car, elles jouent un rôle fondamental dans leur famille et dans leur communauté. De ce fait, elles seront les mieux placées pour identifier les signes précurseurs d'extrémisme violent chez leurs enfants et époux. Ainsi, elles peuvent décourager ce phénomène dans leurs familles et communautés. Dans ce sens, les autorités maliennes et nigérianes doivent collaborer avec des organisations de défense des droits des femmes pour contribuer à développer une forte capacité de résilience chez les femmes. Ceci inclut l'organisation au sein de ces communautés des ateliers sur l'extrémisme violent. Aussi, les rencontres entre les femmes victimes et les organisations de défense des droits des femmes doivent se tenir de manière périodique. Ces ateliers et rencontres permettront d'organiser les causeries, d'apporter les soutiens et les conseils aux femmes sur la manière de développer leur capacité de résilience face à ce phénomène. Ceci permettra aux autorités de renforcer les mesures de confiances avec les femmes mais aussi, aux femmes de renforcer la collaboration avec les organisations des droits de l'Homme afin de se positionner comme actrices majeurs de lutte contre l'extrémisme violent au Mali et au Nigeria.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abdoulaye Mar Dieye, « Sur les chemins de l'extrémisme violent en Afrique », PNUD, Bureau régional pour l'Afrique, 2017.
- Abiodun Alao, « *Islamic radicalization and violence extremism in Nigeria* » in Conflict, Security & Development, 13: 2, 2013, p.127.
- Abiodun Alao, « Understanding radicalisation and the challenges posed to development », dossier préparé pour le PNUD, 2015, p. 28.
- AFP, « *Les femmes-kamikazes, nouvelle arme de terreur de Boko Haram* », 19 novembre 2014.
- Aicha Belco Maiga, Allocution pour la libération de Gao, La Dépêche du 30/01/2013.
- Amnesty International, « Nigeria: Abducted Women and Girls Forced to Join Boko Haram Attacks », le 14 avril 2015, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2015/04/nigeria-abducted-women-and-girls-forced-to-join-bokoharam-attacks/>.
- Assaf Moghadam, "Motives for Martyrdom: Al-Qaida, Salafi Jihad, and the Spread of Suicide Attacks" in Michael Brown et al (eds.), *Contending with Terrorism: Roots, Strategies and Responses*, Cambridge, The MIT Press, 2010.
- Bréhima Samaké, *Le terrorisme au Mali: enjeux géopolitiques et perspectives*, Mémoire de Géopolitique, CREPS-ESIG, 2017, p. 108.

- Camille Boutron, Myriam Le Basque « Combattantes, terroristes ou victimes? L'engagement des femmes dans la violence armée », in *Les Champs de Mars*, n° 33, 2019, p. 91.
- CESA, « Au Sahel, la menace de l'État islamique au Grand Sahara grandit et s'étend », in *Rapport CESA*, 21 décembre 2020.
- Clément Martin, 2006. *Violence et Révolution. Essai sur la naissance d'un mythe national*, Paris, Seuil, p. 8.
- Dowd, « *L'extrémisme islamique violent* », in *Religion & Security*, 2015, p. 15.
- Farhana Ali, « Femmes combattantes musulmanes-une tendance émergente », in *James-town Foundation*, vol. 3, issue 21, 2005, p. 7.
- Fatou Kiné Camara, « La définition masculine de la paix et de la sécurité: un des obstacles à la prévention effective et à la résolution durable des conflits », communication présentée à la FSJP de l'Université de Yaoundé II, 2017.
- Femnet, *Les organisations de femmes du Mali sur les violences faites aux femmes et aux filles*, cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme. Étude coordonnée par Femnet Mali, avec le soutien financier d'ONU-EMMES et l'appui technique de l'AFARD.
- FIDH, « Nigéria: les crimes de masse de Boko Haram », Rapport 2104, p. 13, in [www.fidh.org](http://www.fidh.org).
- Fondapol, « Les femmes dans les attentats suicides au Nigeria », in [www.fondapol.com](http://www.fondapol.com), consulté le 17/09/2021.
- Gaëlle Laleix, « Boko Haram, l'insécurité et les conséquences économiques », in: <http://www.rfi.fr/emission/20160513-boko-haram-insecurite-consequences-economiques>, consulté le 31 janvier 2018.
- Innocent Biruka, *La protection de la femme et de l'enfant dans les conflits armés en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 27.
- International Crisis Group, « Curbing Violence in Nigeria (II): The Boko Haram Insurgency », *Africa Report* N° 216, April 2014, p. 9.
- Isabelle Bindélé, *Lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest: état des lieux et perspectives*, mémoire de géopolitique, CREPS-ESIG, 2014, p. 49.
- Isabelle Sommier, *La violence révolutionnaire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, p. 8.
- Jacob Zenn, "Boko Haram: Recruitment, Financing, and Arms Trafficking in the Lake Chad Region", in *Combating Terrorism Center, CTC Sentinel* | Volume 7, Issue 10, 2014, p. 22.
- Jeannine Ella Abatan, « Les femmes au cœur de Boko Haram et de la Katiba Macina », in *Bulletin IES*, du 13 juin 2021.
- Jean-philippe Rémy, « Au Nigeria, l'impossible libération des captives de Boko Haram », in *Le Monde*, 20 juin 2014.
- Joe Brock, "Insight: Boko Haram, Taking to Hills, Seize Slave « Brides »", in *Reuters*, 2013, p. 17.

- Kathy Laster et Edna Erez, « *Sisters in Terrorism? Exploding Stereotypes* », in *Women & Criminal*, vol. 25, 2015, p. 18.
- Lieven Pauwels et al., « Comprendre et expliquer le rôle des nouveaux médias sociaux dans la formation de l'extrémisme violent: Une recherche qualitative et quantitative », in *Politique Scientifique Fédérale*, 2014, p. 57.
- Luca Raineri, « *Dogmatisme ou pragmatisme? Extrémisme violent et genre au Sahel central* », in *International Alert*, 2020, p. 23.
- Magloire Adoumadji Madjastan, « Femmes kamikazes de Boko Haram », in <http://www.librairie.org/content/femmes-kamikazes-de-boko-haram-signé-ded%C3%A9clin>, consulté le 15 janvier 2018.
- Maria Ines, Olavarria Perez, *Les femmes et la question du viol*, Université Laval Québec, 2007, p. 136.
- Martha Crenshaw, "The Causes of Terrorism" in *Comparative Politics*, Vol. 13, N° 4, July 1981, p. 381.
- Martha Crenshaw, « Theories of Terrorism: Instrumental and Organizational Approaches » in David Rapoport (ed.), *Inside Terrorist Organizations*, Columbia University Press, New York, 1988, p. 13.
- Martin Mateso, « Terrorisme au Mali: la charia, "une ligne rouge" dans les négociations avec les Jihadistes », in [www.francetvinfo.fr](http://www.francetvinfo.fr), mis à jour le 03/03/2020, consulté le 20/10/2021.
- Martin Neil Baily, « Economic policy following the terrorist attacks », in *International Economic Policy Briefs*, Institute for International Economics, octobre, 2001, p. 57.
- Mausi Segun et al., *Those Terrible Weeks in Their Camp: Boko Haram Violence against Women and Girls in Northeast Nigeria*, (Human Rights Watch, 2014), p. 4.
- Mia Bloom, « When Women Are the Problem », in *Charting a New Course, Thought for Action Toolkit: Women Preventing Extremism*, in United States Institute of Peace, 2015, p. 7.
- Michael E. Brown et al., eds, *Contending with Terrorism: Roots, Strategies, and Responses*, Cambridge, The MIT Press, 2010.
- Naureen Chowdhury Fink, Rafi Barakat, et Liat Sheret, « *The Roles of Women in Terrorism, Conflict, and Violent Extremism: Lessons Learned for the United Nations and International Actors* », Document de politique, 2013, p. 3.
- OHCHR, *L'impact du fondamentalisme et de l'extrémisme violent sur le Droit des femmes*, Ohchr, 2017, p. 27.
- Ohuoah, « prévenir et lutter contre l'extrémisme violent en Afrique », in *sur les chemins de l'extrémisme violent en Afrique*, 2014.
- Ouolikoro Kane, *La lutte contre le terrorisme: enjeux et défis sécuritaires pour les Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)*, mémoire de Master en Sécurité Internationale, IRIC-UY2, 2020, p. 32.

- Ousmane Sangaré, *Multiplication des groupes extrémistes violents sur le territoire malien : Dynamiques historiques, réponses, enjeux stratégiques*, mémoire de géopolitique, CREPS-ESIG, 2018.
- PNUD, Rapport sous-régional d'orientation stratégique, Afrique centrale, Projet I, août 2015.
- Sarah Leduc, « Femme kamikaze au Nigeria, l'arme de guerre de Boko Haram », in <https://www.am.france24.com>, consulté le 27/10/2021.
- Stephen Buchanan-Charke et Rorisang Lekalake, « *Extrémisme Violent en Afrique : Perceptions des citoyens du Sahel, du Lac Tchad, de la Corne* », in Synthèse de Politique N° 32, Afrobaromètre, juin 2016, p. 1.
- Valerie Ngongo, « Le rôle des femmes africaine dans la décolonisation et le devenir culturel de l'Afrique et de ses diasporas », in *Présence Africaine*, 2010, n°181-182, pp. 157.
- Vasuki Nesiah, "Gender, National Security, and Counter-Terrorism: Human Rights Perspectives", in Routledge, 2013, p. 51.
- Vincent Hugeux, « Face à Barkhane, un ennemi aux abois », in le journal L'express, publié le 20/04/2018.
- Warner, « la région du Lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram », in *Crise et développement*, (dir.), Géraud Magrin et Marc Antoine Pérouse de Montclos, AFD, 2018, p. 150.
- Zéini Moulaye, « *Les défis et enjeux sécuritaires en Afrique de l'espace sahélo-saharien* », FES, Bureau Bamako, 2016, p. 26.
- Rapport de l'United States Military Academy, sur les attentats suicides de Boko Haram d'avril 2011 à juin 2017 publié en août 2017.
- Rapport Amnesty International 2012.
- Rapport Amnesty International, *Les crimes commis contre les femmes lors des conflits armés*, Londres, novembre 2004 Index AI: ACT 77/075/2004, p. 16.
- Rapport Amnesty International, *les crimes commis contre les femmes lors des conflits armés*, Londres, novembre 2004 Index AI: ACT 77/075/2004, p. 16.
- Rapport du Centre pour la Promotion de la Paix « Mali : les femmes dans la transition Leur regard et leur rôle », Juillet 2013.
- Rapport ONU-Femmes 2015.
- Rapport PNUD, troisième consultation d'experts, Addis-Abeba, 2015.
- Report of the Secretary-General on the Situation in Mali, Document de l'ONU S/2012/894 (Conseil de sécurité des Nations Unies, le 28 novembre 2012), 21-23, 24; « Mali: War Crimes by Northern Rebels », Human Rights Watch, le 30 avril 2012, <http://www.hrw.org/news/2012/04/30/mali-war-crimes-northern-rebels>; « Women Primary Victims of Violence in Northern Mali, Says UN Rights Office » Centre d'actualités de l'ONU, le 9 octobre 2012, <http://www.un.org/apps/news/story>.

# VICTIMES ET BOURREAUX : REFLEXION AUTOUR DU PARADIGME DE SAUVE- GARDE DES ENFANTS EX-TERRORISTES DE BOKO HARAM AU VISAGE DOUBLE

Par : Jean Magloire YEBEGA AYISSI  
Doctorant en Droit Public (Cameroun),  
Membre de la Société Québécoise de Droit International (SQDI)

## RÉSUMÉ

Bien que le Cameroun soit officiellement dans une lutte acharnée contre le groupe terroriste BokoHaram depuis mai 2014, toutefois, le recrutement des enfants par ce dernier est un phénomène de plus en plus préoccupant. Très nombreux, souvent jeunes, parfois à peine dix (10) ans, les profils de ces enfants enrôlés sont divers. Pendant leur association à ce groupe terroriste, ils présentent un double visage. D'une part, ils sont des victimes et d'autre part, des bourreaux. Néanmoins, il est à noter que malgré leur nature versatile, ces enfants sont protégés grâce aux dispositifs formels et matériels; car avant d'être vus comme des bourreaux, il faut prendre en considération qu'ils sont d'abord des victimes de l'entreprise terroriste Boko Haram.

## Mots clés

BokoHaram, Enfants,  
Enfants ex-terroristes,  
Terroristes.

## INTRODUCTION

L'histoire révèle que dans toutes les civilisations, l'enfant a toujours occupé une place à part (Gaye, 2007: 1). L'enfant? De quel enfant s'agit-il? (Vedel, 1991: 349-362) comme s'interrogeait le Doyen Georges VEDEL dans un article sur les droits de l'Homme. Assurément, il s'agit généralement de l'enfant appelé mineur en droit civil « et en droit pénal » (Eyike, 2004: 17), et dont l'âge varie dépendamment de celui fixé pour la minorité selon chaque pays. L'enfant s'entend donc de tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt ou plus tard, en vertu de la législation qui lui est applicable. C'est un être fragile en cours de développement; alors, il paraît logique qu'il fasse l'objet d'une attention spéciale.

Dans ce sens, la révolution de 1789 marque un progrès dans la reconnaissance juridique de l'enfant. Aussi, « l'intérêt supérieur » de l'enfant s'est fait grâce au Comité de protection de l'enfance créé en 1924. L'esprit de ce Comité s'est effrité progressivement avec le temps. Il semble que ces dernières années, l'instrumentalisation et l'enrôlement des enfants ont connu un essor fulgurant. Certains de leur propre gré, se trouvent associés à des groupes terroristes; d'autres à *contrario*, sont de plus en plus victimes des recrutements forcés par les groupes terroristes. Cependant, le mobile et la manière par lesquels ils adhèrent à un groupe terroriste, importe peu; puisqu'une fois faisant partie de ce groupe, l'on les qualifie tout simplement d'enfants terroristes.

Pour expliquer cette situation gravissime, il se dégage clairement que, depuis la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, deux (02) phénomènes se faisant particulièrement ressentir sur les enfants sont apparues simultanément: la multiplication des conflits asymétriques et la prolifération des armes légères (Labadie, 2016: 1). C'est-à-dire que la diversité des groupes terroristes et « l'accès généralisé et facile aux armes légères ont mené au recrutement et à l'utilisation des enfants dans le monde » (Bureau du Représentant spécial du Secrétaire Général pour les enfants et les conflits armés, 2011: 10). La Communauté internationale est en effet, de plus en plus confrontée (ONUDC, 2018: 1) à ce problème d'envergure.

Au Cameroun, la guerre asymétrique en cours dans la région de l'Extrême-Nord, est le théâtre orchestré de violences sur mineurs et de terribles recrutements d'enfants par BokoHaram. Les estimations portent « depuis 2009, à environ huit mil (8000) enfants enrôlés » (Idem). Les chiffres sont probablement fort sous-estimés et controversés; étant donné qu'il est très difficile d'avoir accès aux zones de terroristes en question afin de comptabiliser les enfants recrutés mais également les violations des droits dont ils subissent.

Nonobstant, il y'a tout de même lieu d'affirmer que plusieurs enfants sont associés à BokoHaram. Par conséquent, ceux-ci sont désormais utilisés selon les circonstances qui se présentent comme des combattants de première ligne, des esclaves sexuels, des espions, des porteurs, des cuisiniers, des agriculteurs, des chasseurs, etc. Autant, les garçons et les filles encore fragiles sont utilisés comme des boucliers humains. Ce faisant, ces enfants sont victimes d'une société violente qui n'a pas su ou ne s'est pas occupée de les protéger. Dans le même temps, pour s'assurer de leur loyauté et leur faire perdre tout espoir d'évasion, les commandants desdits enfants, leur contraignent souvent par la force à commettre des atrocités dans leurs villages natals. Ils deviennent alors, par ces malheureuses actions, des criminels pour la société. Cet état de fait a été signalé et attesté par des séquences vidéos dans lesquelles, on voit les terroristes utiliser ces enfants comme des kamikazes en leurs ordonnant d'exploser les bombes dans les lieux publics. Ces

mineurs glissent donc involontairement et silencieusement du statut de victime à celui de bourreau.

Malgré la nature ambivalente des enfants, il reste que leur « intérêt supérieur » demeure. Dans ce sens, la protection des enfants bien qu'ils soient des anciens terroristes, est indubitablement l'une des démonstrations essentielles de la protection des droits de l'Homme. Ce postulat, pour autant qu'il est admis, justifie que la réflexion qui est consacrée à cette thématique fait partie du champ sémantique du paradigme (Lequette, 2017: 17) encensé et créatif que constitue l'Etat de droit, invite à dégager d'emblée une interrogation. Celle de savoir, comment est articulée la sauvegarde des enfants au double visage, ex-terroristes de BokoHaram au Cameroun ?

La réponse à cette question, à la fois opportune et d'une actualité brûlante, dont on perçoit, selon la voie qu'elle emprunte, l'amplitude des effets en matière de construction de l'Etat de droit au Cameroun permet d'entrevoir simultanément deux directions (Zambo, 2019: 1-19). La première ambitionne un auspice formel des enfants ex-terroristes de BokoHaram par l'aménagement des textes non processuels et processuels (I). La seconde quant à elle, formule le vœu d'un modèle sauvegarde opérationnelle grâce à la mise en œuvre des programmes d'accompagnement à la vie civile susceptible de satisfaire au mieux l'impératif retour des enfants dans une société normale (II).

## **I. LE PARADIGME DE SAUVEGARDE FORMELLE DES ENFANTS EX-TERRORISTES DE BOKO HARAM**

Les enfants recrutés par les terroristes sont des « victimes ». C'est pourquoi, le droit international et national (A) est en leur faveur. Il convient de mentionner que, leur statut de « victimes » n'exclut pas que ceux soupçonnés d'avoir commis les actes de terrorisme soient traduits devant les juridictions compétentes. Malgré ce boulevard ouvert pour leur attirer devant les tribunaux, ces derniers doivent bénéficier au même titre que tous les citoyens, du respect des normes qui encadrent la procédure pénale (B).

### **A. Le modèle de sauvegarde des enfants ex-terroristes encrée dans les textes non processuels**

Les normes internationales et nationales relatives à l'enfant que ce soit en période de paix ou de conflit s'imposent à quiconque. Cela, l'est davantage en période de conflit lorsque les enfants recrutés par BokoHaram sont victimes de

violences qui prennent plusieurs formes. A cet égard sur le terrain, les instruments internationaux (1) et locaux (2) relatifs à la préservation des droits enfants sont consacrés.

### *1. La marque des normes supranationales dans la sauvegarde des enfants ex-terroristes*

Il revient à tous les Etats de droit de se soumettre aux normes juridiques générales et spécifiques qui protègent l'enfant.

S'agissant des normes juridiques générales consacrées que les Etats de droit se doivent de respecter, on retrouve les textes internationaux et communautaires dont les contenus ne sont pas seulement réservés à l'enfant, mais qui regorgent certaines dispositions faisant référence à l'enfant et parfois à l'enfant terroriste. Au rang de ces normes juridiques d'application générale, la substance de l'article 25 (2) de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 indique clairement que « tous les enfants jouissent de la même protection sociale ». Aussi, l'article 23 (4) du Pacte international sur les droits civils et politiques de 1966 demande que les mesures soient prises pour assurer une protection spéciale de l'enfant. Par ailleurs, celui-ci bénéficie d'une protection contre l'exploitation infantile conformément à l'article 10 du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels de 1966. La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981 quant à elle, d'une manière implicite, protège l'homme en général, et l'enfant en particulier. C'est pour cette raison que, les Etats signataires de la susdite doivent prendre toutes les mesures « en vue de réduire les inégalités existantes et promouvoir les droits de l'enfant » (Ngomo, 2011 : 413-429). Le Protocole additionnel II aux Conventions de Genève de 1949 en ce qui le concerne, interdit le recrutement des enfants de moins de quinze (15) ans par les forces armées ou groupes armés afin de prendre part aux hostilités . L'article 8, par. 2, al. b xxvi et e vii du Statut de Rome de 98 donne une définition de l'expression « crimes de guerre » qui comprend le fait de procéder à la conscription ou à l'enrôlement des enfants de moins de quinze (15) ans dans des groupes armés ou de les utiliser dans des hostilités. La Résolution 70/291 du 19 juillet 1996 et les Résolutions 1261 (1999), 1314 (2000), 1379 (2001), 1460 (2003), 1539 (2004) 1612 (2005) adoptées respectivement par l'Assemblée Générale des Nations Unies et le Conseil de Sécurité des Nations Unies condamnent sans réserve le recrutement et l'utilisation organisés des enfants pour perpétrer les attaques terroristes.

S'agissant du droit supranational spécifique relatif à la protection de l'enfant, que les gouvernements se doivent de respecter, on a les textes internationaux et communautaires dont les intitulés et tous les contenus sont précisément réservés à l'enfant. Grace à ces textes, les « enfants anciens terroristes » bénéficient là,

de la consécration d'une protection imparable. En 1959, la Déclaration des droits de l'enfant posait déjà les bases des droits fondamentaux d'une « enfance heureuse » considérant que l'enfant « en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale notamment d'une protection juridique appropriée ». Le principe 9 de la susdite consacre l'interdiction de l'exploitation des enfants. En ce qui concerne la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989, son article 19 proscrie toute forme de violence à l'encontre des enfants, particulièrement toute forme de violence physique ou mentale. Deux (02) Protocoles additionnels collés à celle-ci mettent eux aussi, un accent fort et dynamique sur la lutte contre les violations des droits des enfants. Dans le Protocole additionnel I de 2000, une interdiction générale de l'enrôlement et de l'utilisation d'enfants de moins de dix-huit (18) ans par des groupes armés non étatiques dans les hostilités est prise en compte. Quant au Protocole additionnel II de 2000, la vente, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants sont prohibées. Cela vise les actes utilisés par les terroristes après le recrutement des mineurs, et qui constituent essentiellement, différentes formes d'exploitation sexuelle des enfants, mais couvre d'ailleurs par la même occasion, la vente d'enfants à d'autres fins, dont le travail forcé. Enfin, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ouvre une brèche de la protection de l'enfant en période de conflits. En effet, son article 22 oblige les Etats de « veiller à ce qu'aucun enfant ne prenne directement part aux hostilités, en particulier à ce qu'aucun enfant ne soit enrôlé ».

## *2. L'empreinte du droit interne camerounais dans la sauvegarde des enfants ex -terroristes*

Le Cameroun a-t-il conscience de l'état de ses enfants vivant sur son territoire en cette période de grande révolution juridique autour des droits de l'enfant en période normale en général et en période de crise en particulier? Cette interrogation permet d'engager la réflexion spéciale sur la protection des « enfants anciens terroristes » en droit interne camerounais.

Le Cameroun s'est doté d'une nouvelle Constitution le 18 janvier 1996. Celle-ci procède à une sanctification du droit international (Mouelle, 2007: 127) et communautaire des droits de l'enfant au moyen de la soumission. Cette soumission trouve son assise juridique dans le préambule qui indique sans ambages que la « nation protège non seulement les jeunes, mais assure également à l'enfant des droits » (Idem).

L'article 2 de la Loi n°2005/015 du 29 décembre 2005 sanctionne « le recrutement, le transfert, l'hébergement ou l'accueil des enfants aux fins d'exploitation, par menace, recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par

enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorités ou de mise à profit d'une situation de vulnérabilité ».L'article précité punit autant, le proxénétisme « ou toutes autres formes d'exploitation sexuelle, l'exploitation du travail des enfants ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues, la servitude » d'enfants recrutés par la secte islamiste de BokoHaram. Dans le même sillage, l'article 84 (2) (a) de la Loi du 14 août 1992 souligne que « les enfants ne peuvent être employés dans aucune entreprise » y compris une entreprise terroriste.

Par ailleurs, l'article 1(2) du Décret n°2017/383 du 18 juillet 2017 protège l'enfant vulnérable ou en détresse. Les enfants ex-terroristes faisant partie des vulnérables, il va sans dire que ce Décret les protège.

Au-delà de ce qui précède, il faut relever que l'Arrêté du 27 mai 1969 a lui aussi vocation à protéger l'honneur et la dignité des enfants. En effet, son article 2 souligne que « jeunes gens de moins de dix-huit (18) ans ne peuvent, en aucun cas, être employés » par les groupes terroristes. Au surplus, il leur est prohibé de faire porter ou de faire trainer des fardeaux aux enfants. Aussi, l'emploi de ceux-ci à la fabrication, la manipulation ou l'utilisation des explosifs; ainsi qu'à la surveillance des lignes de fronts sont formellement interdits.

## **B. Le modèle de sauvegarde des enfants ex-terroristes encrée dans le droit processuel**

Pour l'Assemblée Générale des Nation Unies au moyen de la Résolution 60/288 du 20 septembre 2006, les actes de terrorisme constituent une des menaces les plus graves pour les Etats. Ainsi, ceux-ci doivent veiller à ce que toutes les personnes y compris les enfants qui « participent au financement, à l'organisation, à la préparation ou à la perpétration d'actes de terrorisme soient traduites en justice » (ONUUDC, Op.cit., 78). Toutefois, même si les enfants associés à BokoHaram commettent des atrocités, lorsqu'ils se trouvent devant les instances compétentes pour répondre de ces faits, ils doivent bénéficier du respect des canons de procédures avant (1) et pendant (2) le procès.

### ***1. L'estampille du droit processuel dans la préservation des droits des enfants ex-terroristes avant le procès***

L'Etat ne saurait laisser pour compte les enfants auteurs d'actes de terrorisme. De ce fait, les enquêtes spéciales dans les affaires leurs impliquant ne doivent poser aucun problème juridique et éthique. Selon le paragraphe 34 (f) de la Résolution 69/194 du 26 janvier 2015 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, lorsque ces

enfants arrivent au poste d'enquêtes, tous les interrogatoires doivent être précédés par la fourniture du droit à l'information à ces derniers et à leurs parents ou tuteurs légaux. Dans ce sens et conformément à la Résolution 2005/20 du 22 juillet 2005, si le premier contact a lieu en l'absence de leurs parents ou tuteurs légaux, les autorités doivent les informer immédiatement. Le procureur de la république ou le juge d'instruction doit aviser les parents ou tuteurs du mineur des poursuites engagées contre celui-ci. En outre, dans son rapport de 2007 au paragraphe 89, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies souligne en effet que, la force et la contrainte ne doivent être utilisées que dans des circonstances exceptionnelles, qu'on peut définir comme les situations où, il existe une menace imminente que les enfants se blessent ou blessent autrui. Le résultat ici, étant d'empêcher que ces derniers ne puissent être influencés. L'accès rapide à une assistance judiciaire doit leur être garanti pendant la phase préliminaire de l'enquête. A cet effet, le paragraphe 18 (a) de la Résolution 45/113 du 14 décembre 1990 indique qu'ils ont le droit d'avoir rapidement accès à un avocat.

Dans toute la mesure du possible, il convient pour les officiers de police judiciaire, de respecter les délais de la garde à vue. Le législateur camerounais « les a prévus relativement courts afin de tempérer les atteintes portées à la liberté individuelle » (Ndiaye, 2003: 58). L'article 119 (2) du Code de procédure pénale fixe les délais à 48 heures renouvelables une seule fois par le Procureur la République. Pendant cette période, tous les enfants associés à cette secte quel que soit leur âge, doivent bénéficier d'un droit de visite, d'un droit à l'alimentation, d'un droit à la santé, etc. Leur intégrité physique doit être préservée. Par conséquent, les filles doivent être séparées de leurs homologues garçons. Les cellules construites pour recevoir ces mineurs de deux (02) sexes, doivent être séparés de celles réservées aux adultes « à moins que l'on estime préférable de ne pas le faire dans l'intérêt supérieur de l'enfant » (Art., 37(a) de la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989).

## *2. La marque des normes procédurales dans la préservation des droits des enfants ex-terroristes au cours du procès*

La riposte contre le terrorisme par les soins de la justice pénale, est une composante essentielle des stratégies de l'évacuation de l'extrémisme violent. Cependant, devant les juridictions, les juges doivent les considérer principalement comme des proies, et non pas seulement comme des auteurs présumés d'infractions. C'est pourquoi au regard de l'article 26 du Statut de Rome, la Cour Pénale Internationale n'a pas compétence à l'égard des personnes âgées de moins de dix-huit (18) ans.

Au Cameroun, les articles 80 et 87 du Code pénal sacralise l'application des mesures spéciales pour les mineurs. De ce fait, les enfants associés aux terroristes de Boko Haram peuvent être exemptés de la responsabilité pénale ou alors, peuvent

bénéficier des peines alternatives. Un enfant de dix (10) ans n'est pénalement pas responsable même s'il est avéré qu'il a commis des actes de terrorisme. Toutefois, conformément aux articles 724 et 725 du Code de procédure pénale, déclaré coupable, s'il est âgé de quatorze (14) ans ou moins, le tribunal doit lui adresser une admonestation; et si celui-ci a plus de quatorze (14) ans et de moins de dix-huit (18) ans, le tribunal, par décision motivée: prononce une peine dans les conditions prévues aux articles 80 (3) et 87 du Code pénal; ordonne l'une des mesures spéciales prévues dans le Code de procédure pénale.

Naturellement, lorsque ces enfants ex-terroristes sont mis derrière des barreaux, ils doivent automatiquement bénéficier d'un procès équitable. La célérité de la procédure, signifiant la garantie d'un délai raisonnable de jugement pour tout justiciable doit être de mise.

Les juges doivent leur permettre de prendre connaissance, des faits pour lesquels, ils sont poursuivis. Dans un langage simple, le Président du tribunal doit leur expliquer la substance de l'infraction qui leur est reprochée en vertu de l'article 718(1) du Code de procédure pénale. Cela leur offre « la possibilité de s'exprimer là-dessus et de se défendre, surtout en matière pénale dont les sanctions sont les plus graves, et pouvant atteindre la peine de mort » (Kihli, 2008: 38). La majorité des enfants étant des indigents, les avocats commis d'office ou toutes autres personnes qualifiées dans la protection des droits de l'enfant doivent alors, leur être attribués par le tribunal.

Les audiences publiques et le principe du contradictoire à toutes les phases du procès ne doivent pas être mis à l'écart. Cependant, pour les actes de terrorisme impliquant un mineur, une dérogation pour cause d'« intérêt supérieur » de l'enfant peut être admise. En effet, un huis clos peut être prononcé par les juges de plein gré, consécutif de l'absence des débats publics.

En présence de l'enfant, le jugement est rendu en public, à condition de garder l'anonymat sur son identité et sur celle de famille, sous peine de sanctions prévues à l'article 198 du Code pénal.

## **II. LE PARADIGME DE SAUVEGARDE OPÉRATIONNELLE DES ENFANTS EX-TERRORISTES DE BOKO HARAM, UNE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE CIVILE**

Les instances internationales de lutte contre le terrorisme soulignent l'obligation pour les Etats d'appliquer de façon adéquate les programmes d'accompagnement à la vie civile. Dans ce sens, le Conseil de Sécurité demande à tous les Etats membres des

Nations Unies de coopérer à l'action menée pour écarter la menace que représentent, les combattants terroristes qui retournent dans leurs pays de départ, en élaborant et en appliquant les programmes de désarmement, de démobilisation (A) et de réintégration (B) des enfants qui ont été associés à des groupes terroristes.

## **A. La mise en œuvre des programmes de désarmement et de démobilisation en faveur des enfants ex-terroristes**

Lorsque les enfants cessent de prendre une part active au terrorisme, le processus de réinsertion peut effectivement débuter. Le retour à la vie civile des ex-enfants recrutés par BokoHaram ne constitue point une vue de l'esprit. Cependant, loin d'être une tâche aisée, le retour à la vie civile, passe inévitablement par l'application des programmes de désarmement (1) et de démobilisation (2).

### ***1. La mise en œuvre du programme de désarmement en faveur des enfants ex-terroristes***

La logique du désarmement est « inscrite dans la Charte même de l'Organisation des Nations Unies, dont l'article 26 fixe pour mission au Conseil de Sécurité de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationale » (Boniface, 2003 : 63-67). Alors, il revient aux Etats en crise ou sortis de crise de tout mettre en œuvre pour désarmer les ex-terroristes.

Le programme de désarmement des membres (majeurs ou enfants) de BokoHaram est la première étape dans le processus visant à favoriser leur retour à la vie civile. Il consiste à la mise en place de la gestion responsable d'armes y compris leurs stockages en lieu sûr et leurs éliminations définitives. Le déminage peut aussi faire partie de ce processus (Douglas, 2006 : 41). L'offre de paix formulée le 06 novembre 2018, par le Président de la République du Cameroun en créant par le Décret du 30 novembre 2020, un Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration (CNDDR) dont la mission consiste à collecter, stocker et détruire les armes, munitions et explosifs remis volontairement par les ex-combattants est la preuve que le Cameroun tient à mettre en pratique ce programme. Le résultat recherché est de retirer aux combattants en général, et particulièrement aux enfants terroristes, tous les instruments militaires qui leur permettent d'attaquer les civiles ou les forces de défense régulièrement constituées à l'Extrême-Nord.

Le programme de désarmement doit se faire avec subtilité. Car très souvent, les terroristes considèrent « le désarmement comme une forme de reddition et refusent de l'accepter » (Steenkenn, 2018 : 29); parce qu'ils estiment que le fait de ne plus

être armés peut, en fait, les mettre en danger. Ces derniers ont effectivement besoin de leurs armes pour subsister; dès lors, renoncer à leurs armes revient pour eux à renoncer à tout (Hottinger 2008: 27-36). Cette situation nécessite alors, le recours à une technique très douce qui permettrait de « mettre les armes hors d'usage afin que le désarmement puisse se poursuivre » (Steenkenn, Op.cit., 29) sans problème majeur.

## *2. La mise en œuvre du programme de démobilisation en faveur des enfants ex-terroristes*

Généralement, la démobilisation marque la fin de l'association d'un enfant à des forces ou groupes armés. Il est judicieux de reconnaître qu'il y'a peu de temps dans le monde, les programmes de démobilisation limitaient leur « action aux seules personnes ayant remis les armes » (Schmitz 2001: 121). Cette limitation avait pour effet négatif d'écarter les enfants, guetteurs, cuisiniers, abusés sexuellement, etc. Toutefois à date, les programmes de démobilisation formelle ou informelle de tous les enfants ayant participé directement ou indirectement à un conflit symétrique ou asymétrique ne souffrent plus d'aucune controverse.

Le « législateur international » a prévu une passerelle qui encadre la démobilisation. Dans ce sens, les articles 6 et 7 du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant permettent aux Etats de veiller à ce que, les enfants associés à un groupe terroriste soient démobilisés ou libérés et, si nécessaire, faciliter leur réadaptation physique et psychologique et leur réinsertion sociale, y compris dans le cadre d'une coopération internationale.

Le processus de démobilisation au Cameroun s'inscrit dans la continuité de la recherche de la paix et de la sécurité interne avec en toile de fond une « amnistie générale » pour tous les combattants de BokoHaram qui acceptent de regagner le droit chemin. Ledit processus est capitale pour les enfants recrutés dans la mesure où, il permet à ces derniers de sortir du cycle infernal de la violence dans lequel le terrorisme les a terriblement plongés. A cet effet, le 30 octobre 2017, le gouverneur de la région de l'Extrême Nord, Midjiyawa BAKARY, s'est engagé le premier en faveur de la promotion (Malzac, 2017: 1) de la démobilisation, en s'inspirant des expériences des pays voisins. Le CNDDR a créé plusieurs équipes satellites chargées d'aller à la rencontre des jeunes terroristes afin de mettre en application la démobilisation. Après la mort d'Abubakar SHEKAU, le chef historique de BokoHaram, des redditions massives ont été enregistrées. Plusieurs terroristes parmi eux, pas moins de cent (100) enfants ont été démobilisés des réseaux du terrorisme. Certains sont accueillis au Centre de transit de Méridans le département du Diamaré; et d'autres, par les services compétents du CNDDR à Mora dans le département du Mayo Sava.

La démobilisation de ces enfants débute dès, leur arrivée en zone de cantonnement, par la phase d'enregistrement suivie de celle de la sensibilisation. L'enregistrement permet de déterminer leurs identités et « de procéder à la recherche de leurs familles et de leurs communautés d'origine » (Leblanc, 2004: 36). La sensibilisation quant à elle, permet de leur faire comprendre que les actes de terrorismes sont répréhensibles par les textes à l'échelle mondiale et nationale.

## **B. La mise en œuvre des programmes de réintégration pour les enfants ex-terroristes**

Les deux (02) étapes de désarmement et de démobilisation s'inscrivent dans la perspective de permettre aux enfants de rompre progressivement avec la culture de la violence qui, pendant plus ou moins longtemps, a façonné leur quotidien. Si les deux (02) premières étapes sont fondamentales, la troisième étape, c'est-à-dire celle relative à la réintégration, est autant primordiale. La réintégration inclut la prise en compte de besoins multiples des recrutés de la secte islamiste. Elle comprend deux (02) dimensions. La première est d'ordre économique (1). La seconde quant à elle, est d'ordre social (2).

### *1. La mise en œuvre du programme de réintégration économique pour les enfants ex-terroristes*

Pour que les enfants enrôlés par BokoHaram puissent retourner à la vie civile dans des conditions optimales, leur prise en compte doit se faire de manière équilibrée, pour une réussite totale. Un objectif de la réintégration après avoir extirpé, les enfants de l'appareil du terrorisme est le rétablissement des conditions d'une croissance économique et d'un développement humain durable en vue de réduire les inégalités entre groupes d'individus, lesquelles peuvent d'ailleurs avoir poussé certains d'entre eux, à s'enrôler.

Le programme de réintégration économique repose sur les programmes d'éducation formelle et de formation professionnelle. Il revient au CNDDR de mettre en œuvre les programmes sus évoqués. Cela est d'une évidence que, ceux-ci revêtent une importance fondamentale; car d'une part, ils participent« à normaliser la vie de l'enfant en permettant l'établissement de rapports nouveaux avec d'autres jeunes » (Diomandé, 2013: 567-595); et d'autre part, ils sont la voie d'une forte probabilité de l'accès à l'emploi.

Le programme d'éducation formelle amorcé dès l'arrivée des enfants au Centre de réintégration est vital. Car, il faut savoir que ces enfants subissent un décervelage

par les Imans de la secte islamiste. Dans le même temps, ceux-ci ne sont pas scolarisés dans les camps de terroristes. Ledit programme repose sur « l'adoption de mesures spécifiques visant à créer des classes spéciales pour cette catégorie d'enfants, afin qu'ils puissent rattraper leur retard et réintégrer peu à peu des classes normales » (Idem); puisque le meilleur moyen de leur soutenir est de leur offrir « une éducation et la possibilité de gagner sa vie » (ONU, 2001: 1 et ss).

La formation professionnelle quant à elle, se base sur l'apprentissage des métiers notamment la couture, la broderie, l'informatique, l'élevage, la pisciculture, l'agriculture, menuiserie, la mécanique auto; etc. Le CNDDR sollicite de l'Etat centrale et ses partenaires des arrangements pour fournir des aides (Happold, 2005: 18) à la formation professionnelle dédiées aux enfants ex-terroristes.

## *2. La mise en œuvre du programme de réintégration social pour les enfants ex-terroristes*

A l'Extrême Nord sur le théâtre des conflits en brousse, les enfants affiliés à Boko Haram subissent des atrocités ajoutés aux humiliations et mauvais traitements de toutes sortes.

Après leur avoir arraché des griffes du groupe terroriste, le soutien psychologique que le gouvernement camerounais et les acteurs humanitaires apportent à ces enfants « socialisés pour une existence d'hostilité polarisée » (Banque Mondiale, 2002: 3) est d'une importance fondamentale dans le cycle de réintégration sociale. C'est pour cette raison qu'ils bénéficient du soutien psychologique offert à tous les enfants officiellement démobilisés.

Parallèlement au soutien psychologique qui est offert à ces derniers, on leur accorde le droit de préserver leurs relations familiales, qui sont constitutives de leur identité. En effet, l'« intérêt supérieur de l'enfant » concerne aussi son droit à avoir des relations directes avec sa famille (NU, Bureau de Lutte contre le Terrorisme, 2019: 3-8). Les relations familiales « sont les facteurs fondamentaux de leur réussite, la famille jouant le rôle principal dans le retour à la vie civile » (Tumba, 2009: 1-6).

En dépit des crimes commis par les enfants, leur retour en famille demeure une voie idoine vers la réintégration sociale. Pour la simple raison que, la famille apporte un soutien important à ceux-ci sous l'angle psycho-social. Le fait pour eux d'être acceptés par leurs familles peut être une source de sécurité pour combattre la stigmatisation. A cette fin, les initiatives en la matière doivent tenir compte des besoins des enfants, ainsi que de ceux de leurs familles en prêtant particulièrement attention

aux normes sociales qui doivent être reconnues pour remédier au dérèglement tel qu'il était auparavant (ONU DC, Op. cit., 118).

Par ailleurs, les enfants ont fréquemment été les bourreaux d'une partie de la communauté parce qu'ils sont impliqués contre leur gré dans plusieurs viols, braquages, assassinats, etc. Du coup « leur acceptation par la communauté n'est pas toujours évidente » (Save the Children UK, 2003: 81). Malgré cela, l'acceptation au sein de la communauté doit prendre le dessus sur les atrocités perpétrées par ces enfants ex-terroristes. En effet, ce geste d'acceptation qui suppose le pardon intégrale, est un élément important pour surmonter la stigmatisation et assurer la réintégration social de ces enfants (ONU DC, Op.cit., 120-148).

## CONCLUSION

L'humanité doit donner aux enfants ce qu'elle a de meilleur. En effet, les questions relatives aux enfants doivent être traitées avec dextérité partout dans le monde. Car ils constituent un élément de la famille, base de la société. Pourtant, certains d'entre eux sont recrutés dès, l'âge de huit (08) ans (Gachnochi, 2014: 18-24) par le groupe terroriste BokoHaram, une secte islamique responsable d'importantes violations de leurs droits. Incontestablement, les données dont on dispose permettent de l'affirmer. A l'inverse, ces enfants à cause du tumultueux environnement qui les entoure dans ce groupe, sont parfois auteurs de graves violations des droits de l'Homme. Formellement, ceux-ci sont auteurs de violences à l'encontre des civils et des forces de défense et de sécurité, même si ces actes sont parfois commis sous la contrainte. Néanmoins, leur statut « d'enfants victimes » prime sur celui « d'enfants bourreaux ». C'est pour cela, que des tragédies, naissent des mécanismes de protection pour ces êtres les plus fragiles au nom de leur « intérêt supérieur ».

## BIBLIOGRAPHIE

- Banque Mondiale, 2002, *Enfants soldats. Leçons apprises sur la prévention, la démobilisation et la réinsertion*, Washington: Banque Mondiale.
- BONIFACE (P.), 2003, « Désarmement et développement », *Revue internationale et stratégique*, n° 50.
- Bureau du Représentant spécial du Secrétaire Général pour les enfants et les conflits armés, 2011, *Les enfants et la justice pendant et après un conflit armé*, New-York: Nations Unies.

- Convention relative aux droits de l'enfant de 1989.
- DIOMANDE, (A.S), 2013, « L'enfant soldat confronté au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) ». *Etudes internationales*, 44(4).
- DOUGLAS (I.) et al., 2006, « Désarmement-Guide pratique et théorique » in, CONOIR (Y.) et VERNA (G.) (dir.), *DDR: désarmer, démobiliser et réintégrer. Défis humains – Enjeux globaux*, Québec: Les Presses de l'Université Laval.
- EYIKE-VIEUX (D.), 2004, *Le mineur et la loi pénale Camerounaise*, Yaoundé: Presse Universitaire d'Afrique.
- GACHNOCHI (G.), 2014, « Enfants-soldats, terrorisme, terreur et développement de l'enfant », *Perspectives Psy*, vol. 53.
- GAYE (S.), 2007, *Protection et évolution des droits de l'enfant en Mauritanie*, Mémoire, Université de Perpignan.
- HAPPOLD (M.), 2005, *Child Soldiers in International Law*, Manchester: University Press.
- HOTTINGER (J.T.), 2008, « Encourager la participation des groupes armés non étatiques dans le désarmement », *Forum du désarmement*, n° 1.
- KIHILI (A.), 2008, *Le droit à un procès équitable devant la commission africaine des droits de l'homme et des peuples*, Mémoire, Université Mohammed Premier Oujda.
- LABADIE (C.), 2016, *Droits des enfants: réflexion sur la responsabilité et le traitement des enfants-soldats auteurs de crimes*, Mémoire, Université du Québec.
- LEBLANC (H.), 2004, *Situation « Enfants soldats »*, Unicef France, [www.unicef.fr/sites/default/files/documents/admin/unicef/2075-4.pdf](http://www.unicef.fr/sites/default/files/documents/admin/unicef/2075-4.pdf).
- LEQUETTE (V. Y.), 2017, « Les mutations du droit international privé: vers un changement de paradigme? », *RCADI*, vol. 387, n° 1.
- MALZAC (M.), « Le Cameroun veut 'déradicaliser' les anciens combattants de Boko Haram », *La Croix Africa*, 3 novembre 2017, <https://africa.la-croix.com/cameroun-veut-deradicaliser-anciens-combattants-de-boko-haram/>.

- MOUELLE KOMBI (N.), 2007, « La loi constitutionnelle camerounaise du 18 janvier 1996 et le droit international » in, MELONE (S.), MINKOA SHE (A.) et SINDJOUN (L.) (dir.), *La réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996 au Cameroun, Aspects juridique et politique*, Fondation Friedrich Ebert/Association Africaine de Science politique (section camerounaise, Grap).
- NDIAYEBADARA(E.), 2003, *Les droits fondamentaux des détenus au Sénégal*, Mémoire, Université Gaston Berger de Saint-Louis.
- NGOMO (A.F.), 2011, « Commentaire de l'article 18 alinéa 3 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples » in, KAMTO (M.) (dir.), *La Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples et le Protocole y relatif portant création de la Cour africaine des droits de l'homme*, coll. de droit international, n° 67, Bruxelles: Bruylant.
- NU, Bureau de Tutelle contre le Terrorisme, 2019, *Les enfants touchés par le phénomène des combattants étrangers: Assurer l'adoption d'une approche fondée sur les droits de l'enfant*, New-York: Nations Unies.
- ONU, 2001, « Des soldats redeviennent de simples enfants: la démobilisation et la réadaptation ne sont que deux premières étapes », *Afrique Relance*, vol. 15, n°3.
- ONUDC, 2018, *Manuel sur les enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents: Le rôle du système judiciaire*, Vienne: Office des Nations.
- Save the Children UK, 2003, *When Children Affected by War Go Home, Lessons Learned from Liberia*, [www.savethechildren.org.uk/resources/online-library/whenchildren-affected-war-go-home-lessons-learned-liberia](http://www.savethechildren.org.uk/resources/online-library/whenchildren-affected-war-go-home-lessons-learned-liberia).
- SCHMITZ (M.), 2001, *La guerre, enfants admis*, Bruxelles: Complexe/GRIP/ECHO.
- STEENKENN (C.), 2018, *Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR): tour d'horizon pratique*, Cours de l'Institut de Formation aux Opérations de Paix.
- TUMBA TUTU-De-MUKOSE, 2009, « Les enfants soldats, ces machines à tuer... », *La Conscience*, [www.laconscience.com/Les-enfants-soldats-Ces-machines-a-tuer.html](http://www.laconscience.com/Les-enfants-soldats-Ces-machines-a-tuer.html).

- VEDEL (G.), 1991, « Les droits de l’homme: quels droits? Quel homme? » in, *Humanité et droit international, Mélanges en hommage à René-Jean Dupuy*, Paris: Pedone.
- ZAMBO ZAMBO (D.J.), 2019, « Protection des droits fondamentaux et droit à la juridiction constitutionnelle au Cameroun: continuité et ruptures », *La Revue des droits de l’homme* [Online], 15 | 2019, Online since 10 January 2020.

# Dossier du CAERT sur le Terrorisme en Afrique

## POLITIQUE ET STRATÉGIES DE L'UNION AFRICAINNE EN LIEN AVEC LES FEMMES ET LES JEUNES DANS LA PRÉVENTION DE L'EXTRÉMISME VIOLENT

### I. ETAT DE LA MENACE

L'Afrique est devenue l'épicentre de l'activité djihadiste à l'échelle mondiale. Cette activité armée illicite, qui met en péril la vie de milliers de paisibles citoyens et des agents des forces de sécurité et de défense, ainsi que la stabilité de nos Etats est principalement l'œuvre des deux organisations majeures du terrorisme international : Al Qaida et l'Etat Islamique. Ces deux entités constituent des forces militaires, politiques et idéologiques, présentes à travers tout le continent.

Al Qaida, à travers des groupuscules encore actifs en Afrique du Nord, notamment en Tunisie et en Algérie, Jamaat Nusrat al-Islam walMuslimin (JNIM), traduit en français par Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM) dans la région sahélo-saharienne, et dans la Corne de l'Afrique, à travers Al-Shabaab.

L'Etat Islamique, à travers ses combattants, qui se sont installés en Libye, ainsi qu'à travers sa présence revendiquée en Egypte, dans la Corne de l'Afrique, et plus récemment au Soudan. Ce label est également très visible dans la région sahélo-saharienne sous le nom d'Etat Islamique au Grand Sahara (EIGS), dans le Bassin du Lac Tchad, avec la Province de l'Etat Islamique en Afrique de l'Ouest (ISWAP), dans les Provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri en République Démocratique du Congo avec la Province de l'Etat Islamique en Afrique Centrale, et en Afrique Australe, particulièrement dans la province mozambicaine de Cabo Delgado frontalière avec la Tanzanie, avec Al Sunna Wa Jama (alias El Shabab). Ces différentes branches africaines d'al-Qaïda et de l'État islamique sont les plus actives au monde.

La violence armée illégale est aussi le fait de plusieurs groupes armés, sans agendas précis, sinon celui de la prédation économique ou de pseudo-défense d'intérêts identitaires, les deux allant souvent de pair, qui sévissent dans les zones périphériques des Etats, en s'adonnant directement ou indirectement à l'exploitation et au trafic illicites des ressources, de prises illégales de taxes, de rançons ou de rapines diverses sur les populations locales.

Il peut donc être constaté qu'alors que la violence armée illicite est en voie d'extinction dans beaucoup de régions du monde, où elle était naguère très active, ou n'y a lieu que par intermittence, en Afrique cette activité est non seulement ininterrompue, mais aussi, ne fait qu'aller crescendo, tant par l'élargissement de l'aire géographique affectée, que par la multiplication des groupes terroristes et extrémistes violents et sur le plan démographique.

En effet, plusieurs études de terrain montrent que la démographie de ces groupes subit de nombreuses mutations. Si la dynamique de propagation territoriale induit une diversité ethno- raciale de plus en plus marquée, il faut également noter qu'à cette diversification s'ajoutent deux autres dynamiques, qui vont en s'amplifiant: la présence de plus en plus importante des jeunes et des femmes dans ces groupes. Les jeunes, ces dernières années occupent de plus en plus des rôles de premier plan dans le commandement de ces groupes, et les femmes, de sympathisantes, ou de commises à des tâches logistiques subalternes, deviennent de plus en plus actives dans les réseaux de recrutement ou de gestion de la chaîne logistique, voire selon certains rapports qui nous sont parvenus, prennent part directement dans les activités opérationnelles. Bien qu'il faille reconnaître que beaucoup de jeunes et de femmes intègrent ces groupes sous la contrainte, ou pour pallier un déficit sécuritaire qu'ils ressentent autour d'eux, ou la combinaison des deux, il est bien évident que la motivation ne change en rien l'impact sécuritaire négatif de cette intégration sur la société. Il est donc impérieux d'agir sur deux plans: prévenir l'intégration des jeunes et des femmes dans les groupes terroristes et extrémistes violents, et œuvrer au désengagement de ceux qui en sont déjà membres.

## **II. POLITIQUE ET STRATÉGIES DE L'UNION AFRICAINE EN LIEN AVEC LES FEMMES ET LES JEUNES DANS LA PRÉVENTION DE L'EXTRÉMISME VIOLENT**

L'Union Africaine fonde sa politique de prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent sur l'impérieuse nécessité d'agir en amont, en s'attaquant aux facteurs sous-jacents, qui peuvent favoriser l'émergence et la propagation de ces phénomènes.

Ainsi, dans son Agenda 2063, qui figure sa vision sur un terme de 50 ans, l'Union Africaine en 2013, prenant la mesure des bouleversements que subit le monde actuel, avait adopté, dans l'objectif de renforcer la paix, réduire les conflits et assurer le développement économique et le progrès social en Afrique, entre autres comme lignes stratégiques, la nécessité de mise en place de politiques centrées sur le développement des populations, l'égalité des genres et l'autonomisation des jeunes; lignes stratégiques qui ont été réaffirmées dans les conclusions de la 455<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine, tenue à Nairobi en septembre 2014, et dans le Plan d'action du Secrétaire général des Nations unies sur la prévention de l'Extrémisme violent de 2016.

Il sied également de noter que cette vision politique a été réaffirmée, en ce qui concerne les femmes, lors de la 728<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Paix et de Sécurité du 31 octobre 2017, qui s'était ouverte sous le thème « le rôle de la femme dans la prévention de l'extrémisme violent en Afrique », thème adopté en commémoration de l'adoption par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, de la Résolution 1325 sur « Femmes, Paix et Sécurité ». Lors de cette réunion, le Conseil de Paix et de Sécurité avait réaffirmé la place importante, qu'occupe la femme dans la société, à travers les différents rôles qu'elle y joue, tant au sein de la famille, que de la communauté. La réunion avait appelé la Commission de l'Union Africaine et les Etats membres à tout mettre en œuvre pour renforcer la centralité de cette position pour en tirer le maximum de bénéfice pour la prévention de l'extrémisme violent.

En guise de concrétisation de cette politique, une envoyée spéciale de l'Union Africaine pour les femmes, la Paix et la Sécurité avait été nommée. Elle se charge d'œuvrer sur les questions de l'égalité des genres, de renforcer la coopération avec la communauté internationale sur l'amélioration du sort des femmes et des filles en Afrique, et de renforcer le rôle joué par les femmes dans la consolidation de la paix, la réconciliation et le redressement.

Depuis la 27<sup>ème</sup> Conférence de l'Union tenue en juillet 2017, il a été créé, dans le but de davantage enraciner les efforts de l'Union Africaine pour intégrer définitivement la participation des femmes aux négociations sur la prévention des conflits et la médiation à tous les niveaux, un mécanisme dénommé FemWise-Africa, subsidiaire au Groupe des sages et au Réseau Panafricain des Sages (Panwise), un des cinq piliers de l'Architecture de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine (APSA).

L'Union Africaine est également consciente et soucieuse de la nécessité pour l'Afrique d'accélérer et accroître les investissements dans sa jeunesse, qui constitue la proportion numérique la plus élevée de sa population, afin de parvenir au développement durable et réaliser les aspirations de l'Agenda 2063. C'est ainsi

que la Commission de l'Union Africaine a élaboré sa stratégie de mobilisation des jeunes, qui met en perspective leur rôle central dans la dynamique de développement du continent, l'extinction des conflits et la consolidation de la paix sur le continent. Cette stratégie a pour objectif principal de briser les barrières à la communication directe entre les instances décisionnelles du continent et les jeunes africains, à travers quatre domaines clés : Participation, Plaidoyer, Partenariats et Harmonisation.

Par la Décision Assembly/AU Dec. 591 (XXVI), les chefs d'Etats africains avaient déclaré l'an 2017 « année de mise à profit du dividende démographique à travers l'investissement dans la jeunesse ». Ils avaient alors appelé la Commission de l'Union Africaine à « élaborer une feuille de route détaillée présentant les résultats attendus et les étapes franchies afin de guider les Etats membres et les CER sur les mesures essentielles à prendre au-delà de 2017 pour tirer pleinement profit du dividende démographique en Afrique ».

Une étape importante de la mise en œuvre de cette stratégie a été la nomination d'un envoyé spécial pour la jeunesse. Celui-ci (on pourrait dire celle-ci puisque pour l'instant la fonction est tenue par une dame) est le porte-parole de la jeunesse africaine auprès des instances de décision continentales. Elle est chargée d'encourager les Etats membres à définir et mettre en œuvre des politiques liées à la jeunesse sur le plan national, régional et continental, de plaider pour une meilleure insertion des jeunes dans la prise de décisions. Elle est également le chantre des valeurs de l'Union Africaine à travers le continent et au-delà. Elle harmonise les efforts de l'Union Africaine en matière de développement de la jeunesse avec les aspirations de la jeunesse africaine, contribue dans l'amélioration de la réponse de l'Union Africaine aux besoins des jeunes, et sert de passerelle de communication entre l'Union Africaine et les jeunes.

En application de la même stratégie, l'Union Africaine a mis en place un programme de jeunes volontaires, qui rassemble des jeunes issus d'horizons divers pour partager leurs compétences, leurs connaissances et leur apprentissage afin de construire un continent plus intégré, plus prospère et plus pacifique, dirigé par ses citoyens. Le CAERT a déjà reçu depuis 2019, une quinzaine de jeunes dans le cadre de ce programme, provenant du Burundi, du Cameroun, de la République du Congo, de Djibouti, d'Egypte, d'Ethiopie, du Ghana, du Nigeria et du Tchad. La plupart de ces jeunes, une fois repartis dans leurs différents pays, contribuent efficacement, chacun selon son domaine de compétences, à la poursuite de l'action de prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

L'Union Africaine, à travers des Programmes de formation de jeunes sur la prévention et le lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, menés principalement

par le Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme, par la Commission Economique Sociale et Culturelle (ECOSOCC) et la Direction de la Commission de l'Union Africaine en charge des organisations citoyennes et de la diaspora (CIDO), assure des formations diverses et variées sur des thèmes s'étalant sur tout le spectre de la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

A ce jour plusieurs lacunes ont été observées lors de la mise en œuvre de ces politiques et stratégies. Il peut être cité entre autres, celles liées à la césure communicationnelle entre l'Union Africaine et les femmes et jeunes des Etats membres, à l'inadéquation entre les programmes proposés et les besoins et attentes de ces populations, les incohérences et discontinuités dans la mise en œuvre de ces programmes, ou au manque d'inclusivité dans la sélection et la représentativité des publics-cibles. Ces lacunes sont cependant en train d'être résorbées à travers des mesures adoptées, dont l'application met en lumière des solutions plus adaptées, notamment grâce à l'amélioration des outils de travail et une interaction plus dynamique. Et il est permis d'espérer que les années à venir verront s'accroître et se raffermir le rôle des femmes et des jeunes dans l'éradication du terrorisme et de l'extrémisme violent, grosso modo, de la violence armée, de notre beau continent.

# Revue Africaine sur le Terrorisme

Une revue du Centre Africain d'études et de recherche  
sur le terrorisme

- La rentalisation de la participation populaire à la lutte contre le terrorisme en Afrique – *D<sup>r</sup> Ladislas NZE BEKALE.*
- Géolocalisation des terrorismes en corrélation avec les ressources minérales en Afrique : Réflexion théorique sur coïncidences, récurrences et persistances – *P<sup>r</sup> Paul BATIBONAK & P<sup>r</sup> Sariette BATIBONAK.*
- Femmes et terrorisme en Afrique : enjeux et perspectives pour une négociation qui stoppe les peines de la femme victime du terrorisme au Burkina-Faso – *Thierry Martin FOUTEM.*
- La coopération des populations civiles avec les forces de défense et de sécurité dans la lutte contre le terrorisme au Cameroun – *NKOUÉ Éléazar Michel.*
- Lutte contre l'extrémisme violent à l'extrême-nord du Cameroun : penser l'avenir des comités de vigilance – *Aicha Pemboura.*
- Résolution de conflit armé et lutte contre le terrorisme : perspectives d'appropriation des approches dans le Sahel central – *Ali IBRAHIM.*
- L'intégration régionale dans le bassin du lac Tchad face au défi sécuritaire – *Mabouli HEURANG Mabouli.*
- Du terrorisme rural à la résilience communautaire : une analyse à partir du social (Adamaoua-Cameroun) – *Toumpiguim Missa Daniel.*
- Les causes socio-économiques du terrorisme et de la violence politique dans les pays de l'UEMOA – *D<sup>r</sup> Edem AMOU.*
- Les Femmes : Victimes de l'extrémisme violent au mali et au Nigeria – *D<sup>r</sup> MESSIA NGONG Lionel & Ayabawi Linda Ophélie COMLAN SESSI.*
- Victimes et bourreaux : réflexion autour du paradigme de sauvegarde des enfants ex-terroristes de Boko Haram au visage double – *Jean Magloire YEBEGA AYISSI.*
- **Dossier du CAERT sur le Terrorisme en Afrique : Politique et stratégies de l'union africaine en lien avec les femmes et les jeunes dans la prévention de l'extrémisme violent.**



Rue Chahid Boukhazara Abdellah  
B. P. 141, Bureau Poste Mohammadia Alger, Algérie  
Tel. : +213 21 520 082/83, Fax : +213 21 5203 78  
[www.caert-ua.org](http://www.caert-ua.org)

ISSN 0261-7846



9 770261 784780